NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE
OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM DE COURCELLES, L'ABBE LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME TREIZIÈME
DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGIELL.
CRACOVIENSIS


Biblioteka Jagiellońska
1001425453

Les seigneurs de Chaponay étaient barons de Morancé et de Belmont, seigneurs de Chaponay, Ponsonas, Eybens, Feyzin, Bresson, Saint-Marcel, la Mure, Leyrieu, Certeaux, Beaulieu, Lizerable, le Pin, Marzé, la Regnière, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Pierre-la Chapelle, l'Isle-Méan, Trédo, titrés marquis de Chaponay-Morancé.

Premiers Individus connus.

Gaspard *de Chaponay*, chevalier, mourut la veille de la purification de la Vierge, de l'an 1232, et fut inhumé au couvent de Saint-Bonaventure de la ville de Lyon;

Femme : dame Clémence de Beauvoir, laquelle décéda les ides de janvier de l'an 1237, et fut inhumée auprès de son mari. On trouve ensuite :

Pierre *de Chaponay*, chevalier, seigneur de Ponsonas, lequel mourut la veille de Saint-Paul de l'an 1289, et fut enterré dans l'église des Jacobins de la ville de Lyon.

Femme : dame Guigone-de-la-Porte, laquelle décéda le 8 des calendes de septembre de l'an 1290.

I. Pierre DE CHAPONAY, Ier du nom, chevalier, depuis lequel la filiation est parfaitement établie, rendit deux hommages; le premier, le 4 des calendes d'avril 1297, à l'église de Saint-Just de Lyon, de biens qu'il tenait en fief de cette église; et le second, le samedi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste de la même année, à Etienne de Lavieu, seigneur d'Iseron, de droits, usages et servis qu'il possédait en franc alleu à titre de patrimoine et par indivis avec lui dans différentes paroisses; et transigea avec le même Etienne de Lavieu, le 25 juin 1314, au sujet de leurs droits respectifs dans la terre d'Iseron.

Femme : N....; dont il eut :

1°. Humbert de Chaponay, damoiseau, qui suit :
2°. Etienne de Chaponay, damoiseau, seigneur de Chaignon, lequel rendit conjointement avec Pierre de Chaponay, son frère, le 12 mai 1319, hommage-lige au doyen de Lyon, de ce qu'ils tenaient en fief de cette église du chef de leurs père et mère;
3°. Pierre de Chaponay, damoiseau, lequel rendit conjointement avec Etienne de Chaponay, son

frère, l'hommage dont on vient de parler. Il eut, d'une alliance inconnue, un fils nommé Louis, aussi damoiseau, co-seigneur de Chaignon, dont on ignore la postérité.

II. Humbert de Chaponay, damoiseau, seigneur de Ponsonas, obtint, conjointement avec sa femme, par acte du 3 avril 1326, de l'abbesse du monastère de la Déserte de la ville de Lyon, la faculté de racheter diverses rentes et servis annuels; rendit hommage-lige à Humbert, dauphin de Viennois, le 17 février 1334; fut un des nobles qui consentirent au transport fait le 23 avril 1343, de la province du Dauphiné, au fils aîné du roi de France, et ne vivait plus le 16 septembre 1364.

Femme : Béatrix de Sachenay, fille de messire Guy de Sachenay, de laquelle il eut :

III. Bernard de Chaponay, damoiseau, seigneur de Ponsonas et de la maison forte de Feyzin, donna, le 16 septembre 1364, à Louis de Chaponay, damoiseau, co-seigneur de Chaignon, son cousin-germain paternel, une reconnaissance de la somme de 150 francs d'or que lui avait légués feu Etienne de Chaponay, damoiseau, leur oncle commun; fit une acquisition, le 3 avril 1384, et était mort le 28 avril, après Pâques de l'an 1425.

Femme : Etiennette de Varrey, de laquelle il eut :

IV. Antoine de Chaponay, damoiseau, seigneur de la maison forte de Feyzin, reçut, le 13 juillet 1412, pour lui et ses successeurs, l'office de châtelain du château de Vernaison, avec les droits et émoluments y attachés, que lui donna l'abbé du monastère d'Ainay de la ville de Lyon, pour reconnaître les services qu'il lui avait rendus; consentit, le 28 avril, après Pâques, 1425, une quittance de 1640 francs d'or, reçus à-compte sur la dot de sa femme; fut un de ceux qui essuyèrent les exactions et les ravages commis par les soldats bourguignons, anglais et savoyards, que Louis, marquis de Saluces, avait conduits dans les châteaux, lieux et mandements qui étaient sous la sauve-garde du roi Charles VII, dauphin de Viennois, durant la guerre de 1430; est employé comme noble, et vivant noblement dans la révision qui fut faite des feux du mandement de Saint-

Symphorien-d'Ozon, le 8 mai 1432, et ne vivait plus le 18 janvier 1457.

Femme : Catherine de Ville-Neuve, fille de noble Eustache, citoyen de Lyon, dont il eut :

1°. Jean de Chaponay, qni suit :

2°. Marguerite de Chaponay, décédée avant le 13 avril 1459.

V. Jean DE CHAPONAY, Ier du nom, seigneur de la maison forte de Feyzin, fit une donation, conjointement avec sa femme, le 12 janvier 1443, et une acquisition le 15 septembre 1445 ; testa le 18 janvier 1447, et était mort avant le 1er mars 1453.

Femme : Catherine de Pompierre, de laquelle il eut :

1°. Philibert de Chaponay, écuyer, qui suit ;

2°. Guillaume de Chaponay, sacristain de l'Isle-Barbe, en 1457.

VI. Philibert DE CHAPONAY, écuyer, seigneur de Feyzin, fit une acquisition le 1er mars 1453, fut gratifié de l'office de prévôt de Vénissieu et de Feyzin, au mandement de Saint-Symphorien-d'Ozon, par lettres-patentes de Louis, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, du 15 mai 1454, en considération des services que lui et ses auteurs avaient rendus à ce prince, au fait des guerres, et qu'il lui rendait encore; fit hommage, pour ledit office de prévôt de Vénissieu et de Feyzin, le 24 mai 1454; passa, le 18 mai 1462, un bail emphitéotique, et fut compris dans le rôle des brigandiniers qui devaient servir au ban et arrière-ban du Dauphiné, convoqué en vertu du commandement du roi Louis XI, donné le 14 décembre 1472.

Femme : noble Françoise Villard, dont il eut :

1°. Jean de Chaponay, qui suit :

2°. Charles de Chaponay, lequel transigea, le 25 juillet 1492, avec Jean de Chaponay, son frère ; il eut, d'une alliance inconnue, un fils nommé Jean, dont on ignore le sort.

VII. Jean DE CHAPONAY, IIe du nom, docteur en droit, président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, et seigneur de Feyzin, fit des acquisitions les 2

décembre 1519 et 17 octobre 1521, et testa le 17 février 1522.

Femme : noble Catherine Palmier, fille de messire Jean, docteur en droit, chevalier et président du pays de Dauphiné, et de noble dame Meraude; mariés par contrat du 13 mai 1492. De ce mariage sont issus :

1°. Soffroy *aliàs* Soffrey de Chaponay, qui suit ;
2°. Anne de Chaponay, mariée à noble Claude-Arthaud, seigneur de la Roche ;
3°. Meraude de Chaponay, religieuse à Mont-Ferrat ;
4°. Catherine de Chaponay, mariée à noble Jacques Guerroern, bourgeois de Lyon.

VIII. Soffroy *aliàs* Soffrey DE CHAPONAY, seigneur d'Eybens et de Feyzin, président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, partagea avec noble Nicolas de Chaponay, son frère, la succession de leur père, le 24 avril 1531 ; transigea avec lui le 26 juin 1533; fit une acquisition le 4 août 1537; testa avec sa femme le 7 octobre 1539, et rendit hommage de la seigneurie d'Eybens et de la co-seigneurie de Feyzin, le dernier août 1541 ;

Femme : noble Jeanne le Maistre, dont il eut :

1°. Laurent de Chaponay, qui suit ;
2°. Pierre de Chaponay, doyen de Gap, lequel fit son testament le 13 septembre 1573 ;
3°. Jean de Chaponay, dont on ignore le sort ;
4°. Philippe de Chaponay, dont le sort est également ignoré ;
5°. Françoise de Chaponay, religieuse à Pratmol ;
6°. Meraude de Chaponay, religieuse à Montfleuri ;
7°. Jeanne de Chaponay ;
8°. Autre Françoise de Chaponay, dont la destinée est inconnue.

IX. Laurent DE CHAPONAY, seigneur d'Eybens et de Feyzin, président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, fut pourvu de l'office de maître-auditeur des comptes en la même Chambre, par provisions du roi François II, du 12 décembre 1550, et reçu audit office par arrêt rendu sur requête, le 3 mars 1551 ; testa le 13 mai 1560, et était décédé le 22 février 1582.

Femme : Barbe Plouvier, fille de messire Pierre, chevalier, sieur de Chandouble et de Quaiz, président des comptes en Piémont et en Savoye, auditeur des comptes en Dauphiné, et de demoiselle Claude Lafont ; mariés par contrat du 1[er] juillet 1550. De ce mariage naquirent :

1°. Pierre de Chaponay, chevalier, qui suit :
2°. Scipion de Chaponay, dont on ignore le sort ;
3°. Laurence de Chaponay, religieuse à Pratmol ;
4°. Claude de Chaponay, religieuse au couvent des Ayes, près Grenoble ;
5°. Marguerite de Chaponay ;
6°. Meraude de Chaponay, dont la destinée est inconnue ;
7°. Isabeau de Chaponay, mariée au sieur de Verdonay.

X. Pierre DE CHAPONAY, II[e] du nom, chevalier, seigneur d'Eybens et de Bresson, conseiller du Roi, trésorier de France, et général de ses finances, en la généralité de Lyon, obtint le 24 avril 1615, des lettres-royales, pour se pourvoir au parlement de Paris contre deux sentences rendues, par le sénéchal de Lyon, les 12 avril et 12 septembre 1614, et testa le 14 août 1616.

Femme : Françoise Scarron, fille de noble homme François, seigneur de Scarron, conseiller ordinaire ès conseils du Roi, et de demoiselle Catherine de la Tour; mariés par contrat du 22 février 1582, laquelle fit son testament le 3 mai 1628. De ce mariage naquirent :

1°. Laurent de Chaponay, lequel était mort avant le 14 août 1616 : il épousa demoiselle Gaspard Espilly, qui le rendit père d'une fille nommée Isabeau, mariée avec messire Antoine de Moreton, seigneur de Chabrillant ;
2°. Bertrand de Chaponay, écuyer qui suit :
3°. François de Chaponay, religieux de l'ordre des Minimes.

XI. Bertrand DE CHAPONAY, écuyer, seigneur d'Eybens et de Bresson, chevalier de l'ordre du Roi, rendit hommage à Sa Majesté de la terre d'Eybens et des droits seigneuriaux en dépendants, le 12 novembre 1623 ; fut honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel, le 20 janvier 1625 ; fut retenu en l'état et charge de gentilhomme

ordinaire de la chambre de Sa Majesté, le 4 septembre suivant; testa le même jour, et ne vivait plus dès avant le 25 avril 1643.

Femme : Virginie Edme de Saint-Julien, fille de messire Octavien Edme, seigneur de Revel, Millier et Saint-Didier, conseiller du Roi, en son conseil d'Etat et privé, maître des requêtes et second président au parlement de Dauphiné, et de dame Diane de Monteynard; mariés par contrat du 16 février 1613. De ce mariage sont issus :

1°. Octavien de Chaponay, chevalier, qui suit :
2°. Laurent de Chaponay, capitaine au régiment de Piémont, seigneur de Vénissieu, lequel fut maintenu dans sa noblesse, avec noble Octavien, son frère, par jugement du 18 juin 1667;
3°. Marguerite de Chaponay;
4°. Françoise de Chaponay, dont le sort est inconnu.

XII. Octavien DE CHAPONAY, chevalier, baron de Morancé, seigneur d'Eybens, de Bresson, Saint-Marcel, Lizerable, la Mure, Leyrieu, Sainte-Marie, Certeaux et autres places, capitaine au régiment de Piémont, fut maintenu dans sa noblesse, avec noble Laurent, son frère, par jugement de M. du Gué, intendant des provinces de Lyonnais, Dauphiné, Forez et Beaujolais, du 18 juin 1667; rendit hommage au Roi de la seigneurie de Saint-Marcel et du fief de Lizerable, le 29 mars 1680; donna procuration, le 18 mai de la même année, pour faire hommage, en son nom, de la même seigneurie de Saint-Marcel; fournit l'aveu et dénombrement du fief de Lizerable et de la terre de Morancé, le 5 juin suivant; testa le 21 octobre 1686, et ne vivait plus le 29 janvier 1720.

Femme : demoiselle Louise de Loras, fille de feu messire Artus, seigneur de Chamagnieu, et de dame Claire de Villars; mariés par contrat du 25 avril 1643, laquelle fit son testament le 29 octobre 1679, et mourut avant le 29 janvier 1720. De ce mariage sont issus :

1°. Gaspard de Chaponay, chevalier, qui suit :
2°. N..... de Chaponay, *dit* le capitaine de Chaponay, *aliàs* le seigneur de Saint-Marcel, lequel

était capitaine au régiment Dauphin, infanterie, lorsqu'il fut tué dans un combat donné en Flandre, entre l'armée française et les confédérés, le 14 août 1673;

3°. Alexandre de Chaponay, chevalier de l'ordre de Malte;

4°. Louise de Chaponay, mariée à M. Jean-Baptiste de Clermont, chevalier, baron de Saint-Cassin;

5°. Catherine de Chaponay, dont on ignore le sort;

6°., 7°. Eléonore et Françoise de Chaponay, religieuses au monastère de Sainte-Marie de Crémieux;

8°., 9°., Marie-Angélique et Marie-Anne-Josephe, religieuses au monastère de Sainte-Ursule de Crémieux.

XIII. Gaspard DE CHAPONAY, chevalier, baron de Morancé, seigneur de la Mure, Leyrien, Saint-Marcel, Certeaux, Lizerable et autres places, capitaine au régiment Dauphin, infanterie; rendit deux hommages au Roi : le premier, des terres et seigneuries de Saint-Marcel et Leyrien, le 9 avril 1696, et le second, des terres et fiefs de Morancé et de Lizerable, le 30 juin 1717; fit son testament le 7 mars 1720, et était mort avant le 24 décembre 1731.

Femme : Marie de Baglion, demoiselle, fille de messire François, chevalier, comte de la Salle, baron de Jous, seigneur de Saillans et de Charette, gentilhomme de S. A. S. monseigneur le Prince, et de dame Marie de Perrey, mariée par contrat du 29 janvier 1680, laquelle testa le 24 décembre 1731. Il eut de ce mariage:

1°. Pierre de Chaponay, qui suit :

2°. Balthazar de Chaponay, chevalier, seigneur de l'Isle-Méan, dont on ignore la destinée;

3°. Virginie de Chaponay, religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Crémieux;

4°. Catherine de Chaponay, religieuse de l'abbaye royale de Saint-Pierre, à Lyon;

5°. Marie-Anne de Chaponay, religieuse au couvent de Sainte-Marie, à Sainte-Colombe-lès-Vienne;

6°. Marie de Chaponay, religieuse au prieuré d'Alix.

XIV. Pierre DE CHAPONAY, III[e] du nom, chevalier,

appelé marquis de Chaponay, baron de Morancé, seigneur d'Eybens, de Lizerable, le Pin, Belmont, Saint-Jean-des-Vignes et autres places, capitaine au régiment Dauphin, infanterie; transigea avec la dame sa mère, le 6 septembre 1720; rendit hommage au Roi, de la terre de Morancé, relevante en fief de Sa Majesté, à cause de son château de Pierre-en-Scise, le 23 janvier 1722; donna procuration, le 26 septembre 1736, pour faire, en son nom, l'hommage qu'il devait au Roi, à cause de la terre de Leyrieu; et fit son testament le 12 septembre 1774.

Femme : Marie-Anne d'Areste, demoiselle, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Rosarge, et de dame Marie Baronnat : mariés par contrat du 27 novembre 1722. De ce mariage provinrent :

1°. Pierre-Elisabeth de Chaponay, dont l'article suit :

2°. Pierre-François-Joseph-Jean, marquis de Chaponay, major du régiment de Beauvaisis; successivement lieutenant-colonel de ce corps, breveté colonel, et enfin élevé au grade de brigadier des armées du Roi, lors de la promotion faite sous le ministère de M. le prince de Montbarey, ministre de la guerre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Jacques-Hugues de Chaponay, ancien capitaine au régiment de Lally, aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4°. Marie-Balthazarde de Chaponay, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Denis d'Alix.

XV. Pierre-Elisabeth DE CHAPONAY, appelé comte de Chaponay, chevalier, baron de Morancé et de Belmont, seigneur de Beaulieu, Lizerable, le Pin, Marzé, la Regnière, l'Isle-Méan, Saint-Jean-des-Vignes, Tredo, Saint-Pierre-la-Chapelle et autres places; capitaine au régiment Dauphin, infanterie, et depuis lieutenant de MM. les maréchaux de France, au département de Beaujolais; a rendu hommage au Roi, des terres et seigneuries de Saint-Jean-des-Vignes, Belmont, Beaulieu, Tredo et Morancé, le 23 avril 1779 : a été associé à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 15 dé-

cembre 1783; et a fait une acquisition, le 20 septembre 1784.

Femme : Suzanne Nicolau, demoiselle, fille de messire Pierre, chevalier, ci-devant seigneur de Poussan, et de dame Anne Olivier ; mariés par contrat du 23 février 1753. Sont nés de ce mariage :

1°. Pierre-Anne de Chaponay, qui suit :

2°. Pierre-Marie de Chaponay, baron de Chaponay-Morancé, capitaine au régiment de Beauvaisis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et maire de la ville de Nantua ; a été marié à demoiselle de Pradon. De ce mariage est issu :

Pierre-Humbert-Alfred de Chaponay ;

3°. Christophe-François de Chaponay, grand-vicaire de Senlis ;

4°. Jacques-Hugues-Suzanne de Chaponay, vicomte de Chaponay-Morancé, officier au régiment de Rouergue, chevalier de Saint-Louis ; a été marié à demoiselle de Grezolles. De ce mariage est issu :

Henri de Chaponay ;

5°. Antoinette-Françoise-Suzanne de Chaponay chanoinesse du noble chapitre de Saint-Denis d'Alix ;

6°. Hélène-Josephe de Chaponay, chanoinesse du même chapitre.

XVI. Pierre-Anne DE CHAPONAY, chevalier, appelé marquis de Chaponay-Morancé, né le 18 février 1754, a reçu le baptême, le 19 février suivant ; a été premier page de MADAME, comtesse d'Artois, suivant une quittance de ses entrées, du 20 janvier 1780 ; a obtenu rang de capitaine au régiment de Belzunce, le 5 avril de la même année ; capitaine de remplacement dans le régiment des chasseurs des Alpes, le 23 septembre 1784 ; c'est lui qui a eu l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de le suivre à la chasse ; il est aujourd'hui lieutenant-colonel de la cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a épousé une demoiselle de Châtillon, de laquelle il a :

1°. Charles-François de Chaponay;
2°. Antoine-François-Louis de Chaponay;

Armes : d'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés, barbés et membrés de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un coq d'or, becqué, crêté, barbé et membré de gueules. Devise : *Gallo, canente spes redit.*

Il y a encore une autre famille de ce nom, en Dauphiné; Chorier dit qu'elle est différente de celle-ci, et effectivement, elle porte des armes qui ne sont pas du tout les mêmes, puisqu'elles sont de gueules, à la fasce engrêlée d'or, et à trois bandes retraites mouvantes du chef d'argent, ce qui n'a aucun rapport avec les armes de la maison de Chaponay, dont nous venons de donner la généalogie extraite du Cabinet du Roi.

AUTARD DE BRAGARD, famille rapportée tom. II, p. 403 et 406, porte : d'azur, à une outarde d'argent, becquée, membrée et allumée de gueules, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; et adextrée en chef d'une étoile d'or.

PHILIPPE, famille noble de Normandie, qui porte pour armes : d'azur, à trois fers de lance ou de dard d'argent. Chevillard donne à tort des flèches tombantes, au lieu de fers de lance.

DE SAINT-POL, maison originaire de Normandie qui descend, par un puîné, des anciens barons de Saint-Pol, connus en Bretagne, dès le douzième siècle. Les historiens de ces provinces nous apprennent qu'elle se distingua par sa valeur, ses voyages dans le Levant et ses alliances avec les maisons de Dinan, du Guesclin, de la Moussaie et de Chaumont, etc.

Guillaume, seigneur *de Saint-Pol*, époux de Marie Flos de Plouet, se croisa en 1195. Il laissa :

Philippe *de Saint-Pol*, tué à la bataille de Damiette. Raoul *de Saint-Pol*, son fils, épousa Anne de Dinan de Belière. Il eut de ce mariage Geoffroi, qui suit :

Geoffroi *de Saint-Pol* eut pour fils Alain, capitaine d'une des grandes compagnies, et Pierre de Saint-Pol, père de Jean, qui suit :

Jean *de Saint-Pol* fut un brave chevalier, le Roi lui donna le gouvernement d'Aurai, place considérable alors. Un puîné de sa nombreuse postérité, a continué jusqu'à présent sa maison, qui se divisa, depuis près de quatre cents ans, en différentes branches, toutes descendant de Pierre de Saint-Pol, seigneur des Fourneaux et de Vigny.

En 1400, Noël *de Saint-Pol-Villers*, maria sa fille, Louise de Saint-Pol, avec Jean de Rouci, seigneur de la Boissière; Barbe de Rouci, leur fille, épousa Antoine, seigneur de Conflans.

Claude *de Saint-Pol*, chevalier, seigneur de Villers, de la Valière et de Genne, gouverneur de Cambrai, eut de son mariage avec Anne de Bourg, Françoise de Saint-Pol, qui épousa Daniel, comte d'Aumale, seigneur d'Aucourt, dont est sortie Suzanne d'Aumale, épouse du maréchal de Schomberg.

Marc-Antoine *de Saint-Pol-Flecourt* fut un des plus braves marins du dix-septième siècle. Le Roi le nomma capitaine de vaisseau, en 1693. Il en commanda un dans l'escadre du prince de Conti, au voyage de Dantzick, ayant mis pied à terre et s'étant retranché avec deux mille hommes, il soutint l'effort de toute la cavalerie de l'électeur de Saxe, qui avait enlevé l'équipage de l'abbé de Polignac, ambassadeur en Pologne ; et, après avoir embarqué tout son monde à la vue de l'ennemi, il joignit son escadre, avec cet ambassadeur. En 1703, après la prise de plusieurs gros vaisseaux anglais et hollandais, le Roi lui donna le commandement de l'escadre de Dunkerque ; il attaqua, en la même année, une flotte de 200 voiles, escortée par quatre vaisseaux de guerre hollandais ; le commandant fut coulé à fond, les trois autres pris et la flotte entièrement détruite sur les côtes d'Ecosse ; les officiers et soldats furent faits prisonniers ; les flammes, banderoles et pavillons apportés à Paris. Les employés en l'armement de Dunkerque lui ayant donné une action de mille francs,

il la distribua à son équipage. En 1705, il enleva une flotte de vingt bâtiments et deux vaisseaux de guerre; la même année, après en avoir pris plusieurs à l'abordage, il fut tué en s'avançant pour donner des ordres. On conduisit son corps à Dunkerque, où on l'inhuma avec tous les honneurs dus à sa valeur et à sa naissance.

Il n'existe plus que trois branches de la maison de Saint-Pol, celles *de Marle* et *du Grand-Fé*, établies dans le Perche; et celle de *la Briche*, dans l'Isle-de-France. Branche aînée actuelle, dont la filiation suit:

I. Pierre DE SAINT-POL, seigneur des Fourneaux et de Vigny, épousa, en 1341, Mathurine de Saint-Pol. Ils eurent pour fils:

II. Jean DE SAINT-POL, seigneur de Vigny, marié, en 1380, à Marie Flecourt. Ils eurent pour fils:

III. Guillaume DE SAINT-POL, seigneur de Miseri, qui épousa, en 1428, Jeanne de Bataille. Il eut de ce mariage:

IV. Pierre DE SAINT-POL, seigneur de Boissi, qui épousa en 1458, Nicole du Moncel. Il eut de ce mariage:

V. Jacques DE SAINT-POL, seigneur de Boissi, qui épousa, en 1498, Michelle de Nancelle. Ils eurent de ce mariage:

VI. Philippe DE SAINT-POL, seigneur de Boissi, marié, en 1530, à Jeanne d'Avui de Saint-Peravi. Il eut de ce mariage:

VII. Etienne DE SAINT-POL, seigneur de Lemondans, qui épousa, en 1571, Gabrielle le Prince de la Bretonnière. Il eut de ce mariage:

VIII. François DE SAINT-POL, seigneur de la Haie, marié, en 1605, à Mathurine de Rennes. Il eut pour fils:

IX. Louis DE SAINT-POL, seigneur de la Briche et de Guillerville, qui épousa, en 1641, Marie de Gelin. Il eut de ce mariage:

X. Louis DE SAINT-POL, seigneur de la Briche et de Guillerville, marié, en 1678, à Louise de Fleurigni. Il eut pour fils:

XI. Guillaume DE SAINT-POL, seigneur de la Briche et de Guillerville, qui épousa, en 1717, Catherine de Montagu. Il eut de ce mariage :

XII. Etienne DE SAINT-POL, seigneur de la Briche et de Guillerville, qui épousa, en 1752, Françoise de Vigny. Ils eurent de ce mariage :

XIII. Louis DE SAINT-POL, qui fut premier page de la grande écurie; il est écuyer calvacadour du Roi, qui lui a accordé, en 1814, le brevet de colonel de cavalerie. Il a épousé, en 1779, Elisabeth de Marillac. Ils ont de ce mariage :

1°. Ange-François-Christian de Saint-Pol;
2°. Rose Christiane de Saint-Pol, qui a épousé, en 1805, le chevalier de Martel, ancien officier du régiment du Perche; chef d'escouade du corps des chasseurs nobles de l'armée de Condé, dont il a fait toutes les campagnes. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis, en 1814.

Toutes les branches de la maison de Saint-Pol portent les mêmes armoiries : d'argent, au sautoir dentelé de sable. Supports : deux lions d'or. Cimier : une croix haussée d'argent, et pour devise : *Absit gloriari nisi in cruce.*

Cette généalogie est copiée sur celle dressée en 1706, d'après les titres et autres papiers, par M. Chevillard, historiographe de France et généalogiste du Roi.

On peut consulter, sur cette famille, les histoires de Normandie et de Bretagne, celles des Croisades, les mémoires de d'Argentré et Moréri.

ROTHIACOB, famille rapportée tome IV, page 248, porte pour armes : écartelé de gueules et d'argent.

DE BIGU DE CHÉRY, anciennement DE BIGUE; noble et ancienne famille, originaire de Champagne, qui s'établit dans le Bourbonnais, vers la fin du quatorzième siècle.

I. Lancelot de Bigu, chevalier, seigneur de la Vinarre, est rappelé dans les lettres du roi Charles VII, du 26 août 1425, accordées à Pierre de Bigu, son fils, où il est dit, que ledit Lancelot de Bigu, chevalier, servit bien loyalement en plusieurs voyages, où il accompagna le roi Charles VI, et où il se distingua par plusieurs beaux faits d'armes. Ces lettres le disent issu du pays de Champagne, « où ses prédécesseurs ont fait » et font encore (1425) leur résidence. » Il eut pour fils :

II. Pierre de Bigu, écuyer, seigneur de la Vinarre, près Souvigny, en Bourbonnais, qui obtint des lettres du roi Charles VII, précitées, par lesquelles ce prince le déclare noble et issu de noble race et lignée, et reconnaît que ses ancêtres ont, de tous tems, servi les Rois, ses prédécesseurs, et que ledit Pierre de Bigu servit dans ses guerres contre les Anglais. Il était marié avant l'an 1425, et eut pour fils :

III. Jean de Bigu, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Vinarre, qui obtint du même roi Charles VII, le 26 octobre 1448, des lettres-patentes, qui le maintiennent, ainsi que sa postérité, dans les priviléges et exemptions de la noblesse, dont avait joui ses ancêtres. Il eut deux fils :

1°. Mayeul, dont l'article suit :
2°. Jacques de Bigu, écuyer, qui fut valet de chambre du roi Charles VII, et vivait en 1493. Il fut aussi valet de chambre ordinaire de Louis XII ; il obtint de ce prince la commission de secrétaire de ses guerres, par lettres données à Blois, le 8 mai 1513. Il fut envoyé par le roi de France vers le roi des Romains, pour traiter de la paix, et fut envoyé à Gênes et employé en diverses circonstances importantes.

IV. Mayeul de Bigu, écuyer, seigneur de la Vinarre, commissaire des guerres du roi Louis XII, obtint, conjointement avec Jacques de Bigu, son frère puîné, des lettres de Gilbert Chauveau, dit Montjoie, premier roi d'armes de France, sous Charles VIII, du 12 juillet 1493, qui portent que, vu leur ancienne noblesse, dont il a pris pleine et entière connaissance, ils pour-

ront mettre leurs armes aux panons des routes et autres lieux et endroits ; et jouiront, ainsi qu'avaient fait leurs prédécesseurs, de tous les droits, franchises et libertés appartenantes à la noblesse, étant nobles et issus de noble race et lignée.

Mayeul de Bigu, fut, en outre, conservé dans les mêmes priviléges, par lettres du roi Louis XII, données à Blois, le 22 décembre 1512. Il avait épousé Jeanne Forest, dont il eut :

V. Geoffroi DE BIGU, écuyer, seigneur de la Vinarre et de Chéry, lieutenant-général en la châtellenie de Souvigny, qui obtint des lettres-patentes du roi François Ier., données à Saint-Germain-en-Laye, le 13 janvier 1526, qui le maintiennent lui et sa postérité dans leurs droits et priviléges de noblesse. Il fut marié, par contrat du 29 janvier 1522, reçu par Chanteau, conseiller, notaire et auditeur des comptes du duc de Bourbonnais, avec Claude de Chamelet, fille de feu noble homme Michel de Chamelet, écuyer, et de Marguerite Girard. Il rendit hommage, tant pour lui, que pour demoiselle Claude de Chamelet, sa femme, des fiefs et terres de Souvigny et de Chéry, mouvants, en plein fief, du duché de Bourbonnais, le 8 septembre 1540. Il paraît encore dans un acte, du 11 septembre 1552 ; et ne vivait plus le 12 décembre 1555. Il eut trois enfants de son mariage, qui sont :

1°. Jean, dont l'article suit :
2°. Charles de Bigu, écuyer, sieur de la Vinarre, qui partagea, avec Jean, son frère, la succession paternelle, le 12 décembre 1555 ;
3°. François de Bigu, écuyer, sieur de Thoulon.

VI. Jean DE BIGU, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chéry, lieutenant-général en la châtellenie de Souvigny, épousa, par contrat du 7 juin 1550, reçu par Chanteau, conseiller, notaire et auditeur des comptes du duc de Bourbonnais, Claude Millet, fille de noble homme Jean Millet, écuyer, sieur de la petite Matherée, lieutenant-général pour le Roi, dans la ville de Bellay, en Savoie, et de Marie Cardon. Il rendit hommage de la seigneurie de Chéry, le 22 février 1554 et 10 juin 1555, fut nommé panetier ordi-

naire de Marguerite de France, duchesse de Berri, sœur du roi Henri II, par lettres-patentes de ce prince, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 24 janvier 1570, office pour lequel il prêta serment entre les mains du chancelier de France, en 1574. Ses enfants furent :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Gaspard de Bigu, écuyer, sieur de la petite Matherée.

VII. François DE BIGU, écuyer, seigneur de Chéry, capitaine-châtelain de Souvigny ; reçut une commission de la cour, le 5 juillet ; rendit hommage au prieur de Souvigny, de la Baillie (ou de l'Ablie), Melhaud, ce qui paraît dans un acte du 7 mars 1608, et vivait encore en 1627. Il avait épousé, en 1596, demoiselle Jeanne Barbarin, dont il eut deux enfants:

1°. François dont l'article suit ;
2°. Jeanne de Bigu, mariée, le 13 mars 1619, à Gaspard de Valzargues, frère de Diane, épouse de Louis de Bigu.

VIII. Louis DE BIGU, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chéry, né le 7 mars 1599, épousa, le 6 mars 1619, demoiselle Diane de Valzargues. Sébastien Mares, procureur en la ville de Souvigny, fit un bail d'héritage à son profit, le 10 juin 1626. Il fut capitaine-châtelain de Souvigny, par la résignation de son père, le 7 février 1627. De son mariage est issu :

IX. Odile DE BIGU, écuyer, seigneur de Chéry, né le 10 juillet 1625, capitaine-châtelain de Souvigny. Il fut maintenu dans sa noblesse, par M. Lambert d'Herbigny, commissaire departi pour le Roi, en la généralité de Bourbonnais, pour la recherche des faux nobles, en 1660. Il épousa Claudine Voisin, dont est issu :

X. Louis DE BIGU, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chéry, etc. ; marié à Louise de Regnière, qui le rendit père de :

XI. Messire Charles DE BIGU, chevalier, seigneur de Chéry, du Guay, de la Tour-Gazeau et autres lieux ; marié avec Jeanne de Sauzay, mère de :

XII. Henri DE BIGU DE CHÉRY, chevalier, seigneur

d'Orsenais, du Gay, de la Tour-Gazeau et autres lieux, qui épousa Marguerite-Aimé, née de Neuchaise. De ce mariage sont issus trois fils :

1°. Jean, dont l'article suit :

2°. et 3°. François et Charles de Bigu, qui furent tous les deux victimes de la révolution; ils perdirent la vie à Châteauroux, département de l'Indre, le 15 avril 1793, regretés généralement de tous les honnêtes gens, et ce qui augmenta encore plus les regrets, ce fut leur grâce, que Marguerite-Aimé, née de Neuchaise, leur mère, qui l'avait obtenue de Robespierre, et qui, malheureusement, arriva trop tard, ou que l'on craignit de faire paraître trop tôt.

XIII. Jean DE BIGU DE CHÉRY, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra au service de Sa Majesté Louis XV, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Flandre, le 10 juin 1770; fut fait lieutenant, au même régiment en 1775; s'embarqua la même année, avec le quatrième bataillon dudit régiment, pour Saint-Domingue; commanda un détachement de son régiment, au siége de Pensacola, dans le golfe du Mexique, sous les ordres du général Galves, pour les Espagnols, contre les Anglais, en 1781; passa capitaine en second au régiment de Cambrésis, dédoublement de Flandre, en 1782; revint en Europe, après la paix faite avec l'Angleterre, en 1783; fut fait capitaine en premier, en 1790; capitaine de grenadiers, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis en 1792. Emigra le 4 février 1792, après la malheureuse catastrophe du régiment de Cambrésis, à Perpignan. Dans son émigration, il entra sous-officier dans la compagnie noble de Beauce, armée de Bourbon, même année. Au licenciement de cette armée, passa dans le corps du duc de Laval-Montmorency, Cocarde-Blanche, à la solde de l'Angleterre, en 1794, et y devint successivement sergent, sergent-major et lieutenant. Au licenciement de ce corps, il passa, comme grenadier au régiment de Dillon, en Corse, en 1795. Après la campagne contre les rebelles de cette île, il passa lieutenant dans le régiment de Smith, anglais, en 1796. Réformé peu de temps après, il fut envoyé de Gibraltar,

à Lisbonne; de là, en Angleterre, avec la demi-solde de son grade, et y resta jusqu'au jour que M. le comte de Blacas l'expédia, avec un paquet de l'auguste famille des Bourbons, pour S. A. R. duc d'Angoulême, à Saint-Jean-de-Luze, près Bayonne, qui était bloqué par les Anglais. Il débarqua dans la nuit du 5 mars 1814, à Saint-Jean-de-Luz, où il ne trouva plus le prince, qui était parti la veille pour Orthez, se rendant à Bordeaux. Le chevalier de Bigu, se dirigea d'Orthez, vers le pays des Basques, pour y annoncer l'heureuse arrivée de Son Altesse Royale; il trouva ce bon peuple très-disposé à rentrer sous la légitimité de l'auguste famille des Bourbons. Du pays des Basques, il passa la Nive et l'Adour, et fut assez heureux pour rendre service aux habitants de Hastingues, département des Landes, dont la déclaration est ci-jointe (1). Il commanda une com-

---

(1) *Copie de la déclaration des habitants de Hastingues.*

Le maire et les habitants de la commune de Hastingues, département des Landes, arrondissement de Dax, canton de Peyrourade, pénétrés de la plus vive reconnaissance envers M. de Bigu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lui en présentent l'expression, dans la déclaration suivante des causes qui y donnèrent lieu, et du noble trait qui l'a rendue inéfaçable.

Le six mai 1814, M. le général espagnol Murillos, évacuant avec sa division le territoire français, envoya, de Peyrourade à Hastingues, trois militaires, avec ordre de s'y procurer du bétail par voie de réquisition; interprétant mal cet ordre, ces trois militaires, qui auraient dû s'adresser préalablement à l'autorité locale, s'avisèrent de vouloir, sans plus ni moins, s'emparer des bœufs qui se trouvaient en pâturage dans la plaine. Un paysan de la commune s'y transporta, pour défendre sa propriété et la conserver, s'il était possible: de là des propos entre lui et l'un des maraudeurs; ils en vinrent aux mains. Les soldats se retirèrent et le bétail resta.

Mais loin de finir, le danger devint, au contraire, bientôt après, général et extrême. Sur le rapport, rien moins que véridique, des militaires, cent cinquante hommes eurent ordre de se faire livrer le paysan vainqueur, et, en cas de refus ou de résistance, de piller et d'incendier la commune.

La troupe arrivée en l'absence du maire et de l'adjoint, la consternation étant dans tous les ménages, personne n'osant se montrer, c'en aurait été fait de la commune entière, sans

pagnie de volontaires royaux, à Vincennes, lorsque Buonaparte reparut sur le sol français, en 1815; se trouva à l'arrivée des Prussiens, à Fontenay, près Paris, et eut encore le bonheur de servir utilement les habitants des villages situés près de cette ville et de la capitale, ainsi qu'il est attesté par la lettre du maire de Clamart, ici transcrite (1). Il épousa, en 1787, Rose de la Lande,

---

M. de Bigu, qui, à peine rentré alors de l'émigration, eut assez de courage et de fermeté pour se présenter, seul, à cette soldatesque en fureur, et obtint, avec beaucoup de peine, à travers mille dangers, la renonciation aux projets destructeurs qu'elle était sur le point d'exécuter.

Ainsi, Hastingues et ses habitants ne doivent, en quelque sorte, leur existence actuelle, qu'à la générosité et à la bravoure de M. de Bigu.

Certifié par les autorités du lieu, et signé par quatorze membres de la commune.

(1) Copie d'une lettre du maire de la commune de Clamart à Sa Majesté.

Mairie de Clamart, arrondissement de Sceaux, département de la Seine.

Sire, notre situation a été des plus affreuses; ma commune a souffert plus que toutes les autres. Personne n'ignore qu'avant la rentrée de Votre Majesté, les autorités n'étaient pas plus respectées que les particuliers, et qu'elles étaient plus exposées aux mauvais traitements des Prussiens, qui ne m'ont pas épargné, tout maire que je suis.

J'ai reçu un coup de sabre qui m'a fendu la tête, ce qui m'a forcé à demander une sauve-garde le huit août : ils l'ont repoussée violemment; mais M. le chevalier de Bigu de Chéry m'a sorti de ce mauvais pas; ayant appris, par la voie publique, les services qu'il a rendus aux habitants de Fontenay-aux-Roses, pendant le pillage, je me suis adressé à lui; il est venu avec moi chez le commandant, lui a parlé au nom du Roi, et la sauve-garde a été acceptée.

Le 14, j'ai eu l'honneur de lui écrire, ces messieurs ne voulant entendre que lorsqu'on leur parle militairement; il s'est rendu chez moi à sept heures du matin, comme je le lui avais mandé; et la tranquillité nous a été rendue par lui une seconde fois.

Je me plais à rendre justice à la vérité, ne pouvant prouver ma reconnaissance d'une autre manière.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, votre fidèle sujet. CORBY, maire.

fille de messire Pierre de la Lande, seigneur du Luc, de laquelle sont issus :

1°. Agnès-Victoire de Bigu de Chéry, mariée à M. du Vignau de la Lande;

2°. Françoise-Caroline de Bigu de Chéry.

Armes : D'azur, au chevron d'or, chargé de trois coquilles du champ, accompagné de trois fers de lance du second émail.

GOUJON DE GASVILLE, famille noble mentionnée dans le tome IX de cet ouvrage, page 189, porte pour armes : D'azur, à deux goujons d'argent, passés en sautoir, une rivière du même, mouvante du bas de l'écu.

DE CHAMBRE, tome II, p. 349 : D'or, à la fasce d'azur, surmontée d'un lion naissant de gueules, et accompagnée en pointe d'une fleur de lis du même.

LE GENDRE DE LA FERRIÈRE. Cette famille s'est étendue sur divers points de la Normandie : d'Amneville, Andelys, Pont-de-l'Arche, Vesly, Mont-Perreux, etc. Elle a toujours eu les mêmes armoiries que les le Gendre de Berville et de Collande, originaires de Hollande, qui vinrent s'établir en France, et furent comblés, sous Louis XIV et Louis XV, de distinctions, en récompense de leurs services. Charles le Gendre, seigneur de Berville, Romilly, Fourneau, et Livarot, lieutenant-général des armées du Roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en 1734, était fils de Thomas le Gendre, seigneur de Romilly, Alges, Elbeuf et Maigremont, et d'Esther Scot de la Mesangère. Charles avait épousé, en 1708, Eléonore d'Estaing de Saillans, fille de Gaspard d'Estaing, marquis du Terrail, vicomte de Ravel et de Saillans, et de Philiberte de la Tour de Saint-Vidal. Il joignit les armoiries d'Estaing aux siennes. Thomas,

frère puîné de Charles, seigneur de Grille-Fontaine, maréchal de camp des armées du Roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, avait épousé, en 1715, Marguerite-Catherine-Madelaine le Voyer d'Argenson, sœur du feu ministre de la guerre. Pierre-Hyacinthe le Gendre, marquis de Berville, fils de Charles, lieutenant-général des armées du Roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en 1758, épousa Marie-Adelaïde le Gendre de Maigremont, sa cousine germaine, dont il eut Eléonore-Louise, mariée, à Emmanuel-Agathe Marquis du Hallay-Coëtquen.

En attendant que nous puissions présenter sur cette famille, qui s'est toujours distinguée par son dévouement et par ses services, un article complet, nous allons nous borner aux faits suivants :

I. Jean-Jacques LE GENDRE D'AMNEVILLE, chevalier, seigneur de la Madelaine sur Heudeville, la Ferrière, Rousoux, Bonnefoy, Berard, le Mesnil, etc., trésorier de France, secrétaire du Roi, épousa le.... dame Madelaine-Jeanne-Catherine de Foulogne. Il est mort dans l'isle de la Trinité espagnole. De son mariage est issu Antoine-Jean-François qui suit. Dans les registres de décès de l'église paroissiale de Sainte-Foy, ville de Conches, département de l'Eure, le 4 mars 1791, on trouve un autre Joseph le Gendre, ancien brigadier des gardes-du-corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

II. Antoine-Jean-François LE GENDRE, chevalier, seigneur de la Ferrière, etc., conservateur, en Normandie, des chasses de MONSIEUR (Aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII), épousa, le 30 décembre 1774, demoiselle Aurore-Elisabeth de Mauvillain, fille de Germain-Guillaume-César de Mauvillain, écuyer, ancien trésorier des armées du Roi, et de dame Marthe-Aurore Rieu. A ce contrat de mariage, passé par Gobert et Monet, notaires à Paris, assistèrent comme parents, Hue, de Mathan, de Vierville, de Senonnes, de Barbantane, Paulmy d'Argenson, de Laverdy, Le Fèvre d'Ormesson, Brulard, veuve du maréchal d'Estrées, etc. MONSIEUR, frère du Roi (Aujourd'hui S. M. Louis XVIII), et les autres Princes du sang, l'honorèrent de leurs si-

gnatures. En 1792, retiré dans le Vendômois, il y fait des partisans à l'armée royale. En 1793, au conseil du Roi à Vendôme, il est député à celui du Mans, pour déterminer la réunion des forces royales. En 1794, enlevé avec sa famille, mis en arrestation, gardé à vue par des gendarmes, etc., etc. De son mariage sont issus :

1°. Louis-Philippe-Antoine, dont l'article suit :
2°. Antoine-Germain-François, mort avant la restauration. Il a, conjointement avec son frère, servi la cause royale dans les départements de l'Ouest et en Angleterre, avec autant de bravoure que d'intelligence, et exposé mille fois sa vie pour cette cause sacrée ;
3°. Pierre-François-Hypolite, mort jeune.

III. Louis-Philippe-Antoine LE GENDRE DE LA FERRIÈRE. En 1795, il se réunit avec son frère Antoine-Germain-François, dit Auguste de la Ferrière, à l'armée de l'Ouest ; tous deux dévoués jeunes encore à la cause royale, furent nommés premiers aides-de-camp du général Mallet. En 1796, ils firent la guerre, tant dans le Berri et l'Orléanais qu'en Normandie et en Picardie. En 1797, ils eurent l'honneur de tenir la correspondance directe avec S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois. Ils passèrent en Angleterre d'où ils revinrent chargés de missions importantes pour Sa Majesté. En 1798, ils contribuèrent à l'enlèvement de sir Sidney Smith, au Temple ; l'un d'eux fut chargé de le conduire et de le faire reconnaître à la flotte anglaise. En 1799, Auguste de la Ferrière, fut arrêté sur une péniche anglaise, avec son camarade Greslu de Fay (le chevalier Dupeyrat), au moment où ils allaient prendre terre chargés de missions pour le général Mallet, commandant alors en Normandie ; conduits dans les cachots des prisons du Hâvre et traduits devant deux commissions militaires, ils furent bientôt condamnés à mort, mais sauvés par le courageux dévouement de M. Ponsard, aujourd'hui député du Morbihan, qui, d'abord, obtint un sursis au moment où les deux victimes marchaient à l'échafaud, et ensuite un renvoi en règlement de juges devant la cour de cassation. Sur ses plaidoieries, les jugements furent cassés pour cause d'incompétence et les prévenus furent livrés à la justice ordinaire. Cette affaire eut assez de mérite et

d'éclat pour fixer l'attention de MONSIEUR, frère du Roi, et S. A. R. en fit donner un témoignage écrit de sa satisfaction. Ce témoignage honorable, ainsi que plusieurs autres titres précieux pour cette famille, ont disparu dans un enlèvement de papiers pendant la tourmente révolutionnaire, mais le souvenir n'a pu s'en effacer du cœur auguste de S. A. R. En 1800, les deux frères de la Ferrière furent arrêtés et constitués pendant 18 mois, prisonniers d'état au Temple. Le château de madame la vicomtesse Fleuriau de Villegomblain, leur tante, servait de rendez-vous, dans le Vendômois ; les généraux Rochecot, Charette, Mallet, y établirent leurs états-majors ; les fidèles serviteurs du Roi y trouvèrent toujours un asyle et sa fortune ; mais privée elle-même de sa liberté et transférée à Sainte-Pélagie, elle ne dut qu'au 9 thermidor d'échapper à ses bourreaux. Elle fut de nouveau arrêtée lors de l'affaire de M. de Cadoudal. Elle avait eu à Trèves, en 1792, l'honneur d'être présentée au Roi et d'en être accueillie avec une bienveillance particulière. Sa Majesté n'avait sans doute point oublié les divers titres de cette famille à son intérêt, lorsqu'elle a appelé M. Louis-Philippe-Antoine de la Ferrière dans sa garde. Il a été nommé, par brevet, chevalier de la Légion-d'Honneur, le 16 août 1813 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme ayant appartenu à l'armée catholique et royale de haute Normandie, le 7 novembre 1814 ; capitaine, lieutenant en premier au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, le 10 octobre 1815 ; chef d'escadron, capitaine dans le même corps, le 30 juillet 1817. En vertu des pouvoirs de S. A. R. MONSIEUR, il avait été nommé, en décembre 1799, lieutenant-colonel de cavalerie attaché à la division d'état-major, par le général Mallet, à cette époque commandant en chef, pour le Roi, en haute Normandie et sur la rive droite de la Seine. Il a épousé, le 15 août 1814, Marie-Louise-Geneviève le Gendre de Marainville, sa cousine.

Armes : Ecartelé : au 1 et 4, coupé d'azur sur or, l'or chargé d'un rosier de trois roses de gueules, la feuille et tige de sinople, et l'azur de deux poissons d'argent, celui de dessous contourné ; au 2 et 3, d'or, au cerf au naturel en repos, qui est SCOT DE LA MESANGÈRE.

DE CHAMBARLHAC OU CHAMBARLHIAC, en Velay, et en Vivarais, l'une des plus anciennes maisons de la province du Languedoc, qui tire son nom de la seigneurie *de Chambarlhac* ou *Chambarlhiac*, dans le haut-Vivarais, au ci-devant diocèse de Valence, parlement de Toulouse, généralité de Montpellier, où l'on compte 272 feux ; il paraît que cette terre est sortie de la maison *de Chambarlhac*, à une époque très-reculée, et qu'elle est entrée dans celle Truchet, bien avant le quinzième siècle, époque où elle en était en possession, et qui paraît l'avoir toujours eue depuis.

La maison *de Chambarlhac* a fourni une quantité considérable d'officiers distingués au service de nos Rois, et un comte au chapitre noble de Brioude, de 1582.

On lit dans l'histoire du département de la Haute-Loire (Velay), par M. Dulac de la Tour, imprimée au Puy, en 1813, que :

» Charles VI, visitant le Languedoc, s'arrêta dans la » ville du Puy, en 1394, et que ce Monarque logea » pendant trois jours dans la maison de M. Pierre » de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale, issu » d'une famille illustre et ancienne, qui subsiste avec » l'éclat et la distinction, qui sont inséparables du » mérite. »

Raymond *de Chambarlhac*, chevalier, fut présent à la fondation de la chartreuse de Bonnefoy, le 24 juillet 1179, par Raymond, comte de Toulouse; dans cet acte, Raymond de Chambarlhac prend la qualité *de miles*.

I. Hugon DE CHAMBARLHAC DE L'HERM, damoiseau, vivait en 1326; il rendit hommage, le 9 mars de la même année, à Raymond VII, vicomte de Turenne, baron de Fay, pour les biens qu'il possédait en la mouvance de sadite baronnie. Il fut père de :

II. Raymond DE CHAMBARLHAC DE L'HERM, damoiseau, qui rendit hommage à Guillaume Roger, IIIe. du nom, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, baron d'Alais, d'Anduse, de Fay, le 3 mai 1352. Il fut père :

1°. Pons, dont l'article suit :

2°. Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale du Puy, qui eut l'honneur de loger pendant trois jours le roi Charles VI, en 1394.

III. Pons de Chambarlhac de l'Herm, damoiseau, seigneur de l'Herm, au nom de Bermonde, *aliàs*, Garianne Rochette, sa femme, rendit hommage à Raymond-Louis de Beaufort, vicomte de Turenne, baron de Fay, le 15 novembre 1399. De leur mariage est issu :

IV. Jean de Chambarlhac de l'Herm, Ier du nom, damoiseau, qui paraît dans une reconnaissance de la rente des Estreyts, du 26 mars 1400. Il eut pour fils :

V. Jean de Chambarlhac de l'Herm, IIe du nom, damoiseau, seigneur de l'Herm, qui paraît dans une reconnaissance, faite en sa faveur, de la rente des Estreyts, le 10 septembre 1479. Il fut père de :

1°. Louis dont l'article suit :

2°. Pierre de Chambarlhac, qui fut père de Jean de Chambarlhac, avec lequel il vivait en 1524.

VI. Louis de Chambarlhac, Ier du nom, damoiseau, seigneur de l'Herm, vivait le 15 avril 1510, et donna une quittance générale à Pierre et à Jean de Chambarlhac, père et fils, de la paroisse des Vostres, le 15 septembre 1524. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Chambarlhac, dominicain.

VII. Jean de Chambarlhac, IIIe du nom, seigneur de l'Herm, reçut quittance des biens paternels, d'Antoine de Chambarlhac, son frère, religieux dominicain, le 15 avril 1510 ; il fit son testament le 21 décembre 1534, acte reçu par Archier, notaire, par lequel il institue héritier, noble Antoine de Chambarlhac, son fils ; fait un legs à noble Pierre, son autre fils, et fait mention de Colombe des Estres, femme dudit Antoine : il eut pour fils :

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. Pierre de Chambarlhac, qui fit son testament

le 17 juillet 1557, en faveur de nobles Claude et Alexandre de Chambarlhac, ses neveux, et fait un legs à Colombe des Estres, veuve dudit Antoine de Chambarlhac, son frère, et à Pierre de Chambarlhac, leur fils ;

3°. Autre Pierre de Chambarlhac, chanoine et comte de Brioude, en 1582 ;

4°. Louis de Chambarlhac, qui fut père de :

A. Guillaume de Chambarlhac, héritier de son oncle, Pierre de Chambarlhac, le 15 juillet 1557. Il partagea, le 24 juin 1558, avec Claude de Chambarlhac, fils d'Antoine, les biens de Jean de Chambarlhac, leur aïeul, et testa le 12 octobre 1563. Il eut pour fils, Pierre de Chambarlhac, qui fit son testament le 23 juillet 1618, et avoit épousé, le 7 mars 1566, Antoine des Cours, dite Morianne, dont :

a. Alexandre de Chambarlhac, seigneur de l'Herm, marié, le I[er] juillet 1604, avec Catherine d'Allard, dont il eut : — 1°. Jacques de Chambarlhac, seigneur de l'Herm, marié, le 28 avril 1647, avec Laurence de Brénas ; — 2°. Alexandre de Chambarlhac, seigneur de Bascarnier, qui épousa, le 25 novembre 1559, Ciprienne Plantin ; — 3°. Antoine de Chambarlhac, seigneur de la Varenne, maintenu avec ses frères, le 28 septembre 1669 ;

b. Pierre de Chambarlhac, marié, le 28 septembre 1610, avec Jeanne dit Jamette de Crose, qui testa le 17 mai 1641. Il fut père de : — 1°. Louis de Chambarlhac de l'Herm, marié, le 2 septembre 1638, avec Claude Giberte ; — 2°. Pierre de Chambarlhac, mentionné dans le testament de sa mère, maintenu avec son frère, le 8 septembre 1669 ;

c. Marie, mentionnée dans le testament de son père, du 23 juillet 1618 ;

B. Claude de Chambarlhac, héritier avec Guil-

laume de Chambarlhac, son frère, de Pierre, leur oncle, le 15 juillet 1557.

VIII. Antoine DE CHAMBARLHAC DE L'HERM, I[er] du nom, écuyer, épousa, par contrat du 20 mai 1527, Colombe des Estres, qui était veuve de lui, le 15 juillet 1557. Il en eut :

1°. Claude, dont l'article suit :
2°. Pierre de Chambarlhac, à qui, Claude, son frère, fit une donation, le 16 février 1557, acte reçu par Marion, notaire.

IX. Claude DE CHAMBARLHAC DE L'HERM, I[er] du nom, écuyer, épousa, par contrat du 11 janvier 1557, reçu par Iston, notaire, Anne des Cours, qui étant veuve, fit une donation, le 19 mai 1607, acte reçu par Guilhot, notaire, insinuée au sénéchal du Puy, le 20 août suivant, en faveur d'Antoine dit le Jeune, l'un de ses fils qui furent :

1°. Antoine dit le Vieux, qui suit :
2°. Antoine de Chambarlhac, dit le Jeune, qui épousa, le 27 novembre 1606, Sébastienne Chambon, dont il eut Claude de Chambarlhac, seigneur de Fontmourette de la Roche-lès-Fay, diocèse du Puy, marié, le 4 octobre 1638, avec Isabeau Cortial. Il fut maintenu le 13 décembre 1668.

X. Antoine DE CHAMBARLHAC, II[e] du nom, dit le Vieux, damoiseau, seigneur de l'Herm, épousa, par contrat du 21 mai 1581, Marguerite Guillot, rendit hommage au seigneur baron de Fay, le 16 mars 1601. Ses enfants furent :

1°. Jean l'Aîné, dont l'article suit :
2°. Jean le Jeune qui fonde la branche de Chambarlhac de l'Aubepain, rapportée page 318 du tome VII de cet ouvrage ;
3°. Alexandre de Chambarlhac, qui comme procureur fondé de noble Jean, son frère, rendit hommage au baron de Fay, le 17 août 1639, avec dérivation de l'hommage rendu en 1352, par noble Pons de Chambarlhac, son septième aïeul ;
4°. Marguerite de Chambarlhac, mariée, par contrat du 4 octobre 1644, avec Pierre Blanc de Molines,

seigneur de Champs, fils de Henry Blanc de Molines, et de Catherine Bayle.

XI. Jean DE CHAMBARLHAC, III[e] du nom, seigneur de Costechaude, au diocèse du Puy, épousa, le 22 février 1637, Charlotte Jolivet, et fit son testament le 21 juin 1667. Il eut pour fils :

XII. Antoine DE CHAMBARLHAC, III[e] du nom, seigneur de Costechaude, maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de la province de Languedoc, du 25 septembre 1669. Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1671, Marie Blanc de Molines, dont il eut :

1°. Claude, dont l'article suit :
2°. Antoine de Chambarlhac, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

XIII. Claude DE CHAMBARLHAC, capitaine dans un régiment provincial, épousa, par contrat du 25 juillet 1701, demoiselle Marianne de Clavières. De ce mariage est issu :

XIV. Pierre-Guillaume DE CHAMBARLHAC, écuyer, seigneur de Beaupré, de Montregard et autres places, marié, par contrat du 26 janvier 1745, avec dame Eléonore de Bannes, acte reçu par Demeure, notaire. Il fut reçu lieutenant dans le régiment d'Auvergne, fit son testament le 30 juillet 1782, acte reçu par Verdier, notaire, et institua pour son héritier, messire Joseph-Florimond de Chambarlhac, son fils, qui suit :

XV. Joseph-Florimond, baron DE CHAMBARLHAC, chevalier de Saint-Louis, chef de division, lieutenant-colonel dans le corps des chevaliers de la couronne, par brevet de S. M. et de MONSIEUR, frère du Roi, le 18 novembre 1791, a épousé, le 5 avril 1806, mademoiselle Pierrette-Josephe de Solmes de Verac, fille légitime de Jacques de Solmes de Verac, ancien gendarme de la garde, et de dame Rose de Chambarlhac. De ce mariage sont issues :

1°. Marie-Adèle de Chambarlhac ;
2°. Marie-Eléonore de Chambarlhac ;
3°. Marie-Victorine de Chambarlhac.

SECONDE BRANCHE.

XIII. Antoine DE CHAMBARLHAC, IVe du nom, seigneur de Montgros, second fils d'Antoine de Chambarlhac, IIIe du nom, et de Marie Blanc de Molines, eut pour fils :

XIV. Antoine DE CHAMBARLHAC, Ve du nom, né le 12 novembre 1708, seigneur de Montgros, qui épousa Catherine Joanique, et donna procuration, le 22 mai 1752, à André de Chambarlhac, son fils aîné, pour contracter mariage. Ses enfants furent :

1°. André, dont l'article suit :
2°. Claude de Chambarlhac de Montgros, seigneur de la Bessée, marié, par contrat du 13 février 1753, avec demoiselle Marie Mollin. Il mourut à l'armée ;
3°. Un autre fils, mort au service.

XV. André DE CHAMBARLHAC, seigneur de la Chaux, officier, puis lieutenant-colonel au régiment du Roi, major de la place de Maubeuge, épousa, d'après la procuration de son père, en 1752, Marie Mathieu, de laquelle il a eu :

XVI. Dominique-André, baron DE CHAMBARLHAC, né le 17 mai 1754, lieutenant-général au corps royal du génie, commandeur de la Légion d'honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; fut d'abord cadet au régiment du Roi, depuis le 1er janvier 1763 jusqu'en 1773, qu'il passa lieutenant en second du génie à l'école de Mézières, en 1773 ; fut reçu ingénieur le 18 janvier 1775 ; capitaine, le 30 mars 1786 ; lieutenant-colonel, le 8 novembre 1792 ; chef de brigade, directeur des fortifications, le 21 mars 1795 ; général de brigade, le 1er février 1805 ; lieutenant-général, par ordonnance du 20 août 1814 ; commandant de la Légion d'honneur, le 15 août 1806 ; chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1814 ; admis à la retraite, en vertu de l'ordonnance du 1er août 1815 ; employé à l'armée des Vosges, en 1792, a soutenu le siége du fort de Vauban, où il a été fait prisonnier de guerre, le 14 novembre 1793, et conduit en Hongrie ; est rentré en France, le 23 septembre 1795 ; se trouva

aux différentes affaires et batailles de l'armée du Rhin et Moselle, en l'an IV ; fut blessé à la jambe par un boulet à ricochet, au siége de Kelh, en l'an V ; servit à l'armée d'Allemagne, en l'an VI et l'an VII, au siége de Philisbourg ; fut chargé de la démolition des places de Cassel, Ehrenbreistein et Dusseldorff, en l'an VIII et l'an IX ; servit au siége de Gaëte, armée de Naples, en 1806, aux siéges de Magdebourg, Colbert et Stralsund, à la grande armée, en 1807 et 1808 ; défendit la citadelle de Passau, à l'armée d'Allemagne, en 1809 ; a été nommé commandant du génie en Hollande, par ordre du 21 septembre 1810 ; commandant du génie à Dantzick, en 1811 ; a servi à la grande armée, en 1812 ; fut commandant du génie à Stettein, en 1813, où il a été fait prisonnier, et est rentré à la paix, en 1814.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.

DE CORLIEU, famille mentionnée tomes II, page 231, et III, page 379, porte : Ecartelé : aux 1 et 4, de sinople, au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

DU VAL, famille rapportée tome I, page 337 de cet ouvrage. Ses armes sont : D'azur, à la bande d'argent. Supports : deux griffons. Cimier : un trophée d'armes. Devise : *En tout candeur.*

TAILLEPIED, jadis TAILLEPIÉ ; famille originaire de Basse-Normandie, où il existe, près de Coutances, une terre de Taillepied, dont les seigneurs primitifs ont donné le nom à leurs descendants, et que les aînés de ceux-ci ont porté, dès le quatorze ou quinzième siècle, en maison étrangère, d'où elle est passée successivement dans celle de Morvillier, vers 1500, de Poésrie, vers 1600, et d'Harcourt, vers 1700, tandis que les puînés se répandaient aux environs du manoir paternel, dans le

Vexin, en Bretagne et ailleurs, avec toute l'inégalité de fortune qu'assignaient aux cadets les partages nobles de Normandie. C'est ce que justifient complètement les titres peu nombreux, mais irréprochables, qu'il a été possible de sauver de la proscription révolutionnaire, et de recouvrer dans les chartes historiques conservées par l'impression.

Ausgier *de Taillepié* fut témoin, en 1055, d'une charte en faveur de l'église de Hercé, au territoire de Redon. *D. Morice, Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, tome* 1, *col.* 403, 408. *Extr. de la Ch. des comptes de Paris.*

N.... *de Taillepié* est nommé dans un compte au sujet de la poursuite des droits féodaux de l'an 1327.

En 1379, Perrot *de Taillepié,* l'un des huit écuyers de la compagnie de messire Galeot de Saint-Simon, chevalier, fit montre, le 30 mai, à la Val-Guion. *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, tome II, col.* 204. Le même Perrot *de Taillepié* était, en 1380, l'un des huit écuyers de la compagnie de messire Jehan Prunelle, chevalier qui fit montre au Mans, le 17 mai. *Ibid., col.* 247.

N.... *de Taillepié* est nommé dans un compte, des cens et fetages du bailliage de Dunois et Fetival, de l'an 1391.

Pierre *de Taillepié*, chevalier, maître de l'hôtel de monseigneur d'Albret, connétable de France, donna, sous le sceau de ses armes, et le sein de Quarré, le 1[er] novembre 1403, une quittance de franc-salé au grentier de Montereau-Fault-Yonne. *Original en parchemin resté au pouvoir de M. de Bondy.*

Le 31 décembre 1434, pardevant Germain Maloysel, tabellion du Pont-l'Abbé, Perrin, Quief-de-Ville (*Chef-de-Ville*) et Perrin Josset, prêtèrent serment, que l'acquisition faite par Collin Scelle, de Jouhan Ingnouf et Jouhanne, sa femme, au prix de 60 s. tz. et 5 s. tz. de vin, pardevant Philipot le Blanc, tabellion, le 22 mars 1432 (v. st.) est du fieu (*fief*), terre et seigneurie appartenant à Jehan *de Taillepié*, et que le treizième lui en appartient. *Original en parchemin resté au pouvoir de M. de Bondy.*

N.... *de Taillepié* est compris dans une montre de l'an 1471.

Cette famille est encore mentionnée dans des amendes

de cheminage taxées par le vicomte de Bayeux, de la fin du quatorzième siècle.

I. Robert Taillepied, qualifié *noble homme* (1), conseiller du Roi, élu en l'élection de Mantes et de Meulan, originaire du Cotentin, épousa, le 11 mai 1629, damoiselle Antoinette Chervise, fille de feu Nicolas, conseiller du Roi, premier élu et assesseur de la même élection, et de dame Marie de Gars, sa deuxième femme, par contrat du 11 mai 1629, auquel assistèrent, comme parents communs des futurs, MM. Nicolas Le Clerc de Lesseville, chevalier, conseiller du Roi, maître des comptes à Paris, et Pesprot père et fils, avocats au parlement. Le 11 mars 1643, il reçut de Gaspard de Dampont, seigneur des Aubins, une quittance du droit de relief, foi et hommage, de terres à lui obvenues du chef de son épouse, en ligne maternelle. Le 20 janvier 1648, il fit, conjointement avec dame Anne le Camus, duchesse de Damville-Cheviz, son alliée par la mère d'elle, l'abandon d'une rente assise sur une propriété entr'eux commune, aux Franciscains de Meulan, à charge de fondation annuelle et perpétuelle de deux services de vigiles à trois leçons et trois messes, la dernière, haute de *requiem*, en fin *libera*, la prose *languentibus*, et le *de profundis*, l'un en faveur de la feue dame Le Clerc de Lesseville, mère de la duchesse, le 20 juillet, jour de son décès, en 1639; l'autre, en faveur d'Antoinette Chervise, épouse dudit Robert Taillepied, le 26 novembre 1647, jour auquel elle était décédee, à l'âge de trente-cinq ans. Le premier août 1649, il donna quittance du montant de certaines attributions de son office. Le 24 novembre 1653, il intervint au contrat de mariage d'Anne, sa fille, avec M. de Mayart; et le 16 janvier 1671, à celui de Jacques, son fils, avec mademoiselle de Gars. (*Grosses, tant en parchemin qu'en papier et autres originaux.*) Il mourut, le 24 novembre

---

(1) On sait que cette qualification de *noble homme* est admise, en Normandie, comme caractéristique de noblesse : le partage énoncé dans ce degré, et les deux degrés suivants, achève de justifier l'induction qui en résulte, ainsi que de tout ce qui précède, et présente aujourd'hui les affinités les plus distinguées.

1677, laissant de son épouse, suivant partage de 1684, six enfants, savoir :

1°. Jacques, qui suit :
2°. Nicolas Taillepied, } morts, sans alliance, avant
3°. Charles Taillepied, } 1681 ;
4°. Antoinette Taillepied, veuve de monsieur maître Christophe Camus, conseiller avocat du Roi au présidial de Mantes, avant 1683 ;
5°. Marie Taillepied, épouse de noble homme René Trépagnie, avant 1681 ;
6°. Anne Taillepied, mariée à Paris, le 24 novembre 1653, à Claude Mayart, écuyer, secrétaire du Roi, maître des eaux et forêts, et capitaine des chasses et plaisirs de S. M., à Châteauneuf en Thimerais, par contrat, auquel intervinrent et assistèrent l'abbé de Ventadour, chanoine de la cathédrale de Paris, et le duc d'Amville, tous deux du nom de Lévis ; et le marquis de Laval ; messires François de Fortia, abbé de Montboucher ; Nicolas d'Avanne, prieur de Saint-Nicaise de Meulan ; et Eustache Le Clerc de Lesseville, abbé de Saint-Crépin de Soissons, comte de Brioude, baron de Saint-Ange, conseiller-clerc au parlement de Paris ; Jean Dyel, seigneur des Hameaux, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils ; François de Montholon, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé ; Nicolas et Pierre Le Clerc de Lesseville, conseillers du Roi en ses conseils, l'un doyen des maîtres des comptes, et l'autre, conseiller au parlement de Paris, et commissaire aux requêtes du palais ; Nicolas Le Prestre, seigneur de Menucourt, et Claude Foucault, aussi conseillers au parlement de Paris ; Charles Le Clerc de Lesseville, conseiller du Roi en son grand conseil ; N... de Morel, seigneur de Bizancourt, Claude Foucault, seigneur de Giraucourt, et Antoine Le Clerc de Lesseville, seigneur d'Evesquemont, tous chevaliers ; N... du Ryer, sieur de Lurcy, Nicolas Chrestien, N... Jodelet, secrétaire du Roi, et Louis Maurin, conseiller du Roi, trésorier provincial des décimes à Montpellier, tous écuyers ; enfin, le père de la future, et Hilaire Collet, garde-du-corps de

S. A. R., son cousin-germain; messires Pierre Mayart, prêtre, prieur du Perray et de Vieille-Eglise, et Noel Mayart, écuyer, sieur de Bois-Rouvray, capitaine du château de Maillebois, frères du futur; et autres parents et amis des deux parts; elle était morte avant 1681, et Louise Mayart, seul fruit de ce mariage, et femme de messire Simon de Grieux, chevalier, seigneur de Noiseau, intervint, du chef de sa mère, au partage de la succession de son aïeule et de deux de ses oncles maternels, de 1684, par le ministère de Gaston de Grieux, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, son procureur fondé par acte du 6 juillet 1684. (*Titres originaux*, comme ci-dessus.)

II. Jacques Taillepied, écuyer, huissier de la chambre de la Reine, épousa à Meulan, damoiselle Marie de Gars, fille de noble homme Jean, conseiller du Roi, président en l'élection de Mantes, et de demoiselle Marie Chervise, sa veuve, par contrat du 16 janvier 1671, auquel intervinrent le père du futur, MM. Jean de Gars, conseiller du Roi, prévôt forain de Chaumont en Vexin, Jean de Mouchy, conseiller du Roi, son procureur à tous les siéges dudit Chaumont, frère et beau-frère de la future, et autres, leurs parents et amis, récapitulés au contrat de mariage ci-après de Louise-Henriette, leur fille. Le 15 juillet 1684, il partagea avec ses sœurs et nièces, la succession de sa mère et de ses frères. Il obtint trois sentences des requêtes du palais, en 1685, 1689 et 1692. Le 22 juin 1710, il assista au mariage de sa fille aîné. (*Titres originaux* comme ci-dessus.) Il était mort avant le 3 janvier 1724, date du mariage de son fils aîné, laissant sa veuve et les quatre enfants qui suivent:

1°. Jean-Baptiste, *aliàs* Robert-Jean-Baptiste, qui suivra;

2°. Antoine Taillepied, écuyer, seigneur de Plémont, mousquetaire du Roi en 1709, suivant un *état original de la maison du Roi*, et en 1710, suivant *le contrat de mariage de Louise-Henriette, sa sœur*. Il vivait encore en 1724, et l'on ignore s'il a contracté quelque alliance et laissé postérité;

3°. Louise-Henriette Taillepied, mariée, le 22 juin

1710, à messire Jean-Baptiste-Léonor de Billeheust (1), chevalier, seigneur de Saint-Georges, et de la Forterie, capitaine d'infanterie, domicilié en la paroisse des Loges, au diocèse d'Avranches, mort en 1757. Au contrat intervinrent, du côté de la future, son père, Antoine, écuyer, mousquetaire du Roi, et Thérèse, demoiselle, ses frère et sœur; messires Charles-François de Gars, seigneur de Boisemont, et dame Agnès Le Noir, son épouse; Simon de Gars, seigneur de Blaru, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville et fort de Meulan, et dame Catherine Vathane, son épouse; et Antoine de Gars, conseiller du Roi, auditeur en sa chambre des comptes à Paris, tous écuyers, oncles maternels; Jean-Baptiste de Gars, écuyer, sieur de Boisemont, et Catherine-Jeanne de Gars, demoiselle, cousins-germains; et du côté du futur, N . . . ., écuyer, seigneur de Poil-de-Truye, ... (*Expédition en papier et en forme.*)

4°. Thérèse Taillepied, demoiselle, qui n'est mentionnée qu'au mariage de sa sœur, en 1710, et dont on ignore la destinée ultérieure.

III. Jean-Baptiste, *aliàs* Robert-Jean-Baptiste Taillepied, écuyer, seigneur de Bondy, la Garenne, etc., successivement receveur-général des finances de la généralité

---

(1) La famille de *Billeheust* est d'ancienne noblesse originaire d'Irlande, où trois branches de ce nom subsistent. Plusieurs de cette famille ont été décorés de l'ordre de la Jarretière, du titre de *Mylord*, et de la dignité de membres du parlement d'Irlande. Plusieurs membres de cette famille, passés en France à une époque très reculée, se sont établis en Normandie, où leur postérité florissait dès le quatorzième siècle : elle a formé depuis un grand nombre de branches et rameaux. Jean-Baptiste-Léonor de Billeheust, chef de la branche des Loges, avait épousé, en premières noces, par contrat du 3 novembre 1701, demoiselle Barbe du Hommel, fille de feu messire Louis du Hommel, seigneur et patron de Sartilly, les Eaux, etc., dont il eut plusieurs enfants. Les armes de cette ancienne famille sont : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.*

d'Auch, secrétaire du Roi, et l'un des quarante fermiers généraux des domaines de S. M., épousa, le 3 janvier 1724, demoiselle Geneviève-Marie le Mercier de Senlis, fille de feu Jehan, sieur de Senlis, et de dame Geneviève-Marie Chastellier, sa veuve, par contrat auquel assistèrent, du côté du futur, Charles Savalette, écuyer, seigneur de Magnanville, procureur fondé de sa mère, par acte du 24 décembre 1723; Antoine Taillepied, écuyer, seigneur de Plémont, son frère; Charles-François de Gars, écuyer, seigneur de Boisemont, son oncle maternel; Louis de Blair, chevalier, seigneur de Cernay et Aulnay, conseiller au parlement de Paris, cousin-germain, à cause de feu son épouse N. . . . . . de Gars de Boisemont, et Melchior de Blair, chevalier, seigneur de Cernay, et dame Marie de Brinon, son épouse; du côté de la future, Jean-Baptiste Misanges, son oncle à la mode de Bretagne; Adrien Cornet, avocat au parlement et aux conseils du Roi, son cousin issu de germain, et dame N . . . . Chaudron des Aunays, son épouse; messires Pierre Dodun, chevalier, et dame Claude-Susanne Jacques de Vitry, son épouse, cousin; André-Gaspard Dodun, écuyer, cousin; Moïse-Augustin de Fontanieu, chevalier, intendant-général des meubles de la couronne, et dame Geneviève Dodun, son épouse, cousine; Gaspard-Moïse de Fontanieu, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, aussi intendant des meubles, de la couronne, cousin; Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castel-Moron, brigadier des armées du Roi, capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, et dame Cécile-Geneviève de Fontanieu, cousine; Gaspard Dodun, chevalier, marquis d'Herbault, seigneur châtelain d'Hommère-le-Belloy, d'Achères, Font-Ordines, etc., conseiller ordinaire au conseil général royal, contrôleur général des finances, et dame N... Sachot, son épouse, cousin; Louis Fagon, chevalier, conseiller d'état, et au conseil d'état royal, intendant des finances, cousin; dame Anne de la Bussière, veuve de Jacques Gilbert, écuyer, sieur de Nozières, commissaire des guerres, cousine; et dame Anne-Geneviève Gilbert de Nozières, épouse de M. de Savalette-Magnanville ci-dessus, cousine. Il étoit mort avant le 1[er] juillet 1766, date à laquelle sa veuve vendit à Philippe Jean de Lisle, fermier général, l'office de secrétaire du Roi de feu son mari,

tant en son nom que de leurs seuls enfants qui étoient : (*Titres originaux* comme ci-dessus.)

1°. Jean-Baptiste-Marie-Adéodat, qui suit :

2°. Charles-Claude-Alexandre Taillepied, chevalier, seigneur de la Garenne, qui fonde la branche de la Garenne. Il fut conseiller, secrétaire des commandements, maison et finances et du cabinet de MONSIEUR, frère du Roi ; s'allia, par contrat passé le 22 mars 1776, devant le Gras et son confrère, notaires au châtelet de Paris, avec Agathe-Marie Masson, demoiselle, fille de Claude-Louis Masson, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, trésorier des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et de dame Marie-Françoise Radix, son épouse. Il rendit hommage et aveu pour ses terres, en 1778, et obtint la charge d'introducteur des ambassadeurs près S. M., en 1785.

IV. Jean-Baptiste-Marie-Adéodat TAILLEPIED DE BONDY, écuyer, seigneur de Bondy, etc., conseiller du Roi, receveur général des finances, épousa demoiselle Catherine de Foissy (1), qui l'a rendu père de :

1°. Pierre-Marie qui suit :

2°. Charles-Claude Taillepied de Bondy, dont l'article suivra celui de son frère.

V. Pierre-Marie TAILLEPIED, comte de Bondy, né en 1766, a épousé Sophie Hamelin, de laquelle il a deux enfants :

1°. Adolphe-Charles Taillepied de Bondy ;

2°. Francisque Taillepied de Bondy.

V. Charles-Claude TAILLEPIED DE BONDY, écuyer,

---

(1) La maison de *Foissy* est une des plus anciennes du Mâconnais ; elle a formé des alliances avec les maisons les plus considérables de Bourgogne, entr'autres, avec celles de Dinteville, de Vergy, d'Andelot, etc., etc. Philibert de Foissy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Champagne, vivait en 1550. Nicolas de Foissy, chevalier du même ordre, mourut en 1625. Les armes sont : *d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de sable.*

a commandé une section de Paris, au 1er vendémiaire. Son dévouement pour la cause royale l'ayant fait condamner à mort, il fut obligé d'émigrer. Il est marié à Joséphine Rousseau de la Brosse, de laquelle il a :

Charles-Pierre Taillepied de Bondy, né en 1817.

Armes : D'azur, à trois croissants d'or; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules. Devise : *Aspera non terrent.*

DU FOS DE MÉRY, famille noble originaire du Quercy, dont les armes sont : D'or, à trois pals de gueules.

MALLEVAUD ou MALLEVAULT, de la *Varenne*, de *Vomorand*, de *Marigny*, et de *Puyrenaud*. Cette maison, mentionnée dans les tomes II et III du *Nobiliaire universel de France*, a obtenu de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, un certificat qui atteste qu'elle est d'*extraction noble ;* et ses armoiries, décrites dans les deux articles précités, et dans la première livraison de l'*Armorial général des familles nobles de France*, doivent être ainsi *rectifiées :*

« D'argent à trois *vires* d'azur, au bâton du même,
« posé en pal, au centre de l'écu. Couronne de marquis.
« Tenants : deux sauvages. »

Et au degré IX de la branche de *Mallevaud de Puyrenaud*, il faut ajouter que Fançois de Mallevaud, fils aîné de François-Henri, a épousé, le 22 février 1816, demoiselle Françoise Hocquart, fille de messire Toussaint - Thérèse Hocquart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef d'escadron, et de dame Madelaine le Prince, d'une ancienne famille noble très-distinguée. M. Quelin, neveu de M. Hocquart, vient tout récemment d'être sacré évêque *in partibus*.

DE GERMIGNEY, en Franche-Comté.

La terre de Germigney, située dans le Val d'Amour, entre Salins et Dôle, au comté de Bourgogne, a eu ses seigneurs de nom et d'armes. L'une des branches de la maison de Germigney, établie, dans le XV[e] siècle, en la ville de Salins, devint l'héritière d'une famille noble du nom DE COQUELIN, à charge d'en prendre le nom et les armes.

De cette famille était Guy Coquelin, l'un des conseillers de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui fut du nombre de ceux convoqués par ordre de ce prince, pour assister au parlement tenu à Dôle, en juillet, août et septembre 1397 et 21 février 1400, suivant ses lettres-patentes datées, les premières de Beauté-sur-Marne, le 13 juin 1397, les deuxièmes du 6 décembre 1400. Il se trouva dans cette dernière assemblée avec Guillaume, seigneur de Chissey, d'une branche de la maison de Germigney, et plusieurs autres seigneurs des deux Bourgogne (1).

Dans la suite, une autre famille du nom de Coquelin, qui habitait aussi la ville de Salins, ayant été anoblie, Jean-Baptiste de Germigney, dit Coquelin, qui venait de substituer ses biens à l'infini à ses enfants et à leurs descendants, craignant que la confusion ne s'établît, avec le temps, entre les deux familles et n'occasionnât quelques difficultés en la succession de ses biens, demanda et obtint de Philippe III, roi d'Espagne, la permission de quitter le nom de Coquelin, pour reprendre celui de ses aïeux. Les lettres-patentes qui lui furent accordées pour reprendre son nom de Germigney, en date de Bruxelles, du mois d'avril 1633, ont été enregistrées aux actes importants du parlement de Dôle, le 9 juin suivant, et au bailliage de Salins, le 25 du même mois.

Cette maison de Germigney est reçue depuis long-tems à Malte, à Saint-Georges, dans les chapitres nobles de Baume-les-Messieurs, Lons-le-Saunier, Migette et

---

(1) Hist. de Bourgogne, par dom Plancher, tome III, pag. 466 et 476.

autres colléges nobles de la province de la Franche-Comté, où l'on fait preuve de seize quartiers.

L'abbé Guillaume, dans son histoire des sires de Salins, n'a donné qu'un fragment de la généalogie de cette maison; l'on va suppléer à ce qui manque. Nous commencerons par le plus ancien, sur lequel on a conservé des titres.

I. Jean DE GERMIGNEY, chevalier, vivant en 1390, a eu de Pernette de Chamblay, sa femme :

II. Guillaume DE GERMIGNEY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chargey, épousa Alix d'Avanne, fille de Renaud d'Avanne, chevalier, sire de Frasnois, et de Marguerite de Vezet. Celle-ci d'ancienne maison de nom et d'armes qui s'est éteinte au commencement du XVe. siècle dans celle de Grammont. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

1°. Claude, dont la postérité est ignorée;
2°. Thibaud, qui suit :

III. Thibaud DE GERMIGNEY, écuyer, seigneur de Chargey, s'allia à Huguette de Grussy, fille de Louis de Grussy, dit Barant, écuyer, et de Françoise d'Avanne. Il en eut :

IV. Gaspard DE GERMIGNEY, écuyer, seigneur de Chargey et autres lieux. Jean Coquelin, son oncle, descendant de Guy-Coquelin, conseiller du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, le fit son héritier par son testament, publié en l'officialité de Besançon, le pénultième de mars 1572, à charge par lui et les siens de prendre son nom et ses armes. Il avait épousé Louise d'Alepy, d'une famille noble de Salins, alliée à l'illustre maison de Pontailler, fille de noble Guillaume d'Alepy et de Jeanne d'Alonval. Il en eut sept enfants, savoir :

1°. Guillaume, qui a continué la postérité;
2°. Jean, chanoine de Saint-Anatoile de Salins;
3°. Louise, femme de François de Sombarde;
4°. Perrenette, épouse de noble Jean Masson de Noseroy;
5°. Jeanne, femme de Jean Duc, de Salins, écuyer;
6°. Etiennette, alliée à noble Jean Froissard de Poligny;
7°. Philiberte de Germigney.

V. Guillaume II. DE GERMIGNEY, dit *Coquelin*, devenu héritier des biens de Jean Coquelin, son oncle (1), racheta, conjointement avec sa mère, alors veuve, la terre de Germigney, avec celles de Chilley et du Perret que son aïeul avait aliénées. Il servit en qualité de volontaire dans le terce du baron de Rye, en 1589, et fut convoqué aux états de la province, en 1614. Il avait épousé Catherine Jacquinot de Goux, fille de Claude Jacquinot de Goux, chevalier, président de Bourgogne, et de Marguerite de Mongenet, sa seconde femme. Il mourut le 6 juillet 1619, et son épouse, le 20 juillet 1611, suivant leur épitaphe gravée en lettres d'or sur un marbre noir qu'on voyait encore avant la révolution dans la chapelle de Sainte-Barbe, en l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins. Il eut de son mariage trois fils à qui il substitua ses biens à l'infini, savoir :

1°. Jean Baptiste, qui suit :
2°. Nicolas de Germigney ;
3°. Pierre de Germigney ;
4°. Louise, femme de Claude d'Udressier, écuyer, d'une ancienne maison noble de Salins.

VI. Jean-Baptiste DE GERMIGNEY, dit *Coquelin*, écuyer, devenu seigneur de Germigney et héritier des terres de Chilley, Avesches, Labergement, etc., par le testament de son père, obtint, pour les motifs déjà rapportés des lettres-patentes données à Bruxelles, au mois d'Avril 1633, par Philippe III, roi d'Espagne, qui lui permettent de reprendre l'ancien nom de sa famille, en considération de ses services militaires et de ceux de son père. Il épousa, par contrat du 29 août 1617, Anatoile-Suzanne du Champ, fille de Claude-François-Anatoile du Champ, écuyer, seigneur de Parthey, et de Claudine-Gérarde de Laborey. Il en eut :

VII. Guillaume III[e], DE GERMIGNEY, écuyer, seigneur dudit lieu, Aresches, Chilley, etc., marié, par traité du 1[er] juin 1660, à Marguerite de Bancenel, fille de

(1) Il était fils de Henri, petit-fils de Guillaume, et arrière petit-fils de Guy Coquelin, conseiller du duc de Bourgogne et de ses parlements, tous qualifiés écuyers.

Jean-Baptiste de Bancenel, écuyer, seigneur de Myon, et de Jeanne du Prel, de laquelle il eut :

VIII. Jacques-François de Germigney, seigneur dudit lieu, Aresches, Chilley et autres lieux, capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Maurice, fut fait marquis d'Aresches, par lettres-patentes du Roi, données au mois de décembre 1717, portant érection en marquisat de cette terre et de celles de Germigney, Chilley, Labergement et du Perret, en considération de sa noblesse et de l'ancienne possession de ces terres dans sa famille. Il s'allia, par contrat du 4 février 1691, avec Françoise-Bonaventure de Saint-Maurice, fille de Jean-Simon de Saint-Maurice, seigneur d'Augerans et de Verges, chevalier de Saint-Georges, et d'Anne de Saint-Martin. Il substitua ses biens, à la quatorzième génération, à ses enfants mâles, par son testament, reçu Deverre, notaire à Salins, le 8 mars 1730, publié au bailliage de cette ville, le 1er avril suivant. Ses enfants furent :

1°. Claude-François, qui a continué la lignée :
2°. Jean-Charles, reçu chevalier de Malte en 1708, mort commandeur et capitaine dans le régiment de la marine (1).
3°. Jean-Claude-Joseph-Yoland, religieux en la noble abbaye de Baume-les-Messieurs, où l'on prouvait les seize quartiers;
4°. Jeanne-Claudine-Thérèse, reçue chanoinesse en la noble abbaye de Lons-le-Saunier, le 12 juin 1708 ;
5°. Claudine-Bernardine, religieuse ursuline, à Salins;
6°. Jeanne-Françoise, cordelière à Salins.

---

(1) L'arbre généalogique présenté pour la réception de Jean-Charles de Germigney à Malte, est de 32 quartiers, qui sont : Germigney, Alpy, Jacquinot, de Mongenet, du Champ, du May, Laborey, Gaignon, Bancenel, d'Orchamps, Musy, Magniet, du Prel, le Moine, Marchand, de Noseroy, Saint-Maurice, Drouhôt, Froissard, Blanchod, de Montrichard, de Rousin, de Chavirey, de Ferlin, de Saint-Martin, des Arsures, de Vichy, de Chissey, de Montet de Grisseul, de Cluny et de Fenière.

IX. Claude-François DE GERMIGNEY, marquis d'Aresches, ayant aliéné cette terre, obtint du Roi des lettres-patentes données à Compiègne, au mois de juillet 1740, portant union des terres de Germigney, Vaivre, Chilley, Rennes et du Perret, avec leur érection en marquisat, sous le nom de Germigney. Ces lettres ont été enregistrées au parlement de Besançon, par arrêt du 31 août 1740, et à la chambre des comptes de Dole, le 12 janvier 1751. Il fut marié deux fois, 1°. à Marie-Rosalie des Salles, filles de Louis, comte des Salles, chevalier, et de Denise-Agathe de Louviers; 2°. à Charlotte de Bancenel de Myon, douairière de N....... Desarmant, brigadier des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, et fille de Guillaume-Joseph de Bancenel, écuyer, seigneur de Myon, et de Jeanne-Thérèse de Boutechoux; il n'en eut point d'enfants. Il fut mousquetaire de la garde du Roi. Il testa en son château du Perret, le 15 mai 1773, et son testament fut publié au bailliage de Salins, le 8 avril 1774. De son premier mariage sont issus :

1°. Jacques-François, marquis de Germigney, seigneur dudit lieu, Vaivre, Chilley, Rennes, du Perret, etc., fils aîné du précédent, capitaine au régiment du Roi, infanterie, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; fut reçu chevalier de Saint-Georges, à l'assemblée de cet ordre tenue à Besançon, le 28 avril 1738. Il y avait présenté pour ses lignes paternelles et maternelles, Germigney, Saint-Mauris, des Salles et Louviers. Il s'allia à Denise-Victoire de Chastelier du Mesnil, fille de Charles-Joachim, marquis de Chastelier du Mesnil, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant dans la province de Dauphiné, et de dame Petit de Marivats. De cette alliance sont issus :

A. Roch-Cloud, mort au berceau;

B. Françoise-Emilie, mariée, par contrat du 25 avril 1789, à messire Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hypolite, comte de Mareschal de Vezet, seigneur de Vezet, Greucourt, Thise et autres lieux, president à mortier au par-

lement de Franche-Comté, conseiller du Roi en ses conseils; l'un des députés de la noblesse du baillage d'Amont (Vesoul), aux états-généraux du royaume, en 1789. Dont trois enfants, savoir :

a. Alphonse-Luc-Henri, mort au berceau;
b. Jean-Luc-Victor-Médard de Mareschal;
c. Emilie de Mareschal.

C. Victorine-Bonaventure-Denise, alliée à Louis-René-Dominique de Gras de Préville, chevalier de l'ordre de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, contre-amiral et major-général de S. M. le roi de Naples, en 1817, fils de Balthasar, IIe du nom de Gras de Préville, seigneur de Clemensane, lieutenant de vaisseau, et de Marie-Thérèse de Pavée, des barons de Montredon et de Villevielle, dont deux filles :

a. Caroline de Gras de Préville;
b. Joséphine de Gras de Préville.

D. Agathe-Josephe-Félicité de Germigney, chanoinesse du chapitre noble de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier;

2°. Charles-Joseph, dont la postérité sera rappelée après celle de son frère;
3°. Bonaventure-Yolande, chanoinesse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, où elle a été reçue, le 27 septembre 1735;
4°. Antoinette-Bonaventure, chanoinesse en la noble abbaye de Migette.

X. Charles-Joseph DE GERMIGNEY, fut marquis de Germigney, après la mort sans enfants mâles de son frère aîné. Il a été lieutenant-colonel au régiment du Roi, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et reçu chevalier de Saint-Georges en 1763. Il s'allia, par contrat passé au château de Loulans, le 8 octobre 1786, avec Etiennette-Catherine de Boitouset d'Ormenans, fille de messire Marie-Dominique-Alexis de Boitouset de Poinsson, marquis de Loulans et d'Or-

menans, capitaine au régiment de la Reine, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise-Désirée Marchant du Pouch de la Vivie et de Bernon, fille de messire Pierre Marchant du Pouch, écuyer, seigneur de la Vivie et de Bernon, d'une famille noble de la ville de Larche, en bas Limousin, capitaine de grenadiers au régiment de Gâtinois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Elisabeth-Françoise, née comtesse de la Porte de Vezins. Charles-Joseph, marquis de Germigney, héritier des titres et des biens substitués de sa famille, testa en son château du Perret, devant Mourcet, notaire à Salins, le 10 juin 1790, son testament fut publié au tribunal d'Arbois, en 1792. Il a laissé un fils unique :

XI. Amédée-Louis, marquis DE GERMIGNEY, né à Salins, le 7 mars 1789.

Armes : D'azur, à deux licornes affrontées d'or, accornées d'argent, les cornes passées en sautoir. Couronne de marquis. Cimier : une licorne issante de l'écu. Devise : *En attendant mieux Germigney*. Supports : 2 aigles. Autrefois : d'argent, au chef de sable émanché de 3 pointes.

DE GAIGNON DE VILAINES, noble et ancienne maison originaire du Maine, dont les armes sont : D'hermine, à la croix de gueules.

DE GIEY, en Champagne, famille qui porte : D'argent, semé de trèfles de sable ; au lion du même, brochant ; au chef de gueules, chargé de trois croissants d'argent.

SAINT-LEGER, famille ancienne, originaire de Charleville, puis établie à Laon et à Maubeuge.

I. François DE SAINT-LEGER, commandant pour le Roi à Maubert-Fontaine, y perdit les titres de généalogie précédente, lors de l'incendie qui l'a réduite en cendres. Il a épousé N..... De ce mariage vint :

II. François DE SAINT-LEGER, capitaine au régiment de Baudole, mort de ses blessures au siége de Rethel. Il avait épousé N.... De ce mariage vint :

III. Jean-Baptiste DE SAINT-LEGER, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il avait épousé N.... De ce mariage vint :

IV. Etienne DE SAINT-LEGER, seigneur d'Ambeuval, Vosges, etc. Il avait épousé Françoise Ballotte. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-Baptiste, mort capitaine au régiment provincial de Soissons, seigneur de Vosges ;
Il eut trois fils morts jeunes sans enfants ;
2°. Charles-Etienne, mort doyen honoraire de la collégiale de Nesle ;
3°. Antoine-Nicole-Florimonde, morte célibataire ;
4°. César-Alexandre, dont l'article suit :

V. César-Alexandre DE SAINT-LEGER, chevalier, seigneur de Beautor, né à Laon, le 8 novembre 1735, entré au service du Roi, en 1748, retiré en 1781, avec le grade de capitaine. Il a épousé, en 1769, Albertine-Théodore-Ursule-Josephe de Preseau, fille de messire Ferdinand-Joseph de Preseau, en son vivant conseiller procureur du roi de Maubeuge, seigneur de Menaige et de Claire Hyacinthe du Belloy. De ce mariage vinrent :

1°. Ferdinand-Baptiste-Alexandre, dont l'article suit :
2°. Ferdinand-César, retiré du service avec le grade de capitaine dans les états-majors de l'armée, chevalier de la légion d'honneur. Il a épousé Françoise-Ferdinande Houseau de Milleville, fille de monsieur Ferdinand Houseau de Milleville, gentilhomme demeurant à Mons, ville des Pays-Bas, de laquelle il n'a pas de postérité ;
3°. Alexandre-Louis-Joseph, tué à l'armée d'Italie, ayant le grade de lieutenant ;
4°. Armand-Etienne-Maurice, mort jeune.

VI. Ferdinand-Baptiste-Alexandre DE SAINT-LEGER, retiré chef de bataillon du génie militaire, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Il a épousé, en 1799, Adélaïde-Marie-Louise Benoist de Neuflieu, fille de messire Antoine-Auguste-Jean-Baptiste Benoist de Neuflieu, en son vivant colonel du génie, et de Louise Jeanne-Josephe le Page; de ce mariage sont issus :

1°. Adélaïde-Laurence, morte jeune;
2°. Adolphe, dont l'article suit :
3°. Théophile, mort jeune;
4°. Alfred, mort jeune;
5°. Claudine, en bas âge.

VII. Adolphe DE SAINT-LEGER, âgé de 16 ans.

Armes : D'azur, à deux épées d'argent, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un soleil d'or. Couronne de comte; supports : deux licornes.

DE GRIPIÈRE DE MONCROC, en Agénois, famille noble qui porte : De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperon d'or.

DE SAINT-GENIEZ, famille noble, dont les armes sont : Ecartelé : au 1, d'azur, à la fasce contrebretessée d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe de deux épées du second émail, passées en sautoir; au 2, d'azur, à trois bandes d'or; à la bordure de sable, chargée en chef de deux tours d'argent; au 3, écartelé d'or et de gueules; au 4, d'or, à la croix ancrée de gueules. Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

ANDRÉ DE KERLIDEC, ancienne famille de Provence, établie en Bretagne, où elle réside de nos jours.

I. René-François ANDRÉ DE VILLERAIN, écuyer,

seigneur du Léhec et de Kermorial, mort en 1762, avait épousé Marie Guyardet Loyant. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre, mort célibataire;
2°. Etienne, dont l'article suit:
3°. Marie, morte en 1782, supérieure des dames religieuses ursulines de Quimperlé;
4°. Claude-Laurence André, morte, sans hoirs, en 1810; elle avait épousé messire Joseph-Marie le Couriault, chevalier du Quilio, major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
5°. Perrine André, aussi décédée sans hoirs, en 1743. Elle avait épousé M. le Gouverneur, écuyer, officier d'infanterie.

II. Etienne ANDRÉ DU LÉHEC, écuyer, seigneur de Kermorial, mort en 1766. Il avait épousé Elisabeth le Duigou, morte en 1794, et avait marché avec l'arrière-ban, lors de la descente des Anglais à Lorient. De ce mariage sont issus :

1°. Hyacinthe, mort en très bas âge;
2°. François-Marie, capitaine au régiment de Penthièvre, mort, sans hoirs, en 1775;
3°. Joseph-Etienne, émigré en 1791, mort dans l'émigration, en 1792. Il avait épousé: 1°. mademoiselle du Laurens de la Barre, dont il eut une fille, morte en bas âge; 2°. demoiselle Julie Urvoy de Saint-Bédant, dont il eut une autre fille, morte à quatre ans;
4°. René-Laurent, agent de la Nation, à Mocka, marié, en 1768, à Gilette-Josephe de Kerguern. De ce mariage sont issus :
    a. Marie-Claire, mariée, en 1808, à M. du Plessix-Mauduit, chevalier de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie retraité;
    b. Françoise-Michelle, mariée, en 1804, à M. Billette, syndic de la marine;
    c. Elisabeth, née en 1789, non mariée;
5°. Jean-Claude, dont l'article suit:
6°. Elisabeth-Renée, morte, sans hoirs, en 1786;
7°. Marie-Claire, religieuse bernardine, prieure

inamovible de l'abbaye royale de Kerlot, à Quimper, morte en 1796 ;

8°. Thérèse, morte en 1789, veuve de M. Quentin de Trémisot, ancien commandant d'Yanaon. Elle a eu de ce mariage :

a. Jean-Simon-Henri, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, pour servir sous les ordres des princes français, et a été attaché à l'armée du prince de Condé, jusqu'à son licenciement ;

b. Thérèse, mariée à M. de Christol, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Royal-Roussillon ;

c. René-François, émigré en 1791, a servi dans le régiment du duc de la Châtre, a été blessé dans les Pays-Bas, et fusillé à Nieuport ;

9°. Perrine, religieuse bernardine, de l'abbaye royale de Kerlot, décédée à Auray, en 1810 ;

10°. Avoye, morte en 1815, sans postérité. Elle avait épousé le comte de Robien du Poul ;

11°. Marie-Renée, morte en 1810, sans postérité ;

12°. Marie-Elisabeth Renée, mariée à M. Briant de Penquelien, chevalier de Saint-Louis, mort en 1812, émigré en 1791. Il a servi en qualité d'officier d'une des compagnies nobles de l'armée de Condé, où il a fait toutes les campagnes. De ce mariage sont nés :

a. Hyacinthe, mort en bas âge ;

b. Marie, morte en bas âge ;

c. Charles-Marie, né en février 1792. Il a servi dans l'armée royale de Bretagne, pendant les cent jours, et est actuellement lieutenant dans la légion de l'Aisne.

III. Jean-Claude André de Kerlidec, écuyer, né le 13 janvier 1757, chevalier de Saint-Louis, nommé lieutenant d'artillerie des Colonies, en 1776, a fait cinq campagnes dans l'Inde, s'est trouvé au siége de Pondichéry, où il a été blessé en 1778, s'est rendu en Allemagne en 1791, pour se ranger sous les drapeaux des princes français, a été fait capitaine en 1811, et a été attaché en qualité

de chef d'escouade de la compagnie des officiers du régiment d'Angoulême, infanterie, dans la campagne de 1812, a fait celle de 1815 et les suivantes, dans l'armée de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, où il a reçu trois coups de feu, dont une balle au travers de la poitrine. Rentré après le Roi, en 1814, il a obtenu le rang et la retraite de chef de bataillon; forcé de s'émigrer de nouveau à la seconde rentrée de l'usurpateur, il est revenu en France, en 1815, et a été fait lieutenant-colonel, en 1817.

Armes : De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe de deux étoiles du même.

DE LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE, en l'Isle-de-France, famille noble dont les armes sont : D'or, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules.

DAROT DE VAUGOUBERT, en Normandie, famille noble, dont les armes sont : Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules; aux 2 et 3, de cinq points d'or, équipolés à quatre de gueules.

DE BARRUEL, en Vivarais. Nous n'avons donné qu'une notice sur cette famille, dans le tome II du *Nobiliaire ;* nous allons en transmettre ici la généalogie, dressée par M. le comte de Waroquier, sur les titres qui lui ont été fournis.

Si la tradition qui donne une origine écossaise à MM. de Barruel, est vraie, dit M. le comte de Waroquier, ce doit être vers la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième, qu'ils ont formé leur établissement en Vivarais.

Les montres écossaises, donnant vers ce tems-là beaucoup de personnages de ce nom, à cette même époque

la compagnie écossaise fut établie, et même avant, beaucoup d'écossais servaient en France, dans des compagnies franches.

Le premier, connu de ce nom dans le Vivarais, est noble Raymond DE BARRUEL, qui, l'an 1303, le mardi après la fête de la chaire de Saint-Pierre, le roi Philippe, régnant, fait hommage à fief franc, noble et gentil, à noble et puissant homme Pons, seigneur de Mirabel, de son fait du terroir de Brassenegue, confrontant, d'une part, le terroir et mandement du château de Saint-Pons, et, d'autre part, le terroir et mandement du château de la Rochechérie. Ces deux seigneuries sont encore dans la famille des Barruel-Saint-Pons.

Les guerres civiles et de religion, qui ont désolé, pendant plus d'un siècle, le Vivarais, ont fait perdre à cette famille, la plupart de ses anciens titres, de sorte que ceux qui ont toujours habité le Vivarais ne peuvent établir leur filiation, que de Pierre, rappelé dans un acte de 1481, alors la filiation est parfaitement suivie; mais on voit, dès-lors, que leurs alliances avec les anciennes familles du pays, dénotent une ancienne origine.

I. Noble Pierre DE BARRUEL, rappelé dans un acte de 1481, fut père de :

1°. Jean, dont l'article suit :

2°. Une fille, qui épousa Jean de Chambau, branche qui s'est éteinte en la personne d'Anne de Chambau, dame et baronne de Privas, qui épousa, sous le règne de Louis XIII, René de la Tour-du-Pin-Gouvernet.

II. Noble Jean DE BARRUEL, épousa N.... de Gouvernet. De ce mariage il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit :

2°. Antoinette, qui épousa Antoine Chomouroux, ancienne famille du Velay.

III. Pierre DE BARRUEL, IIe du nom, épousa sa cousine N.... de Chambau. De ce mariage naquit :

IV. Jean DE BARRUEL, IIe du nom, bailli d'épée de Crussol; qualifié de noble dans sa commission, datée du 12 mars 1550. Il épousa N.... de Bechereau ou Bouchereau. De ce mariage il eut trois fils :

1°. Elzéas, attaché à la maison du duc d'Uzès, fut s'établir à Bagnol, où il a formé la branche des Barruel-Beauvert ;
2°. Pierre de Barruel, dont l'article suit :
3°. André de Barruel.

V. Pierre de Barruel, IIIe du nom, épousa N.... de Châteauvieux, dont il eut :

VI. Antoine de Barruel, qui épousa Antoinette Berger, dont il eut :

VII. Antoine de Barruel, IIe. du nom, qui épousa N..... Garnier, dont la sœur ou nièce, épousa N.... d'Arlande, marquis de Mirabel. Il eut de ce mariage :
1°. Timothée, qui forma la branche de Barruel-Bavas ;
2°. Louis, celle de Barruel-Mirabel, qui suit.

VIII. Noble Louis de Barruel-Mirabel, épousa N.... d'Escours. De ce mariage il eut deux fils, dont l'aîné a continué la branche de Barruel-Mirabel, et l'autre, qui suit, a formé celle de Barruel-Saint-Pons.

IX. Louis de Barruel-Saint-Pons, épousa sa cousine Marie d'Escours de Beaulieu, dont il eut :
1°. Antoine, dont l'article viendra ;
2°. Marie, qui épousa son cousin René-Marin de Barruel-Bavas, écuyer, seigneur du marquisat de Bavas, Saint-Cierge, Saint-Vincent, Saint-Quintin, Durfort, la Baume, Montagu, Montély et autres lieux. De ce mariage sont nés :
A. René-Marin de Barruel-Bavas, écuyer, seigneur du marquisat de Bavas, Saint-Cierge, Saint-Vincent, Saint-Quintin, Montagu, Durfort, la Baume, Montély et autres; cornette de cavalerie au régiment d'Anjou, épousa Marie de Mayol de Luppé. Il eut de ce mariage :
a. René-Marin-Marie de Barruel-Bavas, seigneur du marquisat de Bavas, épousa, en 1771, Pauline de Rochefort, fille du baron de Rochefort, chevalier de Saint-

Louis, ancien capitaine d'infanterie, et N.... de Moreton-Chabrillant ; mort en 1815, sans enfants ; laissant sa femme, héritière ; mais il avait fait auparavant une donation de son château et seigneurie de Bavas, à son cousin-issu-de-germain, Louis-Antoine de Barruel-Saint-Pons, pour que la terre ne sortît pas de la famille ;

b. N.... de Barruel-Bavas-Saint-Quintin, lieutenant au régiment de Languedoc, mort au service, en 1789 ;

B. Louis de Barruel-Saint-Cierge, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Brie, mort célibataire ;

C. N..... de Barruel-Saint-Vincent, capitaine au régiment de l'Isle-de-France, a laissé trois fils :

a. N..... de Barruel-Saint-Vincent, chevalier de Saint-Louis, garde du corps, compagnie de Gramont ; fut joindre son corps, en 1791, à l'armée des princes ; ensuite aide-major dans un régiment à la solde d'Angleterre ; a rejoint son corps, au retour du Roi ;

b. N.... de Barruel-la-Combe, chevalier de Saint-Louis, garde du corps de la même compagnie ; a rejoint avec son frère ;

c. N..... de Barruel-Saint-Vincent, ancien chanoine de Bayeux ;

D. N...., de Barruel-Duvert, officier dans la légion de Flandre, mort célibataire ;

E. N.... de Barruel-Montély, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, compagnie de Villeroy ; mort sans enfants ;

F. N.... de Barruel-la-Baume, prédicateur du Roi, grand-vicaire d'Angoulême, chanoine et écolâtre de Bayeux ; mort en 1800.

X. Antoine DE BARRUEL-SAINT-PONS, IIIe du

nom, écuyer, seigneur de Chai, Saint-Pons, la Rochechérie, co-seigneur de Mirabel, Saint-Laurent, la Villedieu et autres lieux ; épousa, en 1730, Madelaine de Meunier, fille de noble Antoine de Meunier, seigneur de la Coste, dont la petite-fille épousa, en 1752, le comte de Colonne d'Ornano, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Septimanie, et dont les deux fils sont morts chevaliers de Saint-Louis, capitaines au régiment de Penthièvre. De ce mariage sont nés :

1°. René-Marin de Barruel-Saint-Pons de la Vernède, mort à Strasbourg, en 1769, capitaine au régiment de Touraine ;
2°. Louis-Antoine, dont l'article suit ;
3°. Louis-François, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;
4°. Augustin de Barruel-Saint-Pons, aumônier de S. A. S. madame la princesse de Conti, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, auteur connu par ses ouvrages contre la révolution française ;
5°. Thérèse de Barruel, qui épousa, en 1768, messire Paul-David d'Aleyrac, chevalier, seigneur de Saint-Vincent-de-Barrés, chevalier de Saint-Louis, capitaine au Corps-Royal de l'artillerie. De ce mariage sont nés :
   a. Paul-David, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Rouergue ;
   b. Hypolite, chevalier de Saint-Louis, capitaine au Corps-Royal de l'artillerie, marié à Auxerre, avec mademoiselle N.... de Coulange. Ils ont fait l'un et l'autre toutes les campagnes de l'armée de Condé.

XI. Louis-Antoine DE BARRUEL-SAINT-PONS, écuyer, seigneur de Saint-Pons, la Rochechérie et autres lieux ; épousa, en 1768, Anne Mure de Larnage. Il passa procuration à son père, Antoine, en qualité de ses seigneuries de Saint-Pons, la Rochechérie, et autres, pour assister, en son nom, à l'assemblée de la noblesse du Vivarais, convoquée par ordre du Roi, pour la tenue des états-généraux, datée du 12 mars 1789, pardevant Roux, notaire royal. De ce mariage sont nés :

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit :

2°. Joseph-Camille, qui a épousé, le 26 octobre 1803, Marie-Madelaine-Louise-Alexandrine de Bernard, duquel mariage sont nés plusieurs enfants :

3°. Olympe, mariée, le 19 juin 1801, à M. Dalamel, écuyer, seigneur de Bournet;

XII. Louis-Antoine DE BARRUEL-SAINT-PONS, IIe du nom, écuyer, seigneur du marquisat de Bavas, Saint-Pons, la Rochechérie et autres; a épousé, le 15 février 1805, Marie-Anne-Joséphine de Rivoire, dont sont issus :

1°. Louis-René-Henri-Alfred, né le 4 mai 1808;
2°. Louis-Eloi-Eugène, né le 23 juin 1810;
3°. Louis-Antoine, né le 8 avril 1813;
4°. Louise-Olympe-Octavie, née le 25 mai 1806;
5°. Louise-Flavie, née le 3 février 1817.

SECONDE BRANCHE.

XI. Louis-François DE BARRUEL-SAINT-PONS, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du Corps-Royal de l'artillerie, fut se réunir, en 1791, au corps de la noblesse française, rassemblée à Coblentz, sous les ordres de MONSIEUR, aujourd'hui notre Roi, à qui il fut présenté par M. le maréchal duc de Broglie. Il eut l'honneur de commander une compagnie d'artillerie, composée de cinquante officiers de ce corps, attachés à la division de monseigneur le duc de Bourbon. Il fit ses preuves pour être admis à l'assemblée de la noblesse de la province de Bresse. Il assista à celle convoquée, par ordre du Roi, pour le tenue des états-généraux, en 1789. Il épousa, en 1785, à Pont-de-Veyle, en Bresse, madame la comtesse Françoise-Hélène-Marie de Veyle de la Salle, chanoinesse du noble chapitre de Salles, en Beaujolais. De ce mariage est né :

XII. Louis-Camille-Marie DE BARRUEL-SAINT-PONS, garde de la porte du Roi, en 1814 et 1815; allié, par sa grand'-mère, Denise de Ramos, aux Saint-Maurice, prince de Montbarey, aux Montmorillon, aux Favre de Longvy; par sa bisaïeule, Jacqueline de Samoraux de Saint-Lazare, à la famille de M. de la Live, introducteur

des ambassadeurs, et par sa trisaïeule, Florence de la Coste, aux Costa, aux Baurepaire, aux Thoisy et aux Montrichard.

Cette famille a formé des alliances avec les Colonne d'Ornano, les Latour-du-Pin-Gouvernet, les Chomoroux, Rochefort, Moreton-Chabrillant et d'Arlande, marquis de Mirabel.

La branche des Barruel-Mirabel existe encore à Charme, en la personne de monsieur N.... de Barruel-Mirabel, gendarme de la garde du Roi; marié à N... de Neyrieu de Domarin, duquel mariage sont nés :

1°. Alfred de Barruel;
2°. Deux filles.

Armes : barré d'or et d'azur; l'écu timbré d'un casque de chevalier. Tenants : deux anges. Cimier : une étoile partie d'or et d'azur. Devise : *Virtute sideris.* Cri d'armes : *Vivat Rex.*

DE FONTAINE BIRÉ, famille noble, originaire d'Anjou, qui porte : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles, et en pointe d'une gerbe, le tout du même.

PONTAS DU MÉRIL, en Normandie, porte pour armes : D'or, à la foi de carnation, tenant un lis au naturel entre deux épées de gueules, passées en sautoir; au chef d'azur, chargé d'un lion d'or. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

MAYROT, en Franche-Comté. La noblesse de cette famille a été jurée, depuis plus de deux siècles, à Malte, à Saint-Georges, et dans tous les chapitres de Franche Comté, où l'on prouvait seize quartiers. Des dix-sept branches qu'elle a fournies, il ne reste que Ferdinand de Mayrot, mousquetaire du Roi, à la rentrée de Sa Majesté, actuellement lieutenant de dragons, fils de

Claude-François de Mayrot, capitaine du régiment de Roussillon, qui avait épousé Marie-Bernardine-Mélanie Garnier de Falletans, chanoinesse non-professe à Lons-le-Saunier, et sœur de deux chevaliers de Malte, qui ont suivi le Roi, en 1815. Il n'a qu'une sœur.

Anne-Marie-Jeanne-Thérèse-Félicité de Mayrot, fille unique de Léonard-Prosper de Mayrot, capitaine de cavalerie, seigneur de Mutigney, Dammartin, etc., a épousé, en 1771, le marquis de Froissard-Broissia, maréchal de camp. Ses fils sont chevaliers de Saint-Georges. Le frère de son père avait prouvé seize quartiers au chapitre de Besançon.

Jean-Charles de Mayrot, écuyer, seigneur de Vitreux; n'a eu qu'une fille, vivante, épouse du baron d'Allarde, dont le fils a été reçu au chapitre de Saint-Claude.

Joseph de Mayrot, capitaine de cavalerie, est mort en émigration.

Claude-Charles de Mayrot, seigneur de Leucourt, maréchal de camp, avait épousé Marie-Charlotte-Antoine-Gabrielle Garnier de Parthey, qui avait sa tante, abbesse de Montigny, et deux autres tantes, chanoinesses du même chapitre. Il n'a eu qu'une fille, mariée à François-Simon-Augustin du Montet de la Terrade, premier président de la cour royale de Besançon.

Claude-Charles de Mayrot, est mort après avoir servi le Roi pendant soixante ans. Ses services sont détaillés dans les quatre pièces originales que l'on va transcrire :

1°. *Lettre de M. le maréchal de Broglie à M. de Mayrot.*

Dusseldorff, le 30 *avril* 1794.

« Monseigneur le prince de Condé, Monsieur, ayant » informé S. A. R. monseigneur comte d'Artois des » blessures que vous avez reçues, de la valeur et de l'in- » telligence dont vous avez donné les preuves en com- » battant sous ses ordres, S. A. R. m'a chargé de vous » témoigner, au nom de MONSIEUR, régent, et au sien, » la satisfaction qu'elle a de vos services et de votre » conduite distinguée.

» Je vous prie, Monsieur, d'être bien persuadé du » plaisir que j'ai de vous transmettre ce témoignage

» flatteur, et des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur
» d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le maréchal duc DE BROGLIE. »

2°. « Nous, Louis-Antoine, petit-fils de France, duc
» d'Angoulême, chef du régiment noble à cheval de
» notre nom, etc., etc.

» CERTIFIONS que M. Claude-Charles de Mayrot,
» gentilhomme de la province de Franche-Comté,
» maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de
» l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, après avoir
» parcouru la carrière militaire la plus honorable pen-
» dant laquelle il a fait, en Bohême, les campagnes
» de 1742 et 1743, en qualité de sous-lieutenant et de
» capitaine d'un bataillon de sa province; comme cor-
» nette au régiment de Bourbon, cavalerie, les cam-
» pagnes de 44 et 45; toute la guerre de Flandre, la
» guerre de sept ans, en qualité d'aide-major, avec rang
» de capitaine; a été reçu chevalier de Saint-Louis,
» en 60; capitaine ayant troupe, en 63; eut le brevet
» de major, en 73; lieutenant-colonel, en 80; s'étant
» retiré en 87, avec une pension de 2,808 livres; a
» couronné tant de bons et honorables services, en
» donnant à la noblesse française l'exemple d'un cou-
» rage, d'un zèle et d'un attachement à la personne du
» Roi, digne des plus grands éloges, en faisant, à
» l'armée de Condé, les campagnes de 1792, 93, 94,
» comme lieutenant dans la cavalerie noble; celle de
» 1795, 1796 et 1797, capitaine d'une compagnie de
» son nom; celles de 1799, 1800 et 1801, capitaine
» dans notre régiment, sans que son grand âge, deux
» blessures reçues dans le cours de ses campagnes, l'aient
» empêché de se trouver à toutes les affaires, et de
» soutenir les travaux les plus pénibles de la guerre.
» Nous lui donnons, avec plaisir, l'assurance de notre
» affection particulière et de notre parfaite estime, qu'il
» n'a jamais cessé de mériter, comme militaire, comme
» loyal gentilhomme et bon et fidèle sujet du Roi.

» En foi de quoi, nous lui avons fait expédier le
» présent certificat, que nous avons signé de notre
» main, et auquel nous avons fait apposer le sceau de
» nos armes.

» Fait à Rein, en Styrie, le 25 février 1801.

» LOUIS-ANTOINE. »

3°. « Nous, Charles-Ferdinand, duc de Berry, petit-
» fils de France, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean
» de Jérusalem, au grand prieuré de France, chef du
» régiment noble à cheval, de notre nom, etc., etc.

» CERTIFIONS que M. Claude-Charles de Mayrot,
» gentilhomme de la province de Franche-Comté,
» maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de
» l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont les
» longs et glorieux services égalent, pour ainsi dire,
» le nombre des années, ayant fait en Bohême les cam-
» pagnes de 1740 et 1742, sous-lieutenant et capitaine
» dans les bataillons de sa province; celles de 44 et 45,
» cornette dans le régiment de Bourbon, cavalerie;
» toute la guerre de Flandre en la même qualité;
» toutes les campagnes de Westphalie, comme aide-
» major, avec rang de capitaine, et reçu chevalier de
» Saint-Louis, en 60; capitaine ayant troupe, en 63;
» major, en 73; lieutenant-colonel, en 1780; retiré,
» en 1787, avec une pension de 2,808 livres; a recom-
» mencé cette honorable carrière, en 1792; a rejoint
» le corps de Condé, y a fait comme lieutenant dans
» la cavalerie noble, les campagnes de 1792, 93, 94;
» comme capitaine d'une compagnie de gentilshom-
» mes de son nom, celles de 1795, 96, 97; est passé
» dans notre régiment, à la formation russe, comme
» général-major capitaine d'une compagnie; y a fait
» les campagnes de 1799, 1800 et 1801; certifions qu'il
» s'est trouvé à toutes les affaires sans exception; que,
» par sa brillante valeur, son exactitude rigoureuse aux
» services les plus pénibles, la pureté de ses principes
» et son dévouement, il a été l'exemple de la noblesse
» et s'est assuré, comme gentilhomme, comme militaire
» comme bon et fidèle sujet du Roi, notre affection
» particulière et notre parfaite estime, tant que le corps
» a été sous nos ordres et depuis qu'il est passé sous ceux
» du duc d'Angoulême, notre frère.

» En foi de quoi, nous lui avons fait expédier le présent
» certificat que nous avons signé de notre main, et
» auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

» Fait à Rein, en Styrie, le 26 février 1801.

» CHARLES-ANTOINE. »

4°. « Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de
» Condé, prince du sang, pair et grand-maître de

» France, duc de Guise, etc., etc., colonel-général » de l'infanterie française et étrangère, chevalier des » ordres du roi de France et de l'ordre de Saint-André » de Russie, grand-prieur de l'ordre hospitalier de » Saint-Jean de Jérusalem de Malte au grand prieuré » de Russie, etc., etc., commandant en chef, par les » ordres du Roi, une division de la noblesse et de » l'armée française. »

» CERTIFIONS que M. Claude-Charles de Mayrot, » gentilhomme français de la province de Franche-» Comté, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis » et maréchal des camps et armées du Roi, nous a » joint en 1792, et a servi, depuis ce tems, sans inter-» ruption, sous nos ordres; ayant fait les campagnes » de 1792, 1793 et 1794, comme lieutenant dans la » cavalerie noble; celle de 1795, 1796 et 1797, dans » le même corps, comme capitaine d'une compagnie » de son nom, et les suivantes jusqu'à ce jour, en la » même qualité de capitaine au régiment noble à cheval; » qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu » pendant qu'il a été à l'armée et où la cavalerie a été » employée; qu'il s'est constamment distingué par sa » valeur la plus intrépide, ainsi que sa fermeté et son » zèle pour le maintien de la discipline et pour le service » du Roi; que nous ne pouvons donner trop d'éloges » à l'exactitude étonnante avec laquelle, malgré son » grand âge, il s'est trouvé toujours le premier sur le » terrain, même dans les saisons les plus rigoureuses » et dans les marches les plus pénibles, et que la con-» duite excellente, sous tous les rapports, qu'il a tenue » au corps, n'a pu que nous confirmer dans la bonne » opinon que ses longs et honorables services nous » avaient depuis long-tems donnée de ses talents et de » son expérience.

» En foi de quoi, nous lui avons fait expédier le présent » certificat, signé de notre main, contre-signé par le » secrétaire de nos commandements, et auquel nous » avons fait apposer le sceau de nos armes.

» Fait à notre quartier-général de Feistrilz, le 31 » mars 1801. Louis-Joseph DE BOURBON.

» *Par S. A. S. Monseigneur*, DROUIN. »

Armes : de gueules, à la fasce ondée d'argent.

DE LA CROIX D'AZOLETTE, honorable et très-ancienne famille du Beaujolais, province où elle réside encore de nos jours.

En 1431, Jean de la Croix était l'un des 4 échevins de la ville de Villefranche, capitale actuelle du Beaujolais. Il y eut des échevins de ce nom jusqu'en 1522, que Philippe de la Croix exerçait cette charge.

Jean-Marie DE LA CROIX-D'AZOLETTE, fils de Jean-Marie de la Croix, ancien seigneur haut-justicier de la terre d'Azolette, en Mâconnais, et de Marie-Madelaine-Philiberte Verchère de Corson, né à Azolette, actuellement département du Rhône, arrondissement de Villefranche, le 23 avril 1770, servit d'abord dans la maison du Roi. Proscrit en 1793, après le siége de Lyon, arrêté et incarcéré avec son père dans les prisons de Beaujeu, il ne parvint à échapper à la tourmente révolutionnaire qu'en profitant de la loi funeste qui appelait indistinctement aux armées tous les jeunes gens de 18 à 25 ans. Après avoir commandé un bataillon de réquisition et les sapeurs auxiliaires à l'armée des Alpes, il parvint à rentrer dans sa patrie, où, depuis 1800 jusqu'en 1814, il exerça les fonctions honorables de membre du conseil-général du département du Rhône; dans plusieurs sessions de ce conseil, il eut même l'honneur d'être nommé secrétaire-rédacteur.

A la première rentrée du Roi, en mars 1814, il fut un des cinq députés choisis par le conseil-général pour porter au pied du trône les vœux et l'acte de félicitation de ce département. Dans la première quinzaine d'avril, même année, il fit reconnaître de la Saône à la Loire, l'autorité légitime dans les provinces du Lyonnais, Beaujolais, Charollais et Brionnais, arborer la cocarde française et hisser sur les clochers le drapeau blanc (1). Les gardes-

(1) Instruite d'une conduite aussi courageuse que recommandable, dans des tems aussi difficiles, S. M. Louis XVIII a daigné en témoigner sa satisfaction à M. de la Croix d'Azolette, par la lettre la plus flatteuse, dont la teneur suit :

Paris, le 11 *mai* 1814.

« Monsieur, sur le compte qui a été rendu au Roi, du zèle » que vous avez mis à faire arborer la cocarde française dans » un grand nombre de communes ou villes situées depuis Lyon

du-corps ayant été recréés la même année 1814, il fut un des premiers à s'y faire inscrire, et servit dans la compagnie de Luxembourg. Le 17 août 1814, il fut nommé par le Roi chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et le 30 septembre suivant, S. M. le fit encore chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. A la première nouvelle de l'invasion de Buonaparte, en mars 1815, étant chez lui en congé, il se hâta de se rendre à Paris, à son corps ; partit le 20 mars pour Gand, avec le Roi, fit la campagne de Belgique dans l'armée royale, commandée par Mgr. le duc de Berri (1), et rentra à Paris avec S. M. le 8

» à la Loire, Sa Majesté, satisfaite de votre conduite, m'a autorisé à vous annoncer : qu'elle veut bien permettre que vous » portiez la décoration accordée à la brave et fidèle garde » nationale parisienne.

» Ce simbole de fidélité et d'amour pour le Roi ne peut être » conféré à quelqu'un qui en soit plus digne que vous, et je » tiens pour une faveur insigne, celle que Sa Majesté me fait, » en daignant me choisir pour vous transmettre l'expression de » sa satisfaction.

» En recevant mes félicitations, agréez l'assurance de ma » considération et de l'attachement sincère, avec lesquels je » suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé le vicomte DE BUSEUIL.

Officier des gardes du corps et maréchal des camps et armées du Roi.

(1) Voici le certificat que lui délivra, à cette occasion, Monseigneur le duc de Berri :

« Nous, Charles-Ferdinand, duc de Berry, fils de France, » colonel-général des chasseurs à cheval et lanciers, commandant en chef de l'armée royale en Belgique, etc., etc., etc.

» Certifions que M. de la Croix d'Azolette (Jean-Marie), » garde du corps, compagnie de Luxembourg, a suivi le Roi » en Belgique ; qu'il a fait partie du corps d'armée sous mon » commandement, et qu'il y a donné des preuves de fidélité, » de zèle, et de son dévouement pour le service de Sa Majesté.

» En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent » certificat, que nous avons revêtu de notre signature, et auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

» Fait au château des Tuileries, le premier janvier 1816.

» *Signé* CHARLES-FERDINAND.

» Et plus bas, par Son Altesse Royale :

» Le secrétaire-général, colonel ;

» *Signé :* Chevalier *de Fontanes.* »

juillet suivant. Le 15 novembre 1815, il fut nommé, à Montbrison, capitaine commandant la gendarmerie royale du département de la Loire, et le 27 décembre suivant, fut anobli par S. M. Les lettres-patentes dont elle honora M. *de la Croix d'Azolette*, étant un témoignage authentique de ses services, de son dévouement, et de la considération du Prince, et un monument précieux pour les descendants dudit chevalier de la Croix d'Azolette, nous avons jugé indispensable d'en rapporter ici la teneur :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous présens et à venir, salut :

Voulant donner une preuve de notre bienveillance au sieur *Jean-Marie de la Croix d'Azolette*, l'un de nos anciens gardes-du-corps, actuellement capitaine commandant la gendarmerie royale du département de la Loire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et voulant aussi récompenser ses services et son dévouement à notre personne, nous l'avons, par notre ordonnance du 27 décembre 1815, décoré du titre de noble.

En conséquence de cette décision, notre amé le sieur de la Croix, né à Azolette, département du Rhône, le 25 avril 1770, désirant profiter de la faveur que nous lui avons accordée, s'est retiré par-devant notre amé et féal chevalier chancelier de France, le sieur *Dambray*, commandeur de nos ordres, à l'effet d'obtenir nos lettres patentes nécessaires pour jouir de son titre et en faire jouir ses descendans.

A ces causes, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, anobli, et par ces présentes signées de notre main, anoblissons ledit sieur *de la Croix*. Voulons qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendans, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, que comme tels ils puissent prendre en tout lieu et en tout acte, la qualité d'écuyer et jouir des rangs et des honneurs réservés à notre noblesse, et qu'ils soient inscrits en ladite qualité au registre ouvert à cet effet par notre commission du sceau. Permettant au sieur de la Croix, à ses enfans, postérité et descendans, de porter les armoiries timbrées, telles qu'elles sont désignées et

figurées aux présentes, et qui sont : *parti d'azur et d'argent à une croix ancrée sur le tout, partie de l'un et l'autre; au chef d'or, chargé d'une épée de sable entourée d'un baudrier de sinople, posée de fasce ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.*

Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre cour royale de Lyon, dans l'arrondissement de laquelle ledit sieur de la Croix est domicilié, de publier et d'enregistrer les présentes, après avoir reçu de l'impétrant le serment de fidélité à notre personne, et d'obéissance aux lois du royaume ; lequel serment sera consigné à la suite de l'enregistrement des lettres-patentes, d'en envoyer copie à notre commissaire du sceau : car tel est notre bon plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre amé et féal chevalier chancelier de France, le sieur Dambray, y a fait apposer par nos ordres, notre grand sceau, en présence de notre commission du sceau.

Donné à Paris, le 14e jour de décembre de l'an de grâce 1816, et de notre règne le 22e.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roi,

Le chancelier de France,

DAMBRAY.

Le 8 avril 1817, il fut appelé à Périgueux, au commandement de la gendarmerie royale du département de la Dordogne, et le 31 juillet suivant fut envoyé à Moulins, pour commander la gendarmerie royale du département de l'Allier, où il sert actuellement (*décembre* 1817). Il a épousé, le 31 janvier 1795, Louise-Marie Louvrier des Turrets, sa cousine germaine, fille de messire Cosme-Joseph Louvrier, ancien seigneur de Lavaux, conseiller du Roi, etc., et de Louise-Marie de la Croix d'Azolette, fille de François-Marie de la Croix d'Azolette, ancien seigneur d'Azolette. De ce mariage sont issus ;

1°. Jean-Marie-Victor, né à Azolette le 22 mars 1798 ;
2°. Louis-Gabriel-Nicolas-Abel, né à Azolette le 26 février 1801, mort à Azolette le 7 décembre 1801 ;

3°. Jean-Marie-Louis, né à Azolette le 11 novembre 1802;

4°. Jean-Marie-Louis-Abel, né à Azolette le 29 juin 1805;

5°. Charles-Marie-Joseph, né à Azolette le 24 mars 1809;

6°. Louis-Antoine-Xavier, né à Azolette le 14 septembre 1811;

7°. Jeanne-Marie-Adélaïde, née à Azolette le 20 décembre 1797, décédée à Reignier le 22 octobre 1803;

8°. Louise-Marie-Susanne-Augustine, née à Azolette, le 4 septembre 1799, morte à Lyon le 30 mai 1813;

9°. Marie-Élisabeth-Thérèse, née à Azolette le 15 octobre 1806.

Armes : Parti d'azur et d'argent ; à la croix ancrée de l'un à l'autre ; au chef d'or, chargé d'une épée de sable, posée en face, accolée de son baudrier de sinople ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Supports : deux lévriers, ayant la tête contournée. Devise : *In cruce salus.*

DE CAIRE DU LAUZET, famille rapportée tome VI, page 29, porte : De gueules, à la bande d'argent, remplie de sable, chargée d'un levrier du second émail, colleté du troisième ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or ; couronne de comte. Supports : deux levriers.

GROUT, famille rapportée tome IV, page 183, porte : Ecartelé : aux 1 et 4, de sable, à trois têtes de léopard d'or ; aux 2 et 3, d'argent, à trois fusées de gueules, accolées en fasce.

DE BOITOUSET DE POINSSON, marquis de Loulans, d'Ormenans, en Franche-Comté.

La famille de Boitouset, qualifiée noble depuis quatre

siècles, est originaire de Besançon, où elle a tenu un rang distingué dans le tems que cette ville était impériale et libre, et que la souveraineté résidait dans ses magistrats, qui traitaient de souverains à souverains, faisaient des alliances, se qualifiaient de nobles, qualité qui ne leur a jamais été contestée.

Les grands biens et les fiefs que cette famille possédait par ses alliances à Liesle, Lombart, Chouzelot et lieux voisins, fixèrent, pendant plusieurs années, son établissement à Quingey, petite ville sur la Louë, qui a été le siége d'un bailliage, à trois lieues de Besançon. Elle y a exercé pour nos souverains comtes de Bourgogne, l'office de capitaine-châtelain du château-fort, qui leur appartenait, place qui ne s'accordait qu'à des gentilshommes. Dans la suite, des mariages plus avantageux la dispersèrent ; la branche des seigneurs d'Epenoy vint à Besançon, et celle des seigneurs de Poinsson et de Loulans s'établit à Salins.

Cette généalogie a été dressée sur les titres originaux qui ont échappé aux fureurs de la révolution, et sur ce qui reste dans les dépôts publics ; l'ancienneté de la noblesse de cette famille et sa filiation s'y trouvent justifiées. Il suffit d'analyser ici tous ces titres, parmi lesquels on remarquera plusieurs jugements et les attestations les plus honorables, émanés, tant de la cour de parlement de Dôle, que de la chambre des comptes de cette ville et de celle de Dijon, et aussi des deux chambres de la noblesse des duché et comté de Bourgogne, où cette famille a été admise. On y voit des reprises de fiefs, actes de foi et hommages et dénombrements donnés en 1615, au roi de France, en sa chambre des comptes de Paris, pour la terre de Poinsson ; des lettres de convocation aux états de ces deux provinces, de la part des rois de France et de ceux d'Espagne ; des actes judiciaires et authentiques, tant du bailli d'Aval, que de son lieutenant-général au bailliage de Salins ; des attestations de l'illustre chapitre métropolitain de Besançon, où cette famille a eu plusieurs chanoines distingués, savoir : un abbé de Bellevaux, un autre conseiller-clerc au parlement ; enfin d'autres attestations des chapitres des collégiales de Saint-Anatoile et de Saint-Maurice de Salins et d'autres églises.

On remarque aussi une attestation de M. le marquis

d'Yeune, maréchal, gouverneur et capitaine-général, pour le roi d'Espagne, des comtés de Bourgogne et du Charrolais, accordée à Philippe Boitouset, seigneur de Vennans, ancien co-gouverneur de Besançon, en date de cette ville, du 21 septembre 1662, portant : qu'il a produit les actes les plus authentiques, constatant que sa famille est de bonne et ancienne noblesse.

Tous ces titres et autres encore existants, sont rapportés et détaillés très au long dans un jugement rendu le 3 avril 1677, en la ville de Dijon, par les élus des États de Bourgogne, en faveur de noble Pierre Boitouset, seigneur de Poinsson, portant reconnaissance de sa noblesse, ce dont il a justifié par les pièces déposées au greffe de ces Etats, le 10 novembre 1676, en conformité des ordonnances, édits, déclarations et arrêts des mois de mai 1672 et 13 mars 1673.

Enfin, l'on rappelle ici les lettres-patentes par lesquelles le Roi a érigé, au mois de septembre 1718, la terre de Loulans et ses dépendances, en *marquisat,* en faveur de Pierre-Désiré de Boitouset, portant : qu'elles lui sont accordées en considération de sa naissance et de ses bonnes qualités, et de ce qu'il est issu d'une très-ancienne et très-noble maison du comté de Bourgogne, et reconnue pour telle, ainsi qu'il en a justifié, et elles rappellent les services de ceux de ses pères et oncles.

Cette famille, qui a fait de bonnes alliances, avait un fief de son nom, dans le bailliage d'Ornans, possédé par la branche d'Epenoy. Avant la Révolution, on voyait des marques de sa piété, de sa bienfaisance et munificence dans l'église métropolitaine de Besançon et dans les églises de Salins et de Quingey.

Elle a été jurée à Malte, à Saint-Georges, en l'illustre chapitre métropolitain de Besançon, au chapitre noble et cathédral de Saint-Claude et autres colléges nobles de la province. Elle a aussi fait ses preuves pour Saint-Cyr, Neuville, en Bresse et pour les pages du Roi.

Cette généalogie sera donc établie, pour sa noblesse et sa filiation, sur les actes les plus authenthiques du parlement et de la chambre des comptes de Dole. Elle comprendra deux branches, celle des seigneurs d'Epenoy et celle des seigneurs de Poinsson, marquis de Loulans et d'Ormenans.

L'on ne parlera pas des autres branches, qui ont peu existé, et sur lesquelles on n'a d'ailleurs aucuns renseignements. On commencera par :

I. Noble Etienne Boitouset, ainsi qualifié dans un titre de 1419, est le plus ancien de cette famille, dont on ait connaissance. Il épousa Pernette, fille aînée de Girart Guienart et de Jordaine, sa femme. Etienne Boitouset a eu de cette alliance quatre enfants :

1°. Besançon, qui fut prêtre;
2°. Regnauld Boitouset, qui suit;
3°. Etienne Boitouset;
4°. Jeanne Boitouset.

Ils partagèrent la succession de Guiette Avillet, leur tante, veuve de Hugues, dit Neveur de Quingey, ensuite de la donation qu'elle leur avait faite de ses biens, par acte passé devant Orliac et Fabri, notaires, le jeudi après la fête de Saint-Georges 1421.

II. Noble Regnauld Boitouset fut nommé côquatre ou notable de la ville de Besançon, en la bannière d'Arrênes, èz années 1438, 39, 40, 41, 42, 43 et fut ensuite élu co-gouverneur, en 1458 et 1459. Il épousa Clémence Jacques, fille de noble Jean Jacques de Liesle, et de Cecillate, sa femme. Ce Jean Jacques fut anobli avec son frère Thomas Jacques, dit Lombard, par lettres données au châtel de Hesdin, au mois de de décembre 1437, enregistrées en la chambre des comptes, le 13 janvier 1441. La famille Jacques a possédé la terre de Nans; elle a donné des membres aux parlements de Dole et de Besançon. Elle s'est éteinte dans la noble maison de Poligny, qui a fait jurer sa lignée à Saint-Georges et à Château-Châlon. Regnauld Boitouset a eu de son alliance :

1° Jean, curé de Quingey;
2° Étienne Boitouset;
3° Jean, le jeune, qui suit;
4° Claude Boitouset;
5° Marguerite Boitouset.

III. Noble Jean Boitouset, capitaine-châtelain du château de Quingey, fut marié deux fois, comme il

se voit par le testament de Jean, son frère aîné, curé de Quingey, passé devant Borei et Montrivel, notaires en cette ville, le 13 octobre 1506. On ignore le nom de sa première femme; de la seconde, Marguerite Palouset, d'une famille noble de Salins, il eut un fils, Claude, qui suit :

IV. Noble Claude Boitouset, Ier du nom, capitaine-châtelain du château de Quingey, riche héritier, épousa Pernette de Boisset, fille de Louis Mongeot de Boisset, conseiller au parlement de Dôle, et de Pernette Vincent, l'un et l'autre de famille noble de Poligny. Cette alliance se vérifie par le testament de ce Louis-Mongeot de Boisset, reçu de Poly, notaire à Dôle, le 9 octobre 1541, publié au parlement, le 13 septembre, 1544, dans lequel ils sont nommés. Claude Boitouset mourut à Quingey, le 8 décembre 1548, et fut inhumé dans le chœur de l'église de St.-Martin, paroisse de cette ville où l'on voyait, avant sa destruction, lors de la révolution, son épitaphe en marbre. Elle est ainsi conçue ;

Nob. Claudio à Boitouset, viro antiquæ
Probitatis fideq ; et industria summi, apud illust. loci
Qui obiit VI id. décembris ad A. S. (1) 1) *XLVIIJ.*
Et uxori ejus incomp. Perrenetæ de Boisset
Patr. senatoris filiæ et sorori matronæ.
Omnibus virtutibus quas in lectissima fœmina
Esse oportet ac cumulatissime ornatèque dum virum
Integerrima adhuc ætate amisisset, liberis V
Admodum impub. rem familiarem vidua
Conservavit absentiumq ; filiorum desiderium
Dum hi jurisprud. discentes peregrinarentur
Paterno potiùs quàm materno animo pertulit.
Tandem vero et oïbus jam adultis Altissima
Quiete quasi consopita. D. V. et S. multis
Promerens animam reddidit Jd. VIIJ. Ka. Maïas.
(1) 1) *LXXII. F. F.*
Ph. Con. Bisunt. Cla. Caus. Patr. et Joanna P. R. C.
Devotiss. parentibus B. M. munus singulari
Religione debitum P. P.

Le enfants issus de leur mariage, sont :

1°. Claude, qui suit;

2°. Philippe, chanoine et grand-trésorier en l'il-

lustre église métropolitaine de Besançon, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, qui acheta les terres de Poinsson et de Loulans ;

3°. Denise, femme de noble François Grandval de Saint-Oyan-de-Joux ;

4°. Jeanne, mariée à noble Pierre Raguz, seigneur de Renne ; elle était déjà veuve lorsque l'abbé de Bellevaux, son frère, lui fit donation de ses biens par acte entre-vifs, passé devant..... notaires à Besançon, le 13 mars 1603, insinué en la cour de l'officialité de cette ville et au bailliage de Gray, les 14 mars et 8 avril suivants. Elle reprit de fief, pour la terre de Poinsson, en la chambre des comptes de Paris, avec acte de foi-hommage et dénombrement au Roi, les 3, 10 et 11 mai 1585. Par son testament du 9 novembre 1627, publié en l'officialité de Besançon, le 14 janvier 1629, elle institua, pour ses héritiers universels, 1°. Philippe, fils de Denis Boitouset, dit Raguz, son neveu, et de Denise Amyot, pour la seigneurie de Poinsson, les biens et maisons de Quingey; 2°. Claude-Antoine, son frère, pour les biens et maisons de Besançon, et la terre de Loulans, à la charge de substitution aux enfants mâles, les aînés préférés ; substituant encore audit Philippe, ledit Claude-Antoine, et à celui-ci, Pierre-Désiré, aussi son frère, et ensuite tous lesdits biens, à Pierre Boitouset, le jeune, et après eux, à Philippe, fils aîné de Philippe Boitouset, grand-juge de la régalie, à Besançon. Cette substitution donna lieu, dans la suite, à un grand procès entre l'oncle et le neveu.

V. Claude Boitouset, IIe du nom, s'adonna, comme ses frères, à l'étude des lois et acquit la réputation d'un grand magistrat. Il était encore très-jeune, lorsqu'il fut nommé du conseil municipal de la ville de Dole. Il fut ensuite lieutenant-général du bailliage d'Ornans, puis grand juge de la régalie de Besançon, charge qui conduisait aux honneurs; aussi il fut bientôt nommé conseiller au parlement de la province, par patentes de Philippe II, en date de Bruxelles, du 23 décembre 1597. Il prêta serment en cette qualité, le 8 février 1599, entre les

mains de Claude Jacquinot, seigneur de Gou, président de Bourgogne. Il épousa Marie de Brugnard, fille unique de noble Antoine de Brugnard, professeur en l'université de Dôle, et d'Antoinette Troptard, sa seconde femme. Antoine de Brugnard, dans son testament, reçu de Sirhorry et Contant, notaires à Dôle, le 19 février 1563, publié au bailliage de cette ville le 4 février, 1573, fait mention de Philiberte de Moissey, sa première femme. Celle-ci testa devant Subtil, notaire en la même ville de Dôle, le 7 mars 1549. Claude Boitouset fit son testament devant Goubot, notaire à Dôle, le 24 septembre 1611, par lequel il fonde son anniversaire, en l'église de Quingey, où il veut être inhumé; recommande ses enfants à l'amitié de ses frère et sœur, Philippe Boitouset de Poinsson, abbé de Bellevaux, et Jeanne Boitouset, veuve de Pierre Raguz, écuyer; fait des legs à Huguette et Jeanne Boitouset, ses deux filles, et nomme, pour ses héritiers universels, ses fils, nommés ci-après. Il mourut le 21 août 1611, suivant son épitaphe en marbre, placée au chœur de l'église paroissiale de Quingey, où il fut inhumé, auprès de son père. Cette épitaphe, qui rappelle ses services et ses vertus, mérite d'être ici conservée. Elle est ainsi conçue :

VIRTUTI ET HONORI

AET. MEM.

Nob. D. Claudii à Boitouset V. E.
Qui ad eximium virtutum splendorem natus
Per continuas honorum accessiones
Celebrem advocationem
Urbicos Dolœ magistratus
Ornacensis tribunalis prœfecturam
Bisunt. civitatis supremam judicaturam
Ad sequanici senatus purpuram evectus
Tranquillitatem in negotiis
Humanitatem in dignitatibus
Moderationem in prosperitate coluit,
Superis insigni pietate,
Principibus eruditione, integritate, fide
Oîbus incomparabili comitate gratissimus
Ambitionis, avaritiœ, simultatum nescius.
Quinque filios, variis magistratibus
Et facultatibus auctos vidit.

Dein facili et fœlici senecta mortalitatem
Et purpuram exuens induit immortalitatem
XII Kal. Sept. A. S. (1) 1) *CXj.*
Ac. D. Mariam Brugnard, lectissimam
Et dulcissimam conjugem XII annis talami
Et, laborum comitem, individuam XVI annis viduam
Ad tumuli et non moriturœ gloriœ consortium advocavit
IIJ Sept. A. S. (1) 1) *CXXj*
Claud. Boitouset Can. et Cam. Bisunt. et Dolœ
. Curiœ con. Fi. primogenitus
Dulcissimis parentibus
Mærens meritissimè H. M. P.

Ses enfants furent :

1°. Claude, chanoine et archidiacre de Faverney, en l'illustre chapitre métropolitain de Besançon ;
2°. Pierre Boitouset ;
3°. Philippe, dont l'article suit ;
4°. Denis, héritier et substitué aux biens de noble Pierre Raguz de Renne, écuyer, son oncle, à charge de prendre son nom et ses armes, auteur de la branche des seigneurs de Poinsson et de Loulans, qui sera rapportée en son lieu ;
5°. Louis, chanoine de Besançon ;

Ces cinq fils partagèrent les biens de leur père, situés à Pessans, Cessey, Lavans, Chazelle, Chouzelot, Lombart et lieux environnants, par acte passé devant Tinseau, tabellion-général, le 12 décembre 1611, dans lequel ils sont tous qualifiés, *écuyers*.

VI. Philippe Boitouset, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Epenoy du chef de sa femme, troisième fils de Claude Boitouset, IIe du nom, et de Marie Brugnard, était aussi seigneur à Beure. Il succéda à son père dans la charge de grand-juge de la régalie et vicomté de Besançon. Il épousa Claire de Mesmay, fille de Siméon de Mesmay, écuyer, et de Jeanne Mercier, dame d'Epenoy ; ledit Siméon, fils de Jean de Mesmay, écuyer, et de Anne Perrot d'Annoires. Jeanne Mercier était fille de Léonard Mercier, écuyer, et de Charlotte, dame d'Epenoy. Il eut de ce mariage :

VII. Philippe Boitouset, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Epenoy, Boitouset, Venans, Beure, etc. ; fut élu co-gouverneur de la cité impériale de Besançon, ès années 1643, 1644, 1645, 1646, 1647 et 1648. Il épousa Marguerite Pierrard, fille d'Etienne Pierrard, écuyer, seigneur de Vennans, et de Marguerite Lullier, son épouse, celle-ci, fille de Hubert Lullier, écuyer, seigneur de Preigney, Rosière, etc., et de Marie de Pierrefontaine. De cette alliance est né Pierre, qui suit.

VIII. Pierre Boitouset, écuyer, seigneur d'Epenoy, Vennans, à Beure, etc., épousa Charlotte-Louise de Pétremand, fille de Jean-Baptiste de Pétremand, écuyer, et de Béatrix Laborey, dame de Mutigney, celle-ci, fille de Philippe-Louis de Laborey, chevalier, seigneur de Byans et de Mutigney, et d'Alix Billard, demoiselle. De ce mariage est née :

Anne-Ignace Boitouset, dame d'Epenoy, Boitouset, Mutigney, Bay, Bémont, Vennans, à Beure, etc., héritière des biens de sa branche. Elle épousa Antoine-Philibert d'Agay, chevalier, seigneur de Myon, président à mortier au parlement de Franche-Comté. De ce mariage sont issus : — *a*. Marie-François-Bruno, comte d'Agay, chevalier, président au grand conseil et intendant de Bretagne ; — *b*. Philippe Joseph-François, prieur-commendataire de Heauville et de Clairvaux, chanoine en l'illustre chapitre métropolitain de Besançon, où il a été reçu sur preuves de seize quartiers ; — *c*. Jean-Gabriel, chanoine du chapitre noble et cathédral de Saint-Claude ; mort évêque de Perpignan ; — *d*. Marguerite-Françoise-Bernardine, mariée, en 1748, à Claude-François-Joseph de Mongenet, chevalier, seigneur de la Roche, Montaigu, Colombier, etc. ; — *e*. Louise-Ferdinande et Jeanne-Françoise-Ursule, mortes chanoinesses à Lons-le-Saulnier.

Branche des seigneurs de Poinsson, marquis de Loulans, Ormenans, etc.

VI. Denis Boitouset de Poinsson, écuyer, seigneur de Poinsson et de Loulans, fut capitaine d'armes; il

porta, ainsi que ses enfants le nom de Raguz, en sa qualité d'héritier universel et substitué de noble Pierre Raguz, écuyer, son oncle, décédé époux de Jeanne Boitouset, dame de Poinsson et de Loulans, ci-devant mentionnée. Il était le quatrième fils de Claude Boitouset, conseiller au parlement de Dôle, et de Marie de Brugnard. Il épousa, par contrat passé devant Perriet, notaire à Salins, le 25 août 1604, Denise Amyot, fille de Pierre Amyot, de Salins, écuyer, et de Nicole Marchant, fille à Philippe Marchant, écuyer, conseiller de l'Empereur et trésorier-général en Bourgogne, et de dame Louise de Battefort, dame d'Arinthod. Denis Boitouset était déjà marié, lorsque son père l'émancipa d'autorité et pardevant Guillaume Guyon, lieutenant-général du bailliage de Dole, le 5 février 1605. Il testa devant Etienne Olivet, notaire à Salins, le 8 août 1636; la publication en eut lieu au bailliage de cette ville, le 11 octobre 1638; ses enfants y sont nommés, savoir :

1°. Philippe, seigneur de Poinsson et de Loulans, comme héritier institué de Jeanne Boitouset, sa tante, veuve de noble Pierre Raguz.... Il fut capitaine, en 1633, en la terre du comte de la Tour-Saint-Quentin, baron de Moncley ; ensuite major au régiment de Baufremont ;
2°. Claude-Antoine, seigneur de Poinsson ;
3°. Pierre Boitouset ;
4°. Pierre-Désiré, dont l'article suit ;
5°. Marie, femme de Pierre Patornay, écuyer ;
6°. Jeanne Boitouset ;
7°. Anne-Marie Boitouset ;
8°. Claudine Boitouset ;
9°. Claude-François Boitouset.

VII. Pierre-Désiré DE BOITOUSET-RAGUZ, écuyer, seigneur, de Poinsson, Loulans, Ormenans, Bois-du-Moulans, Mauffans, Vandelans, la Barre, etc., héritier universel de son père, avec son frère Pierre, par le testament précité, du 8 août 1636; fut capitaine de cent hommes d'armes. Il obtint, pour des affaires importantes, le 25 mai 1650, un jugement sur requête de Nicolas de Malpas, lieutenant-général du bailliage de Salins, attestant que nobles sieur Philippe Boitouset, seigneur de Loulans, Claude-Antoine Boitouset,

seigneur de Poinsson, Pierre et Claude-François Boitouset étaient tous ses frères de père et de mère, qu'ils étaient tous décédés après Denis Boitouset-Raguz, leur père, et qu'il était demeuré lui seul survivant et vrai héritier des sieurs ses frères. Il fut marié deux fois, 1°. avec Jeanne Alepy de Vaux, fille de Gaspard Alepy de Vaux, écuyer, et de Hyppolite-Françoise de Pontailler, celle-ci, fille de Philibert de Pontailler, seigneur de la Mothe, chevalier des ordres du roi de France, et de Marie de Veillant. Jeanne Alepy testa devant Girart, notaire à Salins, le 13 octobre 1661; son testament fut publié au bailliage de cette ville, le 5 juin 1665; par cet acte, elle élit sa sépulture en l'église collégiale de Saint-Maurice; lègue à Hyppolite Boitouset, sa fille aînée, la somme de mille francs, et nomme tous ses autres enfants pour ses héritiers universels; 2°. avec Françoise de Vers de Vaudrey, fille de François de Vers, écuyer, seigneur de Vaudrey, chevalier de Saint-Georges, et de Françoise du Saix. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Eléonore, qui testa le 20 septembre 1710;
2°. Joachim, dont l'article suit :
3°. Michel, né le 30 septembre 1647, chanoine de Saint-Anatoile de Salins, qui testa le 20 février 1708;
4°. Gaspard, dit de Maussans, capitaine au régiment, de la Reine, dragons, tué au dernier assaut du siége de Namur, à la tête de sa compagnie;
5°. Joseph de Boitouset;
6°. Jean-François, curé de Quingey, qui fut héritier de son frère Michel, et testa le 7 mars 1729 en faveur de Pierre-Désiré-Joseph Boitouset son neveu;
7°. Hyppolite de Boitouset;
8°. Jeanne-Françoise, femme de Claude Floris Cécile, écuyer, capitaine au régiment de Poitiers, dont elle eut, entr'autres enfants, Anne Hyéronime, femme d'Etienne-François Bancenel, écuyer, seigneur de Champagne, et Jeanne-Françoise, alliée à Antoine-Adrien de Sagey, dont les descendants ont fait jurer la

ligne Boitouset, à Saint Georges, en 1768, en la personne de Claude-Michel-Judith de Sagey ;

9°. Anne-Marie Boitouset ;

10°. Thérèse de Boitouset ;

11°. Madelaine, qui testa le 26 mars 1708, en faveur de son frère Michel ;

Du second lit :

12°. Claude-Joseph Boitouset de Poinsson, capitaine au régiment de la Mestre-de-camp-général, dragons, qui s'allia à Susanne-Philippe Fillotte, de laquelle il eut une fille unique, Susanne Boitouset de Poinsson, mariée à Philippe-Emmanuel Colin, écuyer, seigneur de Montigny et de Champagné, par contrat passé au château de Rennes, le 1er. juin 1729, de ce mariage sont nés cinq fils. Claude-Joseph de Boitouset de Poinsson, plaidait en 1721, avec Pierre-Désiré de Boitouset, marquis d'Ormenans, son neveu, pour la substitution Raguz.

VIII. Joachim DE BOITOUSET DE POINSSON, seigneur d'Ormenans, Loulans et autres lieux, capitaine de deux cents hommes d'armes, et lieutenant-colonel au régiment de Grammont-Fallon, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à l'époque de la création de cet ordre par Louis XIV. Il se distingua dans plusieurs combats, et fut grièvement blessé à la bataille de Marche en Famine. Il reprit de fief, pour la seigneurie de Poinson, en la chambre des comptes de Dijon, le 28 juillet 1704. Il avait épousé, le 3 octobre 1694, Alix Guignoire, née à Salins, le 16 octobre 1656, fille de noble Jean Guignoire, et de Marguerite d'Esterlin, d'une famille noble des Pays-Bas. De ce mariage est né :

IX. Pierre-Désiré DE BOITOUSET DE POINSSON, seigneur et marquis de Loulans, Ormenans, Senans, Bois-du-Moulin, Vandelans, Guiseul, la Barre et autres lieux, qui fut fait colonel du régiment du Roi, dragons, à l'époque de sa création ; devint ensuite brigadier des armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis. Sa Majesté, en récompense de ses services, et de ceux de ses auteurs, unit, en sa faveur, les terres de Loulans, Ormenans, Bois-du-Moulin, Maussans,

Vandelans et Senans, et les érigea en *marquisat*, sous le nom de *Loulans*, par patentes déjà rappellées, données à Paris, au mois de septembre 1718, enregistrées au parlement de Besançon, et en la chambre des comptes de Dôle, les 7 et 15 décembre de la même année. Il se maria, le 7 janvier 1730, avec Antoinette Perrot, fille de messire Nicolas Perrot, écuyer, capitaine au régiment de Cambrésis, infanterie, puis prévôt des maréchaux de France au département de Dôle, et de Catherine Vernier; ledit Nicolas Perrot, fils de Claude Perrot d'Annoires, écuyer, et de Jeanne de Viron, et petit-fils d'Aimé Perrot, écuyer, seigneur d'Annoires, et de Jeanne de Marenches (1), dont :

1°. Un fils mort au berceau ;
2°. Marie-Dominique-Alexis, qui suit :
3°. N..... destiné à l'état ecclésiastique ;
4°. Emmanuelle, morte à Versailles, dernière supérieure de la maison de Saint-Cyr, où elle avait été reçue en 1743 ;
5°. N....... capitaine d'infanterie, mort à Québec.

X. Marie-Dominique-Alexis DE BOITOUSET DE POINSSON, marquis de Loulans, Ormenans, seigneur desdits lieux, Maussans, Vandelans, Senans, Guiseul, Bois-du-Moulin, etc., capitaine au régiment de la Reine, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Besançon, sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste, le 14 septembre 1731, se maria, par contrat passé devant ylvestre, notaire à Luxeul, le 17 septembre 1757, avec Louise-Désirée Marchant du Pouch, dame de la Vivie, de Bernon et de Fougerolles, fille de Pierre Marchant du Pouch (2), écuyer, seigneur de la

---

(1) La ligne et la noblesse de MM. Perrot ont été prouvées à Saint-Georges, par Ermenfroid-François de Marenches, et aux chapitres métropolitains et cathédrals de Besançon et de Saint-Claude, par MM. d'Agay, frères, dont l'un est mort évêque de Perpignan.

(2) Il n'est pas inutile de faire ici une digression en faveur de la famille noble de Marchant du Pouch, seigneurs de la Vivie et de Bernon, d'après quelques titres qu'on a conservés, et de

Vivie et de Bernon, capitaine des grenadiers au régiment de Gâtinois, chevalier de l'ordre royal et militaire de

---

donner une notice de la filiation de madame la marquise d'Ormenans.

Marchant du Pouch. La famille noble et ancienne de ce nom est originaire de la ville de l'Arche, diocèse de Limoges, en bas Limousin.

Le plus ancien sur lequel M le marquis d'Ormenans ait pu obtenir des titres, pour les preuves de ses enfants dans les colléges nobles, est :

I. Jacques *Marchant*, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Vivie, qui eut, de son mariage avec Guillemette du Pouch, née demoiselle :

II. Jacques *Marchant*, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Vivie, qui prit le nom et les armes de sa mère. né et baptisé en la ville de l'Arche, en bas Limousin, le 15 mai 1620. Il se maria, par contrat passé devant Pomarel, notaire en ladite ville, le 27 avril 1642, avec Antoinette de Falvel, fille de noble Henri de Falvel, écuyer, seigneur de Bartol, et de Françoise de Dautrement. De ce mariage est issu :

III. Jean *Marchant du Pouch*, écuyer, seigneur de la Vivie et de Bernon, né et baptisé en l'église paroissiale de Saint-Caprais de l'Arche, le 18 février 1649, s'allia, par contrat passé devant Broussard, notaire à Terrasson en Périgord, le dernier février 1677, avec Ysabeau de Saint-Exupery, dame de Saint-Cyprien, de Fraysse, etc., fille de messire Jean de Saint-Exupery, écuyer, seigneur de Fraysse, et de dame Galiotte de Chancey, dont :

1°. Jean Marchant du Pouch, écuyer, qui s'allia à Perone de Juge, fille de noble François de Juge, seigneur de la Ferrière, et de Marguerite de Laval, par contrat passé devant Laroche, notaire à Saint-Servin, en bas Limousin, vicomté de Turenne, le 17 février 1697 ;
2° Pierre, qui suit ;

IV. Pierre *Marchant du Pouch*, seigneur de la Vivie et de Bernon, fut marié, par contrat reçu de Richardot, notaire à Fougerolles, le 11 août 1721, avec Élisabeth-Françoise, née comtesse de la Porte de Vesins, fille de Pierre-Henri, comte, de la Porte de Vesins, chevalier, seigneur du Bois de la Porte, capitaine des gardes de S. A. Léopold, duc de Lorraine, et de Marie-Gobert de Petitjean, dame de Gié et d'Orquevaux : celle-ci fille unique de messire Jean Gobert de Petitjean de Gié, chevalier, baron d'Orquevaux et de

Saint-Louis, et d'Elisabeth-Françoise, née comtesse de la Porte de Vesins ; celle-ci d'une ancienne maison d'Anjou, établie en Bretagne. Il eut de ce mariage :

1°. Charles-Alexandre, dont l'article suit :

2°. Marie-Louis-Maximilien, chevalier d'Ormenans, lieutenant au régiment du Roi, dragons, mort sans alliance ;

Toul, commandant de Charleville, et de Claude d'Apremont, son épouse.

Marie Gobert de Petitjean avait été mariée deux fois ; son premier contrat de mariage fut passé avec Julien de Langle, chevalier, seigneur d'Assigny, devant Langlois, notaire à Paris, le 10 juin 1654. Dans cet acte, Marie-Louise d'Apremont, sa tante, douairière de S. A. Léopold, duc de Lorraine, y paraît avec l'autorisation de Henri, comte de Mansfeldt, son second mari, ambassadeur de S. M. I. près le roi d'Espagne, pour faire donation à cette nièce des terres et seigneuries de Freisne, de Ruaux et de Fougerolle.

Son second mariage, avec Henri, comte de la Porte, fut passé devant Bussand et Gendron, notaires royaux à Nantes, le premier avril 1694. De cette seconde alliance sont nées deux filles, savoir :

1°. Anne-Charlotte de la Porte, mariée, le 11 juin 1721, à Gaspard d'Hourière, comte de Vierme, dont elle a un fils et trois filles ;

2°. Elisabeth-Françoise de la Porte de Vesins, qui suit ;

V. Elisabeth-Françoise *de la Porte de Vesins*, épouse de Pierre Marchant du Pouch, écuyer, seigneur de la Vivie et de Bernon. De cette alliance sont nées trois filles :

1°. Marie-Louise Marchant du Pouch de la Vivie, qui, veuve de Hubert-Joseph de Donneracs, écuyer, seigneur de Velleguindry, etc., se remaria à Charles-Alexandre, comte de la Roche-Aimon, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre, d'une ancienne et illustre maison du Périgord ;

2°. Élisabeth-Françoise Marchant du Pouch de la Vivie de Bernon, épouse de Marie-Dominique-Alexis de Boitouset de Poinsson, marquis d'Ormenans, dont il est ici mention ;

3°. Jeanne-Charlotte Marchant du Pouch de la Vigie, mariée à Charles, comte de la Ferté-Meun, d'une ancienne maison de Bourgogne, capitaine de cavalerie au régiment de Navarre.

3°. Etiennette-Catherine, mariée, par contrat passé au château de Loulans, devant Belamy, notaire à Besançon, le 8 octobre 1786, à Charles-Joseph, marquis de Germigney, lieutenant-colonel dans le régiment du Roi, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Saint-Georges, devenu l'héritier des titres et biens substitués de sa famille, par le décès sans enfants mâles de Jacques-François, marquis de Germigney, son frère aîné; l'un et l'autre fils de Claude-François, marquis de Germigney et d'Aresches, et de Marie-Rosalie des Salles. De cette alliance est né un fils : Amédée-Louis, marquis de Germigney, né à Salins, le 7 mars 1789;

4°. Josephe-Irenée, reçue à Saint-Cyr sur preuves, par brevet du Roi du 1er novembre 1769, ensuite chanoinesse du chapitre royal de Saint-Louis de Troanne en Normandie;

5°. Claire-Alexandrine;

6°. Françoise-Louise, reçue à Saint-Cyr, sur brevet du Roi, en date du 8 avril 1773;

7°. Charlotte de Boitouset, élevée à Saint-Cyr, où elle a pris le voile.

XI. Charles-Alexandre DE BOITOUSET DE POINSSON; marquis d'Ormenans et de Loulans, capitaine au régiment de Navarre, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort général à Saint-Domingue, fut marié deux fois : 1°. avec Marguerite-Marthe de Gonne, veuve en premières noces de Paul-Joseph, marquis des Porcellets et de Grille, comte du Saint-Empire, morte sans enfants; 2°. avec Julie-Amélie-Félicité Desmarets, fille mineure de Pierre-Joseph Desmarets, écuyer, et de demoiselle Elisabeth-Jacqueline-Catherine de Roquigny de Roquefort, mariée par contrat passé à Paris, le 12 février 1794; de cette dernière alliance est issu un fils unique, qui suit :

XII. Alphonse-Alexandre DE BOITOUSET, marquis d'Ormenans, né à Paris, le.... lieutenant en 1817, dans la garde du Roi.

Armes : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 losanges d'or, et d'une rose du même en pointe.

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de marquis. Cimier : 3 roses de l'écu, tigées de sinople. Supports : 2 lions. Devise : *Sans reproche.*

DE BELLOC, en l'Isle-de-France, famille originaire de Béarn, dont les armes sont : Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois abeilles de sable, qui est DE BELLOC; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'argent, qui est DE PAS DE FEUQUIÈRES. Couronne de comte.

DE SANZILLON, en Périgord, famille noble qui porte : D'azur, à trois pigeons d'argent.

CABOT DE DAMPMARTIN. Cette famille doit son origine à Pierre Cabot, qui acheta une charge de secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et fut audiencier près le conseil supérieur d'Artois, le 23 novembre 1730. Elle est représentée aujourd'hui par :

Anne-Henri CABOT, vicomte de DAMPMARTIN, né le 30 juin 1755, qui a épousé en troisièmes noces, Marie-Amélie de Durfort, fille du comte Louis de Durfort, ambassadeur de France, près la république de Venise. Il a quatre enfants de son premier mariage avec mademoiselle Bignan.

LE TONNELLIER DE BRETEUIL; maison noble et ancienne, illustre par ses services, ses alliances et les grands hommes qu'elle a donnés. Elle est originaire du Beauvaisis, et sa filiation remonte, depuis son établissement à Paris, à :

I. Claude LE TONNELLIER, Ier du nom, seigneur de Conti et de Breteuil, qui fut marié, le 19 mars 1502, avec Anguerande de Bailly, ainsi qu'il est justifié par les preuves que fit, pour l'ordre de Malte, Antoine le Tonnellier, son arrière-petit-fils, admises au grand prieuré de France, le 13 juin 1629. Claude eut de son mariage :

1°. Jean, dont l'article suit :
2°. Antoine le Tonnellier, évêque de Damois.

II. Jean LE TONNELLIER, Ier du nom, seigneur de Conti et de Breteuil, fut conseiller au grand conseil, marié, par contrat du 18 janvier 1536, à Elisabeth d'Aubray, fille de Charles d'Aubray, écuyer, seigneur de la Provenchère, de Bruyères, etc., et d'Opportune Brigalier. Il eut pour enfants :

1°. Etienne, dont l'article suit ;
2°. Jean le Tonnellier, seigneur du Plessis-Piquet, marié à Catherine de Cressé, dont il n'eut point d'enfants ;
3°. Claude le Tonnellier, auteur de la branche des barons de Breteuil, rapportée ci-après.

III. Etienne LE TONNELLIER, Ier du nom, seigneur du Boullay, d'Achères, du Mas et de Conti, fut conseiller au grand conseil, dont il mourut doyen ; épousa, 1°. le 25 janvier 1562, Marie Amelot, fille de Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, et de Jeanne Vialart, et sœur de Jean Amelot, maître des requêtes, morte sans enfants ; 2°. le 19 février 1576, Geneviève Mangot, fille de Claude Mangot, seigneur de Villeran, et de Geneviève Savin, et sœur de Claude Mangot, garde des sceaux, morte sans postérité ; 3°. le 15 avril 1580, Marie Briçonnet, fille de Jean Briçonnet, seigneur de Glatigny, président en la cour des aides, et d'Etiennette de Bérulle, tante du cardinal de ce nom. Marie de Briçonnet, étant veuve,

fit don de la place pour l'établissement des religieuses bénédictines, dites de Notre-Dame de Liesse, dans la plaine de Vaugirard, le 5 octobre 1647, dans un âge fort avancé. De ce troisième mariage sont issus :

1°. Etienne le Tonnellier, né au mois de septembre 1583 ;
2°. François, dont l'article suit ;
3°. Jean le Tonnellier, né au mois de septembre 1585 ;
4°. Françoise le Tonnellier, née au mois de novembre 1587, mariée, par contrat passé devant Jacques Fardeau et Jacques de Saint-Waast, notaires à Paris, le 22 octobre 1604, à Jacques de Vion, chevalier, seigneur de Gaillon, veuf de Marguerite du Vivier, et fils de Jacques de Vion, chevalier, capitaine d'infanterie, et de Marie de Forest, dont postérité ;
5°. Louise le Tonnellier, née au mois de décembre 1588 ;
6°. Marie le Tonnellier, mariée, le 12 mars 1607, à Mathieu Brion, seigneur de la Pierre ;
7°. Charlotte le Tonnellier, mariée, le 20 mars 1612, à Jean Grangiers, seigneur de Belesme, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et capitaine entretenu en la cavalerie légère de Sa Majesté ;
8°. Catherine le Tonnellier, mariée, le 9 juillet 1624, à Ambroise de Rousselet, procureur-général des requêtes de l'hôtel.

IV. François le Tonnellier, chevalier, seigneur de Conti, du Mas, du Boullay, d'Achères, etc., né le 17 septembre 1584, fut reçu conseiller au grand conseil, le 12 avril 1612, secrétaire de la chambre et du cabinet, le 5 janvier 1624, maître des requêtes le 5 janvier 1633, intendant et commissaire départi en Limosin, où il est mort le 15 mai 1638. Il avait épousé, le 29 août 1613, Marie Sopitre, fille de Pierre Sopitre, seigneur de Luciennes près Marly, et de Marie des Chevères. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Etienne le Tonnellier, seigneur du Mas, mort sans postérité ;

3°. Françoise le Tonnellier, mariée, le 29 mars 1649, à Réné le Maire, chevalier, seigneur de Millière et de Courtemanche; gentilhomme de la maison du Roi, gouverneur des ville et château de Mayenne;

4°. Catherine le Tonnellier, religieuse à Poissy.

V. Jean LE TONNELLIER, IIe du nom, chevalier, seigneur du Boullay, d'Achères, de Conti, etc., fut capitaine au régiment de Nice. Ayant été obligé de quitter le service, à cause de ses blessures, il se retira dans son château du Boullay, et s'allia, par contrat du 24 mai 1651, avec Elisabeth le Noir, fille de Jean le Noir, seigneur de Moquesoucy, et de Marie le Beau. Il en eut :

1°, Etienne, dont l'article suit;

2°. Hector-Jean-Baptiste le Tonnellier, chanoine régulier de Saint-Augustin, et prieur de Saint-Léonard, mort le 20 janvier 1730;

3°. Françoise le Tonnellier, morte, sans alliance, en 1677.

VI. Etienne LE TONNELLIER DE CONTI, chevalier, seigneur du Boullay, fut capitaine de dragons. Il épousa, 1°. le 22 janvier 1686, Catherine Boileau, fille de Claude Boileau, seigneur de Chauvigny, dont il eut deux filles mortes sans alliance; 2°. le 20 septembre 1721, Marie-Madelaine de Bonnechose, fille de Thomas de Bonnechose, seigneur de Vaudrecourt, dont il n'a point laissé d'enfants.

SECONDE BRANCHE.

Barons de Breteuil.

III. Claude LE TONNELLIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Breteuil et de Colombes, troisième fils de Jean Ier et d'Elisabeth d'Aubray, fut secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi avant l'an 1580, général des finances à Orléans, et secrétaire des commandements de François de France, duc d'Orléans. Il mourut le 2 septembre 1608. Il avait épousé, le 27 juillet 1579, demoiselle Marie le Charron, fille de Jean le Charron, seigneur d'Evry et de Louans, maître des requêtes, puis

président en la cour des aides et prévôt des marchands, conseiller d'État, et d'Anne Guyot de Charmeaux. De ce mariage sont issus :

1°. François le Tonnellier, baptisé le 14 mai 1581 ;
2°. Claude, dont l'article suit;
3°. François le Tonnellier, baptisé le 4 juillet 1590;
4°. Antoine le Tonnellier, auteur de la branche des seigneurs de Voyennes, rapportée en son rang ;
5°. Marie le Tonnellier, née le 19 juillet 1582, mariée, le 15 avril 1606, à Pierre Sanguin, seigneur de Fontenay et Givry, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre ;
6°. Madelaine le Tonnellier, née le 2 juillet 1583 ;
7°. Jeanne le Tonnellier, née en juillet 1587 ;
8°. Anne le Tonnellier, née en juin 1588.

IV. Claude LE TONNELLIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Boissette et de Mons, né le 23 mai 1580, fut pourvu d'un office de conseiller en la cour des aides, le 15 mai 1604, reçu le 15 juillet suivant; procureur général en la même cour, le 13 août 1617 ; conseiller d'État la même année ; directeur des finances, le 20 mai 1620 ; conseiller d'honneur en toutes les cours souveraines du royaume, le 16 janvier 1623, décéda le 9 avril 1630. Il avait épousé, le 18 janvier 1607, Marie le Fèvre de Caumartin, morte en décembre 1653, fille de François le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormans, et de Gabrielle de Chanteclerc ; et nièce de Louis le Fèvre, chevalier, garde des sceaux de France. De ce mariage sont issus :

1°. Louis, dont l'article suit :
2° Antoine le Tonnellier de Breteuil, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 13 juin 1629 ; mort à Malte, en 1630 ;
3°. Charles le Tonnellier, prieur de la Roche-Guyon, mort en 1640 ;
4°. Claude le Tonnellier, auteur de la branche des seigneurs d'Escouché, rapportée plus loin ;
5°. Marie le Tonnellier, née au mois de février 1608.

V. Louis LE TONNELLIER DE BRETEUIL, chevalier, seigneur de Boissette, fut reçu conseiller au parlement

de Bretagne, le 26 janvier 1632; conseiller au parlement de Paris et commissaire en la première des requêtes, le 17 décembre 1637; maître des requêtes, le 16 janvier 1644, intendant de justice, police et finances ès provinces de Languedoc et Roussillon, le 15 octobre 1646; intendant de la généralité de Paris, le 12 août 1653; enfin, contrôleur général des finances, et conseiller d'État, le 20 octobre 1657. Il mourut le 18 janvier 1685. Il avait épousé, le 6 janvier 1637, Chrétienne le Court, veuve de Nicolas de Bragelongne, chevalier, seigneur de la Touche, maître d'hôtel du Roi, contrôleur général des eaux et forêts de l'Isle de France. Elle mourut le 30 août 1707, âgée de 91 ans. Il eut de ce mariage :

1°. François, dont l'article suit :

2° Antoine le Tonnellier, né au mois de juin 1640, reçu chevalier de Malte, le 5 février 1650; commandeur de son ordre et chef d'escadre des galères du Roi; mort à Avignon, en 1696. Il avait servi, en qualité de capitaine commandant, une galère au combat gagné le 2 juin par M. de Vivonne sur la flotte combinée d'Espagne et de Hollande, en 1677;

3°. Louis le Tonnellier, baptisé à Saint-Jean, le 16 septembre 1642; reçu chevalier de Malte, le 12 février 1660; lieutenant au régiment de Piémont, le 19 juin 1662. Il passa avec ce régiment en Hongrie, et se trouva à la bataille de Saint-Godard, en 1664, et en Hollande, sous les ordres de M. de Pradel, en 1665 et 1666; capitaine dans le même régiment, le 10 mai 1667; il commanda sa compagnie aux siéges de Tournay, de Douay et de Lille, la même année; sa compagnie ayant été réformée par ordre du 24 mai 1668, il fut remplacé le 18 juin 1671, et se trouva aux siéges d'Orsay et de Rimberg, au passage du Rhin, au siége de Doesbourg, en 1672; au siége de Maestricht, puis à l'armée de Hollande, sous le duc de Luxembourg, en 1673; à l'armée de Roussillon, en 1674; aux siéges de Dinant, de Ruy et de Limbourg, en 1675; il se démit de sa compagnie, au mois de janvier 1676, et quitta le service. Il acheta une compagnie au régiment des Gardes Françaises, dont il fut pourvu le 21 février 1686, et la commanda

à l'attaque de Valcourt, en 1689; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons et au combat de Leuse, en 1691; au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque, en 1692; à la bataille de Neerwinde et au siége de Charleroy, en 1693; au bombardement de Bruxelles, en 1695; créé brigadier des armées du Roi, le 29 janvier 1702; il se trouva au combat de Nimègue, la même année; à celui d'Eckeren, en 1703; créé maréchal de camp, le 26 octobre 1704, il servit en cette qualité à l'armée de Flandre, en 1705; combattit à Ramillies, en 1706; servit en Flandre en 1707; se trouva à la bataille de Malplaquet, en 1709; servit encore en Flandre, par lettres du 6 mai 1711, et mourut commandeur de son ordre, le 12 septembre 1712;

4°. Louis le Tonnellier, né en novembre 1643;

5°. Jean-Baptiste le Tonnellier, reçu chevalier de Malte, le 18 juin 1662; mort en 1668;

6°. Charles-Achille le Tonnellier, auteur de la branche des seigneurs de Chanteclerc, rapportée ci-après;

7°. Claude le Tonnellier, né au mois de novembre 1644; évêque de Boulogne-sur-Mer en 1681; mort le 8 janvier 1698;

8°. Louis-Nicolas le Tonnellier, qui fonde la branche des barons de Preuilly, rapportée en son rang;

9°. Marie-Anne le Tonnellier, née le 18 décembre 1655;

10°. Elisabeth-Chrétienne le Tonnellier, née le 6 mars 1657, mariée à André, marquis de Saint-Blimont et de Pande, baron d'Ordres.

VI. François le Tonnellier de Breteuil, chevalier, marquis de Fontenay-Trésigny, sire de Villebert, baron de Boitron, seigneur des Chapelles, de Breteuil, du Mesnil-Chassemartin, etc., créé marquis de Fontenay, naquit le 23 août 1638, selon Moréri; le 15 septembre 1638, fut reçu conseiller au parlement, et commissaire en la deuxième des requêtes du palais, le 11 février 1661; maître des requêtes de l'hôtel, le 24 février 1671; intendant de justice, police et finances en Picardie et Artois, le 13 août 1674; intendant de Flandre, le 11 novembre

1683; intendant de l'armée de Flandre, où le Roi était en personne, le 13 janvier 1684; intendant des finances, la même année; conseiller d'État, le 28 janvier 1685; reçut une gratification de 150 mille livres en dédommagement de la commission d'intendant des finances qu'il exerçait, et que le Roi supprima en 1701. Il est mort le 10 mai 1705, et fut inhumé à Fontenay. Il avait épousé, à Paris, le 18 décembre 1684, Anne de Calonne de Courtebonne, morte 16 mai 1737, fille de Charles de Calonne, marquis de Courtebonne, maréchal de camp, lieutenant pour le Roi au pays d'Artois, et commandant à Calais et au gouvernement de Hesdin, et d'Anne de Chaulnes. Leurs enfants furent :

1°. François-Victor, dont l'article suit :

2°. Charles-Louis-Auguste le Tonnellier, évêque de Rennes, abbé de Saint-Pierre de Chaumes, prieur de Reuil, grand-maître de la chapelle du Roi, décédé le 24 avril 1732;

3°. Claude-Alexandre le Tonnellier, reçu chevalier de Malte, en 1699; colonel d'infanterie et capitaine au régiment des gardes françaises; mort au mois de mai 1721.

VII. François-Victor LE TONNELLIER DE BRETEUIL, Ier du nom, marquis de Fontenay-Trésigny, sire de Villebert, baron de Boitron, seigneur des Chapelles, de Breteuil, du Mesnil-Chassemartin, de Palaiseau, de Villenevotte, etc., né le 7 avril 1686, fut d'abord reçu, n'étant âgé que de 18 ans, en considération des services de ses pères, en une charge de conseiller au parlement, et commissaire en la deuxième des requêtes, le 5 août 1705; maître des requêtes de l'hôtel, le 27 février 1712; intendant des provinces de Limosin, Angoumois et la Marche, le 8 mars 1718; commandeur, prévôt et maître des cérémonies des ordres du Roi, le 13 juillet 1721; fut commis pour faire les fonctions de secrétaire d'État au département de la guerre, à la retraite de M. Le Blanc; il prêta serment entre les mains du Roi, à Meudon, le 4 juillet 1723; conseiller d'État par lettres du même jour, il prêta serment au conseil tenu au Louvre, le 13 août suivant; secrétaire d'État en charge à la mort du cardinal Dubois, le 4 octobre de la même année; chancelier de la Reine, le 18 mai 1725, prêta serment à Fon-

tainebleau, le 6 septembre suivant, entre les mains de la Reine ; se démit de sa charge de secrétaire-d'état, le 16 juin 1726, y fut rappelé à la mort de M. d'Angevilliers, le 20 février 1740, préta serment et signa le même jour ; conseiller-d'état par brevet du même jour ; ministre-d'état, le 3 mars 1741, jusqu'à sa mort arrivée le 7 janvier 1743 (1). Il avait épousé, au château d'Ennery, près Pontoise, le 15 octobre 1714, Marie-Anne-Angélique Charpentier, morte le 17 mars 1760, fille de Jacques-Thomas-François Charpentier, seigneur d'Ennery, d'Espics, de Levilliers, de Vaulangouja, d'Amécourt, etc., etc. De ce mariage sont issus :

1°. François-Victor, dont l'article suit ;
2°. Armand-François-Louis le Tonnellier de Breteuil, né le 22 février 1719, mort le 17 juin de la même année ;
3°. Louis-Laure le Tonnellier de Breteuil, né le 18 novembre 1727, mort le 15 septembre 1729 ;
4°. Florent-Victor le Tonnellier de Breteuil, né le 25 novembre 1728, guidon de la gendarmerie ;
5°. Marie-Anne-Julie le Tonnellier de Breteuil, mariée le 5 juin 1741, à Charles-Henri-Jules, duc de Clermont-Tonnerre, grand-maître héréditaire, damoiseau de Dauphiné, connétable et premier baron des états de la province, lieutenant-général des armées, dont postérité ;
6°. Marie-Gabrielle le Tonnellier, née le 29 septembre 1723, morte le 28 octobre suivant ;
7°. Gabrielle-Rosalie le Tonnellier, née le 28 août 1725, mariée le 1er août 1743, à Claude-Armand, vicomte de Pons, comte de Rochefort, brigadier de cavalerie, mort le 21 mai 1770, dont postérité.

VIII. François-Victor LE TONNELLIER DE BRETEUIL, IIe du nom, marquis de Trésigny, né le 25 août 1715,

---

(1) Voyez la *Gazette de France* du 12 janvier 1743. Il y est dit, entr'autres choses, touchant la mort de ce ministre : « Qu'il » a toujours marqué autant de zèle pour le bien du service du » Roi, que d'empressement à justifier la confiance dont S. M. » l'avait honoré. Il est infiniment regretté. »

sous-lieutenant des chevau-légers dauphins, mourut à Doulens en Picardie, le dernier de sa branche, le 4 décembre 1771. Il avait épousé N... Le Fevre de Milly, dont il n'a pas eu d'enfants.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Chanteclerc.

VI. Charles-Achille LE TONNELLIER DE BRETEUIL, chevalier, seigneur de Ruville, sixième fils de Louis et de Chrétienne Le Court, fut capitaine au régiment royal vaisseaux, commandeur des ordres de N.-D. de Montcarmel et de Saint-Lazare, et mourut le 26 janvier 1708, âgé de 67 ans. Il avait épousé, le 18 mai 1695, Madelaine Testard de la Guette, fille de Pierre Testard, seigneur de la Guette, lieutenant-général d'artillerie, et conseiller-d'état. Il en eut :

VII. Claude-Charles LE TONNELLIER DE BRETEUIL, comte de Breteuil-de-Chanteclerc, seigneur de Chanteclerc, Bevilliers, Vaux, Sainte-Croix, et autres lieux, substitué aux nom et armes de *Chanteclerc*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bretagne, mort le 9 février 1735, âgé de 37 ans, et inhumé à Saint-Jean-en-Grêve, en la sépulture de ses ancêtres. Il avait épousé, le 24 avril 1720, Laure O'Brien de Clare (1), morte et inhumée à Saint-Sulpice, le 10 juin 1781, fille de feu Charles O'Brien, comte de Clare, pair d'Irlande, maréchal des camps et armées du Roi, colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie irlandais de son nom, et de Charlotte de Buckley, sa veuve, dame d'honneur de Marie-Béatrix-Eléonore d'Est-Modène, reine d'Angleterre, et sœur de la maréchale duchesse de Berwick. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Charles-Olympe le Tonnellier, comte

---

(1) La maison O'Brien régnait sur toute l'Irlande lors de la descente d'Henri II. Depuis cette époque, elle compte douze souverains qui ont régné sur la partie de l'Irlande formant la comté de Limerick, ou Thomond.

de Breteuil, etc., né le 26 octobre 1721, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, gouverneur du château royal de Blois, conservateur des chasses du Roi, à Blois, etc., marié, 1°. par contrat passé à Aix, en Provence, avec Julie-Louise-Adélaïde d'Albert de Sillans; 2°. avec Marie-Charlotte Oré, veuve d'Antoine-Louis-Marie d'Estiomet, comte de Vassy, elle mourut à Paris, sans avoir eu d'enfants de ce second lit. Le comte de Breteuil n'eut de son premier mariage qu'une fille unique, Anne-Françoise-Louise-Hortense de Breteuil, mariée par contrat passé à Paris, en mai 1789, et signé par le Roi et par la famille royale, à messire Armand-Paul de la Briffe, titré comte de la Briffe d'Amilly, chevalier, seigneur de Précy, Samergue, Saint-Martin-des-Champs, Bion, des Barres, près la Charité-sous-Loire et canton de Sancerre, seigneur de la terre d'Amigny, en Normandie, bailliage de Bayeux, etc., etc., officier au régiment du Roi, infanterie, fils de feu messire Antoine-Henri de la Briffe, comte d'Amilly, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate du Roi, et de dame Julienne-Marie-Renée le Prestre de Château-Giron. Il mourut le 12 mars 1796, et la comtesse de la Briffe mourut à Nogent-sur-Seine, le 29 juin 1800, sans avoir eu d'enfants;

2°. Jacques-Laure le Tonnellier, bailli de Breteuil, né le 9 février 1723, bailli grand'-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ancien capitaine des galères dudit ordre; reçu page du grand-maître, le 25 février 1736; commandeur de Villers-au-Liège, en 1757; de Troyes, en 1767, de Vallampont, en 1774; de Piéton, en 1781; prieur de Notre-Dame de Dormans; ambassadeur de son ordre, en France; mort à Paris, et inhumé au Temple, le 26 août 1785;

3°. Claude-Stanislas, dont l'article suit;

4°. Anne-François-Victor le Tonnellier de Breteuil, né le....., nommé, le 6 octobre 1762, évêque de Montauban, préconisé à Rouen, le 19 décembre, sacré le 24 février 1763; jeté, par

les révolutionnaires, en 1794, dans les prisons de Rouen, où il mourut victime de son zèle apostolique, et de son attachement au Roi ;

5°. Claude-Charles-Henri le Tonnellier de Breteuil, né le 31 décembre 1734, grand-vicaire de Noyon, mort en 1764 ;

6°. Marie-Anne-Charlotte-Sophie le Tonnellier de Breteuil, née le 19 janvier 1725, morte le 25 mars 1727 ;

7°. Anne-Charlotte le Tonnellier de Breteuil, née le 10 janvier 1728, mariée, par contrat passé à Paris, au mois de mars 1750, signé par le Roi et la famille royale, à messire Achilles de Cochart, marquis de Chastenoye (1), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'île de la Tortue, du Cap, de la partie du nord de Saint-Domingue ; lieutenant-général au gouvernement des îles d'Amérique-sous-le-Vent ; seigneur de Saint-Lubin, des Joucherets, la Leup, les Menus-Cens, Malicorne, la Potterie, Challet, le Puit-Autran, Chanchemerle, Vrisseul et autres lieux, mort à Paris, le 10 avril 1787. Ladite dame Anne-Charlotte, marquise de Chastenoye, mourut à Marly-la-Machine, le 31 juillet 1799. De ce mariage sont issus :

a. Charles-Laure de Cochart, marquis de Chastenoye, né en 1754 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de l'ancien régiment du Roi ;

b. Charlotte de Cochart de Chastenoye, morte sans alliance ;

c. Marie-Aglaé de Cochart de Chastenoye, mariée à Claude-Stanislas le Tonnellier de Breteuil, vicomte de Breteuil son oncle,

---

(1) La famille *de Cochart de Chastenoye* est originaire de Normandie. Elle a été maintenue en 1599 et 1668, et sa filiation remonte, par titres, à Pierre Cochart, écuyer, vivant en 1355. Ses armes sont : *de gueules, à trois fasces d'or*. Couronne de marquis. Supports : deux lions couronnés d'or.

seigneur de Bevilliers, maréchal de camp, mort en 1783;

8°. Henriette-Thérèse le Tonnellier de Breteuil, née le 7 avril 1729, morte le 24 juin suivant;

9°. Marie-Thérèse le Tonnellier de Breteuil, née le 2 juin 1732, morte le 14 des mêmes mois et année;

10°. Marie-Thérèse le Tonnellier de Breteuil, née le 24 août 1733, abbesse de Saint-Paul, près de Soissons, morte à Paris, le 6 février 1801.

VIII. Claude-Stanislas LE TONNELLIER, vicomte de Breteuil, seigneur de Bevilliers et autres lieux, né le 7 mai 1730; reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité, le 12 août 1731; servit dans le régiment de Berwick, à la suite duquel il a été colonel; fut créé brigadier des armées du Roi, le premier mars 1780; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; grand'-croix honoraire de l'ordre de Malte; maréchal des camps et armées du Roi. Il avait épousé, 1°., par contrat passé à Paris, le 20 mars 1771, Marie-Aglaé de Cochart de Chastenoye, sa nièce du côté maternel, fille de messire Charles-Laure de Cochart, marquis de Chastenoye, ancien lieutenant-général au gouvernement des îles d'Amérique-sous-le-Vent, et d'Anne-Charlotte le Tonnellier de Breteuil. Elle mourut sans enfants, en 1773; 2°., le 20 octobre 1778, Olympe-Marguerite-Geneviève de Siry de Marigny, morte à Paris, le 28 juin 1813 (1), fille de messire Pierre-François de Siry, comte de Marigny, baron de Couches, marquis de Savignies et de Charny, etc., président honoraire au parlement de Paris, et de dame Olympe Lotin de Charny. Claude-Stanislas, vicomte de Breteuil, est mort à Surène, près Paris, le 3 novembre 1783. De son second mariage sont issus:

1°. Achille-Charles-Stanislas-Emile, qui suit;

2°. Louis-Elisabeth le Tonnellier de Breteuil,

(1) Son corps est déposé dans un caveau de famille, que M. le comte de Breteuil, son fils, a fait construire dans la terre de Breteuil, dont il est propriétaire, laquelle était autrefois connue sous le nom de *Bevilliers*.

né à Paris, le 21 avril 1783, mort le 9 octobre 1784. Il avait été reçu chevalier de Malte de minorité ;

3°. Charlotte-Laure-Olympe le Tonnellier de Breteuil, née le 12 octobre 1779, mariée, le 12 avril 1803, à Charles-Raynard-Laure-Félix de Choiseul, duc de Praslin, fils d'Antoine-César de Choiseul, duc de Praslin, et de Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond, fille du maréchal de Thomond.

IX. Achille-Charles-Stanislas-Emile LE TONNELLIER, comte de Breteuil, né à Paris, le 29 mars 1781, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; nommé, par le Roi, maître des requêtes, et par ordonnance royale, du 13 juillet 1815, préfet du département d'Eure-et-Loir ; a épousé, le 12 avril 1815, Elisabeth-Marguerite Cottin de Fontaine, fille de Louis-Daniel Cottin de Fontaine, seigneur de Fontaine, de Fieulaine et Meraulieu, et d'Adélaïde-Marie Poupart de Neuflize. De ce mariage est issu :

Louis-Charles-Ernest le Tonnellier de Breteuil, né à Paris, le 11 septembre 1816.

QUATRIÈME BRANCHE.

Barons de Preuilly.

VI. Louis-Nicolas LE TONNELLIER DE BRETEUIL, baron de Preuilly, premier baron de Touraine, seigneur d'Azay-le-Feron, de Fombaudry, de Tournon et autres lieux, huitième fils de Louis et de Chrétienne le Court, naquit à Montpellier, le 15 septembre 1648. D'abord lecteur ordinaire de la chambre du Roi, le 12 février 1677, envoyé extraordinaire près les princes d'Italie, le 18 janvier 1682, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers près sa majesté, le 29 novembre 1698 ; mourut le 24 mars 1728. Il avait épousé, 1°., le 3 août 1679, Marie-Anne le Fèvre de Caumartin, sa cousine, fille de Louis le Fèvre, seigneur de Mormans, et de Denise Gamin de Vicq : elle mourut en 1686 ; 2°. le 15 avril

1697, Gabrielle-Anne de Froulay, morte le 4 août 1740, fille de Charles, comte de Froulay, grand-maréchal-des-logis de la maison du Roi et chevalier des ordres, et d'Angélique de Baudean de Parabère. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Anne-Louise le Tonnellier de Breteuil, morte sans alliance le 20 avril 1692 ;

Du second lit :

2°. René-Alexandre le Tonnellier de Breteuil, né le 7 février 1698, mort enseigne de la colonelle au régiment de Champagne, au camp de Montargis, en 1720 ;

3°. Charles-Auguste, dont l'article suit ;

4°. Charles-Auguste le Tonnellier de Breteuil, reçu chevalier de Malte le 11 mai 1706, mort en 1710 ;

5°. Elisabeth-Théodose le Tonnellier de Breteuil, né le 8 décembre 1710, reçu chevalier de Malte le 19 mars 1713 ; d'abord agent-général du clergé, conseiller d'état, abbé de Notre-Dame de la Charité de Besançon, de Saint-Eloy, de Royon, de Livry, diocèse de Paris, prieur de Saint-Martin-des-Champs, chancelier garde des sceaux, et chef du conseil de monseigneur le duc d'Orléans, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte ; inhumé à Saint-Martin-des-Champs, le 24 juillet 1781 ;

6°. Gabrielle-Emilie le Tonnellier de Breteuil, née le 17 décembre 1706, mariée, le 12 juin 1725, à Florent-Claude, marquis du Châtelet, comte de Lomont, gouverneur de Sémur, grand-bailli d'Auxois, brigadier des armées du Roi et colonel du régiment de Piémont, puis grand'croix commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et lieutenant-général des armées du Roi, le 2 mai 1744.

VII. Charles-Auguste LE TONNELLIER DE BRETEUIL DE PREUILLY, Ier du nom, premier baron de Touraine, seigneur d'Azay-le-Féron, de Fombaudry, de Tournon, etc., né le 17 novembre 1701, fut capitaine de cavalerie au régiment de Lorges, en 1725, et mourut au château d'Azay, le 13 juin 1731, et fut inhumé en l'église de l'abbaye de Preuilly avec son père. Il avait épousé, le 6 juin 1728, Marie-Anne Goujon de Gasville,

fille de Jean-Prosper Goujon, seigneur de Gasville, de Ris, etc., maître des requêtes, intendant de la généralité de Rouen, et d'Anne Faucon-de-Ris. Etant veuve, elle se remaria à Pierre Colas-de-Marolle, comte de Rocheplatte, brigadier des armées du Roi. Elle eut, de son premier mariage :

1°. Louis-Charles-Auguste, dont l'article suit ;

2°. Marie-Elisabeth-Emélie le Tonnellier de Breteuil, née au château d'Azay, le 20 mai 1731, morte religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Paris ;

VIII. Louis-Charles-Auguste LE TONNELLIER DE BRETEUIL, baron de Preuilly, premier baron de Touraine, seigneur d'Azay-le-Féron, etc., gouverneur de Gerbeaux, né au château d'Azay, le 7 mars 1730, d'abord officier de gendarmerie, ensuite premier cornette des chevau-légers de Bourgogne, en 1758, commença sa carrière diplomatique par une mission à Cologne, en 1759, où il obtint la commission de colonel de cavalerie, le 9 juin de cette année; fut nommé ambassadeur en Russie en 1760, où il obtint de l'empereur, en 1762, une reversale pareille à celle qui avait été donnée par l'impératrice Elisabeth, lorsque la France accorda à cette princesse le titre impérial. A son retour de Russie, en 1763, il fut présenté au Roi, qui le nomma, le 14 juillet, son ambassadeur en Suède; il obtint, le 19 décembre 1763, ses premières audiences du roi et de la reine de Suède ; fut nommé ambassadeur auprès des états-généraux des Provinces-Unies, en juin 1767, brigadier des armées du Roi le 20 avril 1768, chevalier des ordres le 26 mai 1776, maréchal-de-camp le 1er mars 1780, ambassadeur extraordinaire près l'empereur d'Autriche, ministre et secrétaire d'Etat le 27 juillet 1783, au département de la maison du Roi ; la ville de Paris lui est redevable d'une partie de ses embellissements. Il émigra en 1789, et mourut à Paris le 2 novembre 1807 (1).

---

(1) Son corps est déposé dans un caveau de famille, que M. le comte de Breteuil, son neveu, a fait construire dans la terre de Breteuil, dont il est propriétaire, laquelle était autrefois connue sous le nom de *Bévilliers*.

Il avait épousé, le 24 janvier 1752, N..... Parat de Montgeron, morte à Stockolm, le 14 mars 1768, âgée de 28 ans. De ce mariage, naquirent :

1°. Un fils, mort en bas âge ;

2°, Marie-Elisabeth-Emilie le Tonnellier de Breteuil, mariée, en 1772, par contrat signé du Roi et de la famille royale, à M. le comte de Matignon.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs d'Escouché.

V. Claude LE TONNELLIER DE BRETEUIL, IVe du nom, baron d'Escouché, seigneur de Mons, etc., quatrième fils de Claude III et de Marie le Fèvre de Caumartin, fut reçu conseiller au parlement le 25 janvier 1652. Il épousa, 1°. Madelaine Rogier de Neuilly, fille de Nicolas Rogier, chevalier, seigneur de Neuilly, morte le 9 décembre 1676 ; 2°, le 10 septembre 1686, Marie-Thérèse de Froulay, sœur de la baronne de Breteuil. Il mourut le 16 avril 1698, âgé de soixante-quinze ans ; sa veuve, Marie-Thérèse de Froulay, se remaria, le 28 avril 1716, à René-François, marquis de la Vieuville, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse, et gouverneur du Poitou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Claude-Nicolas le Tonnellier de Breteuil, maître de la garde-robe de Philippe de France, duc d'Orléans, mort, âgé de 30 ans, le 8 août 1703, sans laisser de postérité de N.... Regnaud, son épouse ;

Du second lit :

2°. Charles le Tonnellier de Breteuil, baron d'Escouché, né le 4 novembre 1688, mort sans postérité le 2 décembre 1719.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Voyennes.

IV. Antoine LE TONNELLIER, chevalier, seigneur de Voyennes, quatrième fils de Claude et de Marie le

Charron, fut reçu auditeur en la chambre des comptes, au lieu de Mathieu Buyer, le 13 avril 1611, conseiller d'état ; il épousa, le 3 janvier 1612, Anne Brice, fille d'Etienne Brice, auditeur des comptes, et de Marie-Ligier de Gouville. Il eut de ce mariage :

1°. Claude, dont l'article suit ;
2°. Antoine le Tonnellier, chanoine régulier de Saint-Augustin ;
3°. Marie le Tonnellier, né le 19 janvier 1614 ;
4°. Charles le Tonnellier, né le 4 mai 1616 ;
5°. Pierre le Tonnellier, chevalier, seigneur de Meslay et du Mesnil, né le 12 septembre 1617. Il fut capitaine des gardes du duc d'Angoulême, et mourut sans alliance ;
6°. Etienne le Tonnellier, auteur de la branche des seigneurs de Charmeaux, rapportée ci-après ;
7°. Marguerite le Tonnellier, mariée, 1°. à Antoine de Moucy, seigneur de Gravelle, auditeur des comptes, mort sans enfants en 1642 ; 2°. le 22 avril 1644, à Thierry Charpentier, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du palais, dont postérité ;
8°. Anne le Tonnellier, née le 19 janvier 1619 ;
9°. Geneviève le Tonnellier, morte sans alliance.

V. Claude LE TONNELLIER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Voyennes, fut reçu conseiller du Roi, auditeur en la chambre des comptes, au lieu de son père, le 14 avril 1643, et mourut le 15 mai 1681. Il avait épousé, le 10 septembre 1642, Claude Beroul, fille de Mathieu Beroul, seigneur de Troisvilles, et de Geneviève Hotman. Leurs enfants furent :

1°. Etienne-Claude, dont l'article suit ;
2°. Geneviève, morte sans alliance.

VI. Etienne-Claude LE TONNELLIER, chevalier, seigneur de Voyennes et d'Abins, conseiller au grand-conseil, épousa, le 23 septembre 1675, Marguerite Poussineau, fille de Florentin Poussineau, chevalier, seigneur d'Abins en Poitou, et de Marie Ostran. Il eut pour fille unique, Marie-Catherine le Tonnellier, dame d'Abins, mariée, le 25 janvier 1703, à Bernard de Bernard, mar-

quis de Torcy en Bourgogne, mort sans postérité, le 20 septembre 1732.

SEPTIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Charmeaux.

V. Étienne LE TONNELLIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charmeaux, sixième fils d'Antoine et d'Anne Brice, fut d'abord auditeur des comptes au lieu de Gencien le Charron, le 3 juillet 1643, puis maître en ladite chambre au lieu de Jean Boucherat, le 12 juin 1671, épousa, le 18 juin 1658, Élisabeth de Hautecourt, fille de Claude de Hautecourt, et de Pauline Favières. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Étienne, dont l'article suit :
2°. Tranquille-Antoine le Tonnellier, garde-marine, mort jeune ;
3°. Louis le Tonnellier, docteur en théologie, chanoine régulier de Saint-Augustin et prieur de l'abbaye de Saint-Victor ;
4°. Jean-Jacques-Pascal, prieur de la Chartreuse, à Paris ;
5°. Paule-Élisabeth le Tonnellier, morte sans alliance, le 20 novembre 1660.

VI. Pierre-Étienne LE TONNELLIER, chevalier, seigneur de Charmeaux, né le 3 juillet 1660, conseiller au grand-conseil, mourut le 7 août 1732. Il avait épousé, le 20 juillet 1700, Marie-Gabrielle le Gras, fille de Jean-Baptiste le Gras, vicomte d'Azy, et de Marie Geneviève Charpentier. Il en eut :

1°. Étienne Pierre, dont l'article suit :
2°. Marie-Élisabeth le Tonnellier, née le 18 août 1701, morte peu après ;
3°. Marie-Geneviève le Tonnellier, née le 6 mai 1705, mariée, le 17 mai 1726, à Louis-François Gaultier, marquis de Chiffreville, lieutenant-général des armées du Roi, et premier sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, dont il eut Marie-Louise-Geneviève Gaultier de Chiffreville, mariée à Charles O'Brien de Clare

de Thomond, maréchal de France, mort le 9 septembre 1761, et elle, le 6 avril 1763. Leur fille Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien, née à Montpellier, le premier février 1750, a épousé, le 22 août 1775, Antoine-César de Choiseul, comte, puis duc de Praslin, dont postérité.

VII. Étienne-Pierre LE TONNELLIER, chevalier, seigneur de Charmeaux, né le 14 mai 1703, est mort le dernier de sa branche, le 24 octobre 1709, et fut inhumé en l'abbaye de Saint-Victor, en la sépulture de sa famille.

On trouve encore Thibault *le Tonnellier*, écuyer, qui épousa Jeanne Charles, veuve de Houdart Fraboure, dit Le Périer, laquelle mourut le 10 mars 1427. Elle fut inhumée au Charnier des Innocents, contre une arcade du côté de la rue de la Lingerie, où fut mise son épitaphe.

Laurent *le Tonnellier,* sieur de Goutesmenil, vivait en 1538.

Armes : D'azur, à l'épervier d'or, le vol étendu, longé et grilleté du même. Couronne de comte. Supports : deux éperviers d'or, le vol étendu. Devise : *Nec spe, nec metu.*

LE COURTOIS, famille noble de Normandie, qui subsiste en deux branches, dont une porte le surnom de *Sainte-Colombe*, d'une terre qu'elle possède encore aujourd'hui, porte : De gueules, à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois merlettes d'argent.

THOLOZAN, noble et ancienne famille de la province de Dauphiné, originaire du marquisat de Saluces, dont une branche s'est établie en Languedoc, où elle a possédé la seigneurie de la Sesquière, et formé des alliances avec les maisons les plus distinguées, entr'autres avec celles de Carle, de la Rochefoucauld, etc.

La branche de Dauphiné prouve son ancienneté, à son établissement dans cette province, depuis l'an 1339, ainsi qu'il appert du certificat suivant :

Noble Honoré Tholozan de Cesane, originaire de cette province de Dauphiné, et de l'ancienne famille des seigneurs de Cesane, résidant actuellement à Paris, désirant notre attestation pour justifier des rangs, état et condition qu'ont tenus ses auteurs, *nous*, Antoine César, vicomte de Bardonnenche, Jean-Jacques, marquis de Viennois, syndics de la noblesse ; Armand-François de la Tour du Pin-Montauban, et Pierre Emé, marquis de Marcieu, lieutenant-général des armées du Roi, soussignés, après nous être procurés les renseignements convenables sur la famille dudit sieur de Tholozan, tant par les informations particulières que nous avons prises dans les lieux de Saint-Clément et de Châteauroux, en Embrunois, où ont vécu ses père, aïeul et bisaïeul, que par la communication qui nous a été faite, de l'arrêt de la souveraine cour de la chambre des comptes de cette province, rendu sur les titres produits par ledit sieur de Tholozan, le 9 août 1780, laquelle a jugé qu'elle descend en ligne directe de Jean Tholozan, seigneur de Cesane, en 1339, et du jugement de la même cour du 3 mai 1782, qui l'a admis et reçu à prêter hommage à la manière des nobles, du fief de la Tour de Saint-Crépin, et ensemble de l'arrêt du 11 du même mois de mai, qui a reçu l'hommage dudit sieur de Tholozan, en la même manière, *certifions et attestons*, à tous qu'il appartiendra, que messieurs Etienne, Antoine et Esprit Tholozan, père, aïeul et bisaïeul dudit sieur Honoré, ont toujours vécu noblement et avec distinction ; qu'ils ont été reconnus de tous tems nobles d'ancienne race, et qu'ils ont pour armes : *un écu fond d'azur, chargé d'une sirène d'argent couronnée d'or, posée de front, et qui tient ses deux queues, dont les nageoires sont d'or*. En foi de quoi, nous avons fait le présent que nous avons signé, et y avons apposé chacun le sceau de nos armes. A Grenoble, le 10 octobre 1782. *Signé :* le vicomte *de Bardonnenche*, syndic de la noblesse ; le marquis *de Viennois*, syndic de la noblesse ; le marquis *de la Tour du Pin* Montauban ; *Emé* marquis de Marcieu. Vu par nous, intendant de Dauphiné, *signé Pajol*.

Nous, François Jadin, écuyer, conseiller du Roi, vi-bailli de Viennois, lieutenant-général civil et criminel au siége royal présidial de Graisivaudan, séant à Grenoble, *certifions et attestons* à tous qu'il appartiendra, que les signataires au certificat de l'autre part, sont tels qu'ils sont qualifiés ; en foi de quoi, nous avons signé le présent, avec le substitut audit siége, et y avons fait apposer le scel royal d'icelui. Donné à Grenoble, le 11 novembre 1782. *Signé : Jadin*, lieutenant-général ; *Soirel*, substitut.

Nous, lieutenant-général des armées du Roi et de la province de Dauphiné, commandant en chef, *certifions*, que les sieurs marquis de Marcieu, de Viennois, de la Tour du Pin-Montauban et vicomte de Bardonenche, qui ont signé le présent certificat, sont gentilshommes de cette province, ainsi qu'ils se qualifient, et que foi doit être ajoutée à leurs signatures, de même qu'au contenu dudit certificat, visé par M. l'intendant. En témoin de quoi, nous avons délivré le présent signé de notre main, auquel nous avons fait apposer le cachet de nos armes, et fait contresigner par le secrétaire de notre commandement. Fait à Grenoble, le 12 novembre 1782. *Signé* le duc *de Tonnerre;* par monseigneur, *signé Teyssey re-Rochefleix*.

Nous, Philippe-Marie Ponte, comte de Scarnafis, chevalier, grand'croix et commandeur de l'ordre royal et militaire des Saints Maurice et Lazare, gentilhomme de S. M. le roi de Sardaigne, et son ambassadeur auprès du Roi très-chrétien, *certifions* à tous ceux qu'il appartiendra, que l'acte ci-dessus a été authentiqué par M. le duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général du Dauphiné. En témoignage de quoi, nous avons donné les présentes signées de notre main, contresignées par notre secrétaire, et munies du cachet de nos armes. Fait à Paris, le 29 novembre 1782. *Signé de Scarnafis ; contresigné J. Motture.*

Le notaire juré public de la ville et république de Fribourg, en Suisse, soussigné, *certifie* que la présente copie est conforme et fidellement tirée de son original. A Fribourg, le 17 février 1794. *Signé* Joseph-Nicolas *Stoecklin.*

Nous, l'avoyer et conseil de la ville et république de

Fribourg, en Suisse, *certifions* à tous ceux qu'il appartiendra, que le sieur Joseph-Nicolas Stoecklin, notaire juré public, qui a signé et expédié la présente copie, est effectivement tel qu'il se dit être, et qu'en conséquence, foi peut et doit être ajoutée, tant en jugement que dehors. *Certifions* en outre, que le papier timbré et le contrôle ne sont point en usage dans cette souveraineté. En foi de quoi, nous avons fait munir les présentes de notre sceau accoutumé, proche la signature de notre secrétaire-d'état, Donné le 17 février 1794. Suit la signature.

Cette famille est représentée de nos jours par :

Jean-Baptiste, marquis DE THOLOZAN, né en 1771 ; entré au service, dans les hussards de Chamborant en 1788 ; a émigré en 1791, et fait les guerres dans les hussards de Salm. Il est aujourd'hui colonel de la légion de Seine-et-Marne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Eulalie de Brisay ; de ce mariage sont issus :

1°. Ernest-René de Tholozan ;
2°. Eulalie de Tholozan.

Armes : d'azur, à la sirène d'argent, couronnée d'or, tenant ses deux queues, lorrées du même émail.

LE VER, famille noble de Picardie, dont les armes sont : D'argent, à trois sangliers de sable, accompagnés de neuf trèfles du même, 3, 3 et 3.

ROUGIER, au pays d'Aunis, famille noble du Poitou, dont la filiation remonte par titres, à :

I. Georges ROUGIER, écuyer, co-seigneur du Pré-l'Evêque, un des vingt-cinq échevins de Poitiers, maire de cette ville en 1526, qui épousa dame Jeanne Regnault, dont il eut :

1°. Guillaume Rougier, écuyer (1);

2°. Pierre, dont l'article suit,

3°. Jeanne Rougier, mariée à Jacques Audebert, écuyer, sieur de la Guillonnière, ainsi qu'il

---

(1) II. Guillaume *Rougier*, écuyer, sieur du Pré-l'Evêque, conseiller de la ville et sénéchaussée de Poitiers, en 1559, constitua une rente de trois cents livres, au profit de M. Pidoux, écuyer, sieur de Malaguet lieutenant-général au présidial de Poitiers, et de dame Françoise Bouhier, son épouse; passée à Poitiers, par devant Martin, notaire; l'amortissement est au bas de l'acte. Il acquit de M. Jacques Baudet, écuyer, la maison noble du Pré-l'Evêque, située dans la paroisse de Thurageau, en Poitou, par acte passé devant Chesneau et son confrère, notaires à Poitiers, le 26 mai 1556. Il épousa, 1°. Marie Rouyer; 2°. Anne Moreau, qui, étant veuve, fit une déclaration, tant pour elle que pour ses enfants et autres tenanciers solidaires, de différents lots de terre dépendants de la maison noble du Pré-l'Evêque, au seigneur de Châteigner, chevalier des ordres du Roi, à cause de sa terre d'Abin, passée devant Chesneau et son confrère, notaires à Poitiers, le 26 mai 1559; et fit accord, devant les mêmes notaires, avec ses enfants, le 31 octobre 1578. Guillaume Rougier eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Louis Rougier, écuyer, seigneur du Reneux;

2° René Rougier, écuyer, seigneur de l'Isle-Bertin, avocat du Roi au bureau des finances, à Poitiers, et maire de ladite ville. Il épousa Charlotte de Gauret, fille de Louis de Gauret, écuyer, sieur de Sollère, conseiller au présidial de cette ville, et de dame Anne du Plessis-Berland. Leurs enfants furent :

a. René Rougier, écuyer, sieur de l'Isle-Bertin, prêtre, chanoine de Saint-Pierre de Poitiers;

b. Jeanne-Françoise Rougier;

c. Marie Rougier, qui épousa Godefroy Poussineau, écuyer, sieur de la Motte-Croutel, fils de messire Jean Poussineau, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances à Poitiers, et de dame Susanne Thubert, fille de Jean Thubert, écuyer, sieur de la Corbaye, conseiller au présidial de Poitiers, l'un des vingt-cinq échevins de cette ville, et de Marie Fouet. De ce mariage est issu :

Godefroy Poussineau, écuyer, sieur de la Motte-

appert par le contrat de partage, du 12 mars 1565, passé à Poitiers, devant Pierre Millet et son confrère, notaires. Il en eut un fils nommé aussi Jacques Audebert, écuyer, sieur de la Guillonnière.

II. Pierre Rougier, écuyer, sieur des Roches-aux-Fées, ou des Bruères, dans la paroisse de Montreuil-Bonnin, en Poitou, partagea la succession de ses père

Croutel, qui épousa demoiselle Renée Constant, fille de Charles Constant, écuyer, sieur de la Gautrie, conseiller au présidial de Poitiers, et de dame Jeanne Picard, en présence de messire Godefroy Poussineau, Marie-Renée Constant, de Gauret, d'Elbene, Etienne Constant, F. Constant, Marie-Marguerite Poussineau, René Rougier, Constant, Jacques Rougier, Pierre Picard, N.... Constant, Constant Poussineau; Geneviève Rougier, Jeanne-Françoise Rougier, Louis Rousseau, Pierre Constant, M. Clabat, F. Brunel, Marie et Ignace Jarno, Louis-Cécile de Gennes, M. Constant et des notaires; cet acte est signé *Royer*. Cette famille est représentée maintenant par mademoiselle Poussineau du Lys, héritière du château de la Motte-Croutel, où elle habite avec M. de Clervaulx, son mari. Cette dame a d'autres sœurs puînées;

3°. Marguerite Rougier, mariée à messire René de Gauret, écuyer, sieur de Sollère, conseiller au présidial de Poitiers, frère de Charlotte de Gauret, épouse de René Rougier;

Du second lit :

4°. Jean, dont l'article suit :

5°. Pierre Rougier, sieur de Verres ou de Vayres, marié avec Jacquette Cartiers, dont on ignore la destinée;

6°. Barbe Rougier, qui épousa noble Guillaume Aubert, avocat en la cour de parlement de Paris, et conseiller au présidial de Poitiers.

III. Jean *Rougier*, Ier du nom, sieur du Pré-l'Evêque et de la régale, près de Gergais, en Poitou, épousa, le 20 juillet 1559, demoiselle de la Coussaye, dont sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit :

2°. François Rougier, écuyer, sieur du Pré-l'Evêque, conseiller au présidial de Poitiers, père de Marie Rou-

et mère, étant mineur, sous l'autorité de sir François Lucas, sieur de Verinnes, avocat du Roi au présidial de Poitiers, son oncle maternel, et son curateur fondé, le 12 mars 1565 ; épousa demoiselle Florence Pidoux, fille de messire Jean Pidoux, écuyer, sieur de Mallaguet, lieutenant-général au présidial de Poitiers, et de dame Françoise Bouhier. Il consentit un bail à ferme, au profit de Jean Audebran, d'une métairie, nommée le Gouet-Poitou, appartenante à dame Florence Pidoux, son épouse, passé à Saint-Loup, devant Drouet et Lorreine, notaires audit lieu, le 11 juin 1621 ; consenti

---

gier, mariée, 1°. à Pierre Thubert (1), écuyer, seigneur de la Tour-de-Boussay, paroisse de Vendœuvres, en Poitou, conseiller au présidial de Poitiers, fils aîné de messire Jean Thubert, écuyer, sieur de la Corbaye, conseiller au présidial de Poitiers, et l'un des vingt-cinq pairs et échevins de cette ville, et de dame Marie Fouet; étant veuve, elle reconnut avoir reçu, tant en son nom et comme héritière en partie de feu messire François Rougier, écuyer, sieur du Pré-l'Evêque, conseiller au présidial de Poitiers, son père, et comme mère et tutrice de ses enfants, de Philippe de Lauzon, écuyer, sieur de la Monnerie, la somme de 2,500 livres, à laquelle il était solidairement obligé, avec M. de Lauzon, écuyer, sieur de Bagneux, trésorier de France à Poitiers, par obligation passée devant Porcheron et Bougouin, notaires de Poitiers, le 25 septembre 1628, dont les deux

(1) Il avait deux sœurs ; 1°. Susanne Thubert, qui épousa M. Poussineau, écuyer, conseiller président au bureau des finances à Poitiers ; 2°. Madelaine Thubert, qui épousa Florentin Rouatier, écuyer, sieur de Jorigné, conseiller au présidial, l'un des vingt cinq échevins de la ville de Poitiers. Elles sont rappelées par le partage des biens de Jean Thubert et Marie Fouet, leurs père et mère, fait par lesdites dames, et Pierre Thubert, leur frère, le 9 novembre 1643, acte reçu par Martin et Caillé, notaires à Poitiers.

Nota. Une demoiselle de la Rivière-de-Broc, sœur de l'épouse de Charles-Armand de la Porte-Vezins, chevalier, seigneur de Beaufort, dont la fille a épousé M. Jacques-Alexandre Rougier, écuyer, officier au régiment d'Orléans, infanterie, s'est mariée, à Châtellerault, avec messire Thubert, écuyer, sieur de la Valançay, dont sont issues deux demoiselles, qui ont été religieuses audit lieu.

un arrentement, par acte du premier octobre de la même année. De son mariage sont issus :

1°. Charles Rougier, ecuyer, prêtre, prieur de Luché-Poitou, qui fut chargé des pouvoirs de ses père et mère, vu leur grand âge, lors du mariage de Jean, son frère puîné, en 1631 ;

2°. Jean, qui continue la lignée ;

3°. Jeanne Rougier, qui épousa Jacques Audebert,

---

tiers appartenaient audit feu François de Rougier, écuyer, sondit père, qui lui sont demeurés par le partage qu'elle a fait avec ses co-héritiers, et l'autre tiers appartenait à M. Guillaume Rougier, écuyer, sieur de Charais et du Reneux, qui en avait fait le transport audit feu sieur Pierre Thubert, par acte passé devant Royer et Porcheron, notaires, le 17 octobre 1629. Cet acte de reconnaissance passé à Poitiers devant Barreau et Martin, notaires, le 14 décembre 1633. Elle épousa en secondes noces, par contrat du 21 février 1634, passé devant Barreau et Martin, notaires à Poitiers, Jean de Bridieu, écuyer, seigneur de la Baron, paroisse de Séneché, en Poitou, fils de Pierre de Bridieu, écuyer, seigneur de la Baron, de la Saulaie, etc., l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, commandant pour Sa Majesté au château de Villebois, en Angoumois, et de Gabrielle de Montfort, dame du Breil et de la Baron. *Voyez leur postérité, dans le tome XII du Nobiliaire de France, pag.* 242 *et suiv.* Marie Rougier eut de messire Pierre Thubert, son premier mari :

a. Charles Thubert, écuyer, sieur de la Tour de Boussay ;

b. Susanne Thubert, qui épousa messire François de Martel, chevalier, seigneur de Tricon, fils de messire Philibert de Martel, chevalier, sieur de Tricon, etc. ;

c. Louise Thubert, mariée à messire Marc Antoine Colasseau, chevalier, seigneur des Roches de Vendœuvres ;

3°. Charles Rougier, écuyer, sieur du Pré-l'Evêque, conseiller au présidial de Poitiers, l'un des vingt-cinq pairs et échevins de ladite ville ; il fit une acquisition, par acte du 15 mai 1612, passé à Poitiers, devant Preignard et Jorigny, notaires ; fit un échange de terre avec Rolland Vibard, sergent royal, par contrat passé à Poitiers devant Porcheron, notaire, le 17 avril 1623,

écuyer, sieur de la Guillonnière, fils de Jacques Audebert, écuyer, seigneur du même lieu, et de dame Jeanne Rougier. Elle fit une promesse à sa mère, dame Florence de Pidoux, le 4 février 1622. De ce mariage sont issus :

a. N.... Audebert, père de Jean Audebert, abbé de Rouillé, chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers, qui a laissé une succession considérable ;

b. Florence Audebert, mariée à messire Pierre Joulin, écuyer, sieur de Bois-Menet, qui eut un fils, nommé Pierre Joulin.

III. Jean Rougier, Ier du nom, écuyer, sieur des Bourries, dans la paroisse du Turageau, en Poitou, conseiller au présidial de la Rochelle, en 1629 ; épousa, par contrat passé à Fontenay-le-Comte, devant Bonnin

---

et rendit une déclaration de certaines terres de la métairie du petit Thouillet, dépendante de la maison noble du Pré-l'Évêque, avec d'autres tenanciers en frérêches, passée à Mirebeau, par devant Jourdin, notaire, le 28 février 1628, à dame Vaillant de Guelis, veuve de M. de Moulins, écuyer, sieur de Villonet, maître-d'hôtel ordinaire de la maison de la reine Louise ;

4°. Barbe Rougier.

IV. Jean *Rougier,* IIe du nom, écuyer, sieur de la Régale et de Moulin, fut receveur du taillon à Poitiers, et maire de ladite ville en 1611. Ses armes, qui se voyaient sur la bordure du tableau du siége de Poitiers, dans la salle de l'hôtel-de-ville, sont : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de trois roses de gueules*, avec cette devise : *fato major prudentia.* Il épousa, par contrat passé devant Jean Brisset et Sébastien Assailly, notaires de Niort, le 27 janvier 1592, demoiselle Perrette Jolly, fille de Jean-Baptiste Jolly et de demoiselle du Rueau. Ce contrat fut signé de Louis de la Coussaye, conseiller au présidial de Poitiers, Eméry Regnault, avocat du Roi, et Jean Vidard, procureur du Roi au même siége. Jean Rougier et Perrette Jolly, son épouse, se firent un don mutuel, par acte passé à Poitiers devant Johanne, notaire, le 23 juin 1622. Il partagea la succession de ses père et mère, avec ses co-héritiers, le 4 mai 1594. Il acquit la maison noble de Moulin, de Jean-Baptiste Jolly, son beau-père, telle qu'elle avait été adjugée par le procès-verbal des criées et l'adjudica-

et Jolly, notaires, le 31 août 1631, demoiselle Jeanne Jolly, fille de M. Jolly, conseiller en l'élection de Fontenay, et de dame Guyonne Achard ; acquit une maison à la Rochelle, rue de l'Ecole, de M. Urbain Bouhier, René Berteau, sieur de Saint-Fulgen, et de demoiselle Berteau, son épouse, par contrat passé à Fontenay-le-Comte, pardevant Bonnin et Trin, notaires, le 27 juin 1639. Etant venu s'établir, de Poitiers,

---

tion du 17 janvier 1581. Il en rendit hommage-lige, le 13 janvier 1626, à la baronnie de Chauvigny et au seigneur évêque de Poitiers. De son mariage sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit :
2°. Jacques Rougier, écuyer, sieur des Châtelliers, chanoine de Saint-Pierre de Poitiers ;
3°. Jean Rougier, écuyer, sieur de Puy-Poirier, né en 1612, émancipé le 22 mars 1632. Il acquit, de ses père et mère, une maison sise à Poitiers, rue Saint-Cybard, et la métairie noble de Puy-Poirier, afin de les acquitter d'une somme qu'ils avaient reçue pour lui, pendant sa minorité, de M. le Coq, conseiller au parlement de Paris, en pur don. Il épousa, au mois de juin 1650, demoiselle du Ruau, sa parente du côté maternel. Il paraît qu'après son mariage, il fut s'établir dans sa maison de la Poussardie, paroisse de Saint-Médard de Marçay, en Poitou. On ignore s'ils ont eu des enfants ;
4°. Marie Pougier, religieuse au monastère de Gaine, en Poitou ;
5°. Anne Rougier, mariée à M. Jean de Méchinet, écuyer, sieur de la Renouzière, par contrat passé à Poitiers, devant Sapien et Porcheron, notaires, le 28 décembre 1620. De ce mariage est issue Jeanne de Méchinet, qui épousa René Vidard, écuyer, sieur de la Fosse, demeurant à la Gobunière, paroisse de Vâle, en Poitou. De ce mariage vinrent :
   a. Jean-Armand Vidard ;
   b. Jeanne Vidard ;
   c. Marie-Anne Vidard ;
   d. Isabelle Vidard ;
   e. Andrée Vidard.

V. Jean *Rougier,* III[e] du nom, écuyer, sieur de Moulin, épousa, par contrat passé devant Johanne et Porcheron, notaires, le 11 février 1630, demoiselle Françoise Varenne, fille de Simon

d'où ses ancêtres étaient originaires, et où il était né, à la Rochelle, vers l'an 1628, il fut imposé à la taille; mais il obtint une sentence, rendue en l'élection de ladite ville, le 28 juillet 1644, qui ordonna, vu sa qualité de noble, de le rayer et biffer du rôle des tailles

---

Varenne, sieur de Charois, et de dame Barbillon. Il mourut à Pougne, en Poitou, le 11 septembre de la même année 1630. Sa veuve renonça à sa succession, le 25 novembre suivant, par requête signée Varenne, et Bontemps, procureur à Poitiers, et appointée par René Brochard. Elle fit faire l'inventaire des meubles, titres et papiers délaissés par feu son mari, au mois de décembre suivant. Françoise de Rougier, leur fille unique, fut mariée à René du Pont, écuyer, sieur de Charzay, pair et échevin de la ville de Poitiers, qui passa un accord, pour le remploi des deniers dotaux de sa femme, devant Bourbeau et Marot, notaires à Poitiers, le 15 novembre 1663, avec ses enfants dénommés ci-après.

1°. René du Pont;
2°. Jean du Pont;
3°. Marie du Pont;
4°. Anne du Pont;
5°. Louise du Pont;
6°. Françoise du Pont;

FRAGMENTS.

Demoiselle N.... Rougier épousa messire Jacques de Gennes, écuyer, conseiller au présidial de Poitiers, un des vingt-cinq pairs et échevins de ladite ville. De ce mariage sont issus :

1° Charles de Gennes, écuyer, sieur du Courtion, conseiller au présidial de Poitiers, marié avec demoiselle Cécile Texier;

2°. Jeanne-Marie de Gennes, mariée à Louis de Brillac, écuyer, qu'elle rendit père de :

a. Charles de Brillac, écuyer, prêtre, chanoine et grand-chantre de Saint-Hilaire de Poitiers;

b. Marie-Scholastique de Brillac, mariée à François-Sylvain de Chauvelin, écuyer, sieur de Beauregard;

c. Louis de Brillac, écuyer.

Louise Rougier épousa messire Goguet de la Roche-Gratton, trésorier de France à Poitiers, dont sont issus plusieurs enfants.

Transaction passée, au mois de septembre 1659, entre le marquis de Frénois et dame de Tusseau, son épouse, fille

de la paroisse de Saint-Barthélemi de cette ville, avec défense de l'y comprendre à l'avenir ; obtint, le 13 décembre 1669, une ordonnance de maintenue de noblesse, de M. Colbert du Terron, intendant-général de la marine, commissaire départi au gouvernement de la Rochelle. Cette ordonnance fait mention du blason de ses armes, qui est *d'argent, à trois roses de gueules*. Il épousa, en secondes noces, par contrat passé devant Langlois, notaire à la Rochelle, le 10 février 1646, damoiselle Jeanne de Mirande, dame de Pouillas, fille de messire Jean de Mirande, écuyer, sieur du Treuil des Noyers, conseiller à l'amirauté de Guienne, et de dame Fouchier. Il n'en eut point d'enfants. Il mourut à la Rochelle, le 2 avril 1672, et fut inhumé le 3, dans l'église de Saint-Barthélemi, à l'âge d'environ quatre-vingt-deux ans. De son premier mariage sont issus :

1°. Jacques Rougier, écuyer, sieur du Vigneau, célibataire, conseiller au présidial de la Rochelle, en 1654 ;
2°. Autre Jacques, dont l'article suit.

IV. Jacques Rougier, Ier du nom, écuyer, seigneur des Tourettes, et du Marais-Guiot, conseiller au présidial de la ville de la Rochelle, le 17 janvier 1660 ; procureur du Roi audit siége et à la maréchaussée, le 24 août 1680 ; né à la Rochelle, le 25 no-

---

de messire Charles de Tusseau, baron de Folcourt et les Beaupinoy, et messire Jean Rougier, écuyer, sieur de Moulin, et Charles de Gennes, écuyer, sieur de Courtion, pour régler une créance de 6.500 livres, et plusieurs années d'arrérages qui étaient dus, par ledit baron de Folcourt, à feu messire Charles Rougier, écuyer, sieur du Pré-l'Evêque, et à messire Jean Rougier, écuyer, sieur de Moulin ; ladite créance partageable par moitié avec M. de Bridieu, écuyer, sieur de la Baron, et messire Jean Rougier, écuyer, sieur de Moulin, et demoiselle Françoise Varenne, pour l'autre moitié.

Dans une ordonnance rendue en 1562, il paraît qu'un François Rougier prenait les titres de baron de Feralz, Saint-Benoît et Pincelicon, seigneur de Matras, Tournebois, Villemagne et de Dignadomons, conseiller du Roi en son conseil privé, maître-d'hôtel ordinaire de S. M. la Reine mère, sénéchal de Lauragais.

vembre 1635 ; partagea la succession de dame Jeanne Jolly, sa mère, avec son frère aîné, par acte passé à la Rochelle, pardevant Demontereau, notaire, le 7 novembre 1666; donna quittance à messire Jean Rougier, son père, conjointement avec sondit frère aîné, le 3 novembre 1666, de la somme de 15,000 livres, que leurdit père leur avait donnée à chacun, en outre de leur charge de conseiller, pour demeurer quitte envers eux de tout ce qu'ils pouvaient prétendre de feu Jeanne Jolly, leur mère. Il épousa, en premières noces, Elisabeth Guéry, fille de Simon Guéry, sieur de la Macardière, procureur en l'élection de la Rochelle, et de demoiselle Cabèce, par contrat passé devant Demontereau, notaire, le 22 septembre 1660. Ils se firent un don mutuel, par acte passé devant le même, le 22 septembre 1661. Il vendit, à M. Colin de la Martignière, avocat du Roi à Fontenay-le-Comte, la maison noble des Tourettes, avec une borderie, leurs appartenances et dépendances, situées au bourg de Saint-Jullien-de-Petosse, en Bas-Poitou, pour la somme de 3,450 livres, par contrat passé par Chatevert et Parenteau, notaires à Fontenay, le 10 avril 1676 ; acquit la maison de Cherterre et la métairie de Seille, leurs appartenances et dépendances, situées en la paroisse de Villedoux, près la Rochelle, de dame Susanne Henry, veuve et non commune en biens de feu Henri Vlamain, marchand de la Rochelle, le 5 novembre 1681. Il épousa, en secondes noces, Marie Chavigneau, fille de M. Clément Chavigneau, conseiller en l'élection de la Rochelle, et de demoiselle Anne Belleau. Il mourut âgé de cinquante-cinq ans, à la Rochelle, le 23, et fut enterré le 24 novembre 1691, dans le haut de la nef de l'église de Saint-Barthélemy, à main droite ; après sa mort, sa veuve fit faire l'inventaire des meubles, effets, titres et papiers par lui laissés, commencé le 4 octobre, clos le 10 décembre 1691. Elle passa deux transactions, 1°. avec les sieurs et dame de Montbron, pour régler les droits qu'ils avaient à prétendre dans la succession de leur père et beau-père, dans les meubles et acquêts, le 19 janvier 1693 ; 2°. avec les mêmes, qui règle les droits qu'ils avaient à prétendre dans la succession de leur père et beau-père, dans les domaines propres, par acte passé devant Juge, notaire à la Ro-

chelle, le 21 avril 1694 ; partagea les domaines propres et les meubles et effets de la succession de feu Jacques Rougier des Tourettes, son mari, avec les enfants du second lit dudit défunt et d'elle, par actes des 11 mars et 10 mai 1705, reçus par Michaud, notaire à la Rochelle ; obtint une ordonnance de maintenue de noblesse, tant pour elle, que pour messire Jacques Rougier, son fils aîné, de M. Bégon, intendant de la généralité de la Rochelle, du 11 mars 1702. Jacques Rougier eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Françoise-Elisabeth Rougier, mariée, par contrat du 7 mai 1687, avec Alexandre-Robert de Montberon, chevalier, seigneur d'Esnandes, d'Usseau et de Beauregard, près la Rochelle, fils de François de Montberon, chevalier, seigneur des mêmes terres, d'une ancienne maison d'Angoumois, connue dès l'an 1140, et de Charlotte de Landas. Elle et son mari transigèrent avec Marie Chavigneau, leur belle-mère, en 1694. De ce mariage sont issus :

a. Alexandre-François dit le comte de Montberon, capitaine au régiment de Mornac, marié, par contrat du 20 septembre 1720, à Catherine-Agnès de Lévis-Charlus, fille de Charles-Antoine de Lévis, comte de Charlus, et de Marie-Françoise de Paule de Béthisy, et sœur de Charles-Eugène de Lévis, pair de France ;

b. Charlotte de Montberon, mariée, 1°. au seigneur de Saint-Mary, en Angoumois, mort sans enfant ; 2°. à Henri de Vigneau, seigneur de Vaucarte et de Fayal, chevalier de Saint-Louis, dont plusieurs enfants ;

Du second lit :

3°. Jacques, dont l'article suit ;

4°. Gabriel Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, officier au régiment de Mornac, en garnison dans les Ardennes ; marié, par contrat du 24 août 1718, passé devant Poussignon, notaire à Sedan,

avec demoiselle Jeanne Salut. Il mourut à Saint-Just, près Marenne, en Saintonge, le 5 octobre 1756. De son mariage sont issus :

a. Vital Rougier, écuyer, sieur des Tourettes;

b. Claude Rougier, écuyer, sieur des Tourettes;

c. Marie-Madelaine Rougier, mariée en 1756, à Jean-François Rougier du Payau, son cousin-germain.

Ces deux garçons se sont mariés et ont eu des enfants, qui, n'ayant point de fortune, ont passé au Port-au-Prince, île de Saint-Domingue, où ils ont tous été égorgés par les nègres. Les journaux du tems font mention des détails affreux de leur mort;

5°. Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, né le 31 mai, et baptisé le premier juin 1681, pourvu d'un canonicat de Saint-Henri, étant diacre, le 10 juin 1705, nommé ensuite second archidiacre dudit chapitre; il est mort dans cette dignité, le 31 mai 1753, et fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale de la Rochelle;

6°. Jean-Jacques, qui fonde la seconde branche, rapportée en son rang;

7°. Daniel-Georges Rougier, écuyer, mort à l'île d'Aix, sans alliance;

8°. Marie-Jeanne Rougier, mariée, 1°. à Louis de Mornay, chevalier, seigneur de la Chapelle, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort en 1708, fils de Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil, seigneur de Vaudampierre, chevalier des ordres du Roi, capitaine et gouverneur du château de St-Germain-en-Laye, et de Marguerite Boucher-d'Orsay; 2°. à M. Louet, écuyer, sieur du Tremblay, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants. Elle mourut à la Rochelle, le 6 décembre 1756, âgée de quatre-vingt-deux ans, et inhumée le 7, dans le cimetière de Notre-Dame de cette ville. De son premier mariage sont issus :

a. Louis de Mornay, écuyer de la duchesse d'Orléans, gentilhomme du duc, ensuite

gouverneur de Saint-Cloud, mort célibataire, dans un âge très-avancé ;

b. Gabrielle de Mornay, religieuse à Saint-Cyr ;

c. Susanne-Madelaine de Mornay, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Bois, en 1745, morte en 1760 ;

d. Renée-Françoise de Mornay, d'abord religieuse, ensuite mariée à messire Auguste Gobert, écuyer, sieur de Chouppes, dont est issue demoiselle Jeanne-Françoise-Auguste Gobert de Chouppes, religieuse aux dames de l'Union-Chrétienne de Fontenay-le-Comte, où elle existe encore, supérieure du même monastère, dans un grand âge ;

9°. Susanne Rougier, mariée à messire Etienne Huet, écuyer, sieur de Sourdon, dont postérité, représentée aujourd'hui (1818) par deux garçons, dont le dernier a été admis par le roi Louis XVI, élève à l'école royale et militaire de Vendôme, le 7 septembre 1782, et tous deux ont été décorés par Sa Majesté Louis XVIII, en 1814. Ils sont passés en Angleterre, au commencement de la révolution, et s'y sont mariés. Ils ont une sœur, également mariée, nommée Marie-Blandine-Félicité Huet de Sourdon, dont on ignore la destinée. Pierre-Philippe Huet, chevalier de Sourdon, leur oncle, a été capitaine aux grenadiers royaux, chevalier de St-Louis, et a fait la guerre en Italie, sous M. de Maillebois. Un autre fut religieux bernardin, et long-tems procureur de l'abbaye de la Grâce de Dieu, en Aunis ; lorsque ces religieux furent contraints de quitter leur monastère, il s'est retiré chez son frère, à Nantilly, près la Rochelle, où il est mort. Ces derniers avaient deux sœurs, l'une mariée à M. de Mascaron, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'île et château d'Oléron, en Saintonge, et l'autre, religieuse hospitalière à l'hôpital Forestier à la Rochelle.

V. Jacques Rougier, IIe du nom, écuyer, sieur du Marais-Guiot, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au présidial de la Rochelle, en 1703, né en

cette ville le 18, et baptisé le 30 juillet 1678 ; épousa, par contrat passé devant Michaud et Marchand, notaires de cette ville, le 5 juin 1709, demoiselle Madelaine Brageau, veuve de M. d'Aucher ; obtint, conjointement avec ses frères et sœurs, une ordonnance de maintenue de noblesse, de M. de Beauharnais, intendant de la généralité de la Rochelle, le 20 octobre 1714. Madelaine Brageau mourut à la Rochelle, le 3 et fut inhumée le 5 février 1752, à l'âge de soixante-neuf ans, dans l'église de Saint-Barthélemi de cette ville ; et son mari, Jacques Rougier, mourut dans la même ville, le 5 février 1758, et fut inhumé le 6, dans la même église. De leur mariage sont nés plusieurs enfants, morts en bas âge, et :

VI. Alexandre Rougier, écuyer, seigneur du Marais-Guiot, procureur du Roi au présidial de la Rochelle, en 1741 ; il naquit dans cette ville, le 30 janvier, et fut baptisé le 15 avril 1716, dans l'église de Saint-Barthélemi ; épousa, par contrat passé devant Poirel et de Comps, notaires à la Rochelle, le 28 mai 1745, demoiselle Marie-Marguerite-Françoise Billé, fille unique de M. Michel-Antoine Billé, et de demoiselle Marguerite Airaut. Il était maire de la Rochelle, en 1788, que le 10 de cette année, il fut passé un acte devant la Vergne et Roy, notaires, qui atteste que lui et sa femme, étant enfants uniques, il n'y a pu avoir de partage des successions de leurs pères et mères respectifs. Il mourut en sa maison noble de Bonnegran, près la Rochelle, le 25 novembre 1793, et fut enterré le lendemain, dans le cimetière d'Aitré-lès-Rouaux. De son mariage sont issus :

1°. Jacques-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Marie-Madelaine-Geneviève Rougier, née à la Rochelle le 2, et baptisé le 3 janvier 1746, mariée, par contrat passé devant Fargenel et de la Vergne, notaires de cette ville, le 9 avril 1769, avec Louis-Mathurin Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné, en Bas-Poitou, mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du Roi, fils aîné de Pierre-Gabriel Brunet, écuyer, sieur de Sairigné, et de dame Rose Stephanie Merlans. De ce mariage sont issus :

a. Gabriel-Alexandre Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné, marié : 1°. avec mademoiselle Agathe Altier, fille de Charles Jean-Marie, baron Altier, ambassadeur à Rome, et de dame Françoise-Emilie Gilbert de Gourville, dont un enfant, mort en naissant ; 2°. avec Susanne-Lucile Renard-Cambois de Chenusac, fille de Remi Renard-Cambois de Chenusac, et d'Adélaïde-Pauline Croisset. De ce mariage sont nés trois garçons et deux filles ;

b. Geneviève-Françoise-Aimée Brunet de Sairigné, mariée à M. Alexandre-Aimable-Pierre Morin, avocat en la cour d'appel de Poitiers, et juge suppléant au tribunal de première instance de la Rochelle, dont un fils, mort en naissant.

VII. Jacques-Alexandre Rougier, écuyer, sieur du Marais-Guiot, né à la Rochelle, le 4 septembre 1751, et baptisé le 5 ; entra au service, en qualité de cadet, au régiment de Royal-Comtois, le 25 mars 1768 ; sous-lieutenant à la suite au régiment d'infanterie d'Orléans, du 13 mai 1771 ; sous-lieutenant en pied au même corps, le 19 mai 1774 ; lieutenant au même régiment, le 7 août 1777 ; épousa, par contrat passé devant Château et son confrère, notaires à Parthenay, le 18 mai 1779, Rose de la Porte-Vezins, damoiselle, fille unique de messire Charles-Armand de la Porte-Vezins, chevalier, seigneur de Beaufort, près Châtellerault, en Poitou, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame de la Rivière-Broc. Leur fille unique, Rose-Marguerite-Aimée Rougier, née au château de la Bonnière, a été mariée, pendant la Révolution, à Louis-Antoine des Ouches, directeur-général des hôpitaux de la marine à Brest. De ce mariage sont issus deux garçons et une fille, morts en bas âge, à Rochefort.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs du Payau.

V. Jean-Jacques Rougier, écuyer, seigneur du Payau, garde de la marine royale, quatrième fils du second lit de

Jacques Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, et de dame Marie Chavigneau, naquit à la Rochelle, le 9 avril 1687. Il épousa : 1°. par contrat passé en cette ville, devant Michaud et son confrère, notaires, le 17 juillet 1717, demoiselle Anne-Marie Bigotteau, fille de M. Michel Bigotteau, receveur des consignations, à la Rochelle, et de dame Anne Vinet ; 2°. par acte du 13 juin 1725, passé à Dompierre, près la Rochelle, demoiselle Jeanne de la Grange. Il consentit un acte à son fils Jean-François Rougier, écuyer, le 10 décembre 1752, reçu par Fleury et son confrère, notaires à la Rochelle. Il mourut en sa maison de Lardillière, paroisse de Dompierre, le premier décembre 1763. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-François, dont l'article suit :
2°. Marie-Anne Rougier, née au mois d'août 1719 ; décédée religieuse hospitalière de Sainte-Marthe de la Rochelle, le 13 avril 1767 ;

Du second lit :

3°. Plusieurs enfants, morts en bas âge ;
4°. Marie-Louise-Jeanne Rougier, admise au nombre des élèves de la maison royale de Saint-Cyr, par brevet du Roi, le 18 septembre 1739, d'après les preuves faites pardevant M. d'Hozier, généalogiste de la maison, de la chambre et des écuries du Roi, le 12 septembre précédent, et le certificat de Mme de Boufflers, supérieure, et de madame de Lignemare, maîtresse-générale des classes de ladite maison royale du 10 décembre 1752.

VI. Jean-François Rougier, écuyer, sieur du Payau ; né à Saint-Xandre, près la Rochelle, le 25, et baptisé le 31 mai 1718 ; nommé officier au bataillon de milice de Saint-Jean-d'Angély, le premier octobre 1734 ; aide-major, par brevet du 3 juillet 1746 ; capitaine, par commission du 27 avril 1748 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 janvier 1758 ; passa à une compagnie de fusiliers, le 12 juin 1759 : inspecteur des milices, le 11 janvier 1761 ; a fait la campagne de 1746, en Italie, partie dans la communication de Nice à Gênes ; et a joint l'armée du maréchal de Maillebois, la même année au camp de Tortone, y fit la campagne ;

entra dans Monaco, le 5 octobre, et obtint la commission de capitaine de seconde classe d'invalides à la suite de la place de la Rochelle. Il épousa, par acte du 19 décembre 1756, demoiselle Marie-Madelaine Rougier des Tourettes, sa cousine-germaine, fille de Gabriel Rougier, écuyer, sieur des Tourettes, officier au régiment de Mornac, et de dame Jeanne Salut. Il passa une licitation avec Marie-Louise-Jeanne Rougier, sa sœur germaine, admise à la maison royale de Saint-Cyr, devant Crassous et son confrère, notaires à la Rochelle, le 16 décembre 1753; fit son testament devant le Roy père et son confrère, notaires en la même ville, le 2 octobre 1782, et mourut au Payau, le 4 novembre suivant. De son mariage sont issus :

1°. Deux garçons, morts en bas âge;
2°. Jean-François-Louis Rougier, qui suit;
3°. François Rougier, écuyer, né au Payau, le 24 mai 1764; nommé par brevet du roi Louis XV, en 1772, élève de l'école de la Flèche; transféré à l'école d'Effiat, et de là, à celle de Vendôme, où il a été nommé sous-lieutenant au régiment de Royal-Auvergne; est passé, en cette qualité, à Saint-Domingue, avec un bataillon dudit régiment; y a fait la guerre, et, après son retour en France, il quitta le service pour cause de maladie;
4°. Marie-Madelaine-Marguerite-Geneviève Rougier, née au Payau, le 11 juin 1763, morte au même lieu, à l'âge de seize à dix-sept ans, et inhumée à Nieul.

VII. Jean-François-Louis Rougier, écuyer, seigneur du Payau, né en ce lieu, le 17 octobre 1758, garde du corps du Roi, dans la première compagnie française; puis lieutenant dans les gardes-côtes rochellais; épousa, par contrat passé à Dompierre, près La Rochelle, devant Roy père et son confrère, le 24 avril 1783, demoiselle Marie-Jeanne-Julie le Blanc de Montlebourg, née à Génolhac, diocèse d'Uzès, en Languedoc, le 20 mai 1764, fille unique de messire Louis-Vincent le Blanc de Montlebourg, écuyer, capitaine des grenadiers au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis, qui, en cette qualité, a fait les campagnes de Corse,

et de dame Marie-Bénigne-Catherine Billeau. Ils consentirent une cession sous-seing privé, le 11 octobre 1784, au profit de M. Perrier, administrateur-général des domaines, et secrétaire de la marine, demeurant à Paris, de tous les droits mobiliers et immobiliers que pouvait avoir M. Louis-Vincent le Blanc de Montlebourg, écuyer de leur père et beau-père, contre feu M. André le Blanc de Montlebourg, écuyer, capitaine au régiment de Beaujolais, leur oncle paternel, contrôlée à la Rochelle, le 1er avril 1803. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François, dont l'article suit :
2°. Marie-Catherine-Julie Rougier, née à la Rochelle, le premier septembre 1784, mariée à Génolhac, où elle a des enfants ;
3°. Henriette-Sophie Rougier, née au Payau, le 6 novembre 1789 ;
4°. Marie-Athalie Rougier, née au Payau, le 28 août 1790, mariée, par contrat du 28 novembre 1810, passé à la Rochelle, devant Moreau-du-Grand-Chemin et son confrère, notaires, avec M. Ragouin, capitaine-adjudant-major au 82e régiment de ligne, membre de la Légion d'Honneur, ensuite capitaine de recrutement dudit régiment, à Evreux, et enfin chef de bataillon à la suite de l'état-major de l'armée. De ce mariage sont issus deux garçons :
5°. Caroline-Marie-Rougier, née au Payau, le 14 février 1794, mariée à La Rochelle, le 21 juillet 1813, à M. Horme, natif de Dusseldorf, officier-payeur au régiment du duc de Bergue, dont une fille, morte en bas âge ;
6°. Victoire-Lise Rougier, née au Payau, le 14 avril 1798.
7°. Marie-Esther Rougier, née au Payau, le 17 avril 1798.

VIII. Louis-François Rougier, écuyer, seigneur du Payau, né audit lieu, le 20 juin 1787 ; servit en qualité de soldat au 79e régiment de ligne, le 16 janvier 1805 ; caporal, le premier janvier 1806 ; sergent, le 26 juin de la même année ; sergent-major, le premier novembre 1808 ; passa, avec le même grade, dans le deuxième régiment

de la Méditerranée, devenu le 132ᵉ de ligne, le 13 avril 1811; sous-lieutenant au même corps, le 12 juin 1813; passa, avec le même grade, au 39ᵉ régiment de ligne, le 11 août 1814; sous-lieutenant des grenadiers de la Charente-Inférieure, le premier janvier 1816; a fait la campagne d'Italie, en 1805; celle de Dalmatie, en 1806, 1807 et 1808; celle de Russie, de Pologne et d'Allemagne, en 1812, 1813 et 1814; sur le Rhin, en 1815; a été fait prisonnier de guerre à Torgau, le 4 janvier 1813, et est entré en France, le 11 août 1814.

Armes : d'argent, à trois roses de gueules.

PASCHAL, famille originaire du Languedoc, déclarée noble, le 10 décembre 1668, comme descendante de conseillers en la cour des aides de Montpellier. Elle porte pour armes : d'azur, à l'agneau pascal d'argent. Il y a encore du nom de :

PASCAL, une famille dont une branche est établie en Bretagne, et l'autre, au château de Lacours, département du Gard, qui a été anoblie plus récemment, et qui a fourni divers officiers qui ont servi avec distinction. Elle porte pour armes : de gueules à l'agneau pascal d'argent, portant une croix d'or, à laquelle est attachée une banderolle d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

Quant à la maison DE PASCAL DE SAINT-JUÉRY, très-ancienne noblesse de la province de Languedoc, voyez le tome VIII du *Nobiliaire universel de France*, page 354.

DE PLANTA, famille noble, d'ancienne extraction, originaire d'Etrurie, transplantée dans le pays des Grisons, laquelle a fourni, l'an 519, un évêque de Coire, dans la personne d'Ursicin, dont on voit encore le tombeau dans l'église cathédrale. Elle a possédé en fief le comté de l'Engadine, donné plusieurs chevaliers

à l'ordre Teutonique, des princes évêques de Coire, et des abbesses de différents ordres. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont celles de Zutz, de Zernetz, de Steinberg, de Samade, de Wildenberg, etc. Cette dernière a formé les rameaux qui sont établis, de nos jours, dans le Suntdgaw et dans la province de Dauphiné. La branche du Suntdgaw s'est fondue, en 1745, dans la maison des marquis d'Amédor de Molans, en la personne de Joséphine-Clémentine-Marie, dame de l'ordre impérial de la Croix étoilée, morte le 12 janvier 1789.

I. Conrad de Planta, Ier du nom, reçut de Conrad de Bibérach, évêque de Coire, l'investiture du comté de l'Engadine, en 1139. Il eut pour fils :

1°. Rodolphe, dont l'article suit :
2°. Bella de Planta.

II. Rodolphe de Planta, Ier du nom, seigneur de Rhémus, mourut en 1193, laissant pour fils :

III. Conrad de Planta, IIe du nom, vivant en 1227, lequel reçut de Volfgand de Thunn et de Neubourg l'investiture du comté de l'Engadine. Il mourut en 1257, étant père de :

IV. André de Planta, Ier du nom, vivant en 1244, qui reçut, en 1271 ; l'investiture de ce même comté. Il laissa :

V. André de Planta, IIe du nom, qui reçut, en 1285, de Berthold Heiligenberg, évêque de Coire, l'investiture du comté de l'Engadine, pour lui et ses descendants, moyennant la somme de 1050 marcs d'argent. Il épousa N... d'Invalta, de laquelle il laissa :

1°. Jean de Planta, vivant à Zutz, en 1339. Il mourut sans postérité ;
2°. Conrad, dont l'article suit ;
3°. Frédéric de Planta ;
4°. André de Planta.

VI. Conrad de Planta, IIIe du nom, assista, avec ses deux frères, à un tournoi donné par Henri de Carinthie, roi de Pologne et de Bohême, la veille de Noël

de l'an 1317, et y remporta la bannière. Il eut pour fils :

1°. Uldaric de Planta, qui fut père de :

a. Conrad de Planta ;
b. Jean de Planta, qui fut père de Conrad ; lequel signa, en 1429, un traité avec le comte de Toggenbourg, et n'eut point de lignée ;

2°. Conradin, dont l'article suit :

VII. Conradin DE PLANTA, reçut, conjointement avec Uldaric, son frère, l'investiture du comté de l'Engadine, de Henri, roi de Pologne et de Bohême. Il laissa :

VIII. Uldaric DE PLANTA, qui reçut de Louis, margrave de Brandebourg, l'investiture de plusieurs fiefs, en 1356. Ses enfants furent :

1°. André, dont l'article suit ;
2°. Uldaric de Planta.

IX. André DE PLANTA, IIIe du nom, vivait en 1390 et 1400. Il fut père de :

X. André DE PLANTA, IVe du nom, vivait en 1420, Il laissa :

XI. François DE PLANTA, qui vint s'établir dans le Dauphiné, et y fut seigneur-châtelain de Châteauneuf-d'Izère. Il laissa :

XII. Guillaume DE PLANTA, Ier du nom, dit *le Vieux*, qui fut père de :

XIII. Guillaume DE PLANTA, , IIe du nom, dit *le Jeune*, qui épousa Virginie-Madelaine de Combe, de laquelle il laissa :

1°. Achille, dont l'article suit :
2°. Robert de Planta, qui épousa, vers 1590, Marguerite Durand, dont il eut une fille, Florence de Planta,
3°. François de Planta ;
4°. Marguerite de Planta ;
5°. Catherine de Planta.

XIV. Achille DE PLANTA, I[er] du nom, vivait en 1628, et mourut en 1639. Il avait épousé Anne Magnime, de laquelle il eut :

XV. Aymard DE PLANTA, qui vivait en 1628. Il avait épousé Jeanne Serret, qui le rendit père de :

1°. Aymard, qui épousa mademoiselle de Grassy, dont il n'eut point d'enfants ;

2° Ennemond de Planta, qui mourut en 1663. Il avait épousé Françoise d'Orcière. De ce mariage sont issus :

A. Claude de Planta, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant en second l'école de Grenoble, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1789 ;

B. François de Planta, qui épousa Virginie de Bigot, de laquelle il eut :

a. Joseph-Emmanuel de Planta, qui a épousé Geneviève de Ville ;

b. Elisabeth de Planta, religieuse à Valence ;

c. Anne de Planta, mariée à M. d'Hébrail, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

d. Elisabeth de Planta, mariée à M. Bancel, seigneur de Confoulens ;

3°. Charles-Jacob de Planta de la Thuillière, capitaine au régiment de Guimetière, mort sans postérité, des blessures qu'il reçut à l'armée ;

4°. Jean, qui continue la lignée ;

5°. Laurent, qui fonde la troisième branche rapportée ci-après ;

6°. François de Planta, capitaine de vaisseaux du Roi ; il mourut en Amérique, en 1694, après le combat du *Solide*, qu'il commandait, contre le vaisseau anglais le *Garde-Côte*, qui fut pris ;

7°. Louis de Planta, lieutenant-colonel de dragons au service de France, tué à l'affaire de l'Assiette, où il monta deux fois à l'assaut ;

8°. Hélène de Planta, mariée à Just-Henri de Blanchelène, seigneur de Canclaut. Elle mourut le 31 mai 1705 ;

9°. Marguerite de Planta, mariée à M. de Gallier;
10°. Louise de Planta, sœur jumelle d'Hélène, mariée à Jean de Benoît, capitaine de cavalerie, commandant de la ville d'Etoile;
11°. Jeanne de Planta, mariée à Joseph d'Alberni;
12°. Marie de Planta, qui testa en 1663.

XVI. Jean DE PLANTA, épousa Marie-Anne-Aymard, de laquelle il eut :

1°. Ennemond, dont l'article suit :
2°. Claude de Planta, } chanoines de l'ordre de
3°. Hesque de Planta, } Saint-Benoît;
4°. Marguerite, mariée à René de Vaugrand;
5°. Elisabeth de Planta.

XVII. Ennemond DE PLANTA, épousa Marie Ruel, de laquelle sont issus :

1°. Henri-Joseph-Robert, dont l'article suit :
2°. Claude-Antoine, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

XVIII. Henri-Joseph-Robert DE PLANTA-WILDENBERG, capitaine de cavalerie au régiment de Fouquet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-maréchal héréditaire de l'évêché de Coire, dignité qui lui fut concédée à perpétuité pour lui et ses descendants mâles, par Charles-Rodolphe de Buol, comte de Schawenstein, prince-évêque de Coire, par lettres-patentes, en date du 12 novembre 1795. De toute ancienneté, la charge de grand-maréchal héréditaire de cet évêché avait été possédée par la branche catholique des comtes de Planta, établie dans le pays des Grisons. Cette charge était, à cette époque, devenue vacante par la mort de Louis-Auguste, baron de Planta-Wildenberg, lieutenant-général au service de France, propriétaire d'un régiment suisse, et chevalier de Saint-Louis, lequel était dernier rejeton du rameau catholique des Grisons. Henri-Joseph Robert, mort en 1799, avait épousé : 1°. le 10 décembre 1743, Claude-Laure de Moncand; 2°. le 5 juillet 1750, Louise-Anne le Rast. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jeanne, religieuse au monastère de Notre-Dame de Valence;

2°. Claudine, morte sans avoir été mariée;

Du second lit :

3°. Claude-Anne, dont l'article suit :

4°. Laurent-Joseph, chevalier de Planta, capitaine dans Royal-Allemand, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 26 octobre 1756. Il a émigré en 1791, avec son régiment, qu'il commandait à cette époque. Il a épousé, le 19 mai 1790, Françoise de Vienne. De ce mariage sont issus :

a. Marie-René-Hercule, né le 26 juin 1807;
b. Claude-Marie-Joseph, né le 15 avril 1813.

XIX. Claude-Anne DE PLANTA-WILDENBERG, né en 1752, fourrier-major de la compagnie écossaise des gardes du corps du Roi, avec brevet de capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-maréchal héréditaire de l'évêché de Coire; a été député de la ville de Valence, près Sa Majesté Louis XVIII, à son avénement au trône, en 1814, et a reçu, à cette occasion, la décoration du Lys; il a épousé, le 16 avril 1796, Marie-Anne-Claire Parisot de Durand. De ce mariage sont issus :

1°. Joséphine-Henriette-Anne-Virginie de Planta, née le 14 mars 1797;
2°. Trois enfants, morts en bas âge.

SECONDE BRANCHE.

XVIII. Claude-Antoine DE PLANTA DE LONGUETERRE, second fils d'Ennemond de Planta, et de Marie Ruel; épousa Marie-Anne de Castanier du Glas, dont est issu :

XIV. Jean-Claude DE PLANTA DE LONGUETERRE, né le 4 mai 1746, qui a eu l'honneur d'être présenté par M. le duc d'Aumont, le 8 août 1814, à Sa Majesté Louis XVIII, qui daigna lui accorder la décoration du Lys, tant pour lui que pour ses deux fils. Il épousa : 1°. Jeanne-Charlotte du Claux de la Mésangère, décédée sans enfants; 2°. Elisabeth Astier, de Clermont. De ce dernier mariage sont issus :

1°. Jean-Claude-Félix de Planta de Longueterre, né le 3 mai 1797 ;
2°. Jean-Jacques-Adolphe de Planta de Longueterre, né le 22 novembre 1800 ;
3°. Anne-Zoé de Planta de Longueterre.

TROISIÈME BRANCHE.

XVI. Laurent DE PLANTA, Ier du nom, cinquième fils d'Aymard, et de Jeanne Serret ; épousa Virginie Pied, de laquelle il a eu :

1°. Jean-Baptiste, chanoine d'Uzès ;
2°. Laurent, dont l'article suit ;
3°. Marc-Antoine, chanoine de l'ordre de Saint-Benoît, prieur commandataire de Lussas.

XVII. Laurent DE PLANTA-WILDENBERG, IIe du nom, mort en 1783 ; avait épousé Madelaine de Bouvier de Cachard, morte en 1799. De ce mariage vint :

XVIII. Marc-Antoine DE PLANTA-WILDENBERG, né le 25 août 1765, officier au régiment de Barrois, infanterie, en 1781. Il a émigré en 1791, et a fait les campagnes à l'armée des princes, dans le régiment Dauphin ; a fait partie de la députation envoyée par la ville de Valence, à Sa Majesté Louis XVIII, à son avènement au trône, et a reçu, à cette occasion, la décoration du Lys. Il a épousé Joséphine de Rostaing. De ce mariage sont issus :

1°. Alexis-Rodolphe de Planta-Wildenberg, né le 26 octobre 1802 ;
2°. Conrad de Planta-Wildenberg, mort en 1806 ;
3°. Louise-Fanny de Planta-Wildenberg, née le 5 février 1805.

Armes : d'argent, à la patte d'ours de sable en bande, coupée de gueules, les griffes en haut.

MACON, en Franche-Comté. Il ne reste de cette ancienne famille, que :

Jean-Joseph de MACON, célibataire, âgé de cinquante-cinq ans, ancien capitaine d'infanterie, pour le service du Roi, avant la révolution.

Jean DE MACON, seigneur d'Esboz, de Molans, Liévans, etc., qui assista dans la chambre de la noblesse, aux états du comté de Bourgogne, en 1574, Jean de Mâcon, seigneur d'Esboz, de la Rochette, Quers, Citers, Vaivre; Montcourt, capitaine de deux cents hommes de pied, y assista en 1654, 1657 et 1658.

Il s'établit à Seex-sur-Saône, par suite de son mariage contracté devant le notaire Henriot, le 29 novembre 1653, avec Claude-Françoise Carementrant, dame de Montchevrey et de la Tour, fille de noble Hubert Carementrant, capitaine du château fort de Seex-sur-Saône, d'une famille noble de Poligny, connue dans l'histoire de cette ville, tome second, pages 184, 186, 422, 424; et dont un membre, Claude Carementrant, lieutenant-général du grand bailli d'Amont, fut tué au siége de Vesoul, par Tremblecourt, en 1595.

Les autres femmes épousées par les sieurs de Mâçon, étaient des maisons de Montereux, Roppes, Myon, Cult, Oiselet, Longueval, Franquemont et Grammont.

Armes : Parti d'or et d'argent ; au sautoir engrêlé de gueules, bronchant sur le tout.

CHAZOTTE (DE), famille noble d'Arlebosc, en Vivarais, et dont était Jean Roucherd de Chazotte, conseiller au parlement de Dombes, en 1771, qui a laissé descendance. Elle porte pour armes : d'azur, à la croix d'or, bordée de sable, cantonnée de quatre étoiles d'argent.

SAIGNARD OU SAGNARD, famille des plus anciennes du Languedoc, et distinguée par ses alliances et ses services militaires, divisée en plusieurs branches : 1°. celles de *Saignard de la Fressange*, barons de Queyrières et des états du Velay, dans laquelle s'est fondue la maison d'Allier de la Fressange, dont elle a porté le nom ; 2°. celles de *Sagnard de Choumouroux* (1), qui,

---

(1) La maison de Choumouroux est ancienne et a contracté de belles alliances. Elle prouve une filiation suivie depuis :

I. Gabriel, seigneur de *Choumouroux*, qui fut père de :

s'étant alliée avec la dernière héritière de Choumouroux, en porte le nom ; 3° celle des marquis *de Sasselanges*, issus de la seconde branche, laquelle est représentée de

---

II. Jacques de *Choumouroux*, écuyer, seigneur dudit lieu, qui épousa, 1°. le 2 février 1514, Isabeau Vacherel ; 2° Hélix de Baux, dite *de Borne*, avec laquelle il transigea, le 21 janvier 1536, et avec Pierre de Baux, seigneur de Borne, son beau-frère, et testa le 8 janvier 1555. Il eut de son second mariage :

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. François, rapporté après la postérité de son aîné.

III. Antoine de *Choumouroux* testa le 12 février 1612. Il avait épousé, le 22 mai 1558, Anne Baronnat, et en eut :

1°. Pierre de Choumouroux, qui assista au mariage de son frère, le 26 avril 1620 ;

2°. François, dont l'article suit.

IV. François de *Choumouroux* épousa, le 26 avril 1620, Catherine Jausserand, de laquelle il eut :

1°. Charles, qui suit ;

2°. Claude de Choumouroux ; mort au camp de Pommas, dans le Milanais, comme il se voit par le certificat que Charles, son frère, obtint pour leurs services communs, en 1643.

V. Charles de *Choumouroux*, seigneur de la Borie, épousa, 1°. le 20 janvier 1638, Jeanne de Borne ; 2°. le 16 septembre 1645, Gabrielle de Baux, et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de la province de Languedoc, du 20 août 1669.

III. François de *Choumouroux*, dit *de Baux*, second fils de Jacques, et de Hélix de Baux, sa seconde femme ; Antoine, son frère, fit une quittance à Hélix, sa mère, en faveur dudit François de Choumouroux, le 26 mars 1538. La même Hélix, chargea ledit Antoine, par la donation qu'elle lui fit le 3 juin 1585, de payer une pension audit François ; il testa le 5 juillet 1610. Il avait épousé, le 4 mai 1584, Marie Spert, qui le rendit père de :

IV. Jean de *Choumouroux*, dit *de Baux*, seigneur de Borne, qui épousa, le 2 février...... Susanne de Malbec, dite *de Montviel*, qui testa, étant veuve, le 2 mai 1662. Il en eut :

V. Jean-Hugues de *Choumouroux*, dit *de Baux*, seigneur e Borne, du diocèse de Puy, marié, le 16 octobre 1658, avec Françoise de Verrières. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 21 août 1669.

nos jours, par M. le marquis de Sasselanges, ancien premier page du Roi, ancien colonel de cavalerie.

Cette famille possède des lettres autographes des rois Charles VII et Henri IV.

Jean *de Saignard* est qualifié écuyer, dans des lettres du roi Charles VIII, de l'an 1481.

Antoine *de Saignard,* testa le 24 janvier 1533 ; il avait épousé Jeanne de Saint-Laurent, dont il eut :

Pierre *de Saignard*, seigneur de Vernet, co-seigneur de Mortesagne, qui testa le 22 décembre 1639. Il avait épousé, le 18 novembre 1550, Suzanne Bonissoc, et en eut :

1°. César de Saignard, qui suit :
2°. Pierre de Saignard, écuyer, seigneur de Vernet, qui testa le 22 décembre 1639. Il avait épousé, le 23 juin 1613, Marguerite Chapat, dite *Balard*, dont il eut César de Saignard, seigneur de Vernet, et Christophe de Saignard, maintenus dans leur noblesse, le 20 décembre 1668.

César *de Saignard*, capitaine de cavalerie, par commission du 4 avril 1580, épousa, par contrat du 14 mai 1589, Claude Langon, de laquelle il eut :

1°. Jean de Saignard, seigneur de Préaux, qui épousa, le 25 octobre 1627, Claude Allier de la Fressange ; dont il eut Gabriel de Saignard, seigneur de la Fressange, qui épousa, le 5 octobre 1666, Marguerite Navet. Il fut maintenu, avec son père, le 20 décembre 1668. Cette branche aînée s'est continuée jusqu'à nos jours. Elle est représentée, en 1818, par M. de Saignard de la Fressange, baron de Queyrières, aide-major, chef d'escadron des grenadiers de la Roche-Jacquelein ;
2°. Antoine, dont l'article suit.

Antoine *de Saignard*, seigneur de Marmignac, Maumeire et Glavenas, épousa, 1°. le 20 août 1625, Isabeau de Crémeaux ; 2° le premier décembre 1629, Claire des Baux. Il eut de sa première femme :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Isabeau de Saignard, mariée, par contrat du 17 décembre 1656, à François Baronnat, écuyer, seigneur du Poyron, fils d'Imbert Baronnat, seigneur du même lieu, et de Rainarde de Gast.

François *de Saignard*, seigneur et baron de Queyrières, épousa, le premier février 1667, Hélène de la Rivoire, et fut maintenu, avec son père, le 20 décembre 1668, par M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Jean-Joseph *de Saignard de Choumouroux*, écuyer, épousa Catherine de Brun, dont il eut :

1°. Pierre-Louis de Saignard de Choumouroux, qui suit :

2°. Aimé de Saignard de Choumouroux, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne, brigadier des armées du Roi, en 1748.

Pierre-Louis *de Saignard de Choumouroux*, capitaine au régiment d'Auvergne, infanterie, fut tué au combat de Rhinberg, au mois d'octobre 1760. Il avait épousé Catherine de Bonnafoux. Il eut de ce mariage :

1°. Joseph-Raimond-Bénigne, qui suit ;

2°. Cinq autres fils, tous officiers au régiment d'Auvergne, et chevaliers de Saint-Louis. Deux furent blessés au combat de Rhinberg, le 16 octobre 1760.

Joseph-Raimond-Bénigne *de Saignard de Choumouroux*, officier au régiment d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment des grenadiers royaux du Quercy, épousa, en 1786, demoiselle Catherine-Pauline Ornano de Colonna, fille de M. Sébastien Benoît, comte de Colonna. De ce mariage est issu :

Joseph-Alphonse-Raimond-Bénigne, baron *de Saignard de Choumouroux*, qui a servi en Espagne, et fut député du département de la Haute-Loire, à la chambre de 1815. Il a épousé, en 1811, demoiselle Marie-Françoise-Angélique du Crozet, fille de M. du Crozet, lieutenant-colonel. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Charles-Ernest de Saignard de Choumouroux ;

2°. Pauline-Charlotte-Léonice de Saignard de Choumouroux.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois chevrons d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir d'or. Couronne de comte.

DE JAQUELS DE BRAY, famille noble de la province de Languedoc, dont les armes sont : coupé : au 1, d'or, à trois cyprès terrassés de sinople ; au 2, de gueules, au bélier d'argent. Couronne de comte. Supports : deux lions.

On donnera un article plus détaillé sur cette famille dans un des volumes de cet ouvrage.

DU BOIS D'ESCORDAL, noble et ancienne famille de la province de Champagne, dont les armes sont : d'argent, à cinq mouchetures de sable, 3 et 2.

Nous donnerons, dans un des volumes subséquents, une généalogie détaillée de cette maison.

DE SAISSEVAL, ancienne et illustre maison de Picardie, qui porte pour armes : d'azur, à deux bars adossés d'argent. Supports : deux lévriers. Cimier : une licorne.

DE CHAMBORANT, illustre et ancienne maison, qui porte pour armes : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules. Cimier : un dragon issant d'or. Supports : deux dragons du même.

D'ESPAGNE (1) DE VÉNEVELLES, au Maine, seigneurs d'Espagne, d'Aunay, de Vénevelles, de Coulaines et autres lieux, titrés marquis et comtes de Vénevelles.

Cette famille, qui a fait les preuves pour les carrosses du Roi et jouir des honneurs de la cour, en 1782, est une des

---

(1) Le nom de cette famille varie singulièrement dans les anciens actes et monuments historiques ; on le trouve écrit : *Epaigne, Epagne, Epeigne, Espeigne,* mais plus communément et presque toujours, *Espaigne* ou *Espagne.* C'est, en conséquence, cette dernière orthographe que l'on a adoptée et suivie dans tout le cours de cet article.

plus anciennes et des mieux alliées. Elle paraît avoir tiré son nom d'un fief, situé dans la paroisse de Saint-Gervais, à trois lieues au couchant du Mans. C'est le sentiment de divers auteurs, et notamment du R. P. Marc Gilbert de Varennes, en son ouvrage, intitulé : *le Roi d'armes*, dont on aura occasion de parler à la fin de cette production.

I. Herbert D'ESPAGNE, écuyer, est le premier de cette famille dont on ait une connaissance certaine. Il fit une acquisition, de Macée, veuve de Thébaut du Buisson, de la paroisse de Laigné, le lundi après la fête de Saint-Lucas, de l'an 1298, par acte passé sous le scel de la cour du Mans; acquit le bordage de Vaulx, situé dans la paroisse de Mont, de Joachim du Plessis, moyennant la somme de douze livres tournois, le vendredi après la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1300, par acte passé sous le scel de la même cour; fit une acquisition de rente, le mardi après la fête de Sainte-Catherine de l'an 1312, de Simon Trichon et d'Agnès, sa femme, demeurants dans la paroisse de Saint-Gervais; une autre, le samedi après la Chandeleur de la même année 1312, de Jouffroy Bégin, écuyer, demeurant dans la paroisse de Saint-Martin-de-Laigné; fit un accord, avec le même, le mardi après la Saint-Lucas 1316, par lequel ledit Bégin, pour demeurer quitte envers ledit d'Espagne, de la somme de trente-neuf livres tournois, d'une part, qu'il lui devait pour arrérages de rente, et de la somme de vingt sous de rente, qu'il lui avait ci-devant constitués, lui cède et transporte la métairie de Léau et ses dépendances, avec les foi et hommages et chevaux de service, qu'étaient tenus de lui faire les seigneurs de Queurie et de Novillette, et un denier de franc-devoir, que ledit Herbert d'Espagne devait pour raison des héritages qu'il tenait en parage, dans la paroisse de Pontvalain, et à cause de la cession que ledit Bégin lui avait faite, des foi et hommages, et cheval de service, qu'Alain de Boissay et Thomas du Gué lui devaient, sans préjudice de soixante-deux sous tournois de rente, dont ledit Bégin était encore redevable envers ledit d'Espagne, et qu'il avait constitués à son profit, par acte du samedi après la Chandeleur de l'an 1312. Celui-ci, du mardi après la Saint-Lucas de l'an 1316, par lequel il est, en

outre, stipulé qu'en payant, par ledit Jouffroy Bégin, audit d'Espagne, la somme de soixante-deux livres, dans trois ans, il rentrerait dans ledit domaine et autres choses ci-dessus cédées, fut passé sous le scel de la cour du Mans; passa divers actes de bail, le lundi d'après Noël 1316; d'accord, le lundi avant la Saint-Lucas 1317; de vente, le samedi avant la Saint-Pierre de février 1318, lundi, veille de Noël 1319, et dimanche après Noël 1322; et ne vivait plus le lundi après la fête de Saint-Martin d'hiver de l'an 1323. De sa femme, dont le nom est demeuré inconnu, il laissa :

1°. Guillaume, dont l'article suit :

2°. Philippe, dit Philipot d'Espagne, qualifié *noble homme monseigneur*, dans un aveu qui lui fut rendu en 1340. Uni avec Denise, sa femme, il fit une acquisition de rente, de Michel Moreau, de la paroisse de Laigné, par acte du mercredi après *Judica me* 1350, reçu par du Plessis, notaire de la cour du Mans.

II. Guillaume D'ESPAGNE, écuyer, est nommé dans une sentence rendue en la cour du Mans, le lundi après la Saint-Martin d'hiver de l'an 1323, par laquelle, sur ce que Geoffroy Bégin, écuyer, avait vendu à feu Herbert d'Espagne, écuyer, soixante-deux sous de rente, affectés sur certains héritages mentionnés au contrat de ladite vente, avec stipulation, qu'à défaut de paiement de cette rente, ledit d'Espagne prendrait partie des héritages sur lesquels elle a été assignée, jusqu'à la concurrence du principal et des arrérages qui en seraient dus; et en conséquence de cette clause, ledit Guillaume d'Espagne, fils et héritier dudit Herbert, auquel il était dû une année d'arrérages de ladite vente, avait fait saisir sur ledit Bégin, une pièce de pré et une pièce de bois, qui, après avoir été estimées à la somme de quarante-quatre livres par experts, lui avait été adjugées pour ladite somme, savoir : trente-cinq livres, pour le principal de ladite rente; soixante-deux sous, pour les arrérages; cent deux sous, pour le dédommagement des foi et hommages, lods et ventes, auxquels il pouvait être tenu à cause de ladite adjudication, et vingt sous, pour les frais. Ladite cour du Mans donne, audit Guillaume d'Espagne, la saisine, seigneurie et propriété desdits héri-

tages. Il eut de sa femme dont le nom n'est pas connu :

Pierre ou Perrot, qui suit :

Dans le même tems vivaient :

Hervet *d'Espaigne*, qui fut l'un des sept écuyers de la compagnie de Jean le Voain, chevalier, selon la montre qui fut faite le 18 janvier 1357, conservée en original ;

Jehan *d'Espaigne*, écuyer, qui servit en cette qualité, aux siéges de Léon et de Saint-Brieux et de Quimperlé, en la compagnie d'Olivier, sire de Clisson, dont la revue fut faite à Vannes, les premier janvier, premier févriér et premier mars 1375 (1).

III. Pierre ou Perrot d'Espagne, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Espagne, fit un accord, le mardi après Pâques 1361, avec messire Robin d'Averton, chevalier, et Marguerite d'Averton, sœur dudit Robin, et fiancée dudit Perrot d'Espagne, par lequel accord ledit Robin d'Averton assigne à ladite Marguerite la somme de vingt livres tournois de rente, et s'oblige, en outre, à lui payer deux cents écus d'or, du coin du roi Jean, en plusieurs termes, dont le premier échoirait au jour de l'Agevenne, alors prochain, au moyen de laquelle constitution, ladite Marguerite d'Averton, du consentement dudit Perrot d'Espagne, son fiancé, renonce aux successions échues et à échoir de ses père et mère : ledit acte passé sous le scel de la cour du Maine et signé de Jumillé. Pierre d'Espagne ne vivait plus au mois d'août 1373. Il eut pour fils :

Pierre ou Perrot, dont l'article suit :

Dans le même tems vivaient :

Guillaume *d'Espagne*, qui transigea, au sujet de divers héritages, par acte du 10 septembre 1409, par devant Colin, notaire en la paroisse de Saint-Clez-lès-Loudun ;

---

(1) Hist. de Bretagne, par dom Morice, tom. 1, page 351. Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par le même, tom. 2, col. 101, 102 et 104. *Chambre des Comptes de Paris.*

Jehan *d'Espagne*, qui fut un des écuyers de la compagnie d'Antoine Gervais, aussi écuyer (1), qui fit montre à Bourges, le 24 juin 1418;

Olivier *d'Espagne*, compris au nombre des cinquante-neuf arbalétriers de la compagnie de Jehan de Penhouet (2), amiral de Bretagne, faisant partie de l'armée levée pour le recouvrement du duc, fait prisonnier et retenu par Olivier de Blois, comte de Penthièvre, Charles, son frère et leurs adhérents, ainsi qu'il paraît par la revue de ladite compagnie, faite devant René, sire de Coetquen, maréchal de Bretagne, le 27 juin 1420.

IV. Pierre ou Perrot D'ESPAGNE, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Espagne, était mineur en 1373. Il fit un accord, le 6 mai 1398, avec Gervais Gelin et Jeanne, sa femme, qui lui cédèrent un bordage, situé dans la paroisse de Saint-Gervais-en-Belin, que ledit Pierre leur avait ci-devant donné à titre de rente, moyennant la somme de trente sous, et ledit seigneur d'Espagne les quitta et déchargea de la vente; cet acte reçu par la Sousse, notaire de la cour de Vaulx-en-Belin; fit un échange, le 4 novembre 1407, avec noble homme Jean Sevin; reçut la constitution qui lui fut faite, le 4 décembre 1412, par Guillaume de Saint-Loup, *aliàs* de la Perrière, de la somme de vingt sous tournois de rente, moyennant celle de dix livres, monnaie courante; et fit deux acquisitions, les 17 décembre 1413 et 11 décembre 1414. Il avait épousé Catherine Garnier, dame du domaine d'Aunay, dans la paroisse de Luché, au Maine. Il laissa de ce mariage :

Jean, dont l'article suit :

Dans le même tems vivaient :

Messire Bertrand *d'Espagne*, qui, selon les *Annales manuscrites* de Vitré, fut commis, avec le seigneur de Loué-Laval, par le roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, pour appointer le fait du douaire de Jeanne de Laval, sa femme, l'an 1444;

---

(1) Mém. ib., col. 963. *Ch. des Comp. de Paris.*

(2) Mém. ib., col. 1015. *Ch. des Comp. de Paris.*

Rogier *d'Espagne,* frère du précédent, qui se trouva avec lui au siége de Bayonne, l'an 1452 (1).

V. Jean d'ESPAGNE, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Espagne, d'Aunay, de Vénevelles (2), dans la paroisse de Luché, au Maine, des Roches, de la Ripardière, est connu par divers actes des années 1453, 1455, 1463 et 1466, et ne vivait plus le 26 janvier 1475. Il avait épousé Ambroise de Jupilles, filles de Roulet, seigneur de Jupilles. Elle est rappelée dans un acte du 28 mai 1483 mentionné au degré suivant. De leur mariage sont issus :

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. Marguerite d'Espagne, mariée à René, seigneur de Champagnette; elle est nommée, avec lui, dans l'acte du 28 mai 1483, rapporté au degré suivant ;

Dans le même tems vivait :

Perroton *d'Espaigne*, qui fut un des archers (2) de la compagnie des dix-neuf hommes d'armes et trente-neuf archers, du nombre de vingt lances fournies de l'ordonnance du Roi, sous la charge et conduite de Pierre de Rohan, seigneur de Quintin, qui fit montre à Dinan, le premier septembre 1489.

VI. Louis D'ESPAGNE, écuyer, seigneur d'Espagne, de Vénevelles, d'Aunay et des Roches, fut un des hommes d'armes de la compagnie de Poton, seigneur de Saintrailles et de Villeton, maréchal de France, composée de cinquante hommes d'armes et de cent archers, ainsi qu'il appert du compte d'un trésorier des guerres, commencé l'an 1451 et terminé en 1455 (4) ; fit, en 1466, le retrait d'un bien vendu par son père ; acquit, en 1479, un fief, sis dans la paroisse de Luché ;

---

(1) Histoire de la maison de Savonnières, par L. Trincant, page 94.

(2) Vénevelles était une baronnie composée de quatorze fiefs, et mouvait de la baronnie de Château-du-Loir.

(3) Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne, par dom Morice, tom. 3, col. 632. *Ch. des Comp. de Paris.*

(4) Armorial général de France, registre 3, part. première, article Chamborant, page 39.

épousa, avant le 2 juin 1577, Girarde de Broc, fille de René de Broc, écuyer, seigneur de Broc-Lisardière, et de Marie de Saint-Benoît, vicomtesse de Foulletourte, dame du château des Pairay ; fit un accord, le 28 mai 1483, avec noble homme Girard de Broc, écuyer, seigneur de Broc, frère de Girarde de Broc, sa femme, au sujet du paiement de la somme de quatorze cents livres, que, par acte du 2 juin 1477, ledit sieur de Broc s'était obligé de donner à ladite Girarde de Broc, sa sœur, pour les droits qui lui étaient échus dans la succession de feus nobles personnes René de Broc, et de Marie de Saint-Benoît, leurs père et mère. Louis d'Espagne eut de son mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean d'Espagne, dont on ignore la destinée.

VII. Jean d'Espagne, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Espagne, de Vénevelles, des Roches, d'Aunay, etc. ; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François Ier., épousa, par contrat du 12 juin 1499, Antoinette de Dureil, dame de la Boissière et de la Villatte, en la paroisse de Luché, sœur de Jean de Dureil, écuyer, seigneur de la Barbée, et de François de Dureil, écuyer, seigneur de Coulaines, et fille aînée de François de Dureil, écuyer, seigneur de Dureil et de la Barbée, et de demoiselle Olive de Chemans ; comparut, à l'arrière-ban du comté du Maine, en 1512 ; fut curateur, ordonné par justice, des enfants mineurs de feus nobles Guillaume Labbé et demoiselle de Champagnette, sa femme, sieur et dame de la Barre, ainsi qu'il paraît par un compte de la dépense par lui faite, en cette qualité, depuis le jour de la Toussaint de l'an 1520; et ne vivait plus le 10 janvier 1530, qu'Antoinette de Dureil, sa veuve, obtint, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants mineurs d'elle et dudit défunt, des lettres d'ajournement relatives à certain procès, naguères pendant pardevant le bailli du Lude, entre elle et le nommé Jean Guillart, fermier du lieu des Roches. Les enfants provenus de leur mariage sont, entr'autres :

1°. Geoffroy, dont l'article suit ;
2°. Jacques d'Espagne, écuyer, sieur de la Pierre,

qui obtint, conjointement avec Geoffroy d'Espagne, son frère et plusieurs autres seigneurs, le privilège d'aller et venir, accompagné, chacun, de trois hommes, armés de telles armes que bon lui semblera, et de porter arquebuse et pistolet nonobstant les règlements, pour la défense de leurs personnes contre leurs ennemis, etc., etc., par brevet du roi Henri II, daté de l'Isle-Adam, le 26 juin 1555. Jacques d'Espagne était tuteur et curateur de Lazare d'Espagne, son neveu, le 9 mars 1572. Il vivait encore le 4 juillet 1588, et mourut le 14 avril 1606. Ses enfants furent:

a. Cyprien d'Espagne, sieur de la Pierre, vivant le 31 mars 1583. C'est, sans doute, le même Cyprien d'Espagne, écuyer, sieur dudit lieu, qui fut présent au mariage d'Anne d'Espagne, le 30 janvier 1604;

b. René d'Espagne, écuyer, vivant le 4 juillet 1588. C'est peut-être ce même René d'Espagne, qui, sous les qualités de maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes du marquis de Villaines, et seigneur de la Touche de Migny, épousa, vers l'an 1590, Marie de Savonnières de la Troche (1), fille d'Antoine de Savonnières, chevalier, seigneur de la Troche, chevalier de l'ordre du Roi, et de Charlotte de Saint-Germain;

3°. Anne d'Espagne, femme, avant le 4 février 1574, de Jean de Sarcé, écuyer, sieur de Sarcé et de Nully. Ils vivaient le 4 juillet 1588;

4°. N..... d'Espagne, mariée à Pierre de Launay, seigneur dudit lieu, vivants le 10 août 1540;

5°. Jeanne d'Espagne, femme de noble homme Pierre de Montplacé, seigneur dudit lieu, vivants le 12 septembre 1540.

VIII. Geoffroy d'Espagne, chevalier, seigneur d'Espagne, de Vénevelles, d'Aunay, etc., épousa, 1°. par contrat du 10 août 1540, demoiselle Jeanne de Savon-

(1) Hist. de la maison de Savonnières, lettre L. Trincant, page 135.

nières, fille de Jean de Savonnières, VIe du nom, seigneur de la Bretesche, de Meaulne et de Vallan, et d'Olive de Mathefelon : il donna quittance de la somme de trois mille cent vingt-neuf livres tournois, le 12 du mois de septembre 1540, audit noble et puissant seigneur Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche, pour ce qui lui restait dû de celle de six mille livres, constituée en dot par ledit seigneur de la Bretesche et Olive de Mathefelon, à Jeanne de Savonnières, épouse de Geoffroy d'Espagne; elle ne vivait plus le 10 mai 1548, que Geoffroy d'Espagne, son mari, fit un accord avec Olive de Mathefelon, dame de Meaulne; acquit, de François de Dureil, son oncle, la seigneurie de Coulaines, en la paroisse de Saint-Marc-de-Crée, en Anjou, pour la somme de quatre mille livres tournois, le 27 mai 1549; est nommé dans une procuration des frères de la confrairie des chapelains et clercs de l'église du Mans, donnée le 20 juin 1552, à Pierre Cartier et Mathurin Bourdin, prêtres, pour rendre les foi et hommages qu'ils devaient audit Geoffroy d'Espagne, à cause de leur domaine de la Fosse, situé près de la paroisse de Marigué, et mouvant de la seigneurie d'Espagne; transigea, le 9 décembre de la même année 1552, avec François de Dureil, son oncle, au sujet de l'acquisition qu'il avait faite de la seigneurie de Coulaines; épousa, 2°. le 17 avril 1554, Catherine de Coussac, fille et héritière de feu Jean de Coussac, chevalier, seigneur de St.-Brice, en Limosin, de Chailly, en Gatinais, etc., et de Catherine de Pocquières : reçut quittance de la somme de mille huit cent soixante-six livres, de Jacques et Antoine de Savonnières, enfants puînés de feu noble Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche, et d'Olive de Mathefelon, qu'il leur avait donnée en déduction de celle de cinq mille cinq cents livres, faisant partie de six mille livres constituées en dot à feu Jeanne de Savonnières, leur sœur, par son contrat de mariage, avec ledit Geoffroy d'Espagne, du 10 août 1540; rendit hommage de la seigneurie de Coulaines, le dernier juillet 1560; fit, conjointement avec Catherine de Coussac, sa femme, un accord, le 19 septembre 1563, avec noble homme François de Coussac, seigneur de Saint-Brice et de Champmousseau, son frère aîné, au sujet des différents qu'ils avaient pour le payement de la somme de six mille livres, constituée en

dot à ladite Catherine de Coussac ; et ne vivait plus le 27 mars 1566 ; sa veuve vivait encore le 31 mars 1583, et s'était remariée dès le 25 novembre 1569, avec René Freseau, seigneur de la Ganetière, en la paroisse du Lude. Geoffroy d'Espagne, eut pour enfants,

Du premier lit :

1°. Mathurin d'Espagne, qui vivait le 10 mai 1548 ;

Du second lit :

2°. Lazare, dont l'article suit ;

3°. Nicolas d'Espagne, écuyer, seigneur de la Brosse, de Champdurand, de Beaumarais, dans la paroisse de Villeray, au Maine, etc., qui épousa, le 15 mars 1583, demoiselle Léa Boutault, dame de Nesmy, fille de Claude Boutault, écuyer, seigneur de Laubonnière, de Nesmy, de la Nollière, etc., et de demoiselle Anne du Fou, sa seconde femme. Il est qualifié *noble et puissant* Nicolas d'Espagne, sieur de la Brosse, guidon de cinquante hommes des ordonnances du Roi, dans une transaction qu'il passa avec les héritiers dudit Claude Boutault, au sujet des foi et hommages et autres devoirs féodaux des seigneuries de la Nollière et des Chasteigniers, le 22 mars 1589. Sa femme et lui ne vivaient plus le 30 janvier 1604, que Jeanne d'Espagne, leur fille, épousa haut et puissant Benjamin de Ranconnet, seigneur d'Escoire et de Polignac, fils de Joseph de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, en Périgord, et de Polignac, en Saintonge, et de Catherine de Polignac ;

4°. Anne d'Espagne, qui était mineure, le 10 juin 1572 ;

5°. Thibaude d'Espagne, qui vivait le 4 février 1574.

IX. Lazare d'Espagne, écuyer, qualifié *haut et puissant*, seigneur d'Espagne, d'Aunay, de Coulaines, de la Brosse, de Vénevelles, de St.-Brice, de Chailly, etc., transigea, le 10 juin 1572, avec François de Pocquières, son oncle, écuyer, sieur de la Pélisonnière, au sujet de la terre et seigneurie de Chailly, en Gatinais, dont ledit sieur de Pocquières, s'était emparé, en vertu de la donation qui lui avait été faite, l'an 1568, par le testament de feu

François de Coussac, neveu dudit sieur de Pocquières, laquelle terre fut adjugée audit Lazare d'Espagne, par ladite transaction, comme représentant Marguerite de Coussac, sa mère, sœur dudit sieur François de Coussac; épousa, le 19 novembre 1573, demoiselle Anne Boutault, fille de Claude Boutault, seigneur de Laubonnière, de la Nollière et de Nesmy, et de Renée Girard, sa première femme; était enseigne de la compagnie de M. de Malicorne, lieutenant-général en Poitou; fit un accord sur partage, avec noble homme Jean de Sarcé, seigneur de Sarcé et de Nully, et demoiselle Anne d'Espagne, sa femme, le 4 février 1574; passa un autre accord, le 15 mai 1578; donna quittance d'une somme de neuf cent soixante-six écus deux tiers, revenant à deux mille neuf cents livres, le 16 novembre 1579; fut retenu gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou et d'Alençon, frère unique du Roi, par lettres du 26 avril 1580, fit un accord avec Anne Boutault, sa femme, le 16 février 1584, et ne vivait plus le 4 juillet de l'an 1588, selon l'acte de tutelle de ses enfants; et sa veuve était remariée avec Nicolas de Bonnefoy, sieur de Bretonville, gouverneur pour le Roi de la ville de Pons, avant le 14 avril 1612. Lazare d'Espagne, eut de son mariage :

1°. Jacques d'Espagne, qui était âgé de douze ans, le 4 juillet 1588, fut page d'Henri de Bourbon, depuis Henri IV, et était mort à son service, avant le 16 avril 1606 (1);

---

(1) Nous rapporterons ici la lettre écrite de la main de ce prince, au sujet de la mort de Jacques d'Espagne, et adressée à Anne Boutault, veuve de Lazare d'Espagne; elle est sans date mais elle n'a pu être écrite que depuis le 4 juillet 1588, jusqu'à la mort d'Henri III, arrivée le premier août 1589.

« Mademoiselle de Vénevelles, ce m'est beaucoup de déplaisir de vous écrire pour un si mauvais sujet, mais puisque » c'est chose qui ne vous peut être celée, j'aime mieux vous en » advertir que si c'étoit un autre qui ne vous en pouroit conter » l'histoire sy au vray que moy. Pour donc commencer ce triste » événement je vous diray comme il a plu à Dieu prendre votre » fils que m'aviez donné page, dont je porte encore un plus » grand ennuy, parce que j'espérois en faire un honneste homme, mais puisque c'est la volonté divine il nous y faut tous » conformer, et ce qui vous doit apporter de la consolation en

2°. Paul, dont l'article suit ;

3°. Lazare d'Espagne, écuyer, seigneur de Laubonnière, qui fut présent au mariage de Jeanne d'Espagne, sa cousine, le 30 janvier 1604, et vivait encore le 28 juillet 1633. Il épousa demoiselle Gabrielle Le Goux, dont il eut entr'autres enfants, Charles d'Espagne, écuyer, seigneur de Laubonnière, curateur des enfants mineurs d'Henri d'Espagne, le 3 mars 1661. Il épousa demoiselle Françoise de Rinecourt, avec laquelle il vivait le 12 mars 1669 ; il fut probablement père de Louis d'Espagne, écuyer, seigneur de Laubonnière, qui fut parrain de Louis-Henri d'Espagne, le 4 septembre 1685 ;

4°. Marie d'Espagne, âgée de 10 ans, le 4 juillet 1588. Elle vivait le 16 avril 1606 ;

5°. Susanne d'Espagne, âgée de 8 ans, le 4 juillet 1588 ;

6°. Esther d'Espagne, âgée de 7 ans, le 4 juillet 1588, mariée, avant le 14 avril 1606, avec Daniel les Cœurs, écuyer, seigneur de Saint-Fort, près Brouage ;

7°. Madelaine d'Espagne, qui était mariée, avant le 4 mars 1643, avec Jérôme de Bernard, écuyer, sieur des Hays, qu'ils donnèrent conjointement quittance de la somme de cinq mille trois cents livres, à Henri d'Espagne, leur neveu.

» cette affliction est que vous avez d'autres enfants pour lesquels
» si j'ay moyen de faire quelque chose et pour vous, croyés que
» je m'y emploiré comme une personne désirente de vous ren-
» dre tous les témoignages qu'elle pourra de la bonne volonté
» qu'elle vous porte. Vous saurés par ceux qui ont traité votre
» dit fils que l'on n'a rien épargné pour sa guérison, mais la
» diligence des hommes n'a pu divertir la condition sous la-
» quelle il étoit né, je vous puis assurer que, tant pour l'aquit de
» ma conscience que pour le desir que j'avois qu'il se put garentir
» de cette maladie, je l'ay fait secourir le mieux que j'ay pu, je
» vous diray encore une fois que ce me sera un extrême conten-
» tement de faire chose qui puisse aporter utilité à vous et à vos
» enfants, comme celui qui à jamais sera votre plus fidèle et
» très-assuré ami, signé *Henri de Bourbon*. »

La suscription est : *à mademoiselle de Vennevelles.*

Dans le même tems vivaient :

Jacques *d'Espagne*, écuyer, seigneur de la Boivinière, vivant le 12 avril 1623;

Antoine *d'Espagne*, frère du précédent, écuyer, vivant le 12 avril 1623;

Charles *d'Espagne*, écuyer, seigneur de la Grandemaison, vivant le 28 juillet 1633;

Madelaine *d'Espagne*, femme de Samuel de la Primaudaie, écuyer, sieur de Bissay, mariés avant le 12 avril 1623.

X. Paul d'Espagne, qualifié *haut et puissant*, chevalier, seigneur d'Espagne, de Coulaines, d'Aunay, de la Brosse, baron de Vénevelles, né au mois d'octobre 1583; obtint la permission de chasser et de tirer l'arquebuse, tant sur ses terres et domaines, que sur les étangs, marais et rivières de Sa Majesté, par lettres signées *Henri*, et données à Paris, le 20 janvier 1604; épousa, par contrat du 16 avril 1606, demoiselle Marie de Pons-de-Mirambeau, de l'ancienne et illustre maison de Pons, fille de haut et puissant messire Jacques de Pons, chevalier, seigneur et baron de Mirambeau, de Champuyers, de Courpignac en partie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de feu haute et puissante Marie de la Porte, dame de Mirambeau, Anne Boutault, sa mère, veuve de Lazare d'Espagne, et femme, en secondes noces, de haut et puissant Nicolas de Bonnefoy, seigneur de Bretonville, de son autorité et du consentement de Jean de Bonnefoy, écuyer, seigneur de la Gorge, son fils aîné, avait fait don, entre-vifs et irrévocable, audit Paul d'Espagne, son fils aîné de son premier lit, en faveur de son mariage, de tous les biens, tant meubles qu'immeubles, provenus, tant de la succession dudit sieur de Vénevelles, père, que de celle de Jacques d'Espagne, frère aîné dudit Paul d'Espagne, le 14 du même mois d'avril 1606; fut pourvu de la charge de capitaine des ville et château de Beaufort en Vallée, par provisions du Roi, données à Paris, le 31 du mois de juillet 1608, signées *Henri*, et adressées à son cher et bien aimé messire Paul d'Espagne, seigneur de Vénevelles, chevalier de son ordre, et l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, en considération des services qu'il lui avait rendus, notamment dans la conservation de ladite place; fut fait

gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres de retenue, du 5 janvier 1609, dont il prêta serment, le 25 février de l'an 1615; obtint de nouvelles provisions de la charge de capitaine et gouverneur des ville et château de Beaufort en Vallée, données à Paris, par le roi Louis XIII, le 31 juillet 16...2 (1); fit collectivement une constitution de rente, le 9 janvier 1612; fit un accord, sur droits successifs, avec Madeleine d'Espagne, sa sœur, le 22 juillet 1614; eut commission de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, donnée au camp de Clermont en Beauvoisis, le 18 novembre 1615, pour lever, le plus diligemment qu'il pourra, une compagnie de cinquante chevau-légers, de personnes choisies, avec pouvoir de mettre tel lieutenant et autres membres capables qu'il aviserait; et mourut le 9 mai 1617. Marie de Pons, sa veuve, était remariée, le 10 novembre 1618, avec Gédéon de Pressac, seigneur de Pressac, et baron de l'Isle en Périgord. Elle vivait encore le 28 juillet 1633, et était morte avant le 12 février 1643. Paul d'Espagne en avait eu :

1°. Henri, dont l'article suit :
2°. Louis d'Espagne, mort avant le 18 septembre 1643 ;
3°. Esther d'Espagne, âgée de 7 ans le 13 juin 1617, mariée, avant le 18 septembre 1643, avec Daniel de Pressac, écuyer, seigneur de Pressac, marquis d'Aubeterre en Angoumois ;
4°. Louise d'Espagne, mariée, avant le 2 août 1646, à Pons de la Cour, écuyer, seigneur de Pernant.

Dans le même tems vivaient :

Charles *d'Espagne*, écuyer, seigneur de Coulaines, qui fut présent au mariage d'Henri d'Espagne, le 12 février 1643 ;

René *d'Espagne*, écuyer, seigneur de la Tardillière, gentilhomme de la maison du Roi, lequel acquit de Robert Thuret, conseiller du Roi, contrôleur général des rentes de la ville de Paris, la somme de six cent cinq livres de rente, pour lui et ses

(1) Ce doit être 1612, car Louis XIII parvint à la couronne, en 1610, et Paul d'Espagne mourut le 9 mai 1617.

hoirs, par acte passé devant Jacques Pallu et Etienne Paisant, notaires et gardes-notes du Roi, à Paris, le 6 juillet 1656. Il ne vivait plus le 25 juin 1670, que damoiselle Marguerite de Salvert, sa veuve, acquit de Gabrielle de Salvert, sa sœur, la somme de soixante-quinze livres de rente, échues à ladite Gabrielle, par le partage qu'elle avait précédemment fait par devant François Paris, conseiller du Roi, prévôt et juge ordinaire à Tours, le 22 août 1659, avec ladite Marguerite; en qualité de co-héritiers de la succession de demoiselle Marie de Salvert, leur sœur; acte passé devant le Roy et Gaudin, notaires au châtelet de Paris.

XI. Henri d'Espagne, Ier du nom, chevalier, baron de Vénevelles, seigneur d'Espagne, de Coulaines, de la Saucelière, d'Huillé, de Saint-Mars-de-Cré, etc., né en 1615, fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres de retenue du 15 juillet 1638, et prêta le serment, pour ladite charge, le 21 avril 1644; épousa, le 12 février 1643, demoiselle Susanne le Vasseur, fille de Louis le Vasseur, seigneur de Cougnée, de Thouars, de Fargot, et de Beaumont-la-Route, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de demoiselle Susanne de Malleray; fit un accord, le 18 septembre de la même année 1643, avec Esther d'Espagne, sa sœur, femme de Daniel de Pressac, écuyer, seigneur de Pressac, demeurant au village de Puy-Arnaud, paroisse de Puymangon; un autre accord, le 2 août 1646, avec demoiselle Louise de Vénevelles, sa sœur, et Pons de la Cour, écuyer, sieur de Pernant, mari de ladite demoiselle; reçut l'ordre de lever un régiment de cavalerie, en 1651 (1); fut convoqué aux États généraux, le 11 juin

---

(1) Voici la lettre que lui écrivit, le 20 février, le duc de Rohan, relativement à cette levée :

« Monsieur, il est si important au service du Roi, de faire » des levées, que je vous supplie de travailler incessamment à » mettre sur pied un régiment de cavalerie; je vous en enverrai » la commission de Son Altesse Royale, au premier jour, et un » brevet de maréchal-de-camp, et souhaite passionnément

de la même année 1651 ; reçut ordre de François de Vendôme, duc de Beaufort, pair de France, lieutenant-général pour le service du Roi, daté de Saint-Ulsalce, le 26 février 1652, qui l'invite à employer son crédit et celui de ses amis pour se saisir et rendre maître de tous les ponts et passages qui étaient sur les rivières de la Flèche, de Duretal, de Luché, du Lude, du Loir, et autres ; fut fait commandant de la ville et du château de Belfort, à la prise de laquelle il avait été blessé au bras d'un coup de mousquet ; obtint, en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres, l'érection en marquisat de sa baronie de Vénevelles, en 1654, et ne vivait plus le 3 mars 1661. Sa veuve vivait encore le 12 mars 1669, et mourut avant le 14 décembre 1680. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Paul d'Espagne, chevalier, marquis de Vénevelles, vivant le 31 mai 1683, mourut sans enfants, le 30 novembre 1708. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre 1684, Claude-Marguerite Goyon, de l'ancienne et illustre maison de Matignon, fille de Claude-Charles Goyon, baron de Marcé, vicomte de Terchamp, et de Marie d'Appelvoisin, vicomtesse de Farcé, sa première femme. Ladite Claude-Marguerite Goyon, se retira à Maestricht, au mois de juillet 1730 ;

2°. Henri d'Espagne, dont l'article suit :

3°. Claude d'Espagne, écuyer, seigneur de Laubonnière, vivant le 12 mars 1669, mort avant le 14 décembre 1680 ;

4°. Gaspard d'Espagne, écuyer, } vivants le 12 mars 1669.

5°. Charles d'Espagne, écuyer, }

XII. Henri d'Espagne, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Coulaines, d'Avennes, etc., capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de Tilladet, épousa,

---

» qu'il y ait occasion de vous servir utilement et de vous té-
» moigner les sentiments avec lesquels je suis, monsieur, votre
» très-humble et très-affectionné servitenr,

Signé le duc de Rohan. »

La suscription est : *à Monsieur, Monsieur de Vennevelles.*

par contrat du 14 décembre 1680, demoiselle Claude Chansson, fille de David Chansson, écuyer, capitaine d'une compagnie de trois cents hommes suisses, waguemestre général et capitaine des guides des camps et armées du Roi, et de dame Jeanne Pousin, son épouse; donna quittance de deux cent soixante livres, pour ses appointements de soixante-cinq jours, en qualité de capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Tilladet, à Jean de Turmenyes, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, le 12 juin 1683. Louis-Paul d'Espagne, marquis de Vénevelles, son frère aîné, lui fit cession, le 4 janvier 1686, de la somme de quatre mille livres, sans préjudice de celle de seize mille livres, que sondit frère lui devait encore. Il eut de ladite demoiselle Claude Chansson, sa femme :

1°. Louis-Henri, dont l'article suit :
2°. Jacques d'Espagne, né au château d'Huillé, en 1686, ainsi qu'il est énoncé dans un acte du 28 novembre 1709.

Dans le même tems vivaient :

Françoise-Elisabeth *d'Espagne*, mariée, le 9 février 1716, avec Jean-Baptiste de Rancher, chevalier, seigneur de Verneil, etc., chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, fils d'Antoine de Rancher, IVe du nom, chevalier, seigneur de Verneil et de Mouchaut, et de Louise de Bontemps du Belair, sa première femme.

XIII. Louis-Henri D'ESPAGNE, marquis de Vénevelles, né au château d'Huillé, en Anjou, le 29 août 1685; capitaine réformé à la suite du régiment de Beuil, infanterie, par commission du 4 mars 1710; puis capitaine d'infanterie dans le régiment du prince de Pons-Lorraine, ensuite dans le régiment de Boufflers, où il servait en 1714; épousa, le 13 avril 1715, demoiselle Marie-Marthe Ervoil d'Oyré, fille d'Ignace Ervoil, seigneur d'Oyré, conseiller du Roi, juge magistrat au siége présidial de la Flèche, et de Marie Artaud. Ayant fait abjuration de la religion prétendue réformée, entre les mains de monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, le 18 septembre 1709, il fut fait chevalier de l'ordre royal

et militaire de Saint-Louis ; créé chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 30 avril 1723, et en prêta serment le même jour. Il vivait encore le 22 décembre 1724. Il eut de son mariage :

1°. Henri-Louis, dont l'article suit ;

2°. Louise-Marthe d'Espagne, née le 3 septembre 1718, reçue à Saint-Cyr, le 8 août 1730, mariée, le 1er. août 1749, à messire Jean-Thimoléon de Rancher, chevalier, seigneur, baron de Nogent-sur-Loir, seigneur de Verneil, etc., fils de Jean-Baptiste de Rancher, chevalier, seigneur de Verneil, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, et de Françoise-Elisabeth d'Espagne, son épouse ;

3°. Henriette d'Espagne, née le 23 juillet 1722, reçue à Saint-Cyr, le 25 juin 1733, morte dans cette maison royale ;

4°. Elisabeth d'Espagne, mariée au comte de Goyon.

XIV. Henri-Louis d'Espagne, chevalier, marquis de Vénevelles, né le 30 avril 1720, élevé page de monseigneur le duc d'Orléans ; capitaine dans le régiment de Mailly, infanterie ; puis capitaine de grenadiers au régiment de Guienne, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; épousa, par contrat du 21 mars 1757, demoiselle Marie-Anne-Renée-Jacquine du Pontaubevoye, née le 8 janvier 1741, fille et héritière de feu messire Jacques du Pont d'Aubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, et de dame Marie-Anne Richer de Montehard, sa seconde femme. De ce mariage est issu :

XV. Henri-Jacques-Louis d'Espagne, comte de Vénevelles, major en second du régiment de la Reine, cavalerie, né le 23 septembre 1759, page de la Reine, en 1777. Il est monté dans les carrosses du Roi, le 10 mai 1782, et a eu, à l'âge de dix-huit ans, une compagnie dans le régiment d'Orléans, cavalerie, en cessant d'être premier page de la Reine. Il a fait toutes les campagnes de l'émigration à l'armée de Condé, et y a reçu la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé,

en 1782, Alexandrine-Thérèse Ponte de Nieul, fille du marquis de Nieul, chef d'escadre, inspecteur du corps royal d'infanterie et de l'artillerie de la marine, grand sénéchal de Saintonge, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem. La comtesse de Vénevelles a été présentée, le 7 mai 1783. De ce mariage sont issus :

1°. Charles d'Espagne, marquis de Vénevelles, né le 11 décembre 1783, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre royal de Saint-Henri de Saxe ; il était colonel en second du 2e régiment d'hussards, au départ du Roi, le 20 mars 1815 ; il fut arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye, et destitué par Bonaparte ; à son retour, le Roi l'a nommé colonel du 1er régiment d'hussards ; il a épousé, le 4 juin 1811, mademoiselle Emilie de Neuchaise ;

2°. Arnould-Julien-Edouard d'Espagne, comte de de Vénevelles, né le 28 janvier 1791 ; il a été nommé, le 6 juillet 1814, officier supérieur de la 1re compagnie des mousquetaires, qu'il a eu ensuite l'honneur de commander pendant tout le tems que le Roi est resté en Belgique, où il est passé à la suite des princes, le 25 mars 1815 ; il a été nommé lieutenant-colonel, le 19 mars de la même année. Sa Majesté, à son retour, l'a nommé chef d'escadron du 2e régiment des cuirassiers de la garde royale, et le 15 novembre 1815, officier supérieur de ses gardes du corps, compagnie d'Havré. Il a reçu, le 25 septembre 1816, l'ordre du Phénix, de S. A. S. le Prince de Hohenlohe.

Armes : D'azur, au peigne d'argent en fasce, accompagné de trois étoiles d'or.

Cette maison a écartelé des armes de France, comme il paraît par l'ouvrage du reverend père Marc Gilbert de Varennes, de la compagnie de Jésus, ayant pour titre : *le Roi d'Armes*, ou *l'Art de bien former*, *charger*, *briser*, *etc.*, *les Armoiries*, seconde édition, page 175, où

il dit : *d'Espeigne-Vennevelles*, porte : Parti : au premier, d'azur, au peigne d'argent, posé en fasce, à 3 étoiles d'or, deux en chef et une en pointe ; au 2, coupé tiercé : au premier, d'azur, au pont à trois arches d'argent ; au second, d'or, à trois fasces de sable ; au tiers (troisième), d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; au bâton de gueules, péri en bande.

GILBERT DE VOISINS, famille originaire de Franche-Comté, dont les armes sont : d'azur à la croix engrêlée d'argent, cantonnée de quatre croissants d'or.

DE GALLÉAN DES ISSARTS, au comtat Venaissin, maison ancienne et illustre, originaire de Gênes, dont les armes sont : d'argent à la bande de sable, remplie d'or, accompagnée de deux roses de gueules. Cimier : un lion d'or. Devise : *Ab obice sævior ibit.* Cri de guerre : *Semper magis.*

Nous attendons sur cette famille, devenue princière de l'Empire depuis le dernier siècle, des détails plus étendus, que nous transmettrons dans un des volumes suivants.

DE ROUEN DE BERMONVILLE, en Normandie, porte pour armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une roue du même ; au chef engrêlé d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.

DE RIGAUD DE VAUDREUIL, très-ancienne famille noble du Languedoc, dont les armes sont : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de huit écussons de gueules, chargés chacun d'une fasce d'argent.

DE ROQUIGNY DE CRASVILLE, en Normandie, porte pour armes : d'argent, à trois fers de lance émoussés de sable.

RIOULT D'OUILLY, en Normandie, porte pour armes : d'argent, à l'aigle éployée au vol abaissé de sable ; à la bordure denchée du même.

DE BERNABÉ DE LA HAYE, famille noble d'Anjou, qui porte pour armes : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre colonnes du même.

GUILLAUME DE CHAVAUDON, en Champagne, famille noble qui porte pour armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.

DE LANGAN DE BOIS FEVRIER, en Bretagne, famille ancienne, qui porte pour armes : de sable, au léopard d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

Ses alliances sont, entr'autres, avec les maisons de Perrier-de-Quintin, d'Orange-de-la-Feuillée, de la Ferrière, de la Vove, de Visdelou, de Brulart-de-Sillery, de Puisaye, du Montgommery, de Farcy, etc.

D'ICHER DE VILLEFORT, une des familles les plus anciennes de France, d'origine étrangère, laquelle a été maintenue, à diverses époques, dans les priviléges de son extraction, et par jugement de M. de Lamoignon, intendant en la province de Languedoc, du 28 octobre 1698.

Catherine Gayssiere, veuve de noble Jean Pierre de Trémoulet, fit une donation à messire César d'*Icher*, son filleul, le 9 juillet de l'année 1100.

Bertrand d'*Icher*, chevalier, rendit hommage, au mois d'avril 1282, à Guillaume de Saint-Maurice, damoiseau, baron de Montpaon, pour les fiefs qu'il tenait en la mouvance de ladite terre et baronnie de Montpaon.

Raymond d'*Icher*, damoiseau, seigneur direct du Clapied, rendit hommage et dénombrement de cette seigneurie, au seigneur-évêque de Rodez, au mois d'avril 1325.

On n'a pu, par suite des fureurs de la Révolution, et la perte des titres qu'avait faite cette famille, lors de la prise du château de la Bastide, par les religionnaires, en 1622, établir la filiation qui suit, que sur les titres qui ont pu échapper à ces désastres, lesquels titres remontent à :

I. Sicard D'ICHER, Ier du nom, co-seigneur de la Bastide-de-Fons, en Rouergue, de Soubès, etc., qui fit un testament au mois de décembre 1521; assista au contrat de mariage de Jean d'Icher, son fils aîné, du 16 juillet 1554; fit un second testament, devant Jean Alarxat; notaire, le 23 novembre 1556, par lequel entr'autres choses, il veut être inhumé au cimetière de la chapelle de Saint-Jamme de la Bastide-de-Fons, *au tombeau de ses prédécesseurs,* et veut, qu'à sadite sépulture, il soit appelé soixante prêtres, et qu'il leur soit donné vingt deniers à chacun; donne l'usufruit de ses biens à demoiselle de la Vergne, sa femme; fait des legs à Jeanne, Marguerite, Catherine et Madelaine d'Icher, ses filles, entr'autres choses, à ces deux dernières, qui n'étaient point mariées, des habits nuptiaux, savoir: à chacune six robes, trois *hopulandes*, avec cottes de satin, trois gonnelles garnies; une des robes, cottes de soie, doublée de damas, bordée et bandée de velours; *item*, une autre cotte, drap de Rouen ou de Paris, bordée de velours et *permje; item*, une autre robe, cotte de drap de Saint-Pons ou Cabarèdes, aussi bandée et garnie de velours, et les trois robes, gonelles, garnies à *l'équipolam* des trois cottes; à l'avis, dire et discrétion de leurs parents et bons amis, avec miages, manches de satin, habillements de tête, etc., etc.; fait différents legs à Tristan, Alrias et Blaise d'Icher, ses fils, et à noble Madeleine d'Icher, sœur de lui, testateur, et institue son héritier universel, Jean d'Icher, seigneur de Bernagues, son fils aîné. Il fit un troisième testament, le 7 mai 1568, dans

lequel il rappelle tous ses enfants, et la même Marguerite d'Icher de Giniac, sa sœur. Il ne vivait plus le 23 août 1592. Ses enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit :
2°. Tristan d'Icher, vicaire de l'église paroissiale de la Bastide-de-Fons, légataire le 25 novembre 1556 et le 9 mai 1568 ;
3°. Alrias d'Icher, moine au monastère de Villemoigne, légataire le 23 novembre 1556 et le 9 mai 1568 ;
4°. Blaise d'Icher, qui paraissait être destiné à être marié, lors du second testament de son père, du 15 novembre 1556, mais qui, lors du troisième, du 9 mai 1568, était religieux en l'abbaye de Saint-Thibery, au diocèse d'Agde, et vivait encore le 23 août 1592 ;
5°. Jeanne d'Icher, légataire le 23 novembre 1556, et le 9 mai 1568, mariée avant la première époque, à Louis de Lavit, seigneur de Colombières, avec lequel elle vivait en 1568 ;
6°. Marguerite d'Icher, qui était mariée, le 23 novembre 1556, avec N... Patien, seigneur de Mara. Elle ne vivait plus le 9 mai 1568 ;
7°. Catherine d'Icher, légataire le 23 novembre 1556. Elle était mariée, le 15 février 1567, à noble Denis de Bayne, de la ville de Capestang, avec lequel elle vivait le 9 mai 1568 ;
8°. Madelaine d'Icher, légataire le 23 novembre 1556, mariée, avant le 15 février 1567, avec noble Claude Promilhac, seigneur de Bouloc ; avec lequel elle vivait le 9 mai 1568.

II. Jean d'Icher, Ier du nom, seigneur de Bernagues, de la Bastide-de-Fons, en Rouergue ; épousa, par contrat du 16 juillet 1554, reçu par Dulac, notaire de Sodorgnes, et par lui collationné, auquel assista Sicard d'Icher, son père, demoiselle Françoise de Roquefeuil, fille de Guillaume de Roquefeuil, chevalier, seigneur de Pinet, de la Bessière, de Padiès, en Albigeois, et de Catherine Guittard de Taurine, et sœur de Pierre de Roquefeuil, seigneur de Pinet, de Padiès, etc., époux de Françoise de Montperoux, lequel fut nommé un des exécuteurs du testament du même Jean d'Icher,

le 6 février 1567; fut institué héritier universel de Sicard, son père, par son testament du 23 novembre 1556; fit le sien, le 6 février 1567, devant Martin, notaire, par lequel, entr'autres choses, il veut qu'après sa mort, son corps soit enseveli au cimetière de l'église Saint-Jacques, *au tombeau de ses prédécesseurs*; fait différents legs à Jeanne, Catherine et Madelaine d'Icher, ses sœurs, à Rose, Béatrix et Jeanne d'Icher, ses filles; donne l'usufruit de tous ses biens à dame Françoise de Roquefeuil, sa femme, et institue son héritier universel, Sicard d'Icher, son fils. Il fut, de nouveau, institué héritier universel de Sicard d'Icher I[er], son père, par son troisième testament du 9 mai 1568. Ses enfants furent :

1°. Sicard, dont l'article suit :

2°. Rose d'Icher, 3°. Béatrix d'Icher, 4°. Jeanne d'Icher,	légataires de Jean, leur père, le 6 février 1567.

III. Sicard d'Icher, II[e] du nom, seigneur de la Bastide-de-Fons, au diocèse de Vabres, en Rouergue, fut institué héritier universel de Jean d'Icher, son père, par son testament du 6 février 1567; épousa, par contrat du 23 août 1592, reçu par Coste, notaire de Gabian, demoiselle Antoinette d'Arnaud, fille de noble Jacques d'Arnaud, dit Prévost, en son vivant, seigneur de Neffiès, au diocèse de Béziers, et de demoiselle Claire de la Valette, son épouse. Il eut pour fils unique :

IV. Sicard d'Icher, III[e] du nom, seigneur de Soubès, de la Bastide-de-Fons, etc., à qui son père fit donation de tous ses biens, par acte du 8 juin 1604, reçu par Coste, notaire de Gabian. On voit par une lettre du roi Louis XIII, datant du camp devant Montpellier, le 2 septembre 1622, portant ordre aux capitaines Beis, Mazeron et autres, de faire restituer à noble Sicard d'Icher, son château de la Bastide et ses effets, délaissés par les rebelles; que ledit Sicard d'Icher avait servi ou servait activement la cause de ce prince dans ses guerres contre les religionnaires. Il se maria deux fois. Le nom de sa première femme est inconnu. Il épousa en secondes noces, par contrat du 10 février 1642, Marie de Roquefeuil de Verzols, fille de de feu noble Claude de

Roquefeuil, seigneur de Verzols, en Rouergue, et de demoiselle Anne de la Tude de Fontès. Il comparut au ban de la noblesse de Rouergue, ainsi qu'il est dit dans un certificat du marquis de Bournazel, commandant en chef la noblesse de Rouergue, du 24 juillet 1644. Il fit son testament pardevant le sieur Bourgade, curé de Soubès, au défaut de notaire, le 19 décembre 1666, par lequel il élit sa sépulture dans le cimetière de la paroisse de Saint-Jacques de la Bastide-de-Fons, au tombeau de ses prédécesseurs; fait des legs à Claire, Louise et Françoise d'Icher, ses filles du premier lit; à Jeanne, Marie, Pierre et Jean-François d'Icher, ses enfants du second lit, et nomme son héritier universel Jean d'Icher, son fils aîné du second lit. Les témoins de ce testament sont: Jacques Julien, écuyer, habitant de Ceilhes, Michel d'Azémar, juge de Lodève, son beau-fils, Jean Ramond, *Jean Icher*, Pierre Cazilhac, François Fabreguettes, Jacques Albanhac, Pierre Cazilhac, bailli de la Bastide. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1°. Claire d'Icher, légataire le 19 décembre 1666, alors veuve de noble Claude de Roquefeuil, seigneur de Saint-Étienne;
2°. Louise d'Icher, légataire de la somme de deux mille livres, le 19 décembre 1668;
3°. Françoise d'Icher, femme de Michel d'Azémar, juge de Lodève, légataire le 19 décembre 1666, vivante le 13 mai 1689;

Du second lit:

4°. Jean d'Icher, qui fut institué héritier universel de Sicard, son père, par son testament du 19 décembre 1666. Il fut seigneur de la Bastide et de Soubès; servait dans la compagnie des chevau-légers de M. d'Estang de Fontès, le dernier mai 1674, ainsi qu'il conste de l'ordre qui lui fut adressé pour le ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne, par le maréchal d'Albret. Il épousa, par contrat du 20 février 1678, reçu par Journez, notaire à Sauve, Marie-Claire de Pelet de Montmirat, fille de noble Henri de Pelet, seigneur de Montmirat de Narbonne, capitaine d'infanterie dans le régiment du marquis de Calvisson, et

d'Isabeau, *aliàs*, Fanson-d'Aleman-Mirabel, et petite-fille de Pierre Pelet de Narbonne, baron de Combas et de Montmirat, seigneur de Fontanez, de Cannes et de Vic, et de Catherine Deydier de Puyméjan; fut convoqué au ban de la noblesse de Guienne, par le marquis de Bournazel, sénéchal et gouverneur du pays de Rouergue, le 26 avril 1693; fut déchargé de la taxe de deux mille livres des francs-fiefs, attendu sa qualité de gentilhomme, par ordonnance de M. Lambert-d'Herbigny, intendant de Montauban, du 17 juillet de la même année 1693; et fut maintenu dans sa qualité de noble et dans son ancienne extraction, par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, du 28 août 1698;

De cette branche était le chevalier de la Bastide, capitaine de grenadiers au régiment de Vexin, lequel fut tué dans un siége à la tête de sa compagnie;

5°. Pierre d'Icher, sieur Del-Pont, légataire de la somme de trois mille livres, le 19 décembre 1666. Il épousa demoiselle Geneviève de Courges, de la ville de Lodève, servit dans le régiment des gardes du marquis de Vins; dans celui du sieur de Villèle; puis au ban et arrière-ban des gentilshommes de la province de Languedoc, en 1692, 1693, etc. Ses enfants furent:

a. Jean d'Icher-Del-Pont, né le 11 mars 1684;
b. Marie-Geneviève d'Icher-Del-Pont, née le 7 mai 1689;

6°. Jean-François, dont l'article suit;

7°. Jeanne d'Icher, légataire le 19 décembre 1666, alors mariée à Pierre Julien, écuyer, seigneur de Ceilhes;

8°. Marie d'Icher, légataire de la somme de deux mille livres, le 19 décembre 1666.

Cette branche s'est éteinte au château de la Bastide, dans deux petites-filles, mariées, l'une à M. d'Albignac, baron du Triadou, maréchal-de-camp, père du général d'Albignac, commandant de l'école royale militaire de Saint-Cyr; et

l'autre, à M. le baron de Laurens, ancien officier des gardes de MONSIEUR.

V. Jean-François D'ICHER, écuyer, sieur des Angles, fut légataire de la somme de deux mille livres, par le testament de Sicard d'Icher, son père, du 19 décembre 1666; donna quittance de ce legs à Jean d'Icher, son frère aîné, ainsi qu'il conste de la déclaration qu'il lui en fit le 2 janvier 1673; épousa, par contrat du 7 juin 1678, demoiselle Catherine de Tiffi, dame de la Bessière, fille de feu Étienne de Tiffi, capitaine de cavalerie, seigueur du même lieu, duquel Jean-François d'Icher rendit aveu et dénombrement à messire Antoine-Charles de la Garde de Chambonnas, évêque, seigneur de Lodève, comte de Montbrun, le 20 mars 1688, et au mois de février 1698. La ville de Nant, en Rouergue, doit son salut et sa conservation à Étienne de Tiffi, à qui le commandement de cette ville avait été confié pendant les troubles, ainsi qu'il appert d'un certificat délivré par les autorités et les notables de ladite ville, le 20 mars 1670. Il lui fut donné, en cette considération, un banc d'honneur dans la principale église de ladite ville, lequel est échu à la famille d'Icher de Villefort, qui en devint héritière. Jean-François d'Icher fut maintenu, le 28 octobre de la même année 1698, dans sa noblesse et son ancienne extraction, conjointement avec Jean et Pierre d'Icher, ses frères, par jugement de M. de Lamoignon, intendant de la province de Languedoc, et vivait encore le 21 mai 1711. De son mariage est issu :

VI. Jean-Christophe D'ICHER, né le 9 décembre 1679, seigneur de la Bessière et de Saint-Félix, marié, le 24 janvier 1709, avec demoiselle Catin de Rouvier, fille de Gervais de Rouvier, et de demoiselle Claire Bruguier, de la ville de Nant; fut fait lieutenant de la compagnie de la milice de ladite ville, le 20 octobre 1702; donna quittance finale de la dot de ladite demoiselle Catin de Rouvier, sa femme, montant à la somme de six mille quatre cents livres, le 4 mai 1706, à Pierre de Rouvier, avocat au parlement et lieutenant de juge de Nant, avec lequel il transigea au sujet des biens dotaux de ladite de Rouvier, le 28 juin 1720; reçut quittance, au mois de janvier 1737, de la somme de

trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres, provenant du prix de l'acquisition qu'il avait faite d'une maison, dans la ville de Nant, le 28 octobre 1736. Il eut entr'autres enfants :

1°. Raimond, dont l'article suit :
2°. Gervais d'Icher de Villefort, bénédictin, prieur de Saint-Sauveur ;
3° N.... d'Icher, mort lieutenant au régiment de Condé, infanterie ;
4°. Catherine d'Icher de la Bessière, mariée à N... de Chauvet.

VII. Raimond d'Icher, chevalier, baron de Villefort, seigneur de la Bessière, de Saint-Félix, né à Nant, le 19 avril 1726 ; lieutenant au régiment de Condé, en 1744 ; consentit une vente, le 12 juillet 1756 ; épousa, par contrat du 20 octobre 1757, passé devant Passebosc, notaire à Béziers, Anne-Claire-Thérèse le Noir, dame de Ribaute, née le 23 août 1744, fille légitime de messire Louis le Noir, seigneur de Ribaute, et de dame Françoise-Thérèse de Gautier de Villenouvette. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-François-Marie, dont l'article suit ;
2°. Marie-Baptiste d'Icher de Villefort, mort enfant ;
3°. Marie-Thérèse d'Icher de Villefort, mariée, 1°. à M. des Angles, inspecteur de la maréchaussée ; 2°. à M. Izarn de Fraissinet, chevalier de Malte ;
4°. Agathe d'Icher, } mortes en bas âge.
5°. Félicité d'Icher, }

VIII. Pierre-François-Marie, baron d'Icher de Villefort, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre noble du Phénix d'Hohenlohe, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra au régiment de Limosin, infanterie, le 24 janvier 1785, comme sous-lieutenant de remplacement, après avoir fait les preuves de noblesse exigées, pour être reçu en cette qualité, dans les troupes de Sa Majesté. Il fut fait officier des chasseurs, le 6 octobre 1789. Il a émigré et servi avec distinction dans l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé ; à sa rentrée en France, il fut cruellement persécuté, à cause de ses principes royalistes,

et fut jeté dans les prisons ; il ne dut son salut et sa liberté qu'aux heureux événements de la restauration.

Armes : coupé : au 1, de gueules, au lion issant d'argent ; au 2, d'or, à l'aigle de sable. Cimier : une épée d'or. Devise : *Partout fidèle.*

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT, famille noble originaire de Lorraine.

I. Georges GUILBERT (1), conseiller-auditeur, maître des comptes de Lorraine, seigneur de Saint-Remy-aux-Bois, fut anobli, par lettres de S. A. R. Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar, données à Lunéville, le 10 juin 1712, et enregistrées à la cour des comptes de Lorraine, le 20 juillet de la même année. Il mourut le 23 octobre 1745, âgé de cinquante-trois ans. Il avait épousé demoiselle Marie Guyot, née d'une famille noble, dont les armes sont : *d'azur, semé d'abeilles d'or, à la ruche du même* ; fille de noble René Guyot, avocat en la cour, et de Jeanne Doridant. Elle mourut le 6 novembre 1761, âgée de quatre-vingt-six ans. De ce mariage sont issus :

1°. René Guilbert, qui était aumônier de S. M. le roi de Pologne, et chanoine de l'insigne église cathédrale primatiale du chapitre noble de Nancy. Il mourut le 10 octobre 1781, âgé de quatre-vingt-sept ans ;
2°. Charles-François, dont l'article suit ;
3°. Nicolas-Gaspard Guilbert, conseiller, maître des comptes de Lorraine, seigneur de Saint-Remy-aux-Bois, et haut voué de la ville de Châtel ; marié avec Marguerite Gaudel de Nomexy, dont les armes sont : *de sinople, au chevron d'argent, accompagné de trois lionceaux du même.*

---

(1) Il avait une sœur, nommée Claude Guilbert, mariée à Antoine Bagard, conseiller d'état, mort à Commercy en 1742. Il portait : *d'azur, à trois annelets d'or, flamboyants de gueules ; au chef du second émail, chargé d'un lion léopardé du troisième.*

Il mourut le 6 novembre 1770, âgé de soixante-huit ans;

4°. Charles-Léopold Guilbert, seigneur d'Arnaville, capitaine au service de S. M. l'empereur d'Autriche, mort le 6 avril 1762, âgé de cinquante-cinq ans;

II. Charles-François GUILBERT, seigneur de Pixerécourt, conseiller de Son Altesse Royale, épousa Marguerite Alix de Pixerécourt, dont les armes sont: *d'azur à trois rencontres de cerf d'or.* Il mourut le 22 novembre 1773, âgé de soixante-douze ans. De leur mariage est issu :

III. Nicolas-Charles-Georges GUILBERT DE PIXERÉCOURT, seigneur de Saint-Vallier, entré, en 1759, dans la compagnie des cadets-gentilshommes de S. M. le roi de Pologne; il a servi dans le régiment Dauphin, infanterie, et dans Royal-Roussillon, où il était aide-major. Après dix-neuf ans de service, dans lesquels on compte huit campagnes consécutives en Allemagne et en Corse, sa mauvaise santé le contraignit à prendre sa retraite. Il a épousé Anne-Marguerite Foller de Silloncourt, morte le 18 octobre 1802. De ce mariage est issu :

IV. René-Charles GUILBERT DE PIXERECOURT, né à Nancy, le 22 janvier 1773, inspecteur des domaines du Roi, auteur dramatique fort distingué, et capitaine de grenadiers dans la garde nationale de Paris. Destiné au parlement, M. de Pixerécourt a reçu une excellente éducation; il a fait toutes ses études au collége des Chanoines réguliers de Nancy, fondé par S. M. le roi de Pologne. Il allait être reçu avocat, lorsque les Princes français s'éloignèrent du royaume et firent un appel à la noblesse fidèle. Il fut les joindre en juin 1791, et fit la campagne de 1792, comme officier au régiment de Bretagne, sous les ordres de S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon. Il revint en France, en 1793, pour sauver les jours et la fortune de son père, que son inscription sur la liste des émigrés avait rendu l'objet direct de la persécution des anarchistes. Mais bientôt proscrit lui-même et poursuivi avec acharnement, il ne parvint qu'à travers mille dangers à dérober sa tête à la hache révolutionnaire.

C'est dans ces jours de terreur, et du fond de l'asile secret qu'il avait choisi, que, se nourrissant d'idées sombres et de la lecture de nos meilleurs dramaturges, il commença à écrire pour le théâtre. Il fit plusieurs opéras que nous avons vu représenter avec succès, tels que la *Rose blanche et la Rose rouge*, la *Forêt de Sicile*, le *Petit Page*, *Avis aux Femmes*, *Koulouf*, etc. Mais trop fier, trop plein de cette dignité qui sied à l'homme de lettres, pour faire aux comédiens des grands théâtres une cour assidue, sans laquelle il n'est point de succès durable, il crut s'honorer davantage en réformant les théâtres secondaires. Jadis on y représentait des pièces licencieuses, obscènes, où le peuple allait puiser cette immoralité, ce mépris du trône et de l'autel, dont les novateurs avaient besoin pour opérer une révolution. M. de Pixerécourt entreprit la tâche honorable de relever, d'anoblir ces théâtres, et il y a réussi. De brillans et nombreux succès ont, depuis dix-huit ans, couronné ses efforts. Dans des drames bien charpentés, bien écrits, pleins de situations fortes et attachantes, mais remarquables surtout par les idées morales et religieuses qui caractérisent un écrivain estimable et nourri d'excellents principes, il a offert des traits d'héroïsme, de bravoure, de fidélité, des modèles de toutes les vertus enfin, puisés le plus souvent dans l'histoire et dans nos vieilles chroniques. Il s'est constamment efforcé de rendre le peuple meilleur en lui montrant, jusque dans ses plaisirs, de beaux exemples. Certes, sous ce point de vue, il a droit aux suffrages de tous les hommes éclairés. Presque tous ses drames ont obtenu un prodigieux succès, non-seulement en France, mais en Europe. La plupart ont été traduits en allemand, en anglais, en russe, en italien. Sous le rapport littéraire, ils méritent donc d'être distingués de la foule de ceux que ses imitateurs ont produits. Mais, comme tous les hommes à talent, il a eu à souffrir les attaques de l'envie. De jeunes écrivains, élevés pendant nos troubles, étrangers par conséquent à cette politesse, à ce respect humain que donnaient l'ancienne éducation et l'usage du monde, et offusqués de la trop grande renommée de M. de Pixerécourt, se sont constitués ses détracteurs : ils se sont attachés à ridiculiser le genre d'ouvrage auquel il s'est livré de préférence, et lui ont décoché quelques épigrammes ; mais déjà elles sont

oubliées, et les ouvrages de M. de Pixerécourt resteront. La *Femme à deux Maris*, la *Forteresse du Danube*, *Tékéli*, la *Citerne*, les *Ruines de Babylone*, le *Chien de Montargis*, le *Monastère abandonné*, *Charles le Téméraire* et beaucoup d'autres, placent leur auteur au moins sur la même ligne que Sedaine. C'est ainsi qu'en pensait un célèbre critique (l'abbé Geoffroy), qui, souvent, a regretté que les pièces de M. de Pixerécourt ne fussent pas représentées sur les premiers théâtres ; ce dont il les jugeait plus dignes que la plupart de celles que l'on y jouait. Il en parlait presque toujours avec éloge, et avait surnommé cet auteur le *Shakspeare français*. Cette dénomination nous paraît juste et méritée. Nous ne doutons pas qu'elle ne reste à M. de Pixerécourt, lorsque surtout il aura cessé de vivre. Alors son talent ne sera plus un motif désespérant de comparaison pour ceux qui suivent la même carrière, et qu'il a laissés si loin de lui. Un écrivain médiocre peut produire, par hasard, un bon ouvrage ; mais on ne réussit pas pendant vingt années de suite, sans posséder un véritable talent, et voilà ce que certaines gens ne sauraient pardonner à M. de Pixerécourt.

Comblé, récemment, des témoignages les plus honorables de la part de ses concitoyens, il a été élu membre de l'académie de Nancy. Une conduite constamment irréprochable, une loyauté parfaite, des principes éprouvés et des qualités aimables, lui ont acquis l'estime et la considération de tous ceux qui le connaissent. Cette justice lui est due, et nous nous plaisons à la lui rendre comme un hommage à l'impartiale vérité. Il a épousé Marie-Jeanne-Françoise Quinette de la Hogue. De ce mariage est née :

Anne-Françoise Guilbert de Pixerécourt.

Nous lisons encore, dans l'*Histoire de la ville de Nancy*, par l'abbé Lionnois, que les tombeaux de cette famille se trouvent dans le cloître des Cordeliers de cette ville, près de celui du célèbre Callot. Nous rapporterons ici textuellement les inscriptions tumulaires qu'il cite tom. 1, page 137.

Icy reposent les corps de M. Georges Guilbert ; *lorsqu'il vivoit conseiller-auditeur, maître des comptes de Lorraine, seigneur de Saint-Remy-aux-Bois,* mort le 25 octobre de l'année 1745, âgé de cinquante-trois ans ;

Et de dame Marie Guiot, *son épouse*, morte le 6 novembre de l'année 1761, âgée de quatre-vingt-six ans.

Reposent aussi les corps de leurs enfans, M. Charles-Léopold Guilbert, *capitaine pour le service de Sa Majesté Impériale, seigneur d'Arnaville,* mort le 6 avril 1762, âgé de cinquante-cinq ans ;

De M. Nicolas-Gaspard Guilbert, *conseiller*, *maître, des comptes de Lorraine, seigneur de Saint-Remy-aux-Bois, et haut voué de Châtel*, mort le 6 novembre de l'année 1770, âgé de soixante-huit ans ;

Et de M. Charles-François Guilbert, *conseiller de Son Altesse Royale, seigneur de Pixerécourt*, mort le 22 novembre 1773, âgé de soixante-douze ans.

Armes : d'azur, à la couronne de laurier d'or ; au chef d'argent, chargé de trois étoiles du champ. Couronne de comte. Tenants : deux sauvages.

ANDIGNÉ (D'), en latin *de Aldeniaco*, *de Andeniaco, etc.,* maison reconnue pour l'une des premières et plus anciennes de la ci-devant province d'Anjou, où est son berceau ; c'est ainsi que s'en expliquent les auteurs généalogiques qui ont fait mention d'elle, tels, entr'autres, que feu M. d'Hozier, dans la préface du second registre de son Armorial général, où il répond aux critiques du premier registre, et aussi à l'article du nom, où il rapporte quelques-unes des premières chartes ;..... Ménage, histoire de Sablé, deuxième partie, manuscrite, et dans ses remarques sur la vie de Pierre Airault (imprimée) ; l'Hermite de Souliers, histoire de la noblesse de Touraine, au nom Andigné ; et jusqu'à la Chesnaye-des-Bois, dans son Dictionnaire héraldique, où il cite la vraie province d'origine de cette famille, et non dans le premier volume de son Nobiliaire, où le mot Poitou se trouve substitué à celui d'*Anjou*, sans parler d'autres erreurs concernant les alliances, etc., etc., et que nous nous réservons de relever, lorsque nous publierons dans l'un des prochains volumes, la généalogie de cette maison, revue, avec le plus grand soin, sur les titres originaux,

et augmentée de la filiation de la branche mère, dite des seigneurs d'Angrie et marquis de Vezins, qui n'avait point encore paru.

Lorsque l'on considère que cette famille vraiment chevaleresque, et qui appartient incontestablement au rang de celles dites de *nom et d'armes*, a poussé, dès les premiers tems de son existence connue, de nombreux rameaux, en plusieurs provinces, au point qu'on en comptait jusqu'à 33, en 1600, et années suivantes, on ne peut s'étonner qu'il ait fallu beaucoup de tems et de recherches, pour classer ces diverses branches, et les grouper convenablement autour du nœud commun. Réduits, aujourd'hui, à nous resserrer dans une très-courte notice, nous nous contenterons d'observer, que cette maison, joint, à l'avantage d'établir par une série de chartes, la plus haute antiquité, celui non moins important, d'avoir contracté les plus belles alliances, et qui donnent ouverture, dans quelques-unes de ses branches encore existantes, à de bien illustres consanguinités.

Du VAL DE TOCQUEVILLE, maison très ancienne, établie en Normandie, et qui nous a justifié de sa noblesse par des titres originaux, en parchemin, depuis 1327, 1360, 1362, 1372, 1380, 1408, 1410, 1426, 1429, 1456, 1489, 1510, 1527, 1538, 1543, 1565, etc., etc., et par l'acte de naissance de :

Messire Pierre-Victor, comte du Val de Tocqueville, officier supérieur dans la garde royale, fils de messire Jean-Baptiste-Emmanuel de Tocqueville, seigneur et patron de Roiville, et de dame Jeanne-Pétronille de Gippers, à nous également exhibé, en date du 7 mai 1791, dûment visé et légalisé.

Armes : Palé d'azur et d'argent de huit pièces. Devise : *Fortis atque Fidus* ; supports : deux lions ; couronne de marquis.

DE LESPINASSE ; famille noble, d'ancienne extraction, originaire de Guienne, établie en Normandie vers la fin du quinzième siècle, où elle s'est divisée en plusieurs branches. Elle a été maintenue dans cette dernière province, lors de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, en 1666.

Jean, seigneur *de Lespinasse*, chevalier-bachelier, servit, avec quatre chevaliers et 62 écuyers de sa chambre, en l'armée destinée à passer en Angleterre, sous le duc de Bourgogne. Il fit montre à Bruges, le 20 novembre 1386 (1). Son sceau représente *un écu fascé* (qui sont les armes que cette famille porte encore aujourd'hui, et avec lesquelles elle a été maintenue en 1666). Tenants : *deux hommes armés à pied, ayant des bonnets d'Albanais.* Cimier : *une tête chevelée et barbue.*

I. Messire Gabriel DE LESPINASSE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Châtelaye et de la baronnie de Lespinasse, épousa Isabeau de Layon, dont il eut :

II. Messire Marcel DE LESPINASSE, chevalier, baron dudit lieu, marié avec dame Françoise d'Ourte, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

III. Jean DE LESPINASSE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Bezancière, qui commanda une compagnie dans les guerres de Bretagne. De son épouse, Jacqueline Prindeau, est sorti :

IV. Charles DE LESPINASSE, écuyer, seigneur de la Motte-sur-Rivière et de la Bezancière, marié avec Catherine le Deny, dont sont issus :

1°. Robert, dont l'article suit ;
2°. Roch de Lespinasse, écuyer, seigneur de la Fontaine ;
3°. Jacques de Lespinasse, écuyer, seigneur de la

---

(1) Recueil de l'ancienne Noblesse de France, tiré du ban et arrière-ban, page 118.

Motte, marié avec Marie-Françoise Furin, dont il eut Jean de Lespinasse, écuyer.

V. Robert DE LESPINASSE, écuyer, sieur de Riant, épousa Guyonne de Quincé, dont il eut :

1°. Guy, dont l'article suit ;
2°. Jean de Lespinasse, écuyer ;
3°. Françoise de Lespinasse, mariée à Pierre de Loger, écuyer, seigneur de Terras.

VI. Guy DE LESPINASSE, écuyer, sieur de Langlêcherie, épousa Françoise de la Broise, dont sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Guy de Lespinasse, écuyer, sieur de Lorrière.

VII. Jean DE LESPINASSE, IIe du nom, écuyer, sieur de Langlêcherie, s'allia avec Marguerite Hudé, dont il eut :

1°. Georges, dont l'article suit ;
2°. Marquis de Lespinasse, écuyer, sieur des Prizes, marié avec dame Françoise le Hérissé, qui le fit père de Georges de Lespinasse, écuyer, sieur de Loubercerie, qui, de Renée Chardron, son épouse, eut un fils, qui fut seigneur de la Brardière, marié à demoiselle de Loger. Il fut père de messire N... de Lespinasse.

VIII. Georges DE LESPINASSE, écuyer, seigneur de Langlêcherie, épousa demoiselle Anne le Hérissé, dont sont issus :

1°. François de Lespinasse, écuyer, marié avec demoiselle Renée Hesric, qui le fit père de Jean-Jacques de Lespinasse, écuyer, sieur de Lons, marié avec demoiselle Marie du Pont, et père, 1°. de Jeanne de Lespinasse, morte, ainsi qu'un de ses frères, sans postérité ; 2°. de Gabriel de Lespinasse, marié avec dame de l'Ecluse. Sa postérité était fixée en Anjou, avant la révolution. Plusieurs de ses enfants périrent en partie victimes des troubles civils, et dépositaires des titres de la famille, qui ont été perdus ;
2°. Julien, dont l'article suit ;

3°. Guy de Lespinasse,
4°. Jean de Lespinasse,
5°. Jacques de Lespinasse, } morts au service.

IX. Julien DE LESPINASSE, écuyer, seigneur de Langlêcherie, épousa Renée de Colombel, et en eut :

X. Antoine DE LESPINASSE, écuyer, sieur de Maison-Neuve, marié avec demoiselle Marie de Marseul, dont il eut :

1°. Charles-Antoine, qui suit;
2°. Jacques de Lespinasse, mort sans hoirs.

XI. Charles-Antoine DE LESPINASSE, écuyer, épousa Marie-Françoise Doynel de la Sausserie, maison des plus anciennes et qui avait fait ses preuves de la cour, dont est issu :

XII. René-Charles-Joachim DE LESPINASSE, écuyer, né près de Domfront, en 1772, marié, le 20 novembre 1804, avec dame Marie-Françoise de Ponthaud, dont les armes sont : *gironné d'argent et de sable*, fille de Mathurin-André-Marie de Ponthaud, écuyer, seigneur des Plessis et de la Mazure, maître particulier des eaux et forêts du comte de Mortain, et de Marie-Françoise-Marthe Lentaigne. René-Charles-Joachim de Lespinasse a émigré le 26 décembre 1791 ; a fait la campagne de 1792, dans l'armée de Bourbon, en la coalition de la noblesse de Normandie ; a fait celles de 1793, 94, 95 et 96 à l'armée de Condé, en qualité de chasseur noble, compagnie du marquis de Vauborel. Il a été blessé grièvement à l'affaire d'Oberkaamlach, en Souabe, le 13 août 1796 ; est resté attaché à l'armée jusqu'au licenciement effectué en 1801 ; est rentré en France en 1802 ; a été nommé, au retour de S. M. Louis XVIII, en 1814, sous-préfet de l'arrondissement de Mortain (Manche), par ordonnance royale du 15 juillet 1814 : démissionnaire au retour de Buonaparte, en 1815, et rentré dans ses fonctions de sous-préfet le 12 juillet suivant ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du Roi, du 7 décembre de la même année. De son mariage est issu :

1°. Amédée-François de Lespinasse, né en décembre 1805 ;

2°. Ernest-François de Lespinasse, né le 26 août 1809.

Armes : fascé d'argent et de gueules.

On voit, par la correspondance qui nous a été exhibée de M. le comte *de Lespinasse*, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec M. de Lespinasse, sous-préfet de Mortain, qu'il était issu d'une branche de sa famille, et la qualité de *cousin* qu'ils se donnent mutuellement, désigne leur parenté. Cet ancien officier-général qui portait les mêmes armes que celles ci-dessus rapportées, est mort en décembre 1816. Le *Moniteur* du 6 du même mois fait un éloge mérité de ses vertus et de ses talents militaires, et dit qu'il est issu d'une des branches de la maison *de Lespinasse,* dont l'ancienneté remonte à plus de 600 ans, laquelle se glorifie d'avoir des parentés avec la maison royale de France. Il n'a laissé qu'une fille, qui est veuve de M. le comte de Lespinasse, de la branche de Langeac, duquel elle n'a eu que trois demoiselles. Voyez, pour la généalogie de cette dernière, le tome XII *du Nobiliaire universel de France.*

DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, famille des plus anciennes de la province de Languedoc, où elle florissait dès la fin du onzième siècle. Elle a possédé pendant long-tems la terre de Cabrières, située au diocèse de Nismes, et celle de la Rostide, dont elle porte encore le surnom de nos jours. Elle paraît originaire de la province de Touraine, et ne s'être fixée définitivement en Languedoc que depuis environ l'an 1480.

Béatrix, femme du seigneur *de Guibert*, est nommée dans une charte de Raymond-de-Saint-Gilles, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de l'an 1094. *Bouche*, *Hist. de Provence*, tome II, p. 1054.

En 1104, elle a donné un abbé à Nogent, à Loudun, qualifié, par les historiens de ce tems, *gentilhomme français.* Un autre, dans ce même siècle, fut abbé de Nogent-sous-Coucy, qui s'est rendu célèbre par ses

ouvrages, et que l'histoire dit être issu d'une riche et puissante famille. *Dictionnaire historique*, in-8°.

Pierre *de Guibert* est nommé dans le contrat de mariage de Marguerite de Pracontal avec Ponce Bayle, le 21 février 1358. *Armorial général de France*, in-fol.

Hugues *de Guibert* est nommé dans le testament de Guillaume de Pracontal, chanoine de Sainte-Croix de Montélimart, du 1er janvier 1503. *Idem.*

Rostaing *de Guibert*, fut un de ceux qui, avec Antoine Florent, damoiseau, travaillèrent à la réformation des statuts municipaux de la communauté de Bédouin, le 12 décembre 1397.

Jeanne *de Guibert*, dame de Cabrières, épousa, le 25 février 1664, François Rostaing Aimini, dont les armes sont : *échiqueté de sable et d'or de douze pièces, chaque carreau de sable chargé d'un besant d'argent;* fils de Conrad Aimini, IIe du nom, capitaine de cent hommes de pied, et d'Alix Cognet.

Angèle *de Guibert* fut mariée, vers l'an 1670, avec Jean de Raousset, *dit* de Laudun, dont les armes sont : *d'or, à la croix patée de sable, bordée de gueules.*

I. Augier DE GUIBERT prêta hommage au roi Robert, le 19 décembre 1309. Il épousa, l'an 1312, Charlotte de Gast de Lussault, qui porte : *d'azur à cinq besants d'or*, 2, 2 et 1. Il eut de ce mariage :

II. Charles-Aimé DE GUIBERT, qui épousa, l'an 1345, Marthe d'Argis, dont les armes sont : *d'or, à huit merlettes de sable en orle.* Elle le fit père de :

1°. Bertrand, dont l'article suit :
2°. Philippine de Guibert.

III. Bertrand DE GUIBERT épousa, l'an 1380, Marie de Bans, qui porte : *d'argent, à l'aigle éployée de sable.* Il en eut :

IV. Jean DE GUIBERT, Ier du nom, qui épousa, l'an 1409, Agnès de Menou, dont les armes sont : *de gueules, à la bande d'or.* Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Thomas de Guibert;
3°. Gertrude de Guibert.

V. Jean DE GUIBERT, II[e] du nom, épousa, l'an 1458, Françoise d'Aloigny, qui porte : *de gueules à cinq fleurs de lys d'argent.* Il en eut :

VI. Nicolas DE GUIBERT, chevalier, né à Tours, l'an 1460, qui s'établit à Tarascon, en Provence, vers la fin du quinzième siècle, où il fut attiré par la proximité de cette ville à celle de Baux, dont il fut nommé gouverneur, par commission du parlement de Provence de l'an 1504. Il avait fait l'achat d'une cense annuelle de dix saumés de blé, le 12 novembre 1499 ; obtenu une bulle portant, ainsi qu'à ses descendants, des dispenses et permissions très-distinguées ; et nommé, en 1501, commissaire du Roi, en Provence, pour l'expulsion des Juifs de cette contrée. Il testa le 25 août 1520, et institua tous ses enfants mâles héritiers par égale part et portion. Il avait épousé ; 1°. en 1507, demoiselle Jeanne de Pontevès, dont les armes sont : *de gueules, au pont à deux arches d'or, maçonné de sable ;* 2°. demoiselle Catherine d'Arlod ; 3°. le 12 octobre 1511, Madelaine, *aliàs* Marie de Genoin, fille de noble Raimond de Genoin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Gui-Tannequin de Guibert ;
2°. Pierre de Guibert, auquel échut la terre de Cabrières ;
3°. Antoine de Guibert ;

Du troisième lit :

4°. Denis, dont l'article suit :

VII. Denis DE GUIBERT eut en apanage le fief de la Rostide, dont il porta le nom, ainsi que ses descendants, pour se distinguer des différentes branches que ses frères avaient formées, éteintes dans plusieurs familles de Provence ou de Languedoc, et dont la dernière fut Marguerite de Guibert, mère de messire Louis Fabry-de-Moncault, mort lieutenant-général des armées du Roi. Denis de Guibert, seigneur de la Rostide, épousa, le 23 décembre 1549, Marthe Clément de Nozières, fille de messire Claude Clément, seigneur de Nozières, qui portait : *d'argent à trois pals de gueules.* Il testa le 6 mai 1567, et fut père de :

1°. Charles Guibert de la Rostide, chevalier, seigneur de la Rostide, marié avec Françoise-Emilie de Puget, qui portait : *d'argent au bœuf de gueules, la tête surmontée d'une étoile d'azur*, fille de Pierre de Puget, et de Charlotte d'Aymini. Il n'eut qu'une fille, Marguerite de Guibert de la Rostide, mariée, le 21 avril 1640, à Paul Robins, seigneur de Graveson, fils de Paul-François Robins, seigneur de Graveson, et d'Anne de Puget de la Ramatuelle. Antoine de Robins de Graveson, leur fils, fut reçu chevalier de Malte en la langue de Provence, en 1672. Il portait : *fascé d'or et de gueules de quatre pièces, l'or chargé de trois merlettes de sable ;*
2°. Jean de Guibert ;
3°. Pélegrin, dont l'article suit :

VIII. Pélegrin DE GUIBERT, Ier du nom, chevalier, vint le premier s'établir à Beaucaire, et se maria, le 24 avril 1588, avec demoiselle Françoise d'Albenas, fille de messire Pierre d'Albenas, seigneur de Gayant, qui portait : *de gueules, au demi-vol d'argent*. Il testa le 14 décembre 1605, et laissa de son mariage :

1°. Tannequin de Guibert ;
2°. Charles de Guibert de la Rostide, marié, le 11 juin 1619, avec Françoise Millet de Puget, fille de messire Pierre de Puget, et de Charlotte d'Aymini. Il mourut sans enfants ;
3°. Antoine de Guibert, marié avec Marguerite de Roys, dont il n'eut point d'enfants ;
4°. Jean-Denis, dont l'article suit ;
5°. Bernard de Guibert de la Rostide, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de Saint-Gilles, en 1611 (1).

IX. Jean-Denis DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, chevalier, épousa, par contrat du 31 août 1619, Anne de Roys, nièce de Marguerite, femme d'Antoine de Gui-

---

(1) Voyez l'abbé de Vertot, dans son Histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tome VII, p. 49.

bert, et fille de messire Pierre de Roys, seigneur de Lédignan, conseiller du Roi et juge de Beaucaire, qui portait : *d'azur, à l'aigle éployée d'or*, et de Louise Liautaud. Il testa le 12 février 1657, et eut pour enfants :

1°. Pélegrin, dont l'article suit ;

2°. Diane de Guibert de la Rostide, mariée, en 1656, à Hercule Pelet de Narbonne, seigneur de Cannes et de Vic, fils de Pierre Pelet de Narbonne, baron de Fontanès, de Montmirat, de Combas et autres places, et de Catherine Deydier de Puiméjan.

X. Pélegrin DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, II[e] du nom, écuyer, épousa, le 12 avril 1644, demoiselle Marie Pascal, dont les armes sont : *d'azur à l'agneau pascal d'argent*, fille de Jean Pascal, écuyer. Il en eut :

XI. Honoré DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, chevalier, marié, le 20 août 1665, avec Gillette d'Assas, dont les armes sont : *d'azur, à trois trèfles d'or*, fille de Jean-André d'Assas. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 5 septembre 1669. De ce mariage est issu :

XII. Joseph-Philibert DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, qui épousa, le 23 juin 1710, Delphine de Libel de Fermineau, fille de Jacques, et dernière de cette famille, qui portait pour armes : *de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent ; accompagné en chef d'un cœur d'or, accosté de deux étoiles d'argent*. De leur mariage est né :

XIII. Jacques DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, qui servit dans le régiment de Vibraye, et s'allia, le 11 janvier 1745, avec demoiselle Thérèse-Sybile Malhan de Lesplane, qui porte : *d'or, à l'aigle éployée de sable*, fille de Jacques Malhan de Lesplane. De ce mariage sont issus :

1°. Jérôme-Marie-Augustin, qui suit ;

2°. Marie-Madelaine,
3°. Thérèse de Guibert,
4°. Charlotte de Guibert,
} chanoinesses comtesses au chapitre noble et régulier de N. D. de Coyse, en l'Argentière.

XIV. Jérôme-Marie-Augustin DE GUIBERT DE LA

Rostide, obtint, le 23 mars 1770, le titre de *marquis*; servit dans le régiment de Picardie, et se maria avec Thérèse de Roys de Lédignan, dont les armes sont : *d'azur, à l'aigle éployée d'or*. De ce mariage sont nés :

1°. François-Joseph-Amédée de Guibert de la Rostide, reçu chevalier de Malte de minorité, en la langue de Provence, le 14 décembre 1791 ;

2°. Pierre-Hyppolite de Guibert de la Rostide

Armes : d'azur, au gui de chêne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles du même. Couronne de marquis. Supports : deux griffons.

---

de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE, maison des plus anciennes et des plus illustres de France, dont la généalogie a été rapportée dans le tome X de cet ouvrage; mais comme il s'est glissé quelques erreurs à la page 239, nous rétablissons ici la branche qui y est mentionnée, telle qu'elle doit être :

XVII. Scipion de Grimoard - Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Bannes et des Etats, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, et de la province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, et du Pont-Saint-Esprit; premier chambellan de Gaston de France, duc d'Orléans; testa en 1669. Elevé près de Gaston, frère de Louis XIII, par les soins du maréchal d'Ornano, son parent; il fut toujours honoré des faveurs et de l'amitié de ce prince, qui le fit son premier chambellan à la mort d'Alphonse d'Ornano. Il eut l'honneur de recevoir, à Montpellier, Louis XIV, enfant, la reine mère et le cardinal Mazarin, et fut fait bailli, puis sénéchal du haut et bas Vivarais et du Velai, en récompense des services qu'il rendit pendant les guerres de religion. Lorsqu'il fit, il y a cent soixante ans, ses preuves pour être reçu chevalier des ordres, il prouva, par contrats de mariage et testaments, quatorze générations de père en fils, sans avoir changé de nom pendant quatre cents ans; et que, pendant ce tems et les tems antérieurs, ceux de

sa maison, avaient toujours été qualifiés du plus haut titre qui fût en usage. Il avait épousé, 1°. Grésinde de Baudean, dont il eut dix enfants ; 2°. Jacqueline de Bornes, sa nièce, veuve du marquis de la Fare, dont il n'eut point d'enfants. Le pape lui accorda une dispense *gratis*, à condition qu'il donnerait douze mille livres, pour faire faire une mission dans ses terres. Il eut du premier lit :

1°. Jacques qui se trouva à la bataille de Raab, en Hongrie, et fut tué en duel, en 1664, à Vienne, en Autriche, par le vicomte de Lestrange, fils du marquis de Châteauneuf, pour venger son père, que le comte du Roure avait fait arrêter en son château, et ensuite enfermer dans la citadelle du Pont-Saint-Esprit, dont il était gouverneur ;
2°. Pierre-Scipion, dont l'article suit ;
3°. François, abbé de Villeneuve-lès-Avignon ;
4°. Charles, chevalier de Malte ;
5°. François, prieur-commandataire de Barjeac, Freyssinet, etc. ;
6°. Pierre, abbé-commandataire du Roure ;
7°. Marguerite ;
8°. Louis-Gaston, chevalier de Malte ;
9°. Louis, marquis de Grisac, marié avec Madeleine-Françoise d'Apchier, veuve de lui en 1728, et morte le 3 juin 1763 ;
10°. Jacqueline, mariée à Armand, vicomte de Polignac, gouverneur du Puy, père du cardinal.

XVIII. Louis-Pierre-Scipion DE GRIMOARD-BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, de Bannes et des Etats, lieutenant-général des armées du Roi, et de la province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit ; testa en 1730. En 1670, n'étant âgé que de vingt-deux ans, il avait soumis les rebelles du Vivarais, à la tête de la maison du Roi. Il épousa, par contrat reçu par Foin, notaire à Paris, le 9 janvier 1666, Marie du Guast d'Artigny, petite-fille du marquis du Guast, capitaine des gardes, sous Charles IX et Henri III, à qui fut confiée la garde du cardinal de Lorraine, aux états de Blois, et d'Antoinette de Montmorency-Fosseux. Le Roi dota mademoiselle d'Artigny de cent mille livres, et de dix mille

livres de rente, et lui donna un collier de perles de trente milles livres. Sa Majesté eut la bonté de conduire elle-même les mariés à l'église, de les mener ensuite au lit, et de donner la chemise au comte du Roure, honneur que le Roi n'avait coutume de faire qu'aux princes seulement. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Scipion, qui a continué la branche aînée, rapportée page 338 du tome X de cet ouvrage ;
2°. Ange-Urbain, dont l'article suit ;
3°. Elisabeth, mariée à Antoine, marquis de Longaunay ;
4°. Fleurie-Thérèse, mariée au marquis de la Fare-Tornac, depuis créé maréchal de France ;
5°. Delphine, abbesse de la Ville-Dieu, à Aubenas.

XIX. Ange-Urbain DE GRIMOARD DE BEAUVOIR, marquis du Roure, baron de Florac et des états du Languedoc, donna, très-jeune, des preuves d'une valeur distinguée à la bataille de Fredelingue, n'ayant alors que 14 ans, et à la funeste bataille de Hochstædt, à la tête du régiment du Roure ; se distingua comme brigadier des armées du Roi, et fut tué à la bataille de Fontenoy. Il était gouverneur du Pont-Saint-Esprit, et colonel des régiments du Roure, infanterie et cavalerie. Il avait été doté de la terre du Roure en 1703, et de celle de Florac. Il épousa Marie-Louise le Gagneur de Sénonville. Il eut de son mariage :

1°. Louis-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Urbaine, qui cultiva la poësie avec succès, et fut maîtresse des jeux floraux, en 1784. Elle épousa le marquis de la Gorce, dont elle a eu un fils, Scipion, comte de la Gorce, qui épousa mademoiselle de Hautefort, dont il a eu un fils, qui a épousé mademoiselle de Rochambeau, fille du général, et petite-fille du maréchal de Rochambeau. Le comte de la Gorce a aussi une fille qui a épousé Scipion, comte de Chapelain.

XX. Louis-Alexandre DE GRIMOARD DE BEAUVOIR, comte du Roure, né le 6 octobre 1730, d'abord mousquetaire noir, puis capitaine, et ensuite mestre-de-

camp de cavalerie ; mérita, et obtint très-jeune, la croix de Saint-Louis ; servit avec distinction dans l'état-major-général de l'armée, pendant la guerre de sept ans, et fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Minden ; il testa à Avignon, en 1789, et mourut à Villeneuve-sur-Avignon, le 9 août 1792. Il avait épousé honorable Henriette Knight, fille du très-honorable Robert Knight, comte de Catherlough, pair d'Irlande, et d'honorable Henriette Saint-John, ville de lord, vicomte de Saint-John, pair d'Angleterre (père du célèbre vicomte de Bolingbroke, ministre des affaires étrangères de la reine Anne) et veuve de l'honorable Josiah Child, lord Tilney, comte et pair d'Irlande. Henriette Knight, comtesse de Roure, mourut en couches de Louis-Henri Scipion, dont l'article suit, à Marseille, le premier mars 1763, et fut enterrée en Angleterre, le 12 juillet suivant, dans la voûte sépulcrale de ses ancêtres, dans l'église de Wotton-Waven, au comté de Warwick, où son père fit élever un magnifique mausolée à sa mémoire.

XXI. Louis-Henri-Scipion DE GRIMOARD DE BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, etc., né à Marseille, le 26 février 1763. (C'est par erreur que nous avions dit qu'il était naturalisé Anglais, et qu'il était arrière-petit-fils d'Ange-Urbain, tandis qu'il en est le petit-fils). Par la mort du comte Denis-Auguste, en 1814, il est resté le seul descendant mâle de cette branche aînée.

Les armes de cette branche aînée, sont : parti de deux traits, coupé d'un, ce qui forme six quartiers ; au 1, d'azur, au chêne d'or à quatre branches entrelacées en deux cercles l'un dans l'autre, qui est DU ROURE ; au 2, d'or, au lion de vair, couronné d'azur, qui est DE MONTLAUR ; au 3, de gueules, au chef émanché d'or de trois pièces, qui est DE GRISAC, dit GRIMOARD ; au 4, d'or, à deux léopards d'azur, qui est DE MAUBEC ; au 5, d'argent à la tour de gueules, ouverte et ajourée de sable, qui est DE GÉVAUDAN *ancien ;* au 6, de sable, au lion d'argent ; à la bordure engrêlée du même, qui est DE BEAUVOIR. C'est ainsi qu'elles sont expliquées dans l'Encyclopédie, tom. XXIV, pag. 828. Le cimier est

une merlusine, et les supports, deux anges portant des guidons, dont l'un porte les armes de *Grimoard*, et l'autre, celles de *Beauvoir*. La devise : *A vetustate robur*.

DE POMIER, DE POMMYER, DE POMMIER, DE POMMIERS, famille ancienne, originaire de Guienne, où elle tenait un rang distingué dès le commencement du quatorzième siècle. Elle nous a présenté un titre original de l'an 1335, dans lequel sont mentionnés Girard et Hugues de *Pommiers*.

Jean *de Pommiers*, seigneur de Lescuns, épousa, vers l'an 1350, souveraine d'Albret, fille de Bernard-Ezy, sire d'Albret, vicomte de Tartas, et de Marthe d'Armagnac, sa seconde femme.

Messires Amenyon et Jean *de Pommiers* (ce dernier peut être le même que le précédent), furent du nombre des principaux capitaines et chevaliers gascons qui servirent utilement le roi Charles le Sage. Ils sont rapportés dans le *Recueil des Rois de France*, de du Tillet, règne de Charles V, sous la date de 1364. Ils firent tous deux promesse et serment de servir le roi Charles le Sage envers et contre tous, *fors* le roi d'Angleterre et ses enfants ; savoir, Amenyon *de Pommiers*, chevalier, à cause de mille livres tournois de rente à vie sur l'une des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne ou Beaucaire, lesquelles mille livres il sera tenu quitte s'il s'arme pour ledit roi d'Angleterre contre ledit roi Charles V, le 8 août 1364 ; et il y a certification que c'est son scel du 8 décembre et suivant ; et ledit Jean *de Pommiers*, chevalier, à cause de cinq cents livres de rente à vie sur l'une desdites sénéchaussées, à la même charge, le 8 août 1364, avec la même certification que ci-dessus.

Cette famille est représentée, de nos jours, par :

1° Pierre-Louis DE POMIER, lieutenant au régiment provincial de Tours, le 1er mai 1773, passé sous-lieutenant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, le 27 mai 1777, où il a servi jusqu'à son émigration au mois

d'août 1791, et agrégé aux gardes-du-corps du Roi, à son arrivée à Coblentz, compagnie de Gramont; y a fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes; au licenciement, a joint l'armée de Monseigneur le Prince de Condé, y a fait les campagnes de 1793, 1794, 1795, dans la cavalerie noble; sous-lieutenant dans le régiment de Rurange, cavalerie, en 1796; y a fait les campagnes 1796, 1797; chevalier de Saint-Louis à Rotweil, le 23 mars 1797; passé en Russie avec le corps, à cette formation; sous-lieutenant dans le quatrième escadron du régiment noble, à cheval, de LL. AA. RR. Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, en 1798; y a fait les campagnes de 1799, 1800, 1801; a eu le grade de capitaine de cavalerie, à dater de 1789; depuis le licenciement de l'armée, a joui, dans les états de S. M. l'empereur d'Allemagne, de la pension accordée par S. M. Britannique aux officiers du corps de Condé, jusqu'à la rentrée du Roi, y étant utile pour le service de Sa Majesté; à l'invasion de 1805 et 1809, il s'est retiré à ces deux époques en Hongrie jusqu'à l'évacuation de Gratz; et il est rentré en France en 1814. A l'invasion de l'usurpateur, au mois de mars 1815, il est arrivé près de Paris pour se trouver près la personne du Roi. Apprenant le départ du Roi, et l'entrée de l'usurpateur, il a rétrogradé sur le champ pour joindre Monseigneur le duc de Bourbon, dans la Vendée, à Beaupréau. N'ayant pu accomplir son dessein, par le départ de S. A. S., il est allé s'embarquer à Granville, pour Jersey, Southampton, pour se rendre, par Londres, Douvres. Ostende et Bruges à Gand, où il est arrivé le 20 mai; a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté; a joint à Termonde, comme colonel de cavalerie, les officiers sans troupe, sous les ordres de M. le Maréchal de camp, vicomte Dubouzet; a accompagné le Roi à Paris, avec le corps, et y est resté jusqu'au licenciement, au mois de mars 1816;

2°. François-Noël, chevalier DE POMMYER, lieutenant dans le régiment provincial de Tours, le 1er mai 1773, garde-du-corps du Roi, de la première et plus ancienne compagnie française, le 26 mars 1777, capitaine de cavalerie, le 1er mai 1788, servait le quartier d'octobre 1789, aux journées funestes des 5 et 6 octobre, il réunit

ses efforts à ceux de ses camarades, pour s'opposer à l'invasion du palais du Roi, par les brigands, sur l'escalier de marbre et de salle en salle; obligé de céder à la multitude qui fonçait de toute part, il fut volé de tous ses effets au château et à l'hôtel; émigra à Coblentz, au mois d'août 1791; a fait la campagne de 1792 sous les ordres de Leurs Altesses Royales, dans la compagnie de Gramont; s'est rendu pour la campagne de 1793, sous les ordres de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé; a fait cette campagne dans l'escadron de Mellet, celle de 1794 dans l'escadron de la Reine, celles de 1795, 1796 et 1799 dans le deuxième régiment de la cavalerie noble, forme des gardes-du-corps; reçu chevalier de Saint-Louis, au camp de Villengen, le 7 juillet 1796; l'armée de Condé étant en marche pour la Russie, au mois d'octobre 1797, en a été détaché pour aller servir près du Roi, à Jever et à Mitau; au départ de Sa Majesté de cette résidence, Sa Majesté lui a accordé le grade de major de cavalerie, le 20 janvier 1801; a rejoint l'armée de Condé au moment du licenciement; a obtenu, au lieu de la gratification, la pension accordée par Sa Majesté Britannique; est resté à Munich jusqu'à l'invasion de 1805; s'est retiré dans les états de Sa Majesté l'empereur jusqu'en Hongrie, S. A. S. Monseigneur le prince de Condé y ayant obtenu asile et protection pour les émigrés français; est revenu, avec l'agrément de S. A. I. Monseigneur l'archiduc Charles, habiter Gratz, de 1806 à 1809, qu'il a encore été obligé, par une nouvelle invasion, de se retirer jusqu'à Pesth, pendant l'occupation de l'ennemi; est revenu à Gratz lorsque le pays a été évacué, à la fin de janvier 1810; est rentré continuer son service au retour du Roi, et a fait maréchal-des-logis. Lors de l'invasion de l'usurpateur, au mois de mars 1815, il est arrivé près de Paris, pour se réunir à son corps; en apprenant le départ du Roi, il a rétrogradé pour rejoindre S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon, dans la Vendée, à Beaupréau; n'ayant pu accomplir ce dessein, par le départ de Son Altesse Sérénissime, est allé s'embarquer à Granville pour Jersey, Southampton, Londres, Douvres Ostende, Bruges et Gand, où il est arrivé, le 22 mai; a eu l'honneur d'y être présenté à Sa Majesté; a joint aussitôt les gardes-du-corps réunis, à Termonde, aux officiers sans troupe,

sous les ordres de M. le maréchal-de-camp, vicomte Dubouzet; a eu l'honneur de commander le demi-escadron que formait alors la compagnie de Gramont, et le jour où S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême est venue voir l'armée du Roi, sous les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berry, réunie à Alost, a acheté un cheval, pour rejoindre le second escadron des gardes-du-corps, au commencement des hostilités; s'est armé et équipé à ses frais pour faire la campagne, et accompagner Sa Majesté jusqu'au château des Tuileries; Sa Majesté, en lui donnant sa retraite, lui a accordé le grade de colonel de cavalerie; le 1[er] mai 1801, S. A. S. Monseigneur le prince de Hohenlohe lui a accordé la décoration de l'Ordre du Phénix.

Armes : d'argent, au pommier de sinople, fruité d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Couronne de marquis.

DE GOMER, en Picardie, maison distinguée par ses services et ses alliances, et dont l'ancienneté remonte au onzième siècle; laquelle s'est successivement répandue dans les provinces et pays de Normandie, de Cambrésis, du Maine, de Beauvaisis et de Picardie, etc., etc.

D'anciens mémoires de famille portent que le chef des armes de MM. de Gomer est le *roi d'Yvetot*, autrement Lavieret.

Dans l'histoire de la Normandie, par André du Chesne, p. 188 et 189, il est fait mention de N... *de Gomer*, au nombre des seigneurs normands qui concoururent à la conquête de l'Angleterre sous Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en 1066. Après la page 564 de la même histoire, on trouve compris Eudes *de Gomer*, à la page 43 du catalogue des seigneurs renommés en Normandie, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'en l'année 1212, sous Philippe-Auguste.

L'état de la Noblesse du Cambrésis, page 625, fait mention de Jacques *de Gomer*, chevalier, qui donna à l'abbaye du Verger, en 1276, quatre mercaudées de terre joignantes les hayettes d'Oisy, du consentement de Ricvine de Lagnicourt, son épouse, et de ses enfants, Jacques, Eustache, Jean et Simon *de Gomer*. Jacques *de Gomer*

épousa Guillemette de Cantaing (1); Eustache fut abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, l'an 1294; Jean fut abbé d'Eaucourt, l'an 1296; et Simon *de Gomer* fut conjoint avec Agnès de Senghen (2), en la châtellenie de Lille.

Marguerite *de Gomer* épousa, avant 1381, Wauthier II, seigneur de Hallwin (3), de Wateroule et de Tronchiennes, dont elle fut la seconde femme. Elle vivait, ainsi que Jean de Hallwin, son fils, en 1406 et 1407.

Baudouin *de Gomer* épousa, vers l'an 1470, Marie de Langlée (4), d'une branche puînée des sires de Wavrin, fille de Pierre de Langlée, écuyer, et de Jeanne Werdier-de-Péronne.

Jacques *de Gomer* fut marié, vers l'an 1490, avec Jeanne de Lacherie, fille de Jacques de Lacherie, dit Hutin, seigneur de Rive, et de Marie de Fief.

Baudouin *de Gomer*, seigneur de Schoowelde, épousa, vers l'an 1500, Marguerite le Prévost de Basserode (5), fille de Jacques le Prévost de Basserode, seigneur de Flesquières, et de Marie de Tenremonde.

Ces différents rameaux (6) du Cambrésis et des Pays-Bas, comptaient encore des alliances, selon le Blond, avec les maisons de Prouveur, de la Motte, de Saint-Venant-Marquant, de le Cocq, de Hannart, de Herbais, de Warlusel, de Huffèle, de Heurne, de Brac, d'Eve, et autres.

D'une autre branche était Philippot *de Gomer*, écuyer, qui servit en cette qualité dans les guerres de son temps, en

---

(1) *De Cantaing:* D'argent, à trois lionceaux d'azur. *Selon d'autres:* D'or, à trois lionceaux d'azur. *Cri:* Cambrésis.

(2) *De Senghen*: Trois fasces, et un dextrochère tenant un oiseau sur le poing.

(3) *De Hallwin*: D'argent, à trois lionceaux de sable, lampassés et couronnés d'or.

(4) *De Langlée:* D'argent, au sautoir de gueules; en chef un écusson d'azur, chargé d'un écusson d'argent, qui est *de Wavrin.*

(5) *Le Prévost de Basserode*: D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

(6) Quelques-uns portaient pour armes: De sable, semé de billettes d'or; à la fasce du même, chargée de trois aiglettes de gueules, brochante sur le tout. D'autres brisaient d'un *lambel* en chef.

la compagnie de Guillaume Chou, aussi écuyer, laquelle fit montre au Mans le 3 août 1392.

Le premier, depuis lequel on a une filiation suivie de cette maison, est :

I. Louis DE GOMER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Gomer au bas Maine, qui eut de sa femme, dont le nom est resté inconnu :

1°. Artus, dont l'article suit :
2°. Envers de Gomer, capitaine de cinquante lances du gouvernement de Charles d'Amboise, tué, en 1460, à l'assaut de l'Étoile, en Bourgogne. Il s'était marié près Penthièvre, et n'eut qu'une fille ;
3°. Louis de Gomer, dit *Loisel de Balagny*, seigneur de Balagny, près Marloupe, etc., capitaine de 500 arbalétriers, sous la charge dudit seigneur Charles d'Amboise. Il défendit Beauvais, et en soutint le siége, pendant 28 jours, contre les Bourguignons, en 1472. Il est parlé de lui dans l'histoire de Louis XI. On lit dans l'histoire de Beauvaisis, supplément, page 144, que le même Louis de Gomer, seigneur de Balagny, soutint le siége des Bourguignons avant l'arrivée du secours. Il se maria au comté de Clermont, en Beauvaisis.

II. Artus DE GOMER, seigneur de Gomer, du Breuil, en Brie, de Cuignières, en Beauvaisis, et autres lieux, eut cinq fils :

1°. Guy *de Gomer*, seigneur de Tonnay-Charente et de la Gachâtre, près de Saintes, homme d'armes sous Charles d'Amboise. Il se maria en Saintonge, et eut un fils, mort sans hoirs, et eut une fille, mariée en Auvergne ;
2°. Charles, dont l'article suit ;
3°. Jean, qui se maria près de Bar-sur-Aube, et n'eut que des filles ;
4°. Blaise de Gomer, seigneur de Crépi, marié aussi près de Bar-sur-Aube, mort sans laisser d'enfants ;
5°. Nicolas de Gomer, écuyer, seigneur de Cuignières en Beauvaisis, mentionné dans un acte du 12 janvier 1475, et dans un autre de 1492, rela-

tifs aux terres de Frivillet et de Frescenneville, en Picardie. Il se maria en Vimeu, canton de cette province, et n'ayant point d'enfants, il donna la terre de Cuignières à Christophe de Gomer, son neveu, en faveur de son mariage, en 1505.

Dans le même tems vivait :

Jean *de Gomer,* qui fut un des archers de la compagnie de Jean de Karquelenent, chevalier, qui fit montre à Arras, le 24 mars 1489.

III. Charles DE GOMER, I[er] du nom, seigneur du Breuil, d'Artonges, du Ménil, de la Ville-au-Bois, des Orgerieux, de Poutrincourt, d'Arrest, et de plusieurs autres terres en Vimeu, fut chevalier de l'ordre du Roi, et enseigne de la compagnie de M. le comte de Brienne. Il épousa, vers l'an 1480, Jacqueline de Dompierre (1), des seigneurs d'Hardecourt, en Laonais, de laquelle il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit :
2°. Christophe de Gomer, auteur de la branche des seigneurs de Quevauvillers, rapportée ci-après ;
3°. Artus de Gomer ;
4°. Jean de Gomer.

IV. Pierre DE GOMER, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Breuil, en Brie, fit hommage au Roi de cette seigneurie, en 1503. Il épousa demoiselle Isabeau de la Motte de Montigny (2), fille de Jean de la Motte, 2[e] du nom, chevalier, seigneur de Ville, de Montigny, de Rumigny, de la Cour-de-Fieffe, de la forêt de Wignacourt, de Poulainville, et autres lieux, et de Catherine de Belloy, son épouse. Ils donnèrent ensemble une procuration, le 2 septembre 1511, pour plaider, et eurent, entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit :
2°. Jacques de Gomer du Breuil, reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de France, en 1530 ;

---

(1) *Dompierre* : D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois tourteaux d'azur.

(2) *De la Motte de Montigny* : De gueules, à trois chevrons de vair.

3°. Jeanne de Gomer, mariée à Guillaume de Voisins, écuyer, seigneur de Villers-le-Bascle. Ils vivaient en 1542.

V. Pierre DE GOMER, II[e] du nom, écuyer, seigneur du Breuil, plaidait, en 1542, contre Guillaume de Voisins, seigneur de Villers-le-Bascle, et demoiselle Jeanne de Gomer, sa femme, selon un arrêt du parlement du 4 novembre de ladite année. On ignore le nom de sa femme, mais entr'autres enfants, on lui connaît deux fils :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Jacques de Gomer, reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de France, en 1582.

VI. Christophe DE GOMER, écuyer, seigneur du Breuil et de Luzancy, épousa, vers l'an 1558, Charlotte de Marle (1), dame de Luzancy, près La Ferté-sous-Jouarre, fille de Pierre de Marle, vicomte d'Arcy-le-Ponsart, seigneur de Luzancy, etc., et d'Anne de Reffuge. Louis de Bourbon, I[er] du nom, prince de Condé, pair de France, colonel-général de l'infanterie française, lui accorda un acte de souffrance, pour l'hommage de sa terre de Luzancy, le 18 septembre 1559. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Gomer, auteur de la branche des seigneurs de Luzancy, qui va suivre.

VII. François DE GOMER, chevalier, seigneur du Breuil, né en 1559, fut le premier des témoins qui déposèrent dans l'enquête faite, en 1614, de la preuve pour l'admission dans l'ordre de Malte de Jacques de Gaunes de Coingis. Il épousa Marie de Maniquet (2), fille d'Hector de Maniquet, écuyer, seigneur du Fayet, en Dauphiné, maître d'hôtel ordinaire de la reine de Navarre, de laquelle sont issus, entr'autres enfants :

1°. Charles, dont l'article suit ;

---

(1) *De Marle :* D'argent, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'éperon du champ.

(2) *De Maniquet :* D'azur, à trois demi-vols d'argent.

2°. Charlotte de Gomer, mariée, vers l'an 1625, avec Louis de Blécourt (1), chevalier, seigneur de Béthencourt, de Dampcourt, du Mesnil et de la Tour de Brunetel, fils d'Antoine de Blécourt, seigneur de Béthencourt, et de Jeanne d'Auxy; leur fille, Charlotte de Blécourt, fut mariée, le 16 juin 1628, avec Florimond Brulart, marquis de Genlis, lieutenant des gendarmes d'Orléans; de leur mariage sont issus, entr'autres enfants :

a. Charles Brulart, archevêque d'Embrun, mort en 1714;

b. Claude, marquis de Genlis, père de Marie-Anne-Claude Brulart de Genlis, femme de Henri de Harcourt Beuvron, duc de Harcourt, pair et maréchal de France;

c. Michel Brulart, capitaine de vaisseau;

d. Hardouin Brulart, maréchal-de-camp, inspecteur-général en Catalogne, et gouverneur de Gironne.

3°. Olive de Gomer, dame du Breuil, mariée, vers l'an 1628, avec Louis de Briançon (2), seigneur de la Saludie, mestre de camp de 1000 hommes de pied, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et gouverneur d'Hermenstein, en Allemagne. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

a. Marie de Briançon, dame de la Saludie, mariée, le 10 novembre 1640, avec Jacques des Acres, marquis de l'Aigle, en Normandie, fils de Nicolas des Acres, baron de l'Aigle, et de Geneviève de Vipart de Silly; Louis-Gabriel des Acres, comte de l'Aigle, leur arrière petit-fils, fut créé lieutenant-général des armées du Roi en 1748;

b. Geneviève de Briançon, mariée, par contrat du 25 juillet 1651, avec Laurent de Forbin,

---

(1) *De Blécourt* : De gueules, au lion d'argent.

(2) *De Briançon* : D'or, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de trois roses de gueules, et en pointe d'une coquille d'azur.

marquis de Janson, seigneur de Manes, de Faucon, de Sainte-Tulle, etc., mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom, puis du régiment d'Auvergne en 1655, gouverneur des villes, forts et citadelles d'Antibes, de Grasse, et îles en dépendantes, mort le 2 juillet 1692; fils de Gaspard de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Limans, de Manes, etc., commandant de la compagnie d'ordonnance du duc d'Angoulême, et de Claire de Libertat, sa seconde femme. Ils eurent, entr'autres enfants, Joseph de Forbin, marquis de Janson, maréchal-de-camp, mort à Aix en 1728.

VIII. Charles DE GOMER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Luzancy, de Verdon, de Courcelles-sur-Marne, de Condé-lès-la-Ferté et du Bois-l'Archer, épousa, le 5 juin 1634, Marie d'Anthonis de Perreux (1), fille de Charles d'Anthonis, IIe du nom, seigneur de Barron et de Perreux, gouverneur de Laval, et de Marguerite de Parcarlarre. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Marie de Gomer, mariée, le 13 avril 1665, avec Charles de Billy (2), seigneur de Laingueville, de Famechon, de Cavergnon, etc., mort en 1672, fils de Philippe de Billy, IIe du nom, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marie de Belloy. Elle mourut en 1672, et son mari en 1715, après s'être remarié deux fois.

IX. Pierre DE GOMER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Luzancy et de Barron, en Valois, rendit hommage de cette dernière seigneurie, le 28 août 1658,

---

(1) *D'Anthonis :* D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un sanglier du même.

(2) *De Billy :* Ecartelé : aux 1 et 4, vairés d'or et d'azur, à deux fasces de gueules, qui est *de Billy ;* aux 2 et 3, d'or, à la croix alésée d'azur, qui est *d'Yvor*. Cette ancienne et illustre maison est connue dès l'an 1142. Elle a donné un évêque, duc de Laon, pair de France, dans la personne de Geoffroy de Billy, mort le 28 mars 1612.

en qualité d'héritier de feu Pierre d'Anthonis, son oncle, mort sans postérité. Il fut capitaine aux Gardes-Françaises, et périt au combat de Senef, en 1674 ; laissant, de sa femme, dont le nom est ignoré, entr'autres enfants :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Deux fils, officiers au régiment des Gardes-Françaises, tués à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706 ;

3°. Jean-Jacques de Gomer, né en 1667, prêtre, docteur en théologie, abbé de Lanvaux, en Bretagne, en 1718, mort chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Paris, le 2 février 1753.

X. Charles DE GOMER DE LUZANCY, chevalier, seigneur de Verdon et de Barron, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises ; assista au contrat de mariage de François-Charles, marquis de Gomer, son cousin, le 23 février 1727. On ignore s'il fut marié, et s'il a eu des enfants.

Cette branche aînée portait pour armes : *d'or, à sept merlettes de gueules ; au lambel d'azur, en chef.* Les deux chevaliers de Malte *de Gomer du Breuil*, portaient : *d'or, à huit merlettes de gueules.* 4, 3 *et* 1, sans brisure.

SECONDE BRANCHE.

VII. Pierre DE GOMER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Luzancy, second fils de Christophe de Gomer, seigneur du Breuil et de Luzancy, et de Charlotte de Marie ; épousa, vers l'an 1590, Anne de Garges (1), remariée, ensuite, à N.... de Bussy, seigneur d'Agny, près de Reims, fille de François de Garges, seigneur de Villiers-Saint-Genest et de Fresnoy-lès-Gomberies, et d'Anne de Perthuys de Chambly. Il fut père, entr'autres enfants, de :

VIII. Charles DE GOMER, chevalier, seigneur de Luzancy, marié, vers l'an 1636, avec Madelaine de la Hayedille (2), fille de Philippe de la Hayedille, che-

---

(1) *De Garges :* D'or, au lion de gueules.

(2) *La Hayedille :* D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.

valier, seigneur de Vallière, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et d'Anne de Romain. Il en eut, entr'autres enfants :

IX. Louis DE GOMER DE LUZANCY, II[e] du nom, du diocèse de Meaux, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré de France, le 28 février 1662.

Cette branche, sur laquelle on n'a point de renseignements postérieurs, porte les mêmes armes que la précédente.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Quevauvillers, etc., etc.

IV. Christophe DE GOMER, chevalier, seigneur de Cuignières, en Beauvaisis, par la donation que lui en fit Nicolas de Gomer, son oncle, et d'Artonges, près Montmirail, en Brie, second fils de Charles de Gomer, I[er] du nom, seigneur du Breuil, et de Jacqueline de Dompierre ; rendit hommage au Roi, de cette dernière seigneurie, en 1503 ; épousa, par contrat du 20 mars 1505, passé devant Jacques le Maître, et Antoine de Bailly, auditeurs des comptes, à Amiens, Isabeau Caignet (1), avec laquelle il est nommé dans divers actes des années 1506, 1510 et 1517, et lui, dans une sentence de l'an 1530. Elle vivait encore en 1543, et était fille de Pierre Caignet, contrôleur-général des finances, en Picardie, maître des requêtes de l'hôtel, et de Marie Dault. De ce mariage sont issus les enfants qui suivent, selon le partage qu'ils passèrent, le 6 mars 1540, devant Jean Trucart, notaire à Château-Thierry, savoir :

1°. Charles, qui continue la lignée ;
2°. Jean, seigneur d'Artonges, mort sans hoirs ;
3°. Gabrielle de Gomer, morte sans alliance. Elle avait fait une donation au profit de Charles, en 1544 ;
4°. Jeanne de Gomer, mariée à Martin de Lavignan;

(1) *Caignet :* D'argent, à trois aiglettes de sable.

5°. Etiennette de Gomer, mariée à Guillaume du Caurel (1), vers l'an 1540, chevalier, seigneur de Taigny, de Dampcourt, de Rinsoy, de Welles, d'Ancourt, de Boussincourt et autres lieux, conseiller et chambellan du Roi, et son bailli d'Amiens ; capitaine de l'arrière-ban, convoqué en 1557 ; fils de Jean du Caurel, chevalier, seigneur de Taigny, et de Jeanne d'Estourmel de Guyencourt.

Dans le même tems vivait :

Jeanne *de Gomer*, mariée, vers l'an 1550, avec Jacques de Thieulaine (2), seigneur d'Aigremont.

V. Charles DE GOMER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cuignières, de Courcelles, d'Artonges et de Quevauvillers, donna procuration, le 6 juillet 1547, conjointement avec Jeanne de la Tramerie (3), sa femme, dame de Quevauvillers, fille de feu Jean de la Tramerie, écuyer, sieur dudit lieu, et d'Adrienne d'Offigny, pour servir le relief de ladite terre de Quevauvillers, mouvante de haut et puissant seigneur messire Antoine d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur d'un fief, situé audit Quevauvillers, mouvant de Selincourt; les droits étant consignés à cause du différent entre ledit vidame et Jean Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt, pour raison de ladite mouvance. Il fut député de l'état de la noblesse de Picardie, pour se présenter pardevant le gouverneur de l'Isle de France, au jour assigné par Sa Majesté, selon procuration du 17 mars 1560, et fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du 2 décembre 1582. De leur mariage sont issus :

1°. Guillaume de Gomer, seigneur de Cuignières, marié avec Marie Bochart (4), fille de Jean

---

(1) *Du Caurel :* D'argent, à la bande fuselée de gueules.

(2) *De Thieulaine,* maison connue depuis Liger de Thieulaine, chevalier, qui vivait en 1099. Burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules, chargée de trois aiglettes d'or, brochante.

(3) *La Tramerie :* De sable, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes du même. De cette maison était Godefroy de la Tramerie, chevalier, vivant en 1199.

(4) *Bochart :* D'azur, au croissant d'or, abaissé sous une étoile du même.

Bochart, IV[e] du nom, maître des requêtes, puis conseiller d'Etat, en 1566 (quatrième aïeul de Jacques-Charles Bochart, seigneur de Champigny et de Noroy, gouverneur de la Martinique, et de Jean-Paul Bochart de Champigny, mort maréchal-de-camp, et major-général des armées de Sa Majesté, en Bohême), et d'Isabeau Allegrain. Elle se remaria avec Pierre de Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens, avec lequel elle vivait en 1598, que l'on fit élire un tuteur aux enfants mineurs d'elle et dudit Guillaume de Gomer, son premier mari. Ils eurent, entr'autres enfants :

a. Charles de Gomer, chevalier, seigneur de Cuignières, marié avec Marie de Rivière. Marie de Gomer, leur fille, était alliée, avant le 23 mai 1654, avec Paul Vollant, chevalier, seigneur de Gerville et autres lieux, fils aîné de Pierre Vollant, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Berville, de Boisgayard et de Lesglantier, d'une maison originaire d'Ecosse, connue dès l'an 1298, et de Madelaine Langlois de Beaurepaire, son épouse, ainsi qu'il appert d'un acte de la date précitée, où l'on voit qu'il avait été promis en dot, à Marie de Gomer, la somme de trente-six mille livres;

b. Claude-Charles de Gomer, seigneur de Cuignières, élection de Clermont, en Beauvaisis, vivant en 1685;

2°. Joachim, dont l'article suit :

3°. Etiennette de Gomer, mariée, en 1572, avec Jean de la Fumaye, écuyer, seigneur de Tracy. Ils vivaient le 17 septembre 1594.

Dans le même tems vivait :

Antoinette *de Gomer*, dame de Long-Jardin, mariée, vers l'an 1570, à Pierre d'Ostrel de Lierres (1),

(1) *D'Ostrel de Lierres* : D'argent, à deux fasces d'azur.

seigneur de Frelinghen et de Vestreuse, souverain bailli du comté de Guines, fils de Jean d'Ostrel, chevalier, seigneur de Lierres, et de Marguerite de Courteheuse, baronne du Val.

VI. Joachim DE GOMER, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Hinneville, Halles, Gratibus et le Quesnel; fit le relief de sa terre de Quevauvillers, en 1579; fut seigneur d'Artonges, par la donation que lui en fit son père, le 30 décembre 1582; en fit le dénombrement en 1583, et en rendit hommage en 1585; fit de nouveau le relief de la terre de Quevauvillers, le 17 décembre 1594; épousa, par contrat du 7 décembre 1596, passé devant André Pecoul et Nicolas Martin, notaires à Amiens, demoiselle Elisabeth, *aliàs* Isabelle de Gourlay (1), assistée de messire Sanson de Gourlay, chevalier, seigneur d'Agnicourt, vicomte de Dompmart; de Benjamin de Gourlay, écuyer, sieur de la Chapelle, et d'Antoine de Gourlay, écuyer, sieur de Bellette, ses frères. Il transigea, en 1599, avec le sieur de Prouville, et testa en 1628. Sa femme ne vivait plus le 19 décembre 1629. Leurs enfants furent :

1°. François, dont l'article suit :
2°. Adrien de Gomer, seigneur des Halles, de Gratibus, qui testa en 1635, et mourut sans hoirs;
3°. Louise de Gomer, mariée, avant le 19 décembre 1629, avec Jacques d'Ostrel (2), chevalier, seigneur d'Autingues, lieutenant pour le Roi à Montmirail, dont elle était veuve le 16 décembre 1663;
4°. Marguerite de Gomer, mariée, en 1627, à Charles d'Estourmel (3), chevalier, seigneur d'Herville et de Thieux, d'une maison en Picardie, connue depuis l'an 1024;
5°. Marie de Gomer, femme, le 12 janvier 1632,

---

(1) *De Gourlay :* D'argent, à la croix ancrée de sable.

(2) *D'Ostrel d'Autingues*, porte comme Ostrel de Lierres, substitué aux armes de Lierres.

(3) *D'Estourmel :* De gueules, à la croix denchée d'argent.

de Français des Champs (1), dit Morel, seigneur de Hauteville, mort sans hoirs.

VII. François DE GOMER, chevalier, seigneur de Quevauvillers, de Hinneville, du Quesnel, etc., né au mois de mars 1603 ; épousa, par contrat du 19 décembre 1629, passé devant Antoine Baudelicque, notaire à Desurenes, damoiselle Marie de Maulde (1), morte le premier décembre 1667, fille de Gabriel de Maulde, chevalier, seigneur, baron de Colomberg (d'une maison d'ancienne chevalerie, connue, dès l'an 1180, dans le Hainaut, où la terre de Maulde est située, en partie, sur les bords de l'Escaut), et de Catherine de Calonne de Courtebonne. Il était enseigne de la compagnie de Maulde, au régiment de Boulonnais, en 1639 ; fit le relief de la seigneurie d'Hinneville en 1641, fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de l'an 1665, et mourut subitement le 27 décembre 1671. De ce mariage sont issus :

1°. Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Louis de Gomer, seigneur de Gomer, en 1664 ; capitaine dans le régiment de la Reine, en 1669, tué à la bataille de Senef, le 11 août 1674 ;
3° Autre Louis de Gomer, chevalier, seigneur d'Hinneville, d'Allonville, de Doms, etc. ; lieutenant du Roi de la citadelle d'Amiens ; marié, en 1682, avec Madelaine de Longueval (3), d'une ancienne et illustre maison de Picardie, connue dès l'an 1097. Il mourut sans enfants.
4°. Marguerite de Gomer, mariée à Louis de Tronville (4), écuyer, seigneur de Briquemesnil ;
5°. Marie de Gomer, mariée, par contrat du 16 janvier 1664, à Henri de Dampierre (5), écuyer, seigneur de Millencourt, d'Izengremel, de Les-

(1) *Des Champs :* D'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois cygnes du même.

(2) *De Maulde :* D'or, à la bande de sable, chargée de trois flanchis d'argent.

(3) *De Longueval :* Bandé de vair et de gueules.

(4) *De Tronville :* De sinople, au lion d'argent.

(5) *De Dampierre :* D'argent, à trois losanges de sable.

taat, de Quinquerne, de Sainte-Agathe et autres lieux, fils et héritier d'Aymard de Dampierre, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de demoiselle Françoise le Maistre. Marie de Gomer était morte le 17 octobre 1682, que Henri de Dampierre, épousa, en secondes noces, Anne de Belleval. Françoise de Polhoy fut sa troisième femme.

VIII. Gabriel de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Hinneville, du Quesnel, etc.; lieutenant de la compagnie de Préville, au régiment Royal, infanterie, par brevet de l'an 1684; fit le relief des seigneuries de Hinneville et du Quesnel, en 1674; testa en 1685, et mourut le 14 décembre 1687. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 1663, Isabelle du Plessier de Saint-Aurin (1), fille de messire Eugène du Plessier, chevalier, seigneur du Plessier, de Saint-Aurin, de Diencourt, de Marqueglise, etc., et de dame Louise de Villers Saint-Paul. Elle testa en 1697, mourut le 18 décembre 1699, âgée d'environ cinquante-sept ans, et fut enterrée le lendemain dans la chapelle de Gomer-Quevauvillers. De leur mariage sont issus :

1°. Joachim de Gomer, né le 10 décembre 1666, mort sans hoirs;
2°. Louis, dont l'article suit;
3°. Christophe de Gomer, chevalier, seigneur du Quesnel, né le 14 avril 1682, lieutenant de cavalerie au régiment de Berenghen, puis capitaine au régiment de Conflans, cavalerie, par brevet de 1703; tué à la bataille d'Hochstædt, en Bavière, le 13 août 1704;
4°. Louise de Gomer, née en 1664, morte en bas âge;
5°. Elisabeth de Gomer, née en 1665, morte en bas âge;
6°. Anne de Gomer, née le 28 janvier 1668,

(1) *Du Plessier* : Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une vivre du champ; aux 2 et 3, d'or, à cinq pates d'oye de sable.

mariée à Charles de Cacheleu (1), seigneur du Titre ;

7°. Elisabeth de Gomer, née le 29 avril 1672, morte sans alliance ;

8°. Louise de Gomer, née en 1677, mariée à Philippe d'Amerval (2), baron d'Assevillers, d'une très-ancienne maison de Picardie.

IX. Louis, comte DE GOMER, né le 9 octobre 1669, chevalier, seigneur de Gomer-Quevauvillers, de Bouquainville, Hinneville, la Lentilly, etc., fut fait capitaine au régiment royal, infanterie, par commission du 27 août 1692, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 21 mai 1704, et mourut le 4 février 1749. Il avait épousé, par contrat du 8 janvier 1703, Marie-Madelaine de Vendeuil, dame du Crocq, fille de Thimoléon de Vendeuil (3), et petite-fille de Charlotte de Séricourt, veuve de Louis de Vendeuil, chevalier, seigneur du Crocq, le Cormeil, etc., maréchal des camps et armées du Roi, sous-lieutenant au gouvernement des ville et citadelle de Doulens, et capitaine-lieutenant de la compagnie commissaire-général. Elle mourut le 24 juillet 1748, et fut inhumée le lendemain dans l'église de Quevauvillers. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-François, dont l'article suit ;

2°. Louis-Gabriel de Gomer, auteur de la branche des seigneurs du Quesnel, rapportée ci-après ;

3°. Marie-Madelaine de Gomer, née le 12 février 1706, morte sans alliance ;

4°. Louise-Thimoléone de Gomer, née le 11 septembre 1707, morte sans avoir été mariée.

X. Charles-François DE GOMER, chevalier, marquis de Gomer, né le 30 avril 1704, seigneur de Bouquainville, de Quevauvillers, d'Hinneville, de la Lentilly, Haut-Moyencourt, etc., né le 30 avril 1704, mourut le

---

(1) *De Cacheleu :* D'azur, à trois pates de loup d'or.

(2) *D'Amerval :* D'argent, à trois tourteaux de gueules.

(3) *De Vendeuil :* D'azur, au lion naissant d'or.

7 septembre 1741, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Quevauvillers. Il avait épousé par contrat passé chez Bourron, notaire au Châtelet de Paris, le 23 février 1727, par messire Jean-Jacques de Gomer de Luzancy, prêtre, docteur en théologie, abbé de l'abbaye de Lanvaux en Bretagne, chanoine de l'église de Paris, au nom et comme porteur de procuration de ses père et mère, damoiselle Gabrielle-Catherine de Mornay de Montchevreuil (1), qui, étant veuve, testa en 1781, fille de haut et puissant seigneur messire Léonor de Mornay, en son vivant chevalier, marquis de Montchevreuil, lieutenant-général des armées du Roi, et capitaine-gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, et de haute et puissante dame Gabrielle du Gué de Bagnols. De mariage sont issus :

1°. Charles-Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Françoise-Catherine de Gomer, née le 25 avril 1728, mariée à N..... Cochet de Corbeaumont, écuyer, seigneur de Corbeaumont, de Busnes, du Quesnoy, etc. ;

3°. Mélanie de Gomer, née le 16 février 1730, religieuse à Variville, près Clermont, en Beauvaisis ;

4°. Madelaine de Gomer, née le 9 septembre 1731, religieuse au même monastère. Elle testa en 1754 ;

5°. Marie-Adélaïde de Gomer, née le 30 novembre 1732, mariée le 2 septembre 1757, à Christophe de Linart, écuyer, seigneur d'Aveluy, de Hauteville, de Divion, du Mets, etc., qui donna quittance de 10,000 livres sur la dot de sa femme, en 1758. Elle en donna une autre de 20,000 livres, restantes de sa dot, le 29 janvier 1784.

XI. Charles-Gabriel DE GOMER, comte de Gomer, né le 8 mars 1735, chevalier, seigneur de Gomer, Quevauvillers, Bouquainville, Hinneville, Haut-Moyencourt, etc., officier aux Gardes-Françaises, procureur, syndic de la noblesse de Picardie, mourut au mois de

---

(1) *Mornay-Montchevreuil :* Burelé d'argent et de gueules, au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.

janvier 1800. Il avait épousé, par contrat passé à Amiens, le 26 avril 1761, devant Machart, notaire, Marie-Josephe de Pingré, demoiselle d'Epaumenil, fille de Louis-François-Pierre de Pingré de Fricamps (1), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien sous-brigadier des Mousquetaires, et de feu Marie-Thérèse Baron de Noircin, dont sont issus :

1°. Alexandre-Louis-Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Christophe-Marie-Joseph de Gomer, rapporté après son aîné ;

3°. Charles-Auguste de Gomer, rapporté après ses deux frères ;

4°. Gabrielle-Marie-Ursule de Gomer, née le 2 juin 1763, chanoinesse-comtesse de Poulangy, après avoir prouvé ses dix générations de noblesse, mariée le 2 mai 1786, à Claude de Guillebon de Beauvoir (2), ancien chevau-léger, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus ;

a. Antoine-Joseph-Théodore de Guillebon ;
b. Gabriel-César de Guillebon ;
c. Ernest-Marie-Jacques de Guillebon ;
d. Anatole-Jean-Baptiste-Augustin de Guillebon ;
e. Marie-Fortuné-Joseph-Edouard de Guillebon.
f. Charles-Alexandre-Ferdinand de Guillebon ;
g. Auguste-Gustave-Gaspard de Guillebon ;
h. Louis-Paul-Emmanuel de Guillebon ;
i. Marie-Joseph-Edouard de Guillebon ;
j. Albert-Louis-Alain de Guillebon ;
k. Appoline-Aline-Victoire de Guillebon ;

5°. Augustine-Catherine de Gomer, née le 2 avril

---

(1) *De Pingré de Fricamps :* D'argent, au pin de sinople, fruité de gueules, et sommé d'une grive de sable.

(2) *De Guillebon de Beauvoir :* D'azur, à la bande d'or, accompagnée de trois besants du même.

1767, morte sans alliance, chanoinesse-comtesse de Poulangy;

6°. Marie-Thérèse-Sophie de Gomer, née le 10 janvier 1770, chanoinesse-comtesse de Poulangy;

7°. Marie-Charlotte-Sophie de Gomer, née en août 1777, mariée à M. Gustave de Chassepot (1), ancien chevalier de Malte, colonel.

XII. Alexandre-Louis-Gabriel, comte DE GOMER, né à Amiens, le 15 février 1762, propriétaire des terres et seigneuries de Quevauvillers, Bouquainville, Hinneville, Haut-Moyencourt, etc., est entré sous-lieutenant, en 1777, dans le régiment Royal-Pologne, cavalerie, commandé par le duc de Mailly, son parent. Il obtint ensuite une compagnie, et quitta ce régiment au commencement de la Révolution pour émigrer. Il eut une jambe cassée en route, et fut obligé de séjourner chez son père, avec lequel, en 1793, il fut enfermé, et tenu long-tems en arrestation, comme ayant la réputation de royalistes, ennemis de la Révolution. Après le retour de S. M. Louis XVII, il a reçu le brevet de chevalier de Saint-Louis, en récompense de ses anciens services et de son dévouement constant à la cause royale, sous la dénomination d'*Alexandre-Louis-Gabriel, comte de Gomer*. Il a épousé demoiselle Reine-Marie-Louise Jolly de la Viéville, fille de messire Louis Jolly de la Viéville, écuyer, seigneur de la Viéville, Roquetoire, Renescure, etc., duquel mariage sont issus :

1°. Louis-Auguste-Gabriel-Maxime de Gomer;

2°. Charlotte -- Sophie -- Gabrielle -- Léonide de Gomer.

XII. Christophe-Marie-Joseph, chevalier DE GOMER, né le 30 décembre 1764, est entré page de Sa Majesté la reine de France en 1779; a été nommé officier au ré-

(1) *De Chassepot*: Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois roses du même; aux 2 et 3, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant surmonté d'un chérubin, le tout d'argent.

giment de Brie, en 1782 ; a émigré en 1791 ; nommé capitaine en second dans les chasseurs de Calonne, en 1792, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814. Il a épousé, en 1779, demoiselle Marie-Charles de Taillevis de Jupeaux (1), d'une très-ancienne famille originaire de Navarre, née à Vendôme, fille de Louis Didier, chevalier de Taillevis de Jupeaux, et d'Anne Moileau, petite-fille de Louis Racine. De ce mariage sont issus :

1°. Alfred-Louis-Joseph de Gomer ;
2°. Adolphe-Charles-Maxime de Gomer ;
3°. Isaure-Marie-Gabrielle de Gomer ;
4°. Octavie-Charles-Ursule de Gomer.

XII. Charles-Auguste DE GOMER, né à Amiens, le 3 avril 1773, élève à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson, en sortit au bout de quatre années pour être reçu élève d'artillerie, en 1789 ; entré la même année comme officier dans le régiment de Brie, infanterie, émigra en 1791, en qualité de lieutenant breveté par les Princes, dans les chasseurs de Calonne, à l'avant-garde de l'armée de Bourbon ; a servi dans ce corps jusqu'à la dissolution de l'armée, en 1792 ; l'année suivante a servi au siége de Maestricht ; a épousé, le 2 septembre 1805, Eléonore-Marie - Claudine - Charlotte d'Ampleman (2), fille de Pierre - Marc - Antoine - François d'Ampleman, vicomte de la Cressonnière, ancien officier aux Gardes-Françaises. Nommé lieutenant-colonel de la Garde Nationale pour le service du Roi, à l'époque désastreuse des cent jours, il a, en cette qualité, à la tête de la population des cantons d'Ardres et d'Audruick, soumis à l'autorité légitime la forteresse d'Ardres, dont il a pris possession au nom du Roi, après une capitulation suivie de cinquante coups de canon de réjouissance. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du Roi, daté du 7 août 1816, sous la dénomination de

---

(1) *De Taillevis de Jupeaux :* D'azur, au lion d'or, tenant une grappe de raisin du même.

(2) *D'Ampleman :* D'argent, à trois aiglettes éployées de sable.

Auguste, comte de Gomer, ancien officier. De son mariage sont issus :

1°. Charles-Eugène de Gomer, né à la Cressonnière, le 29 août 1809;

2°. Charles-Joseph-Gustave de Gomer, né à la Cressonnière, le 31 août 1811;

3°. Augustine-Marie-Charlotte-Louisa de Gomer, née à Calais, le 21 juillet 1806;

4°. Marie-Clémence de Gomer, née à Calais, le 4 mars 1808.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Quesnel.

X. Louis-Gabriel, comte DE GOMER, né le 25 février 1718, seigneur du Quesnel, second fils de Louis, comte de Gomer, et de Marie-Madelaine de Vendeuil, fut maréchal de camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, inspecteur-général du corps royal d'artillerie, inventeur des mortiers qui portent son nom, dont l'utilité est généralement reconnue, et rendit sa mémoire vénérée dans l'arme de l'artillerie. Entré volontaire à l'école d'artillerie de La Fère, au mois de septembre 1730, fut fait officier pointeur, au mois de septembre 1732; commissaire extraordinaire, au mois de septembre 1734; fit toutes les campagnes d'Allemagne et de Flandre, et fut sur le Bas-Rhin, à l'armée qui s'est assemblée à Givet, en 1741; servit en Bohême et en Bavière, en 1742; se trouva à la défense de Dingelfing et de son pont; à l'affaire du petit Landau, vis-à-vis Rhinvillers, où le prince Charles, qui voulait passer le Rhin, fut repoussé, en 1743, à peu de distance du vieux Brisach, où il s'établit dans l'île de Régnac; a fait, en 1744, les siéges de Menin, Ypres et Furnes, a ensuite été fait commissaire ordinaire; a fait, en 1745, les siéges de la ville et citadelle de Tournay, d'Oudenarde, du château de Gand et de Dendermonde, d'Ostende, de Nieuport; en 1746, ceux de Liefkenshoek et

de Hulst, dans le pays de Waës, et celui des ville et château de Namur ; s'est trouvé, en 1747, à la bataille de Lawfelt ; a fait ensuite le siége de Berg-op-Zoom, pour lequel il a reçu la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, celui de Maëstricht, en 1748 ; a été fait commissaire provincial d'artillerie, au mois de septembre 1753 ; employé commandant en troisième à l'école d'artillerie de Strasbourg, en 1754 ; commandant en second de l'école du corps royal de l'artillerie et du génie, à Mézières, en 1756 ; a fait la campagne sur le Bas-Rhin, jusqu'au mois d'août 1757, qu'il est parti du Weser, pour se rendre à l'armée qui s'assemblait à Strasbourg, pour aller en Thuringe ; s'est trouvé à la bataille de Rosbach, la même année ; a été chargé, en 1758, de tout le dépôt de l'artillerie du Haut-Rhin et du Mein, à Hanau et Francfort, et sur le Rhin, jusqu'à la paix ; en 1759, a été fait lieutenant-colonel au corps royal de l'artillerie, et commandant en chef de l'école des élèves de cette arme, à La Fère ; est cependant resté à Francfort, pour y commander l'artillerie, pendant les années 1759, 1760, 1761 et 1762. Etant chargé de l'évacuation de toute l'artillerie de l'armée du Haut-Rhin, il n'est rentré en France qu'au mois de mars 1763, pour se rendre au commandement de l'école des élèves du corps royal d'artillerie, à La Fère ; a été nommé colonel au corps royal de l'artillerie, au mois d'octobre 1765, et au mois d'août précédent, avait été fait lieutenant de Roi des ville et château de Bapaume, où ladite école des élèves fut transférée l'année suivante, et où il l'a commandée jusqu'à sa suppression, par l'ordonnance du 23 août 1772 ; et a été nommé brigadier des armées du Roi, le 22 janvier 1769. Il fut député aux Etats-généraux de 1789, par la noblesse du bailliage de Sarguemines, en Lorraine, et mourut à Dieuze, département de la Meurthe, en 1808. Il avait épousé, à Francfort, au mois de juin 1762, Henriette-Marie-Adélaïde-Antoinette, née comtesse de Saint-Félix, fille de haut et puissant seigneur messire Antoine-Julien, comte de Saint-Félix, chevalier, seigneur de Marimont, en Lorraine, de Bassing et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Thérèse, née comtesse de Gourcy. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine-François-Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Antoine-Gabriel de Gomer, né à Bapaume, en l'année 1772, lieutenant au régiment de Metz artillerie, en l'année 1786, aide-de-camp de feu le comte de Wall, lieutenant-général des armées du Roi, à l'armée de S. A. R. le prince de Condé, en 1791 et années suivantes ; de là, passa comme lieutenant et adjudant au régiment de Loewenstein, chasseurs, au service de Hollande, en 1794 ; suivit ce régiment au service d'Angleterre en 1795 ; fit les campagnes de l'année 1796, dans les Isles du Vent, et mourut le 5 août de la même année, au fort royal de la Martinique ;

3°. Victoire-Adélaïde-Antoinette de Gomer, née le 23 décembre 1768.

XI. Antoine-François-Gabriel, comte DE GOMER, né à Bapaume, en Artois, le 5 août 1770, lorsque son père était lieutenant de Roi et commandant l'école d'artillerie de cette ville ; fut admis élève d'artillerie, le 22 août 1784, lieutenant au régiment de Metz, artillerie, en 1785 ; capitaine en second au même régiment, en 1791 : joignit l'armée de S. A. S. le prince de Condé, au mois de mai 1792, à Bingen ; de là, fut transféré à l'armée des princes, en août de la même année, et fit la campagne sous leurs ordres. Lors de la retraite de l'armée, il était très-malade à Etain, et y fut abandonné faute de chariots pour emmener les malades ; et par les soins et l'humanité de son hôte, le sieur Parisot, chamoiseur, demeurant sur la petite place de cette ville, et par les secours qu'il reçut, tant du père de ce chamoiseur, le sieur Parisot, ferblantier à Etain, que de son frère, le curé de Romagne, sous les côtes (près de Damvillers), il parvint à se sauver de cette ville, et résida avec ce curé dans la maison de cure de Romagne, jusqu'au moment de la première réquisition, en mai 1793, dans laquelle il se trouva compris. Il joignit le bataillon du District, à Etain, de là fut envoyé à Stenai, ensuite à Montmedi, d'où il parvint à se sauver hors de France. Il se rendit, immédiatement après, à Maëstricht, et ob-

tint du service en Hollande; il y fut nommé lieutenant d'artillerie au régiment de Hohenlohe-Bartenstein, et comme tel, fut employé, en l'année 1794, à la défense de l'isle de Bommel; lors de l'entrée de l'armée française dans les Pays-Bas, en janvier 1795, les officiers du régiment de Hohenlohe, dont il faisait partie, furent suivis par l'armée française depuis Voerden, jusqu'à Enchuysen, en Nord-Hollande; là, pour éviter d'être faits prisonniers de guerre, ils se virent réduits à tenter le passage de la mer de Zuyderzée, à pied sur la glace, ce qui leur réussit; et après beaucoup de difficultés et de dangers, et après avoir perdu un de leurs camarades, M. de Ratzenhausen (un jeune alsacien), ils parvinrent à gagner l'isle d'Urk où ils couchèrent, et le lendemain ils arrivèrent à Kuinder, en Overyssel. De là, il se rendit à Vinsen sur la Liche, dans le pays de Hanovre, et obtint du service dans l'armée anglaise, comme enseigne au régiment de Loewenstein, chasseurs, en mars 1795, et promu lieutenant au même régiment, le 5 juin suivant.

Au mois de septembre 1795, il reçut ordre de s'embarquer à Stade, à bord du bâtiment de transport, les *Deux-Sœurs*, avec l'état-major du régiment, pour passer en Angleterre; le 11 octobre, ce bâtiment échoua devant Calais. Antoine-François G. de Gomer y fut fait prisonnier de guerre; resta un mois dans cette ville sur sa parole; fut ensuite échangé et arriva à Douvres, le 11 novembre suivant.

Il fut promu capitaine au régiment de Loewenstein, fusiliers, le 27 mai 1796, ensuite transféré capitaine au 60e. régiment d'infanterie anglaise, le 30 décembre 1797.

Nommé major du dépôt des troupes étrangères, le 8 mai 1808, et lieutenant-colonel, le 4 juin 1814.

Il fut nommé commandant du dépôt des troupes étrangères, le 25 février 1815; donna sa démission du service anglais, le 25 juin 1817, et arriva à Calais de retour dans sa patrie, le 22 juillet suivant.

Il fut admis lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie de France, par décision du Roi du 27 août 1817, pour prendre rang, en ce grade, du 29 août 1809.

Le comte de Gomer a épousé, le 27 mars 1797, à Londres, Agathe Breton des Chapelles, fille de feu

M. Breton des Chapelles, sénéchal et lieutenant général de l'amirauté de Saint-Marc, isle de Saint-Domingue, dont il a une fille nommée Adélaïde-Clémentine de Gomer, née à Londres, le 2 octobre 1798.

Armes: D'or à 7 merlettes de gueules, rangées 4, 2 et 1. Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

DE BIENCOURT. La généalogie de cette ancienne maison, qui devait faire partie du douzième volume de cet ouvrage, et qu'on avait annoncée, page 307 de ce même volume, pour le treizième, paraîtra dans le quatorzième, qui sera mis en vente dans les derniers jours de janvier.

D'ESPAGNE DE VÉNEVELLES. Cette maison se trouve mentionnée à la page 404 de ce volume. Une omission de qualités nous oblige de revenir sur cet article. Il faut ajouter au degré de Paul d'Espagne, qu'il fut *chevalier des ordres du Roi;* et à celui de Lazare d'Espagne, qu'il fut *chevalier de l'ordre du Roi.*

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

ADDITIONS

ET

CORRECTIONS

AMYS DU PONCEAU (Gabriel), a été élevé à l'école royale militaire de Vendôme. Cet article est reporté à la page 5 du Catalogue des gentilhommes qui ont fait leurs preuves pour être admis au service militaire, dans le tome XII du Nobiliaire.

BARRÈS DU MOLARD (Jean-Scipion Fleury DE), né au Pouzin, diocèse de Viviers, le 7 mars 1799, a fait ses preuves devant M. Chérin, au mois d'octobre 1789, et a été reçu élève du Roi à Sorèze, le 9 décembre 1790.

Cet article est à reporter à la page 16 du même catalogue.

DEL BIANCO DE BRANTES, tome XIII, page 55, ligne 16, *au lieu de :* deux fleurs de lys de sable, *lisez* deux fleurs de lys d'azur.

DE BLACAS, tome XIII, page 136, dernière ligne, officier de la Légion-d'Honneur, des Bouches-du-Rhône, *lisez :* officier dans la Légion des Bouches-du-Rhône.

Cette famille a été mentionnée dans le tome I[er] de cet ouvrage, pages 184 et 417.

BLOTTEFIÈRE (N.... comte DE), maréchal-de-camp, a été élève de l'école royale militaire de Paris. Cet article est à reporter à la page 23 du Catalogue précité.

CARRE (Pierre-Antoine-François-de-Sales), chevalier de Luzançay, né à Lorient, paroisse de Saint-Loup, le 4 mai 1766, fils de messire Charles-Auguste Carre, chevalier de Luzançay, seigneur du Pou, commissaire de la marine, et de dame Anne-Elisabeth de Montigny du Thymeur, a fait ses preuves pour le service militaire, le 7 mai 1782. Il est entré en mai de la même année, dans la maison du Roi, aspirant garde de la marine au département de Brest.

Cet article est à reporter à la page du Catalogue précité.

CHAPONAY, tome XIII, page 282, ligne première, *au lieu de :* Charles-François, *lisez* César-François.

CHAUBRY DE TRONCENORD, tome X, p. 349, ajoutez que M. François-Jean-Chaubry, baron de Troncenord, a été nommé chevalier de l'Eperon d'or, par bref délivré à Rome, le 25 novembre 1817.

COCHET DE SAVIGNY, t. XII, p. 286, ligne 14, il faut rétablir ainsi l'article :

2°. Claude-Bernard, écuyer, seigneur de Savigny et du Magny, conseiller au parlement de Metz; il avait épousé Catherine-Thérèse Perrein, par acte reçu par Bordier, notaire à Charolles, le 2 août 1728. De ce mariage vinrent :

a. Melchior-Bénigne-Marie, seigneur du Magny, conseiller-clerc au parlement de Dijon, lequel mourut chanoine de Sainte-Chapelle, dans la même ville de Dijon, en 1792;

b. Demoiselle Cochet du Magny, religieuse, morte à Dijon, le 27 août 1817.

FOURNAS DE LA BROSSE DE FABREZAN (Joseph-François DE), né le 26 mai 1756 (Guillaume-Henri-Claude-Charles), frère du précédent, né le 13 octobre 1758, ont été reçus à l'école royale militaire de

la Flèche, le premier le 10 novembre 1766, le second en 1767.

Cet article est à reporter à la page 65 du Catalogue précité.

GRAIMBERG (François-Mathieu, Louis-Charles-François, Dominique-Louis et Jean-François-Philibert), frères, ont été élevés à l'école royale militaire de Rebais.

Cet article est à reporter à la page 77 du Catalogue des gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire.

LUBERSAC, tome IX, page 536, rétablissez ainsi le degré :

XVI. Pierre, IVe du nom, comte de LUBERSAC, né le 25 janvier 1771, entra sous-lieutenant dans le régiment de Beauce, infanterie, en 1787. Il a émigré et servi en qualité de mousquetaire dans l'armée des Princes français, puis dans les volontaires de lord Moira. Il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814. Il a épousé, en 1810, demoiselle Virginie le Sellier de Chezelle, fille de Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre le Sellier, chevalier, seigneur de Chezelle, vicomte de Villette, officier au régiment de Soissonnais et de Brie, et de dame Marie-Sophie Moreau de Favrolles. De ce mariage il a deux garçons :

1°. Ernest de Lubersac, né le 8 février 1812 ;
2°. Albéric de Lubersac, né le 23 juin 1816.

MALLEVAUD (François-Henri-Charles DE), né le 17 février 1771, à Dorat, diocèse de Limoges, fils de François-Antoine de Mallevaud, chevalier, seigneur de Marigny, président et lieutenant-général de la sénéchaussée de Basse-Marche, et de dame Charlotte-Marguerite du Peiron, son épouse; a fait ses preuves le 19 avril 1788. CH. f.

Cet article est à reporter à la page 101 du même Catalogue.

MARTEL (François DE), a été reçu élève à l'école royale militaire de Tiron, en 1779.

Cet article est à reporter à la page 105 du Catalogue précité.

NOURY, tome XII, page 256, ligne 7, des mallés; *lisez :* des mules ; page 257, ligne 5, son frère ; *lisez :* son père.

DE PICQUET DE JUILLAC, tome XII, page 36, ligne 21, Chatelics; *lisez :* Châtelux; lignes 25 et 26, Guillaume d'Aubin, écuyer, seigneur de Saixre, *lisez :* Guillaume d'Aulin, écuyer, seigneur de Sabère. Page 37, ligne 28, Gaspard de Sobère, *lisez :* Gaspard de Sabère. Page 42 lignes 3 et 4, de Bertrand de Cailha, seigneur de Toulonge, *lisez :* de Bertrand de Cailha, seigneur de Toulouge. *Idem,* ligne 6, Jeanne-Geneviève des Prés de Perpigna, *lisez* : Jeanne-Geneviève des Prés, de Perpignan.

Il faut aussi ajouter à la page 125 du Catalogue précité.

Joseph-Angélique de *Picquet de Vignolles de Juillac,* élève à l'école militaire de La Flèche.

DU POUY DE BONNEGARDE, tome XIII, page 272, lignes 13 et 14, *au lieu de* né le 30 décembre 1799, *lisez :* né le 6 août 1794.

SPINETTE. Il y a eu plusieurs gentilshommes de ce nom admis aux écoles royales militaires, sur certificats de M. d'Hozier.

Cet article est à reporter à la page 153 du Catalogue précité.

TAILLEPIED DE BONDY, page 302 de ce volume. *Ajoutez*, à l'article de M. Charles-Claude Taillepied de Bondy, qu'il a été nommé chevalier de l'Eperon d'or, par bref délivré à Rome, le 25 décembre 1817.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TABLE

DES

MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME

A

B

C

D

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY